



Projet du parc éolien de la Chapelle

Commune de Boivre-la-Vallée - Département de la Vienne (86)

SOMMAIRE GENERAL

I. METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE	5
I.1. OBJECTIF DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE	5
I.2. L'APPROCHE DU PAYSAGISTE	5
I.3. METHODOLOGIE REGLEMENTAIRE DELIVREE PAR LE GUIDE DE L'ÉTUDE D'IMPACT	5
I.4. NOTRE METHODOLOGIE SOUS LE PRISME DU PAYSAGE	6
I.5. DEROULEMENT DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE	6
I.5.1. L'état initial ou la « définition des sensibilités paysagères »	6
I.5.2. La comparaison des variantes et le choix du projet	8
I.5.3. L'analyse des effets du projet et des impacts paysagers	8
I.5.4. Les mesures « ERCA : Eviter - Réduire - Compenser – Accompagner »	10
I.5.5. Focus sur la méthodologie de réalisation des cartes de visibilité	11
I.5.6. Focus sur la réglementation patrimoniale	12
I.5.7. Le glossaire	13
II. DEFINITION DES AIRES D'ÉTUDES	24
II.1. L'aire d'étude éloignée : EVALUATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET DES ENJEUX DE GRAND PAYSAGE	24
II.2. L'aire d'étude rapprochée : ZONE DE PREGNANCE POTENTIELLE DES EOLIENNES	25
II.3. L'aire d'étude immédiate	25
II.4. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP) DES EOLIENNES	25
III. L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER	27
III.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET	27
III.2. LE CONTEXTE EOLIEN	28
III.3. LES DOCUMENTS DE CADRAGE	31
III.3.1. SRE - Schéma Régional de Poitou-Charentes	31
III.3.2. SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et D'égalité des Territoires	32
III.3.3. Stratégie et Engagement de la Vienne pour l'Environnement - SEVE	32
III.3.4. SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale du Seuil du Poitou	33
III.4. LES COMPOSANTES GEOGRAPHIQUES	34
III.4.1. Les lignes de force	34
III.4.2. Les unités paysagères	37
III.4.3. Synthèse	43
III.5. LES COMPOSANTES ANTHROPIQUES - LES LIEUX VECUS AU QUOTIDIEN	44
III.5.1. Les lieux de vie et d'habitat	44
III.5.2. Les voies de circulation	55
III.6. LES COMPOSANTES CULTURELLES - LES LIEUX RECONNUS	61
III.6.1. Le patrimoine protégé	61
III.6.2. Les lieux d'intérêt touristique	76
III.7. LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	80
III.7.1. L'évolution du paysage	80
III.7.2. Les composantes de la Zone d'Implantation Potentielle	81
III.8. LA SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER	85
III.9. LES RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES	87
IV. LA COMPARAISON PAYSAGÈRE DES VARIANTES ET LE CHOIX DU PROJET	89
IV.1. LES VARIANTES COMPAREES	89
IV.2. LE GABARIT D'EOLIENNE RETENU	89
IV.3. L'ANALYSE DES VARIANTES	90
IV.4. LA VARIANTE DE PROJET RETENUE	97
IV.5. L'ÉVOLUTION PROBABLE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE	98
V. L'ANALYSE DES EFFETS ET DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE	100
V.1. LA CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE	100
V.2. CARACTÉRISATION DES EFFETS ET DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE	102
V.2.1. Depuis les composantes géographiques	102
V.2.2. Depuis les composantes anthropiques	105
V.2.3. Depuis les composantes culturelles	112
V.2.4. Depuis le paysage de la Zone d'Implantation Potentielle	116
V.2.5. L'intégration du projet avec le contexte éolien	117
V.3. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE	122

VI. LES MESURES PAYSAGÈRES	125
VI.1. LES MESURES D'ÉVITEMENT	125
VI.2. LES MESURES DE RÉDUCTION	125
VI.3. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	127
VII. LES SOURCES UTILISÉES	130
VII.1. LA BIBLIOGRAPHIE	130
VII.2. LA SITOGRAPHIE	130

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LES AIRES D'ÉTUDES DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE	24
CARTE 2 : LA LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET	27
CARTE 3 : LE CONTEXTE EOLIEN DE L'aire D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	28
CARTE 4 : ZONES DE SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES VIS-A-VIS DE L'EOLIEN D'APRÈS LE SCHEMA REGIONAL ÉOLIEN DE POITOU-CHARENTES	31
CARTE 5 : LES LIGNES DE FORCE DU PAYSAGE A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	34
CARTE 6 : SENSIBILITÉS DES COMPOSANTES GÉOGRAPHIQUES A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	43
CARTE 7 : SENSIBILITÉ DES PRINCIPAUX POLES URBAINS A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	44
CARTE 8 : SENSIBILITÉ DES BOURGS A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	46
CARTE 9 : SENSIBILITÉ DES HAMEAUX A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE IMMÉDIATE	51
CARTE 10 : SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	55
CARTE 11 : LES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	57
CARTE 12 : SENSIBILITÉ DES COMPOSANTES PATRIMONIALES A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	61
CARTE 13 : SENSIBILITÉ DES COMPOSANTES PATRIMONIALES A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE RAPPROCHÉE ET DE POITIERS	62
CARTE 14 : SENSIBILITÉ DES COMPOSANTES TOURISTIQUES A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	76
CARTE 15 : L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES - COMPARAISON DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES	80
CARTE 16 : LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	81
CARTE 17 : LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	85
CARTE 18 : LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	86
CARTE 19 : LES RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES	87
CARTE 20 : LES TROIS VARIANTES ÉTUDIÉES	89
CARTE 21 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES SERVANT A LA COMPARAISON DES VARIANTES	90
CARTE 22 : LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DES EOLIENNES ET LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	100
CARTE 23 : LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DES EOLIENNES ET LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES A L'ÉCHELLE DE L'aire D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	101
CARTE 24 : LES BASSINS DE VISIBILITÉ ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE DES UNITÉS PAYSAGÈRES	102
CARTE 25 : SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE ET LOCALISATION DES BASSINS DE VISIBILITÉ	105
CARTE 26 : SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LES AXES DE COMMUNICATION ET LOCALISATION DES BASSINS DE VISIBILITÉ	110
CARTE 27 : SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LES COMPOSANTES PATRIMONIALES ET LOCALISATION DES BASSINS DE VISIBILITÉ	112
CARTE 28 : SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LES COMPOSANTES TOURISTIQUES ET LOCALISATION DES BASSINS DE VISIBILITÉ	114
CARTE 29 : LES AMÉNAGEMENTS DU PROJET EOLIEN DE LA CHAPELLE	116
CARTE 30 : LE CONTEXTE EOLIEN ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS	117
CARTE 57 : SATURATION VISUELLE DEPUIS LE BOURG DE COLOMBIERS	119
CARTE 58 : SATURATION VISUELLE DEPUIS LE BOURG DE MONTREUIL-BONNIN	120
CARTE 58 : SATURATION VISUELLE DEPUIS LE BOURG DE LA CHAPELLE-BONNIN	121

CARTE 31 : SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 122
 CARTE 32 : SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 123

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : LES PAYSAGES PLUS OUVERTS DU SUD DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE PERMETTENT DES PERCEPTIONS PROLONGÉES DU PARC DES CHAMPS CHAGNOTS - VUE DEPUIS LA RD95 (PHOTOGRAPHIE RETOUCHÉE POUR FAIRE RESSORTIR LES ÉOLIENNES)..... 29
 PHOTO 2 : LE PARC ÉOLIEN DES CHAMPS CHAGNOTS SE DEVOIENT RÉGULIÈREMENT DEPUIS LES SECTEURS PROCHES, À L'ARRIÈRE DES HAIES BOCAGÈRES ; VUE DEPUIS LA RD7 ET LA RD27 29
 PHOTO 3 : LES ÉOLIENNES DU PARC DE BERGERONNE À L'OUEST DE LUSIGNAN SONT EN COURS DE CONSTRUCTION 30
 PHOTO 4 : APERÇU DU PARC ÉOLIEN DE SAINT-GERMIER 30
 PHOTO 5 : LA VALLÉE DE LA BOIVRE ET SES VERSANTS BOISÉS - VUE DEPUIS BERUGES 35
 PHOTO 6 : LE BOCAGE ET LES BOISEMENTS SOULIGNENT LES DOUCES ONDULATIONS DU RELIEF 35
 PHOTO 7 : LES VALLONNEMENTS RESTENT TENUS POUR LA MAJORITÉ DU TERRITOIRE 36
 PHOTO 8 : LE BOIS DE L'ÉPINE FERME LES HORIZONS À L'EST DE LA ZONE DE PROJET 36
 PHOTO 9 : LA VALLÉE DU CLAIN ET SES AFFLUENTS SONT STRUCTURANTS ET DONNENT SES FORMES AU TERRITOIRE - ICI, EXEMPLE DE LA VONNE..... 36
 PHOTO 10 : LE RELIEF DES TERRES DE BRANDES EST GLOBALEMENT PEU MARQUÉ ; LES HAIES SONT NOMBREUSES ET CARACTÉRISTIQUES DES TERRES DE BRANDES ; ELLES SONT NEANMOINS PEU STRUCTURANTES ET EXISTENT LA PLUPART DU TEMPS À L'ÉTAT DE RELIQUATS, CE QUI PERMET AU REGARD DE PORTER LOIN 38
 PHOTO 11 : LES GRANDES CULTURES DOMINENT, ENTRECOURTES DE PRAIRIES DÉDIÉES À L'ÉLEVAGE 38
 PHOTO 12 : LES CARACTÉRISTIQUES DU MAILLAGE BOCAGÈRE CONDITIONNENT LES PERCEPTIONS 39
 PHOTO 13 : LES VUES S'OUVRENT PONCTUELLEMENT SUR LE GRAND PAYSAGE DEPUIS LES COTEAUX 39
 PHOTO 14 : DE NOMBREUSES RETENUES D'EAU SONT PRÉSENTES AUX ABORDS DES HAMEAUX, SOUVENT MASQUÉES PAR LA VÉGÉTATION..... 39
 PHOTO 15 : LA VÉGÉTATION BOCAGÈRE STRUCTURE LES PERCEPTIONS DU PAYSAGE 40
 PHOTO 16 : LA TRAME BOCAGÈRE NE PERMET PAS DE VUES LONGUES 40
 PHOTO 17 : LES TERRES ROUGES DOIVENT LEUR NOM À L'ARGILE ROUGE QUI COMPOSE LEUR SOL 40
 PHOTO 18 : LA PLAINE OFFRE DE GRANDS DÉGAGEMENTS VISUELS SUR LES CHAMPS CULTIVÉS – L'ÉLÉMENT VERTICAL PREND UNE DIMENSION PARTICULIÈRE DANS CETTE ÉTENDUE AGRICOLE 41
 PHOTO 19 : LES ALIGNEMENTS D'ARBRES LE LONG DES ROUTES SONT LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ARBORES DU PAYSAGE DE PLAINE 41
 PHOTO 20 : AMBIANCE INTIME DES FONDS DE VALLÉE, EXEMPLE DE LA VALLÉE DE LA BOIVRE (PHOTO DE GAUCHE) – DES VUES LOINTAINES SONT AU CONTRAIRE POSSIBLES DEPUIS LES REBORDS DE COTEAU, EXEMPLE DE LA VONNE (PHOTO DE DROITE) 41
 PHOTO 21 : PAYSAGES URBANISÉS DE POITIERS (SOURCES : [HTTPS://VISITPOITIERS.FR/](https://visitpoitiers.fr/))..... 42
 PHOTO 22 : LA ZONE DE PROJET SE PLACE DANS L'AXE DE CETTE RUE (RD27) SITUÉE SUR LE REBORD DU COTEAU NORD DE LA BOIVRE..... 48
 PHOTO 23 : UNE ÉOLIENNE DU PARC DES CHAMPS CHAGNOTS EST PERCEPTIBLE DANS L'AXE DE LA RUE DE LA MONNAIE – LA ZONE DE PROJET SE POSITIONNE DANS SA CONTINUITÉ, À SA GAUCHE (PHOTOGRAPHIE RETOUCHÉE POUR FAIRE RESSORTIR LES ÉOLIENNES)..... 48
 PHOTO 24 : LE COTEAU OPPOSÉ DE LA VALLÉE DE LA BOIVRE EST PERCEPTIBLE DEPUIS LE CIMETIÈRE DU VILLAGE ; LA ZONE DE PROJET SOULIGNE CETTE LIGNE DE FORCE 48
 PHOTO 25 : LA ZONE DE PROJET SOULIGNE LE COTEAU SUD DE LA BOIVRE – VUE EN PÉRIPHÉRIE EST DE VILLAGE RUE DE L'ÉTANG DU ROI 48
 PHOTO 26 : LA ZONE DE PROJET VIENT S'INSÉRER À L'ARRIÈRE DU COTEAU BOISÉ DE LA VALLÉE DANS LAQUELLE PREND PLACE LE VILLAGE ; LES ÉOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS SONT D'ORES-ET-DEJÀ VISIBLES – VUE DEPUIS LA PLACE DE L'ÉGLISE ET VUE DEPUIS L'INTERSECTION DES RUES DE LA POSTE, DE LA MAIRIE ET DES FLEURS..... 49
 PHOTO 27 : LA ZONE DE PROJET VIENT S'INSÉRER À L'ARRIÈRE DU COTEAU BOISÉ DE LA VALLÉE DANS LAQUELLE PREND PLACE LE VILLAGE – VUE DEPUIS LA RUE DES TILLEULS..... 49

PHOTO 28 : LES VUES S'OUVRENT DEPUIS LES HABITATIONS SITUÉES À L'EST DE LA VALLÉE ; LES ÉOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS SONT VISIBLES À L'ARRIÈRE DE LA TRAME BOCAGÈRE 49
 PHOTO 29 : DEPUIS LA SORTIE EST DU BOURG VIA LA RD611, LES VUES S'OUVRENT LATÉRALEMENT SUR LA ZONE DE PROJET ; LES ÉOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS SONT VISIBLES À L'ARRIÈRE DES HAIES BOCAGÈRES 50
 PHOTO 30 : LA VÉGÉTATION BOCAGÈRE FILTRE LES PERCEPTIONS EN DIRECTION DE LA ZONE DE PROJET DEPUIS LES QUARTIERS PAVILLONNAIRES DU NORD-OUEST DU VILLAGE..... 50
 PHOTO 31 : DEPUIS LE REBORD DU COTEAU OUEST DU PALAIS, LE CHAMP VISUEL S'APPROFONDI ; LES ÉOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS SONT VISIBLES À LA GAUCHE DE LA ROUTE (PHOTOGRAPHIE RETOUCHÉE POUR FAIRE RESSORTIR LES ÉOLIENNES)..... 50
 PHOTO 32 : LE LIEU-DIT DE L'AUSIGÈRE, BIEN QUE CEINTURE DE VÉGÉTATION, S'OUVRE SUR LES PARCELLES DE LA ZONE DE PROJET - VUE DEPUIS LE CHEMIN AGRICOLE TRAVERSANT LE CENTRE DE LA ZONE DE PROJET 53
 PHOTO 33 : LA ZONE DE PROJET SE PLACE DANS L'AXE DE LA RD3 ; À GAUCHE, LES HAMEAUX DE LA TIFFAILLE ET DE LA HAUTE TIFFAILLE - VUE DEPUIS LE LIEU-DIT DES AJONCS 53
 PHOTO 34 : PERCEPTION DEPUIS LE SUD DE LA TIFFAILLE ; LA ZONE DE PROJET SE SITUÉ À LA GAUCHE DE LA ROUTE, ET LE PARC DES CHAMPS CHAGNOTS À L'ARRIÈRE DE LA BUTTE À DROITE DE LA ROUTE 53
 PHOTO 35 : LE LIEU-DIT DE LA HAUTE TIFFAILLE S'OUVRE LARGEMENT SUR LES PAYSAGES DE LA ZONE DE PROJET..... 53
 PHOTO 36 : VUE PANORAMIQUE SUR LE LIEU-DIT DE LA BRUNETIÈRE À GAUCHE, LE PARC DES CHAMPS CHAGNOTS AU CENTRE ET LES LIEUX-DITS DE LA TIFFAILLE ET DE LA HAUTE TIFFAILLE À GAUCHE 53
 PHOTO 37 : ENVIRONNEMENT OUVERT DU LIEU-DIT DE LAC SARGET 53
 PHOTO 38 : L'ENVIRONNEMENT BOISÉ DES HAMEAUX DE LA BORDIÈRE, LA GUILLEMINÈRE ET LA CARTELIÈRE EST VECTEUR D'AMBIANCES PLUS INTIMES . 53
 PHOTO 39 : LE LIEU-DIT TALLENT DANS SON ENVIRONNEMENT BOCAGÈRE ; LA ZONE DE PROJET SE PLACE À L'ARRIÈRE DE LA TRAME VÉGÉTALE ET BÂTIE 54
 PHOTO 40 : SORTIE SUD DU HAMEAU DE LA VERRÈRE ; LA ZONE DE PROJET SE PLACE DANS L'AXE DE LA ROUTE DE DESSERTÉ 54
 PHOTO 41 : LA TURPAUDÈRE DANS SON ENVIRONNEMENT AGRICOLE OUVERT SUR LA ZONE DE PROJET 54
 PHOTO 42 : UNE HABITATION ISOLÉE ABANDONNÉE À L'OUEST DES FOUGÈRES SE POSITIONNE AU MILIEU DES CHAMPS ET S'OUVRE SUR LA ZONE DE PROJET 54
 PHOTO 43 : L'AUTOROUTE A10 ET LES ÉOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS SE POSITIONNE AU NORD DU LIEU-DIT DE LA CAGNOCHE ; LA ZONE DE PROJET SE PLACE DERRIÈRE LE CORDON BOISÉ LONGÉANT L'AXE AUTOROUTIER..... 54
 PHOTO 44 : FRANCHISSEMENT DE L'A10 PAR LA RD7 ; DE LA VÉGÉTATION ACCOMPAGNE L'AXE AUTOROUTIER MAIS NE SUFFIT PAS À MASQUER LES ÉOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS 56
 PHOTO 45 : L'AUTOROUTE EST ACCOMPAGNE PAR UN CORDON ARBOREE - VUE DEPUIS LE SUD DE L'AXE, À HAUTEUR DE LA CAGNOCHE 56
 PHOTO 46 : DEPUIS LE NORD DE COULOMBIERS, LES ÉOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS SONT D'ORES-ET-DEJÀ VISIBLES À L'ARRIÈRE DE LA TRAME BOCAGÈRE 59
 PHOTO 47 : LES ABORDS DE LA RD27 SONT OUVERTS – VUE DEPUIS L'INTERSECTION ENTRE LA RD3 ET LA RD27 ET DEPUIS LE NORD DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 59
 PHOTO 48 : ILLUSTRATION DU TRONÇON ROUTIER DE LA RD3 À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ; LES ABORDS SONT OUVERTS ET LAISSENT À VOIR LES PARCELLES DE LA ZIP ENTRE LESQUELLES CIRCULE LA ROUTE..... 59
 PHOTO 49 : LA ZONE DE PROJET SE PLACE LATÉRALEMENT À LA RD95 ; LES ABORDS DE L'AXE SONT OUVERTS CE QUI PERMET AU REGARD DE PORTER LOIN - VUE DEPUIS LE HAMEAU DU RIPALT 60
 PHOTO 50 : LA RD7 OFFRE DE BELLES OUVERTURES VISUELLES LATÉRALES EN DIRECTION DE LA ZONE DE PROJET, ET DES ÉOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS 60
 PHOTO 51 : L'ÉGLISE DE MONTREUIL-BONNIN PREND PLACE DANS LE CREUX DE LA VALLÉE DE LA BOIVRE, DANS UN ENVIRONNEMENT BOISÉ ; TOUTÉFOIS, LE PROJET SERA POTENTIELLEMENT VISIBLE EN PARTIE À L'ARRIÈRE DU COTEAU BOISÉ DE LA VALLÉE 75
 PHOTO 52 : DEPUIS LE PIED DU CHÂTEAU SUR LA RD27, LA ZONE DE PROJET SE PLACE DANS L'AXE DE LA ROUTE ET SOULIGNE LE COTEAU BOISÉ DE LA BOIVRE 75
 PHOTO 53 : LA ZONE DE PROJET SE PLACE À L'ARRIÈRE DE LA SILHOUETTE DU DONJON DU CHÂTEAU – VUE DEPUIS LA RD27 75
 PHOTO 54 : LE CHÂTEAU SE PLACE EN SURPLOMB DE LA BOIVRE, SUR LE REBORD DE SON COTEAU ; L'ÉGLISE DE MONTREUIL-BONNIN EST VISIBLE DANS LE FOND DE VALLÉE 75
 PHOTO 55 : LE LOGIS SE PLACE EN REBORD DE COTEAU DE LA VONNE ; LE REGARD PORTE LOIN EN DIRECTION DE LA ZONE DE PROJET ET DU PARC ÉOLIEN DES CHAMPS CHAGNOTS..... 75

PHOTO 56 : LES ABORDS DU GRP SONT PARFOIS OUVERTS, LAISSANT LE REGARD FILER ; DEPUIS LE NORD DE LA CHAPELLE-MONTREUIL, LES EOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS SONT PERCEPTIBLES DEPUIS LE CHEMIN DE RANDONNEE (PHOTOGRAPHIE RETOUCEE POUR FAIRE RESSORTIR LES EOLIENNES)..... 79

PHOTO 57 : LA VEGETATION BOCAGERE FILTRE BIEN SOUVENT LES PERCEPTIONS ; LA ZONE DE PROJET SE DESSINE A L'ARRIERE DE LA VEGETATION ARBOREE (VUE DEPUIS LE NORD DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE) 79

PHOTO 58 : DEPUIS LA SORTIE EST DE COULOMBIERS VIA LA RD611, LES VUES S'OUVRENT LATERALEMENT SUR LA ZONE DE PROJET ; LES EOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS SONT VISIBLES A L'ARRIERE DES HAIES BOCAGERES 79

PHOTO 59 : LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE EST ENTIEREMENT DEDIEE A LA PRODUCTION AGRICOLE ; LE TERRAIN EST PLAN..... 82

PHOTO 60 : UN CHEMIN AGRICOLE BORDE D'UNE HAIE TRAVERSE LES PARCELLES CENTRALES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE..... 82

PHOTO 61 : PERCEPTION DES PARCELLES AGRICOLES EST DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE, VUES DEPUIS LE CHEMIN AGRICOLE CENTRALE ; LA FORET DE L'EPINE FORME UNE MASSE COMPACTE A L'HORIZON 83

PHOTO 62 : PERCEPTION DU PARC EOLIEN DES CHAMPS CHAGNOTS DEPUIS LE CHEMIN AGRICOLE CENTRE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ; CE PARC DE 3 EOLIENNES SE SITUE A QUELQUES CENTAINES DE METRES AU SUD-OUEST DE LA ZONE DE PROJET 83

PHOTO 63 : LA RD3 SCINDE LE NORD DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE 83

PHOTO 64 : APERÇU DE LA PARTIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SITUEE AU NORD DE LA RD3 84

PHOTO 65 : APERÇU DES PARCELLES OUEST DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS UN CHEMIN AGRICOLE LONGEANT L'EST DE LA ZONE DE PROJET 84

PHOTO 66 : PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET DES EOLIENNES DES CHAMPS CHAGNOTS DEPUIS LE SUD ET LE SUD-EST DE LA ZONE DE PROJET – VUE DEPUIS UN CHEMIN AGRICOLE 84

PHOTO 67 : EXEMPLE D'UN POSTE DE LIVRAISON AVEC PLATELAGE BOIS DANS UN MILIEU AGRICOLE ET FORESTIER 125

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LES SIX CRITERES DE DEFINITION DE LA SENSIBILITE PAYSAGERE..... 7

FIGURE 2 : EXEMPLES D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITE PAYSAGERE..... 7

FIGURE 3 : LES SEPT CRITERES DE DEFINITION DE L'EFFET DU PROJET ET DE L'IMPACT PAYSAGER 9

FIGURE 4 : EXEMPLES D'ÉVALUATION DE L'EFFET DU PROJET ET DE L'IMPACT PAYSAGER 9

FIGURE 5 : SCHEMA D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (SOURCE : AEPE GINGKO)..... 11

FIGURE 6 : DIFFERENCE ENTRE MNT ET MNE (SOURCE : AEPE-GINGKO) 11

FIGURE 7 : EXEMPLE DE RESULTAT DE ZONES DE VISIBILITE ET DE NON-VISIBILITE (SOURCE AEPE-GINGKO) 11

FIGURE 8 : LES DIFFERENTES CLASSES DE VISIBILITE EN FONCTION DE LA PORTION D'EOLIENNE VISIBLE..... 11

FIGURE 9 : PROJETS EOLIENS EN NOUVELLE-AQUITAINE (ETAT AU 1^{ER} JANVIER 2021) – LA FILIERE EOLIENNE EST EXCLUSIVEMENT DEVELOPPEE DANS LE NORD DE LA REGION..... 32

FIGURE 10 : COUPE AA' – STRUCTURATION DU TERRITOIRE PAR LES AFFLUENTS DU CLAIN 35

FIGURE 11 : COUPE BB' - INCLINAISON DU TERRITOIRE DE L'AIRE D'ETUDE D'OUEST EN EST 35

FIGURE 12 : BLOC DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE DES TERRES DE BRANDES (AEPE-GINGKO, 2021)..... 38

FIGURE 13 : CROQUIS SYNTHETIQUE DES PAYSAGES DES CONTREFORTS DE LA GATINE (SOURCE : AEPE GINGKO 2018)..... 39

FIGURE 14 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 91

FIGURE 15 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 91

FIGURE 16 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 91

FIGURE 17 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°02 92

FIGURE 18 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°02 92

FIGURE 19 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°02 92

FIGURE 20 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°13 93

FIGURE 21 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°13..... 93

FIGURE 22 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°13..... 93

FIGURE 23 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°22..... 94

FIGURE 24 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°22..... 94

FIGURE 25 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°22..... 94

FIGURE 26 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°32..... 95

FIGURE 27 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°32..... 95

FIGURE 28 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°32..... 95

FIGURE 29 : LES AMENAGEMENTS DU PROJET EOLIEN DE LA CHAPELLE 97

FIGURE 30 : ÉVOLUTION DU ROLE DE FILTRE VISUEL D'UNE HAIE DE 2 M SELON LA TAILLE DES EOLIENNES ET LEUR ELOIGNEMENT LORSQUE L'OBSERVATEUR SE SITUE A 10 M DE LA HAIE (SITUATION D'UN JARDIN PEU PROFOND PAR EXEMPLE)..... 127

FIGURE 31 : ÉVOLUTION DU ROLE DE FILTRE VISUEL D'UNE HAIE DE 4 M SELON LA TAILLE DES EOLIENNES ET LEUR ELOIGNEMENT LORSQUE L'OBSERVATEUR SE SITUE A 25 M DE LA HAIE (SITUATION D'UN JARDIN PROFOND PAR EXEMPLE) 128

FIGURE 32 : SCHEMA DE PRINCIPE POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE MULTISTRATE SUR DEUX RANGS ET PROPOSITION DE PALETTE VEGETALE 128

FIGURE 33 : SCHEMA DE PRINCIPE POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE ARBUSTIVE ET PROPOSITION DE PALETTE VEGETALE 128

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : APPLICATION DES CRITERES DE DEFINITION DE LA SENSIBILITE PAYSAGERE..... 8

TABLEAU 2 : APPLICATION DES CRITERES DE DEFINITION DE L'EFFET DU PROJET ET DE L'IMPACT PAYSAGER 10

TABLEAU 3 : LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE CADRAGE CONSULTES 31

TABLEAU 4 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES POLES URBAINS 45

TABLEAU 5 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES LIEUX DE VIE 47

TABLEAU 6 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES HAMEAUX..... 52

TABLEAU 7 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES VOIES DE CIRCULATION 56

TABLEAU 8 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES VOIES DE CIRCULATION 58

TABLEAU 9 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DU PATRIMOINE PROTEGE..... 63

TABLEAU 10 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE 77

TABLEAU 11 - COMPARAISON DES VARIANTES AU REGARD AU REGARD DES RECOMMANDATIONS PAYSAGERES 96

TABLEAU 12 : CARACTERISATION DES EFFETS ET DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LES COMPOSANTES GEOGRAPHIQUES..... 103

TABLEAU 13 : CARACTERISATION DES EFFETS ET DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LES LIEUX DE VIE 106

TABLEAU 14 : CARACTERISATION DES EFFETS ET DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LES AXES DE COMMUNICATION..... 111

TABLEAU 15 : CARACTERISATION DES EFFETS ET DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LES COMPOSANTES PATRIMONIALES 113

TABLEAU 16 : CARACTERISATION DES EFFETS ET DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LES COMPOSANTES TOURISTIQUES 115

TABLEAU 9 - ANALYSE THEORIQUE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – VILLAGE DE COLOMBIERS..... 119

TABLEAU 10 - ANALYSE THEORIQUE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – VILLAGE DE MONTREUIL-BONNIN 120

TABLEAU 10 - ANALYSE THEORIQUE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE – VILLAGE DE LA CHAPELLE-BONNIN 121

I. METHODOLOGIE DE L'ETUDE PAYSAGERE

I.1. OBJECTIF DE L'ANALYSE PAYSAGERE

L'analyse paysagère a pour objectif :

- De délimiter le périmètre de l'étude d'impact au regard des enjeux paysagers ;
- D'analyser, décrire et cartographier l'état initial du paysage à l'intérieur du périmètre d'étude aux échelles pertinentes ;
- De proposer, à l'intérieur du périmètre étudié, une stratégie d'implantation définie au regard du critère paysager. Ces éléments seront pris en compte dans l'analyse multicritère qui déterminera le choix final des variantes.

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020 page 49

I.2. L'APPROCHE DU PAYSAGISTE

La méthodologie mise en place dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale du présent dossier est basée sur la définition du « paysage » proposée par la Convention européenne de Florence (2000) : il s'agit « *d'une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations* ». L'objectif est donc d'identifier les différentes composantes du paysage, qu'elles soient liées à des structures biophysiques ou anthropiques, tout en proposant une analyse sensible du territoire, et de déterminer ses tendances d'évolution, puisque le paysage est, par définition, en constante évolution.

Afin de situer le projet dans un contexte paysager large, un premier travail de bibliographie est fourni, notamment avec l'analyse de plusieurs documents de cadrage. L'outil SIG (Système d'Information Géographique) est utilisé pour permettre le recensement des éléments paysagers structurants mais aussi pour réaliser une analyse cartographique fine amenant à pré-identifier les potentielles sensibilités du territoire.

Une phase de terrain est ensuite effectuée pour compléter cette première approche, notamment à travers une lecture plastique du paysage (quelles sont les lignes de force, les couleurs dominantes, les points de repère, les rythmes, y a-t-il des effets de fenêtre, des ouvertures/fermetures visuelles, etc.) et son analyse sensible (relevé d'ambiances paysagères). Cette phase s'accompagne également de la réalisation d'un reportage photographique du site et des zones environnantes. Elle est idéalement effectuée dans des conditions météorologiques optimales pour que les perspectives visuelles soient maximales.

I.3. METHODOLOGIE REGLEMENTAIRE DELIVREE PAR LE GUIDE DE L'ETUDE D'IMPACT

Selon le Guide d'étude d'impact de parcs éoliens terrestres, « *L'analyse de l'état initial a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, en vue de fixer le cahier des charges environnemental que le projet devra respecter et d'évaluer les impacts prévisionnels.* (...) »

Un enjeu est une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » La notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact. En effet, une espèce animale à enjeu fort peut n'être impactée que faiblement par le projet. Pour l'ensemble des thèmes environnementaux étudiés dans l'étude d'impact (milieu physique, milieu humain, milieu naturel, paysages et patrimoine, etc.), les enjeux environnementaux seront hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'enjeu :

Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	--------	--------	------	-----------

En synthèse de l'état initial, une fois les enjeux clairement identifiés et hiérarchisés, des recommandations générales d'aménagement pourront être émises. Dans tous les cas, il s'agira dans les chapitres relatifs à l'évaluation des impacts et aux propositions de mesures, de vérifier que ces recommandations ont été suivies et, si ce n'est pas le cas, d'expliquer la raison pour laquelle cela n'a pas été possible (raisons techniques, de turbulence des vents, paysagers, environnementaux, de maîtrise foncière, etc.). (...)

Les termes « effet » et « impact » sont souvent utilisés indifféremment pour nommer les conséquences du projet sur l'environnement. Les textes communautaires parlent eux d'incidences sur l'environnement. Les textes réglementaires français régissant l'étude d'impact désignent ces conséquences sous le terme d'effets (analyse des effets sur l'environnement, effets sur la santé, méthodes pour évaluer les effets du projet). Or, « effets » et « impacts » peuvent prendre une connotation différente si l'on tient compte des enjeux environnementaux du territoire. Dans ce guide, les notions d'effets et d'impacts seront utilisées de la façon suivante :

- *Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté : par exemple, une éolienne engendrera la destruction de 1 ha de forêt.*
- *L'impact est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur (enjeu) : à niveau d'effet égal (destruction de 1 ha de forêt), l'impact de l'éolienne sera plus important si les 1 ha de forêt en question recensent des espèces protégées menacées.*

L'impact est donc considéré comme le « croisement entre l'effet et la composante de l'environnement touchée par le projet. ». L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) :

ENJEU x EFFET = IMPACT

L'analyse des impacts portera sur la variante finale du projet retenue. Le niveau de précision de l'évaluation des impacts sera proportionné aux niveaux d'enjeux définis dans l'état initial et aux niveaux d'impacts potentiels. (...) Les impacts environnementaux (bruts et résiduels) devront être hiérarchisés par l'intermédiaire de classements aisément compréhensibles et simples, tel qu'indiqué ci-dessous :

Niveau de l'impact :

Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
---------	-----	--------	--------	------	-----------

Source : ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020 - pages 25 et 26

I.4. NOTRE METHODOLOGIE SOUS LE PRISME DU PAYSAGE

Pour résumer, selon la définition de la Convention européenne de Florence précédemment citée, le paysage est une « *partie de territoire telle que perçue par les populations* ». Le paysage soulève donc une subjectivité intrinsèque à sa définition. Or, le cadre de l'étude d'impact implique de définir en premier lieu les enjeux du paysage (ou valeurs) qui, multipliés aux effets (conséquence objective du projet), donnent l'impact du projet.

Notre parti-pris n'est pas d'évaluer la valeur d'un paysage, car chacun d'entre nous à son propre ressenti du paysage qu'il côtoie quotidiennement ou ponctuellement. Pour évaluer ce que le Guide d'étude d'impact nomme « ENJEU » nous préférons le terme de « **SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE** » qui n'engage aucun jugement de valeur et qui est relatif aux perceptions que l'on pourrait avoir sur le site de projet. Ainsi, nous allons donc **chercher à qualifier la perception depuis l'élément vers le site de projet plus que l'élément en lui-même**. L'échelle de niveau de sensibilité que nous avons définie est la même que l'échelle de niveau d'enjeu défini par le Guide de l'étude d'impact soit :

Niveau de sensibilité :

Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	--------	--------	------	-----------

Lorsqu'une sensibilité paysagère d'un élément est définie comme « MODÉRÉE », « FORTE » ou « TRÈS FORTE », elle fait l'objet du positionnement d'un ou plusieurs points de photomontage dont l'analyse permettra de définir les effets et *in fine* d'évaluer l'impact du projet sur l'élément. L'équation initiale donnée par le Guide de l'étude d'impact est pour nous ici reformulée comme telle :

$$\text{Sensibilité paysagère} \times \text{Analyse du/des photomontages} = \text{Impact}$$

En ce qui concerne l'échelle de valeur des impacts du projet sur une composante paysagère, le parti-pris est de ne pas utiliser de niveau d'impact « NUL » comme proposé par le Guide l'étude d'impact. Celui-ci est remplacé par « TRÈS FAIBLE » dans la mesure où toutes les perceptions du projet ne peuvent être relevées de manière exhaustive. L'impact dit « POSITIF » n'est pas non plus utilisé car le concept d'impact ne traduit pas un jugement de valeur du projet mais

donne une idée la plus objective possible de l'impact visuel du projet sur une composante paysagère. Ainsi, l'impact positif ou négatif du projet est une question subjective et est propre à chacun.

L'échelle de niveau d'impact que nous avons définie est donc la même que pour les sensibilités à savoir :

Niveau d'impact :

Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	--------	--------	------	-----------

I.5. DEROULEMENT DE L'ETUDE PAYSAGERE

L'étude d'impact se décompose en quatre parties : l'état initial paysager, la comparaison des variantes, l'évaluation des impacts et la proposition de mesures.

I.5.1. L'ETAT INITIAL OU LA « DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES »

L'état initial a pour objectif d'expliquer l'organisation du contexte paysager entourant le site de projet afin de comprendre les interactions visuelles qui en découlent. Son but est de définir les sensibilités paysagères depuis les composantes géographiques, anthropiques et culturelles situées au sein des aires d'étude. Sur chacune des sensibilités décelées, des points de vue photographiques sont posés afin d'évaluer (via la réalisation de photomontages) l'effet et l'impact du projet sur ces espaces.

En premier lieu, l'étude aborde **géographiquement** le territoire à travers ses composantes paysagères : les reliefs, l'hydrographie, l'occupation du sol et les différentes unités paysagères recensées. Cette porte d'entrée permet d'appréhender le fonctionnement visuel vers la zone de projet selon les points hauts, les vallées ou le couvert végétal du territoire.

Dans un second temps, l'étude aborde les **espaces vécus quotidiennement** via l'analyse des lieux de vie et des voies de communication.

Dans un troisième temps, l'analyse porte sur les **composantes culturelles** rassemblant les lieux touristiques et les éléments patrimoniaux (Monuments Historiques, Sites, Sites Patrimoniaux Remarquables, sites UNESCO).

L'évaluation de la sensibilité paysagère de chacun de ces éléments est faite à travers six critères paysagers fixes. Ce choix est basé sur notre expérience dans le domaine des études réglementaires depuis une dizaine d'années et les retours de l'administration et des clients. Cela nous a permis de définir ces principales entrées thématiques permettant de comprendre et de cerner pourquoi un élément (une ville, une voie de communication, un monument historique ou autre) va tendre vers une sensibilité paysagère faible ou forte vis-à-vis du site de projet.

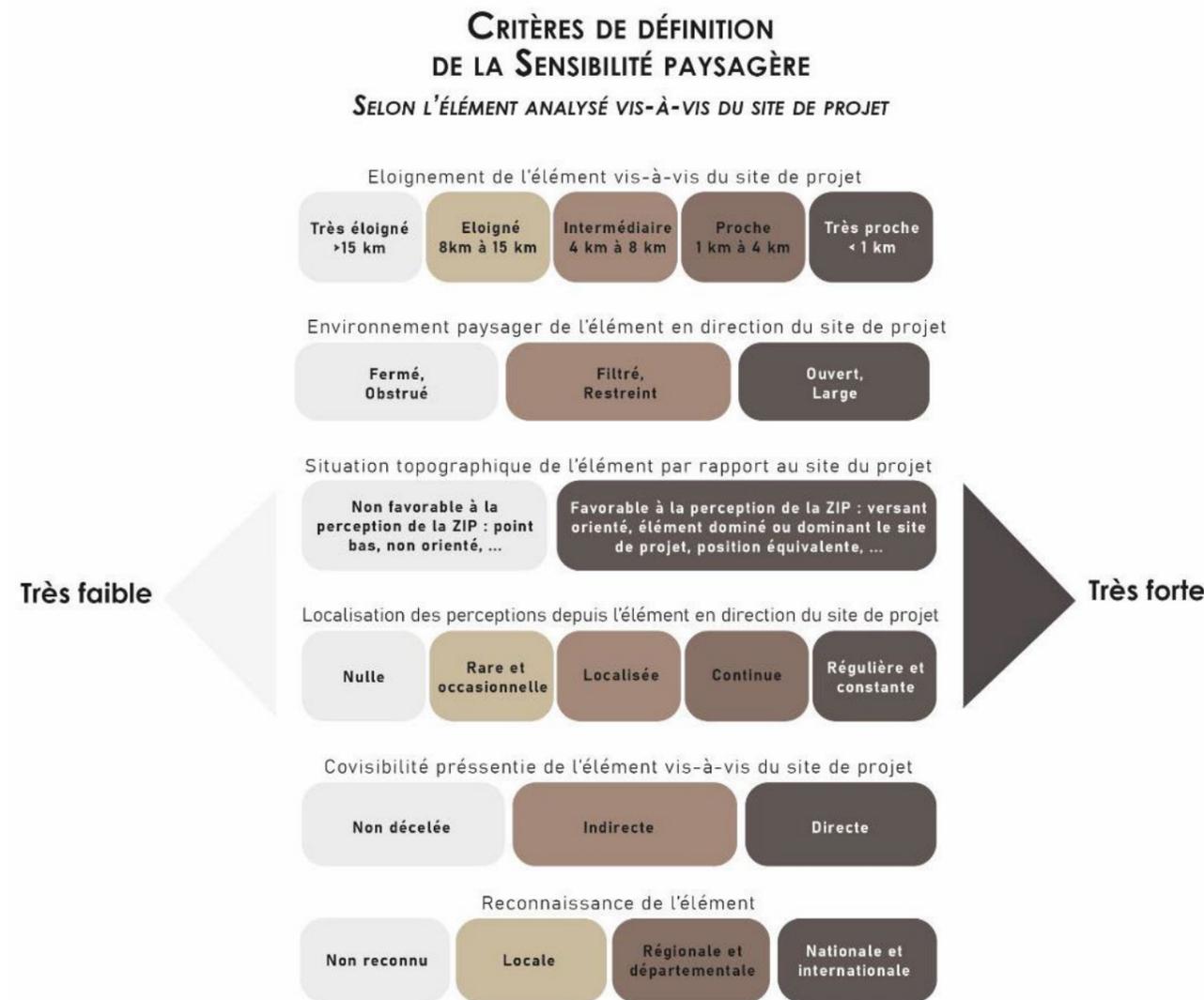


Figure 1 : Les six critères de définition de la sensibilité paysagère

Nous travaillons ainsi sur l'association de ces six critères pour évaluer une sensibilité. Un seul critère ne peut donc pas définir *in fine* la sensibilité globale de l'élément analysé. Par exemple, ce n'est pas parce qu'un élément est reconnu nationalement que sa sensibilité sera forte si, par ailleurs, l'environnement paysager de l'élément est filtré, le site de projet éloigné et les perceptions occasionnelles. A contrario, un lieu de vie proche, au sein d'un paysage ouvert avec des perceptions visuelles continues sur le site de projet mais dont la reconnaissance est locale (un hameau par exemple) peut se voir attribuer une sensibilité forte.

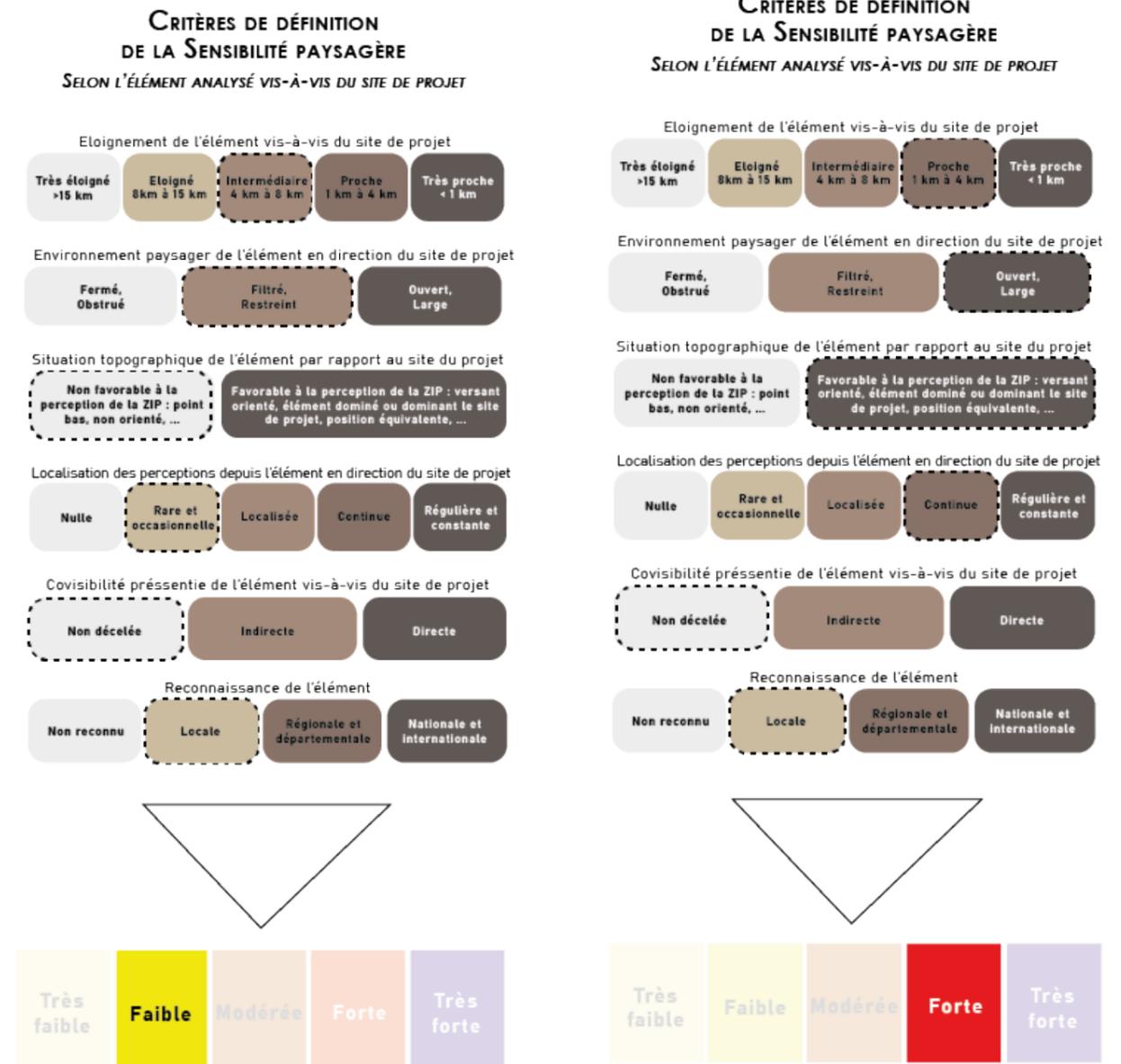


Figure 2 : Exemples d'évaluation de la sensibilité paysagère

Cette approche des six critères est ainsi appliquée aux différents items évoqués au sein des chapitres des composantes anthropiques et culturelles via un tableau de synthèse. Les éléments soulevant des sensibilités paysagères sont ensuite illustrés, permettant d'explicitier certaines des perceptions en direction du site de projet.

Tableau 1 : Application des critères de définition de la sensibilité paysagère

Commune	Population légale	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
		Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité pressentie de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Ville n°1	2 500 hab.	Eloigné	Ouvert	Non orientée	Nulle	Inexistante	Régionale	Faible

Une fois l'ensemble des items abordés et pour chaque sensibilité paysagère relevée (qu'elles concernent des points géographiques, anthropiques, culturels ou liés au paysage de la Zone d'Implantation Potentielle), les points de photomontages sont positionnés pour évaluer ensuite l'effet du projet et ses impacts.

La fin du chapitre de l'état initial aborde les recommandations paysagères. Ces préconisations sont des pistes qui permettent au projet de s'intégrer de la façon la plus optimale possible selon les particularités du territoire étudié : l'orientation des lignes de force géographiques, les éléments paysagers structurants proches, l'organisation des lieux de vie, la présence de sites touristiques ou patrimoniaux proches ou encore la cohérence avec les autres projets identiques environnants.

1.5.2. LA COMPARAISON DES VARIANTES ET LE CHOIX DU PROJET

Cette seconde partie de l'étude présente les variantes d'implantation du projet. Ces variantes peuvent concerner le nombre, la taille ou la disposition du parc et des aménagements connexes. Les différentes solutions envisagées sont examinées sous le filtre des recommandations paysagères précédemment énoncées.

La finalité de la comparaison des variantes est de privilégier le scénario de moindre impact paysager, en suivant le principe « éviter, réduire, compenser ». Ce dernier a pour objectif de minimiser les impacts environnementaux des projets, en évitant au maximum les zones sensibles, en réduisant au maximum les impacts, et en dernier lieu, si besoin, en compensant les impacts résiduels.

Les variantes sont analysées depuis quelques photomontages seulement (au nombre de 4 à 6 selon le projet). Cette sélection de photomontages est faite de manière à pouvoir appréhender les différentes variantes depuis les quatre points cardinaux et depuis des vues proches et/ou intermédiaires. Ce choix permet également de balayer globalement les différentes sensibilités paysagères relevées concernant des points géographiques, anthropiques ou culturels.

Les photomontages sélectionnés sont présentés ainsi qu'un tableau d'analyse de ces variantes au regard des recommandations paysagères précédemment évoquées.

1.5.3. L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET DES IMPACTS PAYSAGERS

En préambule de la caractérisation des effets, il convient de rappeler que la visibilité des aérogénérateurs ne constitue pas nécessairement une nuisance au niveau paysager, et que l'objectif n'est pas de chercher à camoufler leur présence, ce qui se révélerait de toute façon impossible. En effet, le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* établit clairement que :

« (...) la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage ».

Le dossier d'étude d'impact a pour objectif de vérifier la capacité du territoire à accueillir un parc éolien. L'étude des effets et des impacts du projet sur les composantes paysagères sont étudiés seulement sur les points de sensibilités paysagères qualifiées, lors de l'état initial, de « MODERÉE », « FORTE » ou « TRÈS FORTE » et qui ont fait l'objet du positionnement d'un photomontage. Les sensibilités paysagères qualifiées de « TRÈS FAIBLE » et « FAIBLE » ne font donc pas partie de l'évaluation des effets et des impacts, car aucun effet de modification de leurs ambiances paysagères initiales n'est soulevé dans le cadre de l'installation du projet.

Ce chapitre évalue donc l'ensemble des éléments soulevant une sensibilité paysagère déterminée dans les items précédents à savoir les composantes géographiques, anthropiques, culturelles et celles liées au paysage de la Zone d'Implantation Potentielle. Pour qualifier l'effet du projet sur ces éléments, sept critères (sous forme de questions) ont été définis. Ils permettent, de la même manière qu'au sein de l'état initial, de cibler les entrées d'analyse de façon systématique et synthétique pour l'ensemble des items recensés. Nous travaillons ainsi sur l'association de ces 7 critères pour évaluer l'effet du projet. Un seul critère ne peut donc pas définir *in fine* l'impact paysager global de l'élément analysé.

Deux outils sont mobilisés pour répondre à ces sept questions : le cahier de photomontages et la carte de visibilité.

Le **cahier de photomontage** est une annexe de ce rapport. Il présente l'ensemble des photomontages élaborés pour la comparaison des variantes et pour la variante retenue. Sa présentation répond aux dernières demandes énoncées dans la révision du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres datant d'octobre 2020*. L'ensemble de la méthodologie de la réalisation des photomontages y est expliqué.

La **carte de visibilité théorique** illustre les zones depuis lesquelles le projet sera théoriquement visible. Elle permet d'appréhender les grands bassins de visibilité du projet depuis l'ensemble du territoire. C'est un indicateur. Pour chaque composante géographique, anthropique, culturelle et celles liées au paysage de la Zone d'Implantation Potentielle, une carte est éditée et donne les grandes tendances de perceptions. Un focus sur le montage de ces cartes est précisé à la fin de ce chapitre.

CRITÈRES DE DÉFINITION DE L'EFFET DU PROJET ET DE L'IMPACT PAYSAGER SELON L'ÉLÉMENT ANALYSÉ VIS-À-VIS DU PROJET

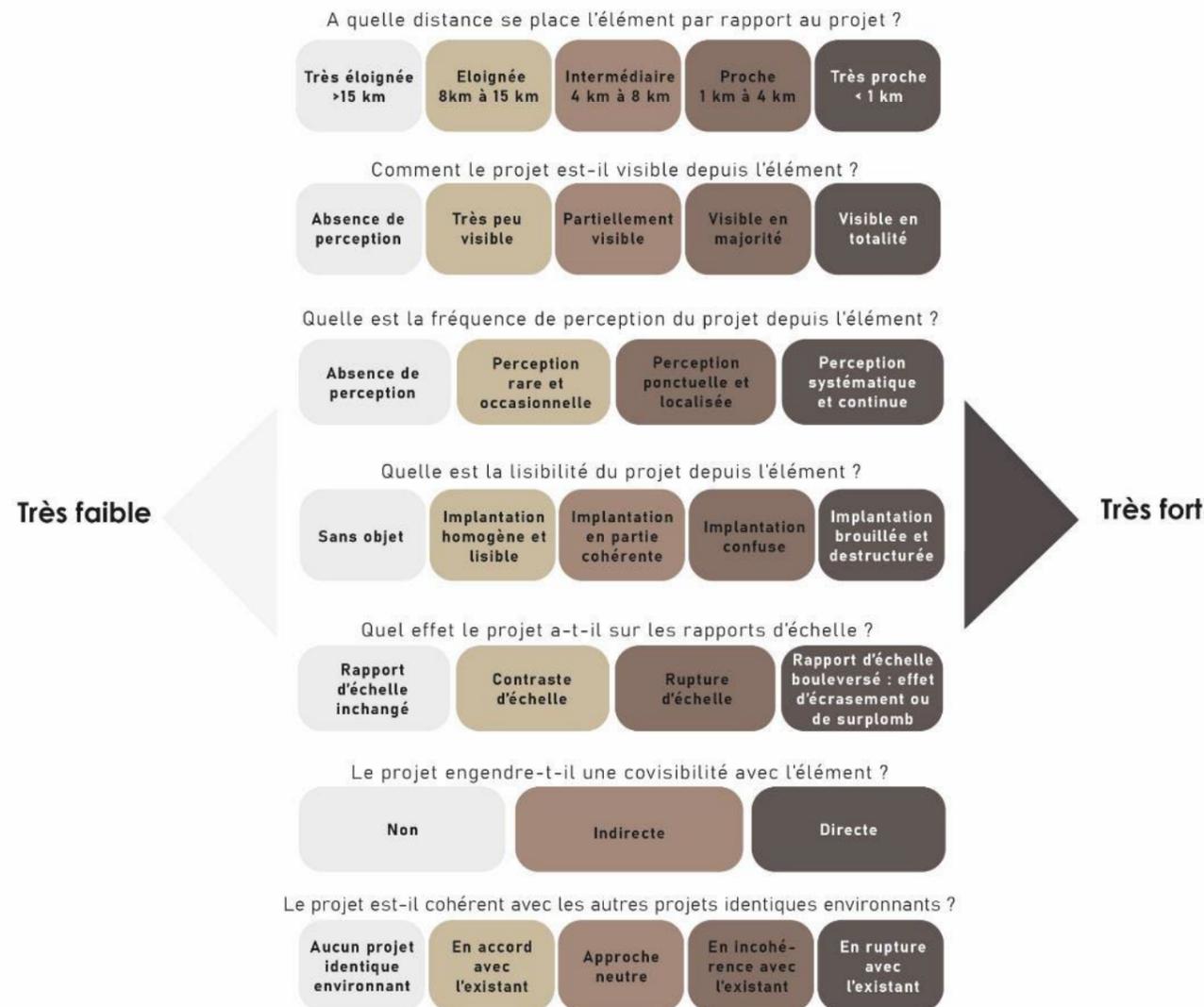
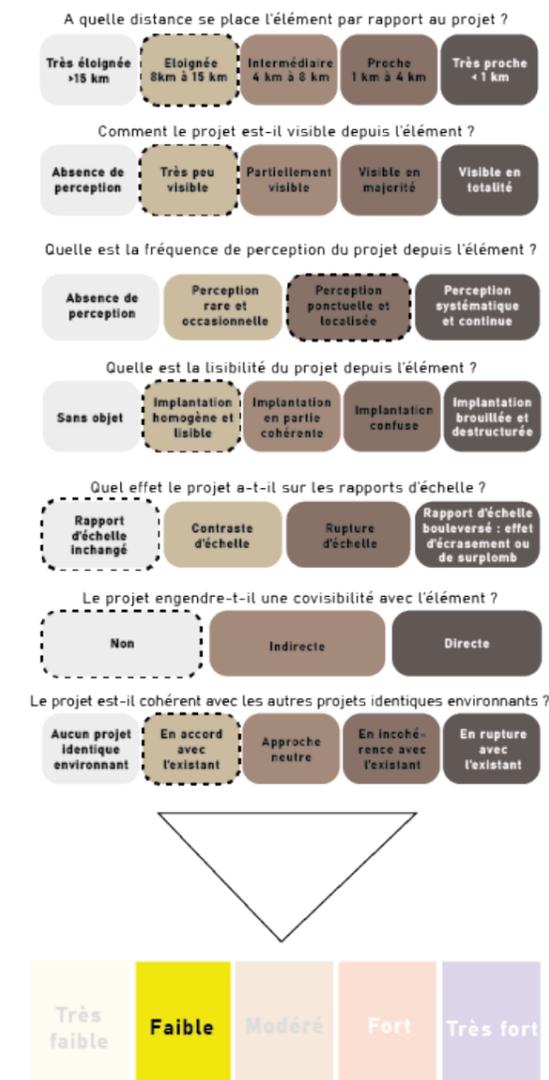


Figure 3 : Les sept critères de définition de l'effet du projet et de l'impact paysager

CRITÈRES DE DÉFINITION DE L'EFFET DU PROJET ET DE L'IMPACT PAYSAGER SELON L'ÉLÉMENT ANALYSÉ VIS-À-VIS DU PROJET



CRITÈRES DE DÉFINITION DE L'EFFET DU PROJET ET DE L'IMPACT PAYSAGER SELON L'ÉLÉMENT ANALYSÉ VIS-À-VIS DU PROJET



Figure 4 : Exemples d'évaluation de l'effet du projet et de l'impact paysager

Tableau 2 : Application des critères de définition de l'effet du projet et de l'impact paysager

Élément sensible	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendre-t-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
Vallée de ...	Modérée	PM n°1, et 2	De façon éloignée	Très peu	Perception ponctuelle et localisée depuis un coteau	Implantation homogène et cohérente avec les lignes de force paysagère	Rapport d'échelle inchangé	Directe	Approche neutre	Faible

1.5.4. LES MESURES « ERCA : EVITER - REDUIRE - COMPENSER – ACCOMPAGNER »

Plusieurs mesures paysagères sont mises en œuvre en amont, au stade de l'élaboration et du choix du projet, de façon à éviter et réduire l'impact du parc éolien. Celles-ci sont prises en compte pour la caractérisation des effets.

Si des impacts résiduels sont pressentis au regard de la configuration de l'implantation retenue, il conviendra alors de mettre en place de nouvelles mesures visant à « compenser » la perte de paysage afin de conserver l'état initial du paysage. Cependant, ce critère est très difficilement applicable dans ce domaine dans la mesure où l'on ne peut recréer un paysage ailleurs à l'identique.

Ainsi, ce sont des mesures d'accompagnement que nous proposons pour guider le projet vers une intégration paysagère, sociale et usuelle la plus optimale possible. En effet, ces mesures ne seront efficaces que si elles sont acceptées par l'ensemble des parties prenantes et en particulier les acteurs locaux, principaux usagers des lieux, et ce pendant toute la durée de l'exploitation du parc.

Différentes pistes seront proposées par le paysagiste et définies en collaboration avec le porteur de projet. Répertoireés sous forme de fiches, ces propositions seront techniquement et financièrement envisageables.

1.5.5. FOCUS SUR LA METHODOLOGIE DE REALISATION DES CARTES DE VISIBILITE

La zone de visibilité théorique est la portion de l’aire d’étude depuis laquelle le parc éolien sera théoriquement visible. L’analyse préalable des zones de visibilité théorique permet de faire un premier tri parmi les points de vue possibles en excluant certains points de vue (éoliennes invisibles) ou au contraire en alertant sur des visibilitées très lointaines qui ne sont pas soupçonnées au premier abord (Source : Guide relatif à l’élaboration des études d’impacts des projets de parcs éoliens terrestre, édité par le ministère de la transition écologique en octobre 2020).

La visibilité du parc éolien est calculée avec le logiciel Wind PRO 4.0, à partir d’une analyse spatiale qui tient compte de la topographie, des masques visuels constitués par les grands espaces boisés, de l’implantation des éoliennes et de leur hauteur.

Le calcul est fait à partir d’un modèle numérique de terrain (MNT), représentation de la topographie d’une zone terrestre créée à partir des données d’altitude de terrain. Ces données d’altitude sont spatialisées sur une grille de maillage régulier carré, d’une résolution de 25 m de côté. Cette donnée est disponible dans la bibliothèque du logiciel Wind PRO (données SRTM Shuttle DTM 1Arc-second).

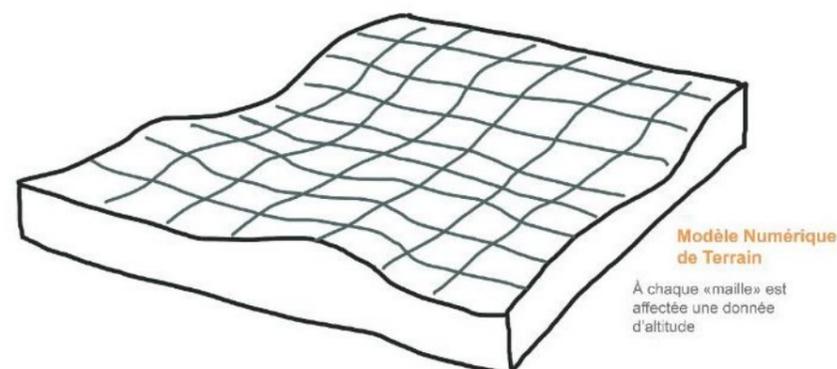


Figure 5 : Schéma d'un modèle numérique de terrain (Source : AEPE Gingko)

Les obstacles visuels principaux et les surfaces auxquelles on peut attribuer une hauteur (par exemple : les forêts, les haies, les villages...) peuvent également être inclus dans ce modèle numérique de terrain. Ces données sont préférentiellement issues de la BD TOPO ou extraites du SCAN 25 métropolitain BRGM. On obtient alors un MNE (modèle numérique d’élévation) (cf. schéma ci-après). La hauteur attribuée aux structures végétales est de 10 m, hauteur considérée comme moyenne basse pour des boisements.



Figure 6 : Différence entre MNT et MNE (Source : AEPE-Gingko)

Chaque point (ou « carré » de la grille MNT) envoie un « faisceau » vers chaque éolienne. Le calcul se fait idéalement sur 3 hauteurs : la hauteur en bout de pale, la hauteur du moyeu et la hauteur en base de mât. Le module ZVI vérifie si le rayon rencontre un relief, une surface surélevée ou un obstacle, et compte combien de rayons ont atteints leur destination (cf. schéma ci-dessous). Le modèle de calcul peut également tenir compte de l’incurvation de la surface de la terre.

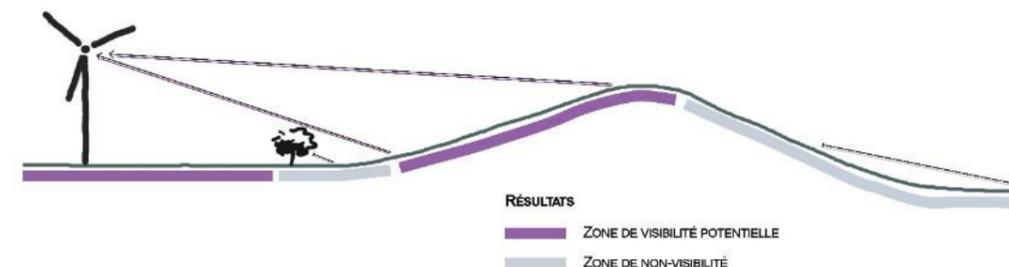


Figure 7 : Exemple de résultat de zones de visibilité et de non-visibilité (Source AEPE-Gingko)

Ici, le calcul est effectué avec des éoliennes de gabarit suivant : hauteur maximale du mât : 97 m ; hauteur maximale en bout de pale : 160 m ; diamètre maximal du rotor : 126 m.

Il s’agit, au regard du gabarit défini par le porteur du projet, du modèle d’éolienne qui présente les caractéristiques maximalistes dans le cadre du projet (éoliennes les plus grandes avec le rotor le plus important).

Ce calcul aboutit à un raster ou une couche vecteur géoréférencée montrant tous les points (ou mailles du MNT) du territoire depuis lesquels une ou plusieurs éoliennes sont potentiellement visibles, considérant la structure du relief et les différents masques pris en compte. Les résultats de ce calcul sont cartographiés ci-après.

LES LIMITES DE L’OUTIL « CARTE DE VISIBILITE »

Toutefois, cet outil soulève des limites notamment dans la précision des données d’entrée utilisées et de la modélisation elle-même (la totalité des masques visuels n’est pas prise en compte comme certains bâtiments ou structures végétales de tailles réduites). De plus, la résolution de la modélisation correspond généralement à des carrés de 25 m de côté, ce qui ne permet pas de porter de conclusion à un niveau extrêmement détaillé. Les cartes de visibilité doivent être appréhendées davantage comme un outil permettant de déterminer les principaux bassins d’inter-visibilité, et non comme un résultat exact, ferme et définitif. Ce sont les photomontages qui fournissent des éléments d’analyse détaillés permettant de déterminer précisément les effets du projet sur les composantes paysagères du territoire.

L’ANALYSE DES CARTES DE VISIBILITE THEORIQUE

Les cartes ci-après présentent les résultats obtenus en différenciant les portions d’éoliennes potentiellement visibles (cf. figure ci-après).



Figure 8 : Les différentes classes de visibilité en fonction de la portion d’éolienne visible

I.5.6. FOCUS SUR LA RÉGLEMENTATION PATRIMONIALE

Rappel des réglementations :

- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Le dispositif des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR), introduit par les articles L. 631-1 à L.633.1 de l'article 75 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine appelé Sites Patrimoniaux Remarquables qui succède aux trois dispositifs existants (les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager : ZPPAUP, les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine : AVAP, et les secteurs sauvegardés).

À ce jour, le règlement de l'AVAP, de la ZPPAUP ou du secteur sauvegardé continue de produire ses effets de droit jusqu'à ce que s'y substitue un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

- Les sites inscrits et sites classés

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

- Les monuments historiques

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Ils peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort que s'il est inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

- Les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (si besoin)

Le patrimoine mondial de l'UNESCO reconnaît la valeur universelle exceptionnelle d'un site ou d'un élément patrimonial. Afin de figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent respecter des critères de sélection culturels et naturels. On peut citer les trois premiers des dix critères définis par les Orientations :

1/ Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

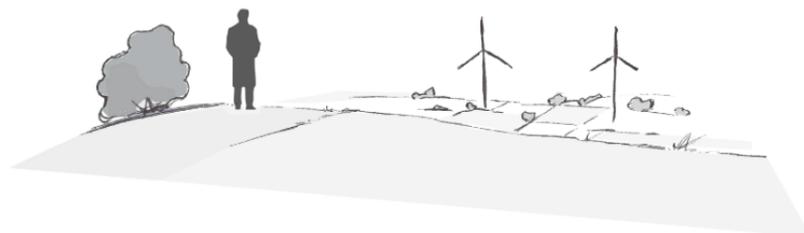
2/ Témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

3/ Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

L'ambition de l'UNESCO est d'agir en faveur du patrimoine mondial afin d'encourager les États à élaborer des plans de gestion afin d'assurer la conservation des sites, de fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial qui sont en danger immédiat, d'encourager la participation des populations locales à la préservation des biens de ce patrimoine, d'appuyer les actions de sensibilisation du public à la préservation et d'encourager la coopération internationale dans le domaine culturel et naturel du monde. Ces missions de l'UNESCO sont énoncées dans un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté en 1972.

I.5.7. LE GLOSSAIRE

GLOSSAIRE



SOURCES

[1] Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010.

[2] Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016.

[3] www.actu-environnement.com

[4] Convention européenne du paysage – Mise en œuvre en France, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, mars 2007.

[5] Éoliennes et paysages de la Manche, principes généraux, 2003, Conseil Général de la Manche.

[6] Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008.

Toutes illustrations : Réalisation AEPE-Gingko, 2018



THÉMATIQUES DU GLOSSAIRE

1 - PARC ÉOLIEN - GÉNÉRALITÉS

- Éolienne
- Aérogénérateur
- Parc éolien
- Poste de livraison

2 - LECTURE DU PAYSAGE

- Paysage
- Paysage visible
- Paysage perçu
- Élément de paysage
- Élément de paysage emblématique
- Structure paysagère
- Points d'appel visuel (et points de repère)
- Lignes de force
- Paysage ouvert
- Paysage fermé
- Paysage semi-ouvert
- Paysage avec éoliennes
- Paysage éolien

3 - VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

- Enjeux
- Sensibilité
- Impact
- Effet

4 - VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- Champ visuel
- Visibilité
- Covisibilité
- Covisibilité directe
- Covisibilité indirecte
- Concurrence visuelle
- Vue franche
- Vue filtrée
- Effet de fenêtre

5 - PERCEPTION DES PROPORTIONS DES MACHINES

- Taille apparente
- Prégnance
- Interdistance
- Interdistance apparente
- Échelle d'un paysage
- Contraste d'échelle
- Surplomb

6 - LECTURE DU PROJET ÉOLIEN

- Homogénéité / hétérogénéité des tailles apparentes
- Homogénéité / hétérogénéité des interdistances apparentes
- Homogénéité / hétérogénéité des altitudes sommitales
- Lisibilité paysagère
- Effet de brouillage

7 - LECTURE DU PROJET ÉOLIEN DANS UN PAYSAGE ÉOLIEN OU AVEC ÉOLIENNES

- Effets cumulatifs
- Effets cumulés
- Saturation visuelle
- Emprise visuelle horizontale occupée par le motif éolien
- Espace de respiration

8 - OUTILS D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

- ZIV : Zones d'Influence Visuelle - Carte de visibilité
- Photomontage

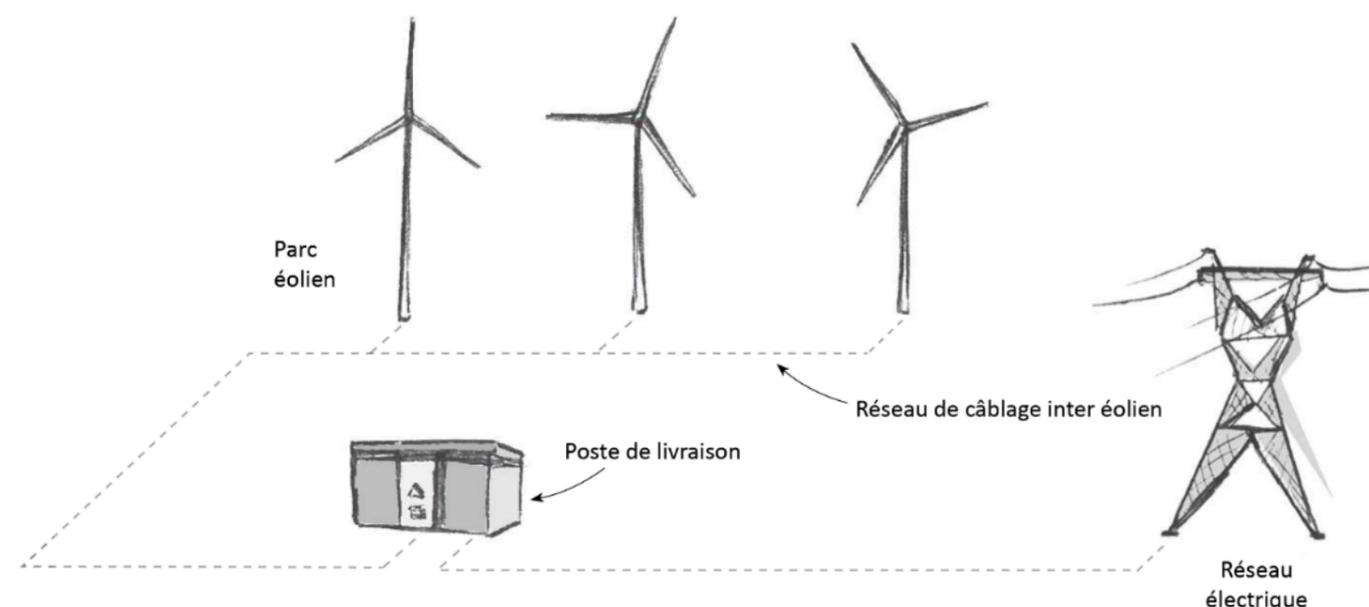
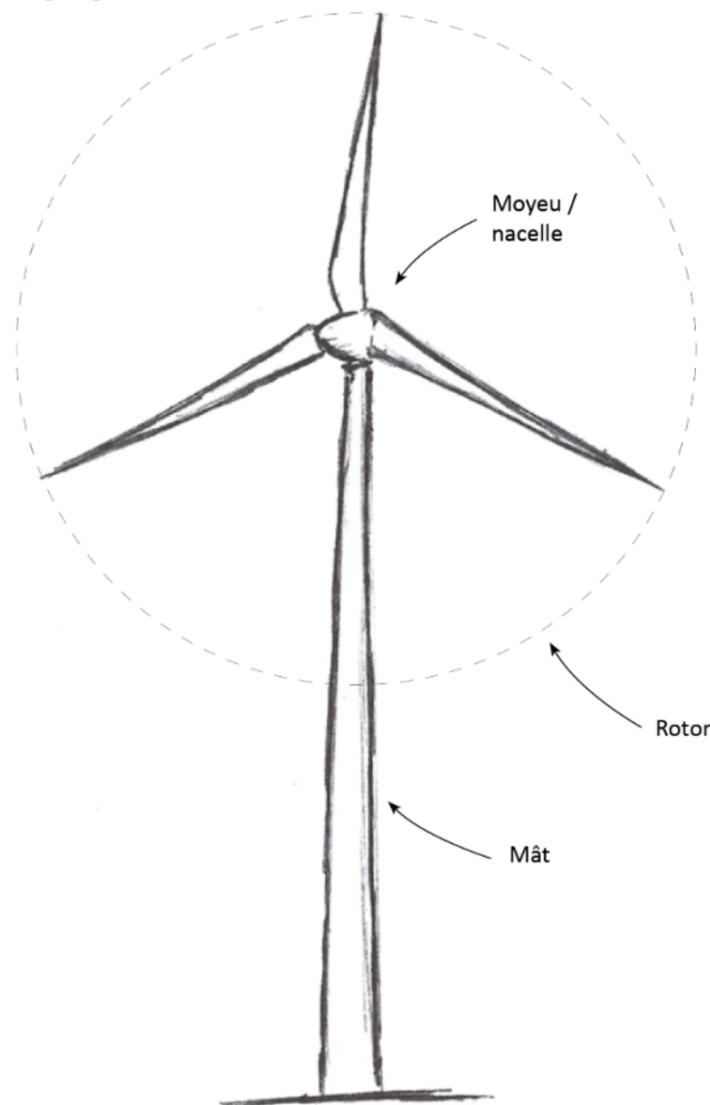
1 PARC ÉOLIEN - GÉNÉRALITÉS

ÉOLIENNE : « Dispositif destiné à convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique puis en électricité. Les éoliennes sont composées de pales en rotation autour d'un moyeu et actionnées par le vent. Elles sont généralement utilisées pour produire de l'électricité et entrent dans la catégorie des énergies renouvelables. Il existe deux types d'éoliennes modernes : celles qui ont un axe horizontal dont le rotor ressemble à une hélice d'avion et celles qui ont un axe vertical. Les plus courantes sont celles à axe horizontal qui sont composées d'un mât, d'un rotor, d'une nacelle, d'un système de régulation, et d'un poste de transformation moyenne tension. » [3]

PARC ÉOLIEN : « Un parc éolien est un ensemble de plusieurs aérogénérateurs sur un site connectés au réseau d'électricité en un même point. » [3]

POSTE DE LIVRAISON (PDL) : Le poste de livraison (ou PDL) fait partie des éléments annexes du parc éolien. L'électricité produite passe par le réseau de câblage interne du parc jusqu'au poste de livraison (local technique), d'où elle est injectée dans le réseau électrique.

AÉROGÉNÉRATEUR : Synonyme d'« éolienne ».



ÉOLIENNE
AÉROGÉNÉRATEUR

PARC ÉOLIEN
POSTE DE LIVRAISON

2

LECTURE DU PAYSAGE

PAYSAGE : « Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » [4]

PAYSAGE VISIBLE : « La notion de visibilité (...) correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.... » [2]

PAYSAGE PERÇU : « Avec la notion de perception, l'approche devient « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique. » [2]

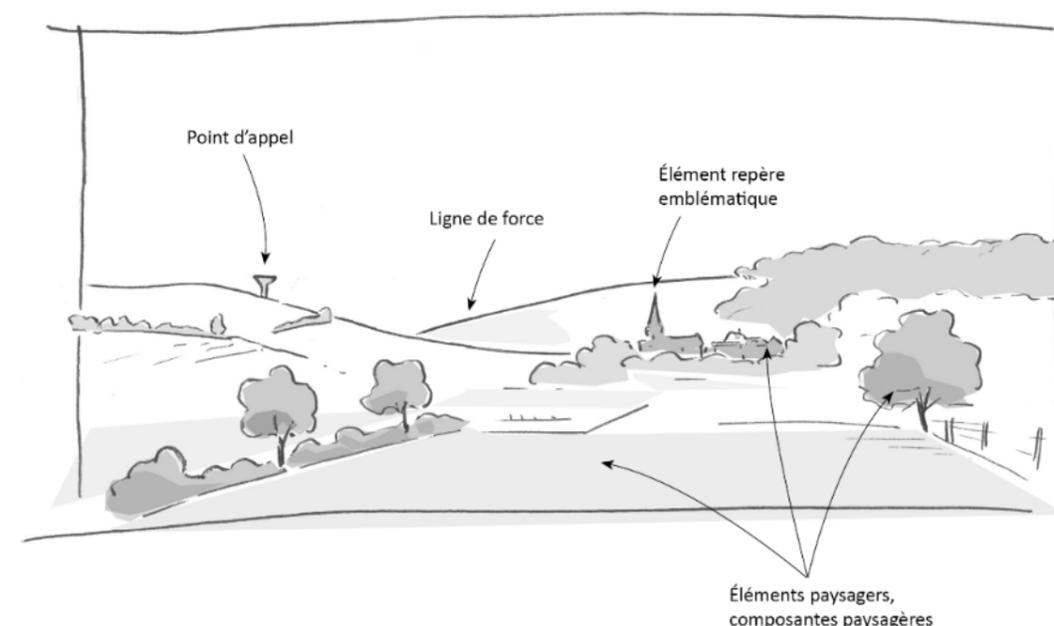
ÉLÉMENTS DE PAYSAGE : L'ensemble des entités ponctuelles biophysiques et anthropiques constituent indépendamment des « éléments de paysage », ou « composantes paysagères ». Assemblés entre eux de manière spécifiques, ils forment des structures paysagères. Il peut s'agir par exemple d'un arbre, d'une haie, d'un élément bâti, d'une éolienne, d'un étang, ...

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE EMBLÉMATIQUES : Certains éléments de paysage sont nettement perceptibles depuis les territoires voisins et peuvent constituer des points de repères : clocher d'église, relief particulier, etc. Ils représentent un enjeu particulier notamment par rapport aux problématiques de concurrence visuelle ou de rupture d'échelle.

STRUCTURE PAYSAGÈRE : Une structure paysagère est un ensemble d'éléments de paysage qui interagissent. Les structures paysagères sont les traits caractéristiques d'un paysage.

POINTS D'APPEL VISUEL (ET POINTS DE REPÈRE) : Points vers lesquels le regard se fixe pendant un temps plus ou moins long, perçus de façon distincte et facilement identifiable dans le reste du paysage (un arbre isolé, un pylône électrique, un point de fuite...).

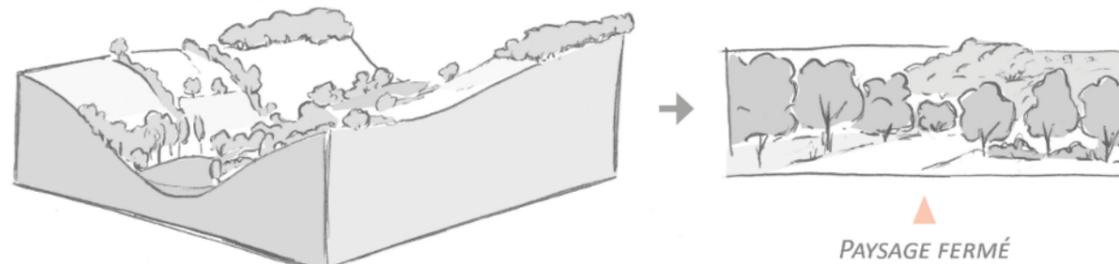
LIGNES DE FORCE : Les éléments linéaires structurants la perception d'un paysage constituent ses lignes de forces et peuvent correspondre à l'organisation du relief, à des structures végétales, etc... qui dessinent des lignes de fuites, des lignes de convergence ou soulignent des perspectives...



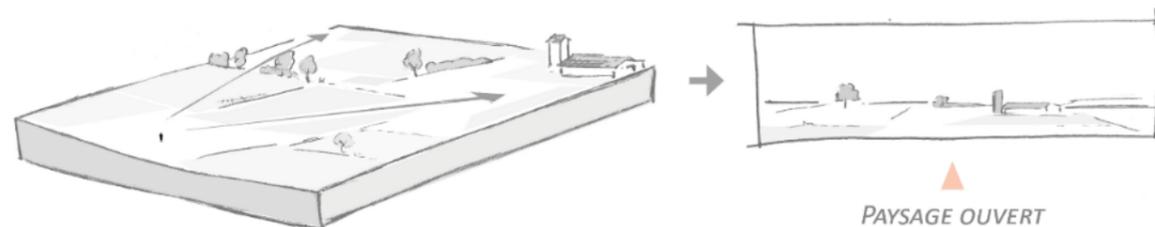
▲
ÉLÉMENTS DE PAYSAGE
ÉLÉMENT DE REPÈRE - EMBLÉMATIQUE
POINT D'APPEL
LIGNE DE FORCE

2 LECTURE DU PAYSAGE (SUITE)

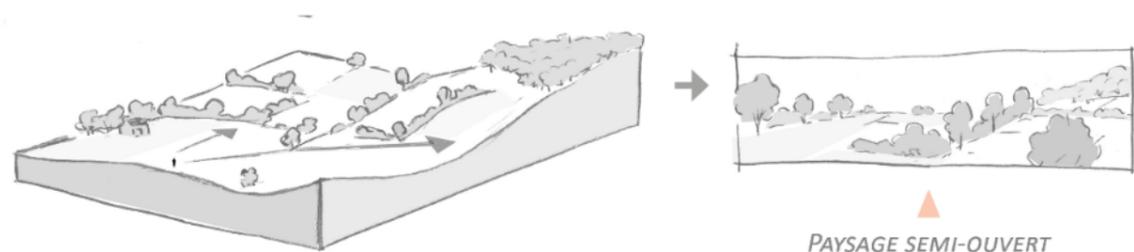
PAYSAGE FERMÉ : On qualifie les paysages de « fermés » lorsqu'à l'intérieur de ces derniers le regard est le plus souvent bloqué au premier plan par des masques opaques (trame bâtie, végétation, etc.) C'est par exemple le cas de nombreuses vallées densément arborées ou d'ensembles urbains.



PAYSAGE OUVERT : On qualifie les paysages d'« ouverts » lorsqu'aucun élément ne bloque le regard au premier ni au moyen-plan et qu'ils offrent donc de larges et profondes perspectives sur les territoires environnants. C'est par exemple le cas des plateaux agricoles peu plantés, type « openfield ».



PAYSAGE SEMI-OUVERT : On qualifie les paysages de « semi-ouverts » lorsqu'ils présentent une alternance de territoires fermés et d'autres ouverts, c'est-à-dire que le regard est parfois bloqué au premier plan par des masques opaques (trame bâtie, végétation, etc.), et qu'à d'autres endroits de larges et profondes perspectives sur les territoires environnants sont possibles. C'est par exemple le cas de certains paysages bocagers vallonnés qui en point haut peuvent offrir des vues lointaines et en point bas présentent des ambiances plus intimistes.



PAYSAGE AVEC ÉOLIENNES : « Les paysages avec éoliennes sont des territoires dans lesquels les éoliennes constituent un ensemble d'éléments de paysage dont l'implantation n'en modifie pas fondamentalement les qualités paysagères ». [6]

PAYSAGE ÉOLIEN : « Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères ». [6]

3 VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

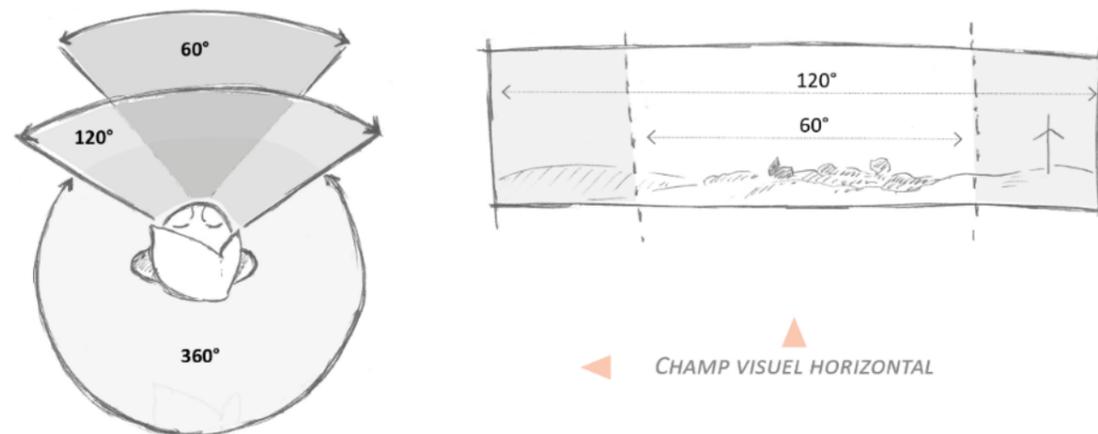
ENJEU : « L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » [1]

SENSIBILITÉ : « La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié. » [1]

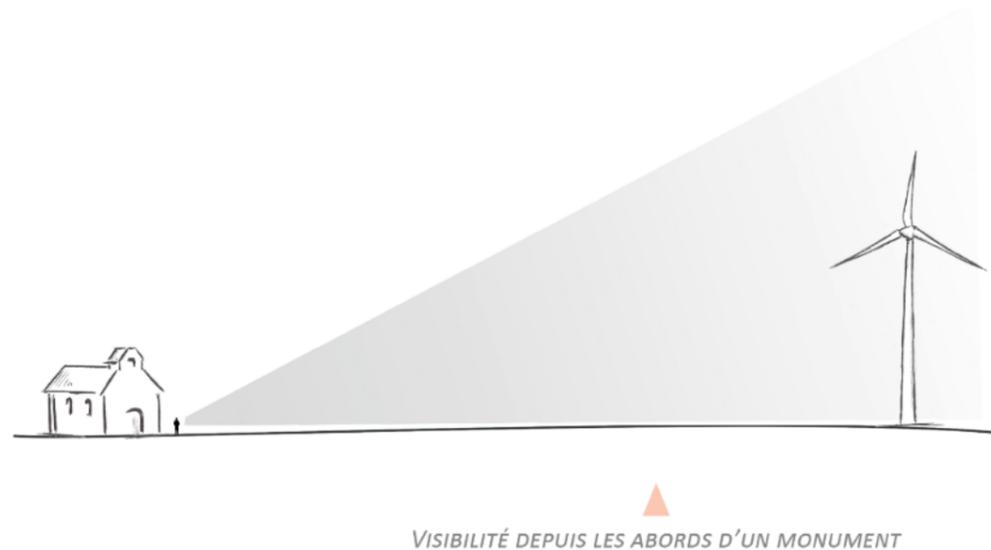
IMPACT : L'impact est la conséquence objective du projet sur l'environnement. Plusieurs facteurs rentrent en compte dans l'évaluation d'un impact sur le paysage ; il s'agit d'estimer la visibilité effective du projet (projet perçu ou non, vue franche ou filtrée, partielle ou complète...), la qualité de l'inscription du projet dans le paysage d'accueil (lisibilité, prégnance, cohérence...), et enfin le croisement de ces caractéristiques avec le niveau d'enjeu en présence (niveau de fréquentation du lieu, paysage emblématique, valeur patrimoniale...).

4 VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

CHAMP VISUEL : Le champ visuel correspond à l'étendue spatiale perceptible à la vue depuis un point d'observation donné. On peut distinguer plusieurs cadrages horizontaux dans le champ visuel : un premier cadre de 60° correspondant à ce que l'on voit nettement et de façon détaillée ; un deuxième à 120° correspondant à ce que l'on peut voir en tournant légèrement la tête de part et d'autre ; un dernier à 360° correspondant à ce qu'il est possible de voir en pivotant sur soi-même.



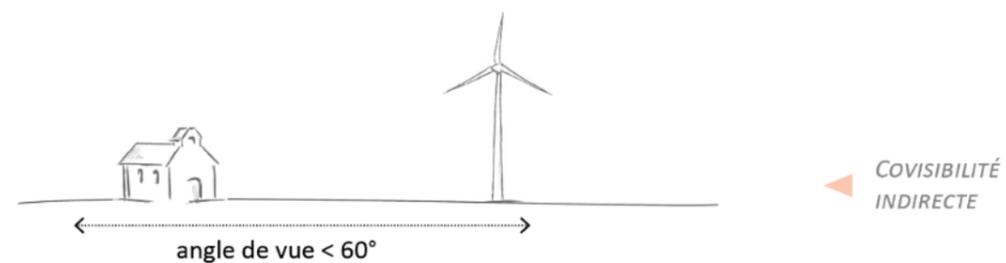
VISIBILITÉ : « La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres : la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ; la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.). » [2]



COVISIBILITÉ : « Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est directe ou indirecte. » [2]

COVISIBILITÉ DIRECTE : « Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan. » [2]

COVISIBILITÉ INDIRECTE : « Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 60° (30° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés. » [2]



4 VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE (SUITE)

CONCURRENCE VISUELLE : On parle de concurrence visuelle lorsque deux éléments de paysage (ou davantage) apparaissent dans la même portion du champ visuel, multipliant les points d'appel et / ou contrastant fortement au niveau de leur vocabulaire paysager (élément industriel proche d'une entité patrimoniale par exemple).

CONCURRENCE VISUELLE AVEC LA SILHOUETTE D'UN BOURG DE FAÇON SUPERPOSÉE



...OU DE FAÇON INDIRECTE



VUE FRANCHE : La vue est franche sur un parc éolien ou sur certaines éoliennes lorsque ces dernières sont perçues en entier ou presque (de la base du mât jusqu'à l'extrémité des pales), sans masque formé par d'autres éléments paysagers positionnés entre l'observateur et les machines.



VUE FRANCHE

VUE FILTRÉE : La vue sur un parc éolien ou sur certaines éoliennes est dite filtrée lorsque la perception des machines est partiellement masquée par d'autres éléments de paysage positionnés dans des plans plus proches de l'observateur (végétation, éléments bâtis...). On peut alors parler « d'effet de masque ».



VUE FILTRÉE

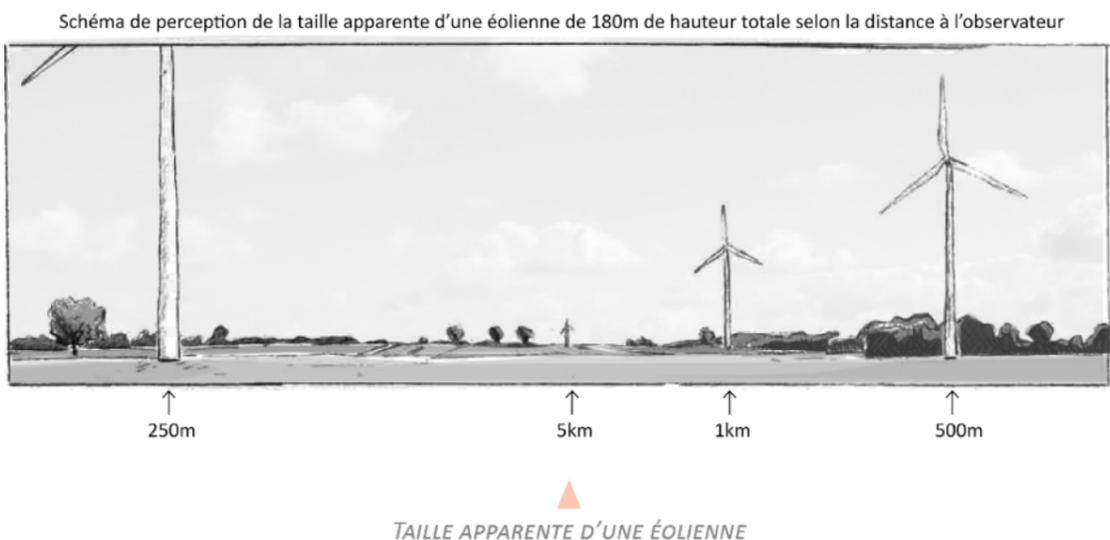
EFFET DE FENÊTRE : On parle d'effet de fenêtre lorsque les éléments de premier plan (végétation, bâti...) n'autorisent qu'une perception cadrée d'un élément de paysage lointain au gré d'une percée visuelle.



EFFET DE FENÊTRE PERCÉE VISUELLE

5 ÉCHELLES DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES

TAILLE APPARENTE : La taille apparente correspond à l'angle vertical occupé par un objet dans le champ visuel. Il dépend donc de ses dimensions physiques mais aussi de son éloignement. Plus un objet est distant du point d'observation, plus sa taille apparente est faible.

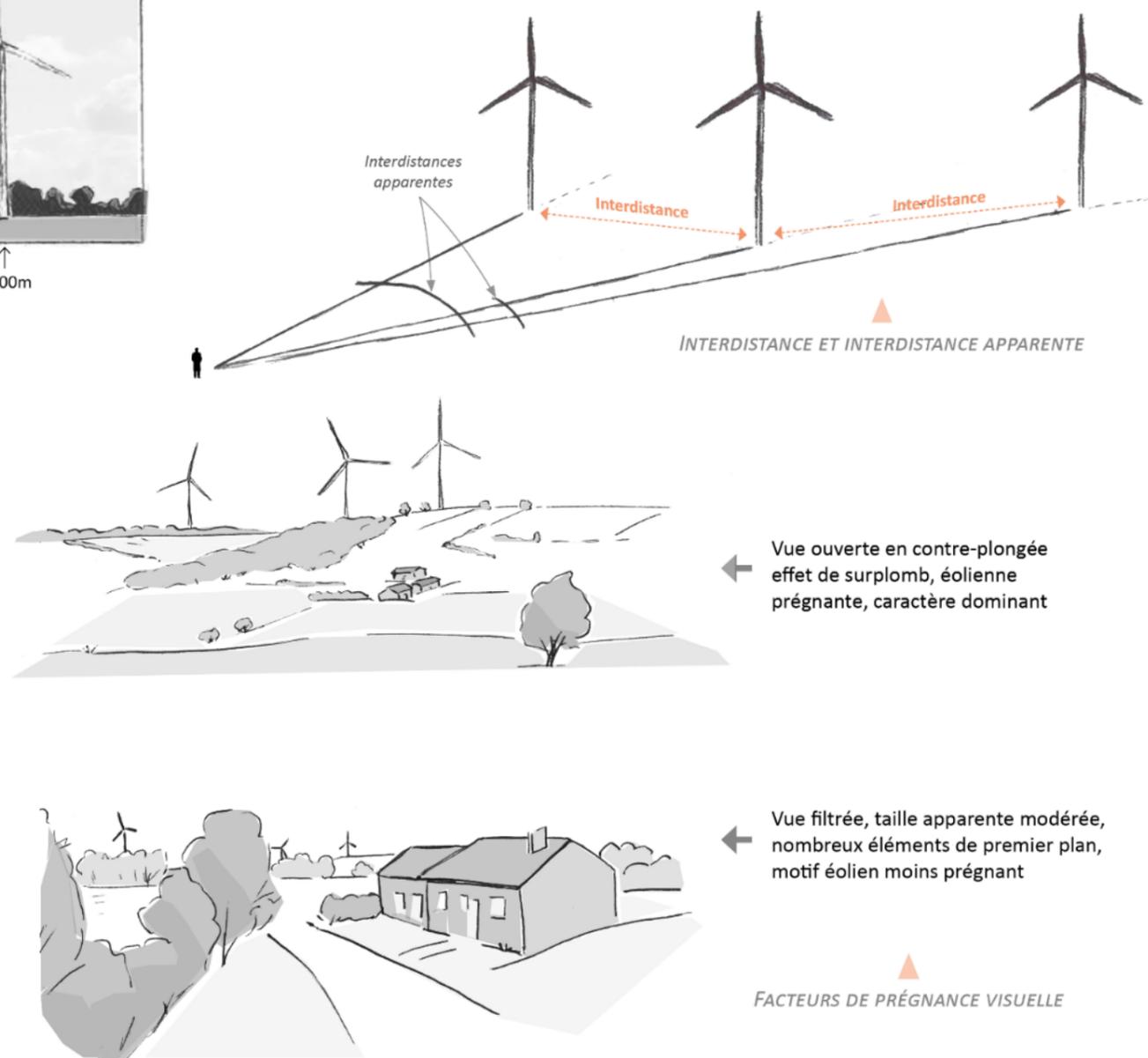


PRÉGNANCE : « La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance »). Dans les études paysagères et patrimoniales, la prégnance des éoliennes dans le paysage sera à appréhender en intégrant à la fois des critères quantitatifs (distances, tailles apparentes relatives des différents éléments de paysage, proportion dans le champ visuel, notion de champs de visibilité, position de l'observateur – vue plongeante, à niveau ou en contre-plongée – etc.) et des critères qualitatifs (ambiance paysagère, reconnaissance des paysages ou du patrimoine, etc.). La perception et la prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépendent de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

- La distance : la perception visuelle d'un objet vertical (proportion de cet objet dans le champ visuel humain) suit une courbe asymptotique selon l'éloignement. En effet, avec l'éloignement, 1) la hauteur apparente d'une éolienne (son angle vertical) diminue selon une asymptote, 2) la fréquence des bonnes conditions de visibilité diminue (transparence de l'air) significativement, 3) l'existence au premier ou au second plan d'un obstacle va intervenir comme masque visuel.
- Mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée...), la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, l'existence de parcs éoliens déjà présents, les conditions atmosphériques, la présence ou non d'autres éléments techniques ou industriels... » [2]

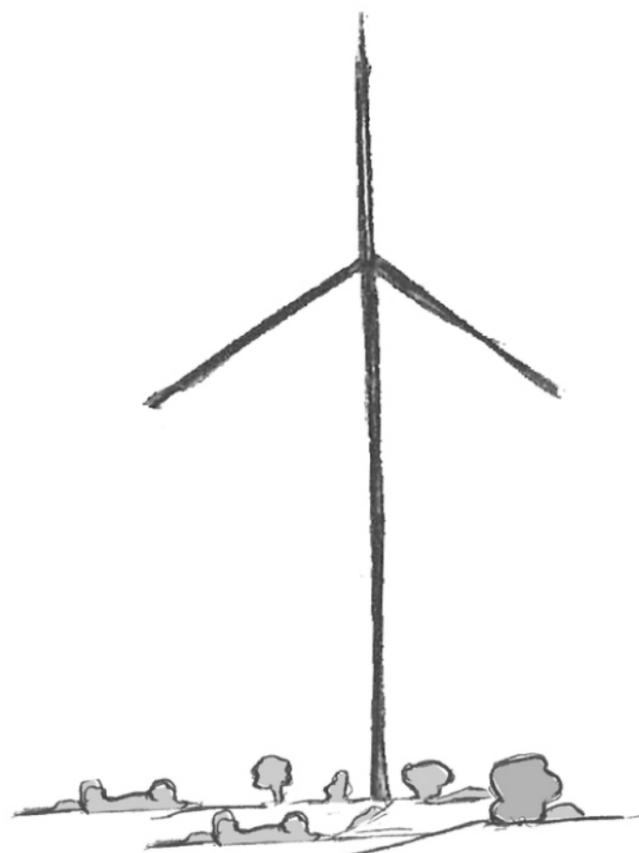
INTERDISTANCE : Écartement entre deux éléments de paysage, et notamment entre deux éoliennes.

INTERDISTANCE APPARENTE : Écartement dans le champ visuel entre deux éléments de paysage, et notamment entre deux éoliennes. L'interdistance apparente entre deux éléments identiques varie donc en fonction du positionnement de l'observateur.



5 ÉCHELLES DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES (SUITE)

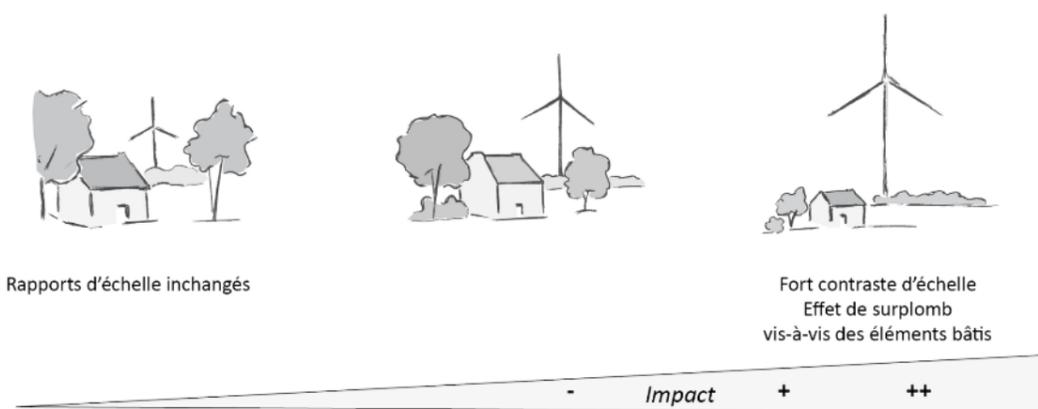
ÉCHELLE D'UN PAYSAGE : « L'échelle d'un paysage est donnée par deux éléments : la dimension de l'espace perçu et la présence dans cet espace « d'étalons » visuels à l'échelle humaine qui permettent de comparer les grandeurs par rapport à une échelle habituelle. » [5]



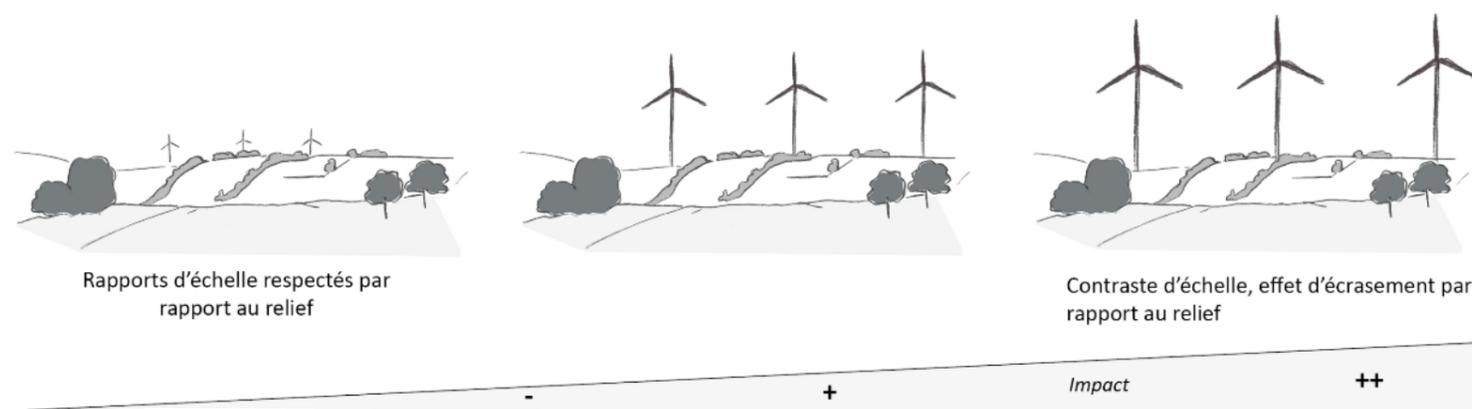
◀ CONTRASTE D'ÉCHELLE

CONTRASTE D'ÉCHELLE : La notion de contraste d'échelle s'applique lorsqu'un nouvel élément de paysage présente, depuis un point d'observation donné, une taille apparente supérieure à celle des entités en place. On parle de rupture d'échelle lorsque cet effet de contraste est très fort.

SURPLOMB : On parle d'effet de surplomb lorsque des éléments sont perçus comme hors d'échelle par rapport à un élément donné, avec un très fort contraste entre les différentes tailles apparentes. Cet effet de domination ne préjuge pas nécessairement d'une dépréciation paysagère.



ANALYSE DES RAPPORTS D'ÉCHELLE

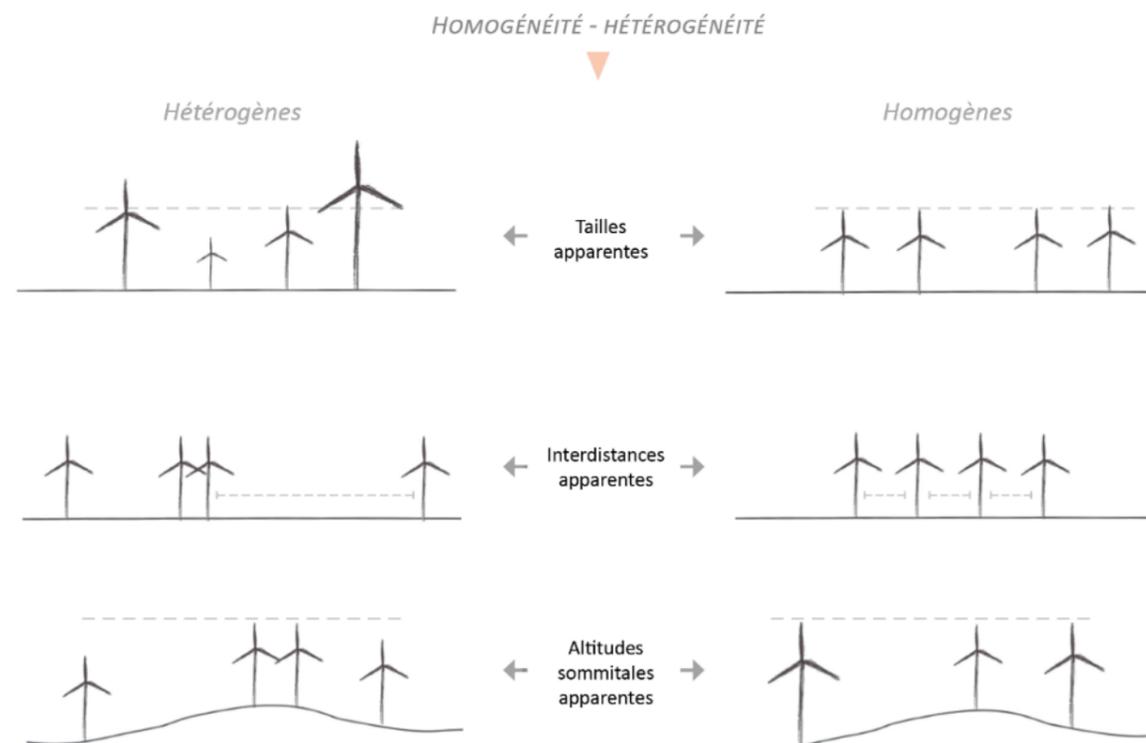


6 LECTURE DU PROJET ÉOLIEN

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TAILLES APPARENTES : On parle d'homogénéité des tailles apparentes lorsque toutes les éoliennes d'un parc apparaissent avec une taille constante (même angle vertical apparent) dans le champ visuel. À contrario lorsqu'elles apparaissent dans plusieurs plans différents, leurs tailles apparentes ne sont pas constantes, on parle d'hétérogénéité.

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES INTERDISTANCES APPARENTES : On parle d'homogénéité des interdistances apparentes lorsque les éoliennes apparaissent dans le champ visuel avec un écartement régulier entre les machines. À contrario lorsque cet écartement apparent n'est pas constant entre éoliennes d'un même parc, on parle d'hétérogénéité.

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ALTITUDES SOMMITALES : On parle d'homogénéité des altitudes sommitales apparentes lorsque les extrémités des pales des éoliennes d'un même parc apparaissent à hauteur égale dans le champ visuel, indépendamment du modelé du relief sur lequel elles sont implantées.



LISIBILITÉ PAYSAGÈRE : Un paysage ou un élément de paysage peut être qualifié de lisible lorsqu'il est facilement identifiable par l'observateur, perçu avec clarté et qu'il s'articule de façon cohérente avec les autres éléments du paysage. Au contraire, un élément peu lisible apporte de la confusion dans la compréhension d'un paysage.

EFFET DE BROUILLAGE : Le brouillage du motif éolien correspond à la superposition de mâts ou de pales dans le même angle du champ visuel, il peut diminuer la lisibilité individuelle de chaque élément et ainsi complexifier l'intégration paysagère de l'ensemble.

LISIBILITÉ D'UN PARC ÉOLIEN

Facteurs de mauvaise lisibilité :

- Éoliennes dans des plans multiples
- Superposition des rotations des pales
- Interdistances apparentes hétérogènes
- Tailles apparentes hétérogènes



Facteurs de lisibilité :

- Éoliennes dans un nombre limité de plans visuels
- Motif d'implantation identifiable et simple
- Effet de perspective
- Interdistances apparentes homogènes
- Tailles apparentes homogènes



7 LECTURE DU PROJET ÉOLIEN DANS UN PAYSAGE ÉOLIEN OU AVEC ÉOLIENNES

EFFETS CUMULÉS : Il s'agit des incidences par le projet s'ajoutant aux effets des autres parcs projetés connus (construits ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale), conformément à l'article R122-5 du Code de l'Environnement, relatif aux études d'impacts. Ainsi, les projets connus mais n'entrant pas dans ce cas de figure n'ont pas à être pris en compte dans l'évaluation de ces effets.

SATURATION VISUELLE : Caractérise la part de l'éolien sur l'horizon paysager: le terme de saturation indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans le paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et peut être analysé à plusieurs échelles : à l'échelle locale avec une évaluation depuis un point spécifique, et à l'échelle d'un secteur, avec une évaluation globale de la saturation ressentie lors de la traversée du territoire. L'analyse de la saturation visuelle fait intervenir les notions d'emprise visuelle occupée par le motif éolien et d'espace de respiration.

EMPRISE VISUELLE HORIZONTALE OCCUPÉE : Portion horizontale du champ visuel (angle) dans laquelle des éoliennes sont perçues depuis un point donné.

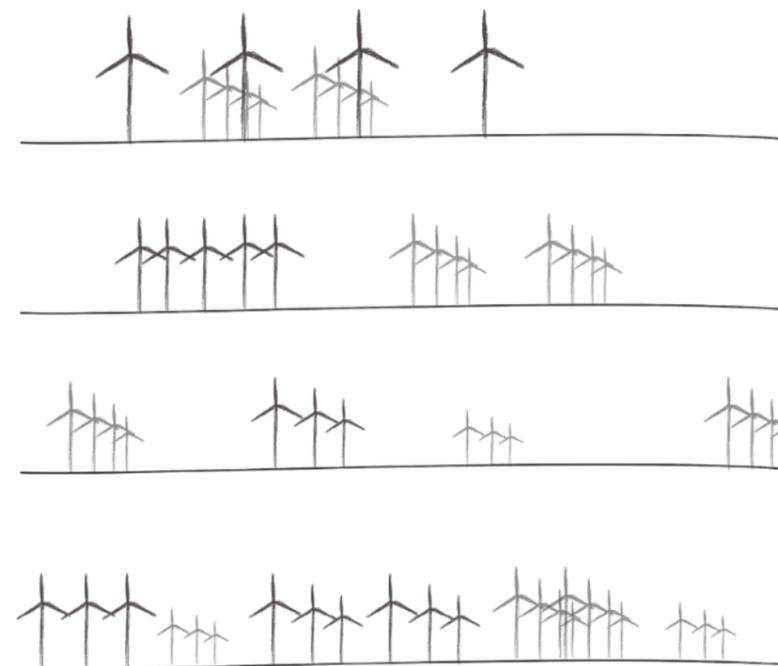
ESPACE DE RESPIRATION : Portion horizontale du champ visuel (angle) entre la perception de deux parcs éoliens; espace avec absence du motif éolien.

Brouillage de la lecture des motifs des différents parcs →

Augmentation de l'emprise visuelle du motif éolien →

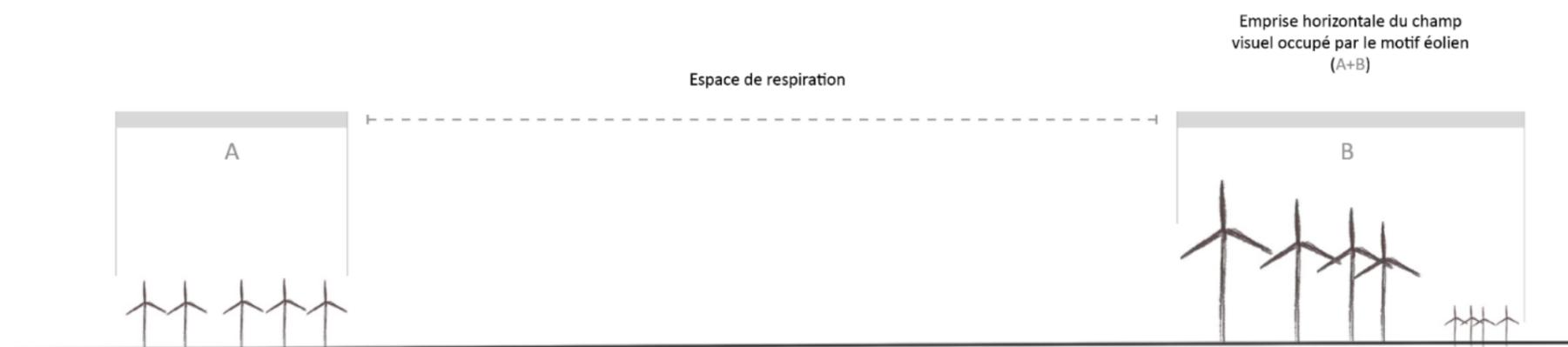
Multiplication des points d'appel →

Saturation visuelle par le motif éolien ou effet d'encercllement depuis un point particulier →



IMPACTS POTENTIELS PAR EFFETS CUMULATIFS

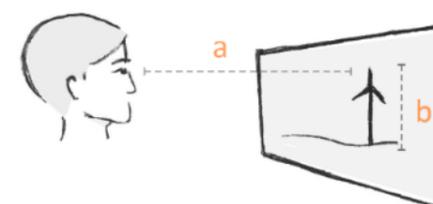
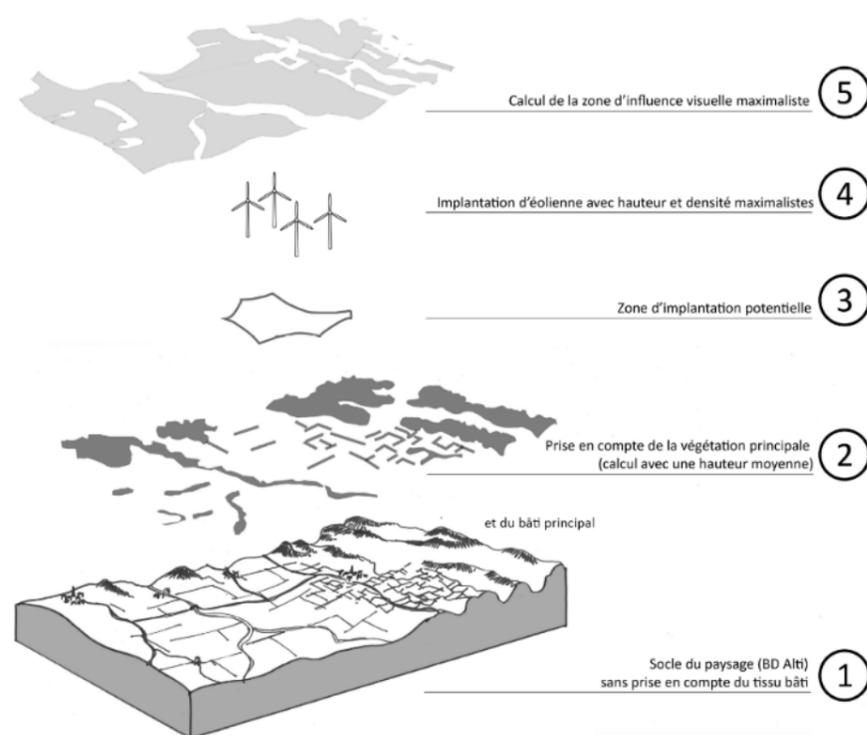
EMPRISE HORIZONTALE OCCUPÉE ET ESPACE DE RESPIRATION →



8 OUTILS D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

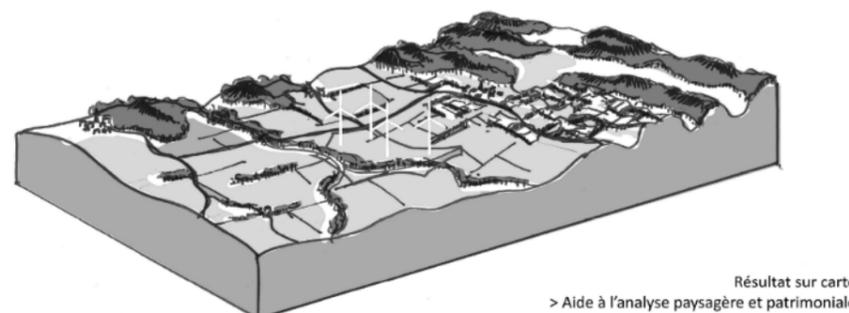
CARTE DE VISIBILITÉ : La carte de visibilité est un outil d'analyse qui spatialise les « Zones d'Inter-Visibilité » théoriques (ZIV), aussi appelée « Zone d'Influence Visuelle ». Ces zones sont les portions de l'aire d'étude depuis lesquelles le parc éolien sera théoriquement visible. Les ZVI sont obtenues à partir d'un calcul d'analyse spatiale via un système d'information géographique (SIG) ; cette modélisation peut tenir compte selon les données disponibles et choisies : de la topographie, des masques visuels constitués par les principales structures végétales, du bâti, de l'implantation des éoliennes et de leur hauteur... Les limites des cartes de visibilité théoriques résident dans la précision des données d'entrée utilisées et de celle de la modélisation. Le résultat obtenu est souvent maximaliste et théorique et doit être vérifié par les photomontages qui fournissent un résultat proche de la réalité du terrain.

PHOTOMONTAGE : Simulation visuelle permettant de modéliser et visualiser de façon réaliste l'insertion d'un ou plusieurs projets dans leur environnement. Cet outil est utilisé pour comparer les effets des différentes variantes d'implantation d'un projet et pour évaluer l'impact paysager du projet choisi. La réalisation des photomontages dans le cadre de l'étude d'impact s'appuie sur une méthode précise de réalisation des prises de vue (choix pertinent du point de vue, utilisation d'un trépied, conditions météorologiques anticipées...). Les photomontages sont ensuite créés de façon normée à l'aide de logiciels professionnels et d'une méthodologie qui permet d'assurer le bon positionnement des éoliennes dans le champ visuel et leur bonne dimension. Leur présentation respecte une vue équi-angulaire de manière à restituer de façon réaliste le paysage et les rapports d'échelle au plus proche de la vision humaine.



$$A / B = a / b$$

PRINCIPE DE LA REPRÉSENTATION ÉQUI-ANGULAIRE DES PHOTOMONTAGES



ZVI ET CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

II. DEFINITION DES AIRES D'ETUDES

L'analyse paysagère et patrimoniale, dans le cadre d'un projet éolien, s'effectue à différentes échelles, correspondant à quatre aires d'étude : Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) des éoliennes, aire d'étude immédiate, aire d'étude rapprochée et aire d'étude éloignée. Ces périmètres d'étude, définis à partir de la ZIP, sont emboîtés les uns dans les autres. Le travail consiste à aller progressivement du plus large au plus précis sur la zone d'implantation, ce qui se traduit notamment par une échelle de travail en correspondance avec chaque périmètre.

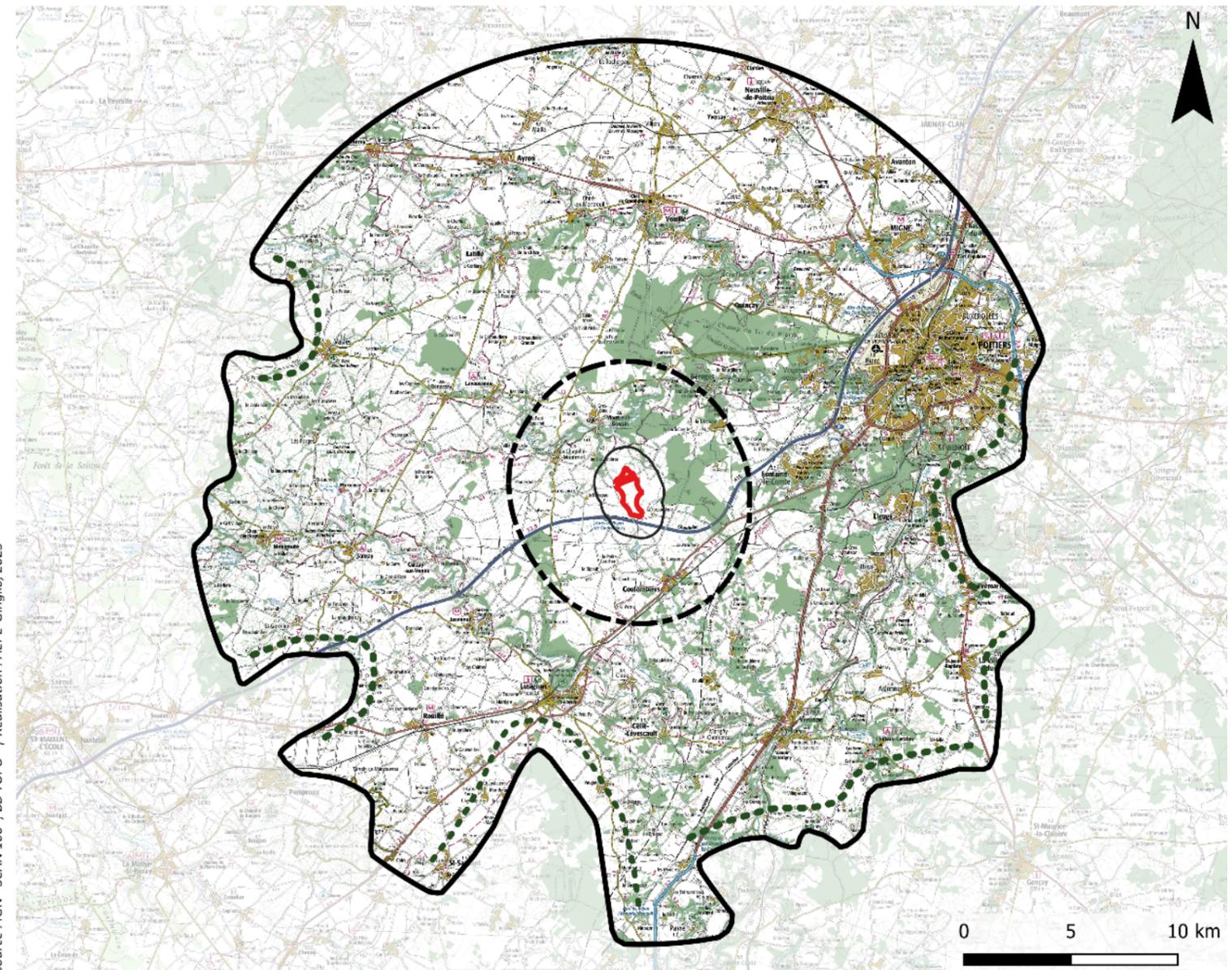
II.1. L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE : EVALUATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET DES ENJEUX DE GRAND PAYSAGE

« Les effets sur le paysage ont une portée visuelle telle qu'il est nécessaire de mener l'étude d'impact paysager au sein du périmètre d'étude éloigné. La délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. Le périmètre pourra être distordu, en fonction de la topographie, des éléments de paysages et de patrimoine, notamment les Grands sites ou les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial qu'il conviendra d'inclure dans l'aire d'étude. »

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, ministère de la Transition Ecologique, Octobre 2020

L'aire d'étude éloignée, la plus large, permet d'englober toutes les incidences visuelles du projet, y compris sur des entités par définition éloignées. Elle permet d'étudier le contexte paysager large du projet par rapport au territoire auquel il appartient. Il s'agit de localiser les enjeux d'importance régionale ou nationale, comme les sites et monuments. Au sein de cette aire d'étude, étant donné la perception plus éloignée des aérogénérateurs projetés, ces derniers tendront à se « fondre » dans le paysage ; leur prégnance est atténuée.

Il s'agit ici d'une zone tampon d'une vingtaine de kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle, adaptée pour exclure les zones boisées en périphérie d'aire d'étude.



Source : IGN - SCAN 100®, BD TOPO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2023

AEPE Gingko

Les aires d'études de l'analyse paysagère

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Masque visuel

- Trame arborée
- Adaptation de l'aire d'étude en raison de la présence de boisements

Carte 1 : Les aires d'études de l'analyse paysagère

II.2. L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ZONE DE PREGNANCE POTENTIELLE DES ÉOLIENNES

« L'aire d'étude rapprochée s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. Cette aire permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs. »

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Ecologique, Octobre 2020

À l'approche de la Zone d'Implantation Potentielle du projet, la prégnance des éoliennes peut être particulièrement importante et potentiellement modifier l'ambiance paysagère. Il s'agit donc d'étudier les perceptions visuelles, sociales et les rapports d'échelles du « paysage de référence », c'est-à-dire celles des riverains et usagers des infrastructures proches du parc éolien.

Les sites de fréquentation répertoriés (lieux de vie et d'habitat – bourgs, hameaux... ; routes ; éléments touristiques), ainsi que les entités patrimoniales y sont finement analysés, de façon à les hiérarchiser en termes de sensibilité potentielle, en identifiant les ouvertures visuelles en direction de la ZIP, ainsi que les risques de covisibilité.

L'aire d'étude rapprochée correspond au bassin de visibilité potentielle principal du parc éolien projeté, où les aérogénérateurs constitueront éventuellement un des éléments de paysage vécu ou paysage du quotidien. Il s'agit d'une zone tampon de 5 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle.

II.3. L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

« L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. C'est également là que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte local (trame végétale existante, topographie, parcellaire, etc.), les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.) et le traitement du projet. »

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Ecologique, Octobre 2020

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier en détails les qualités et l'organisation des éléments paysagers présents, comme la trame végétale existante, le microrelief... Cette aire d'étude est utilisée dans l'étude paysagère principalement pour définir un périmètre dans lequel l'habitat proche est le plus susceptible d'être impacté de façon forte par un parc éolien présent dans son paysage immédiat. Une zone tampon 1 kilomètre est utilisée pour englober l'ensemble de l'habitat riverain proche.

II.4. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP) DES ÉOLIENNES

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes d'implantation des éoliennes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

L'analyse de cette zone se consacre aux éléments de paysage concernés directement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est à cette échelle que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte (trame végétale existante, topographie, parcellaire, etc.), les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.).

Tout au long de l'analyse thématique présentée dans la suite du document, une approche multiscalaire est fournie, permettant de hiérarchiser les sensibilités en fonction de leur importance et de l'éloignement du projet. Une ou plusieurs cartes peuvent être produites pour chacune de ces thématiques, en fonction du niveau d'information pertinent pour l'analyse de celle-ci.

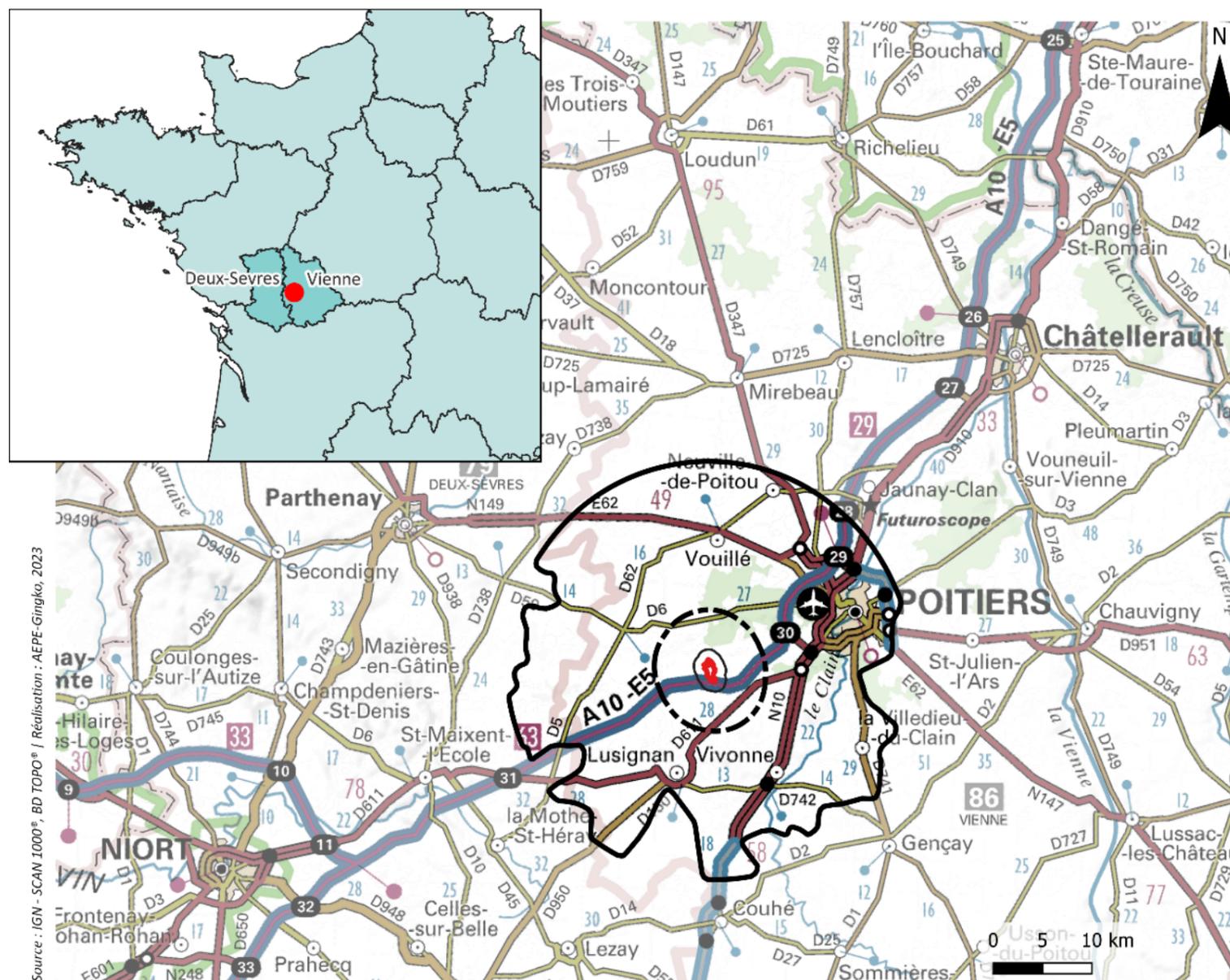
Réaliser une analyse paysagère à plusieurs échelles permet de hiérarchiser les sensibilités en fonction de l'éloignement du projet (et donc de la Zone d'Implantation Potentielle) : lorsque l'on « dézoome », que l'on se place à une échelle plus petite, les éléments majeurs sont considérés (grand paysage) ; alors que plus l'on se rapproche, plus on « zoome », plus les éléments secondaires nécessitent d'être pris en compte (paysages du quotidien).

PARTIE 1 - ÉTAT INITIAL

III. L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER

III.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Le projet de parc éolien de Boivre-la-Vallée se situe dans le département de la Vienne en région Nouvelle-Aquitaine, à environ 11 km au sud-ouest de la périphérie de Poitiers. Le projet s'implante à l'interface entre les contreforts de la Gâtine et les terres de brandes, dans des paysages vacillants entre bocage et plaine.



AEPE Gingko

La localisation générale du projet

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Limites administratives

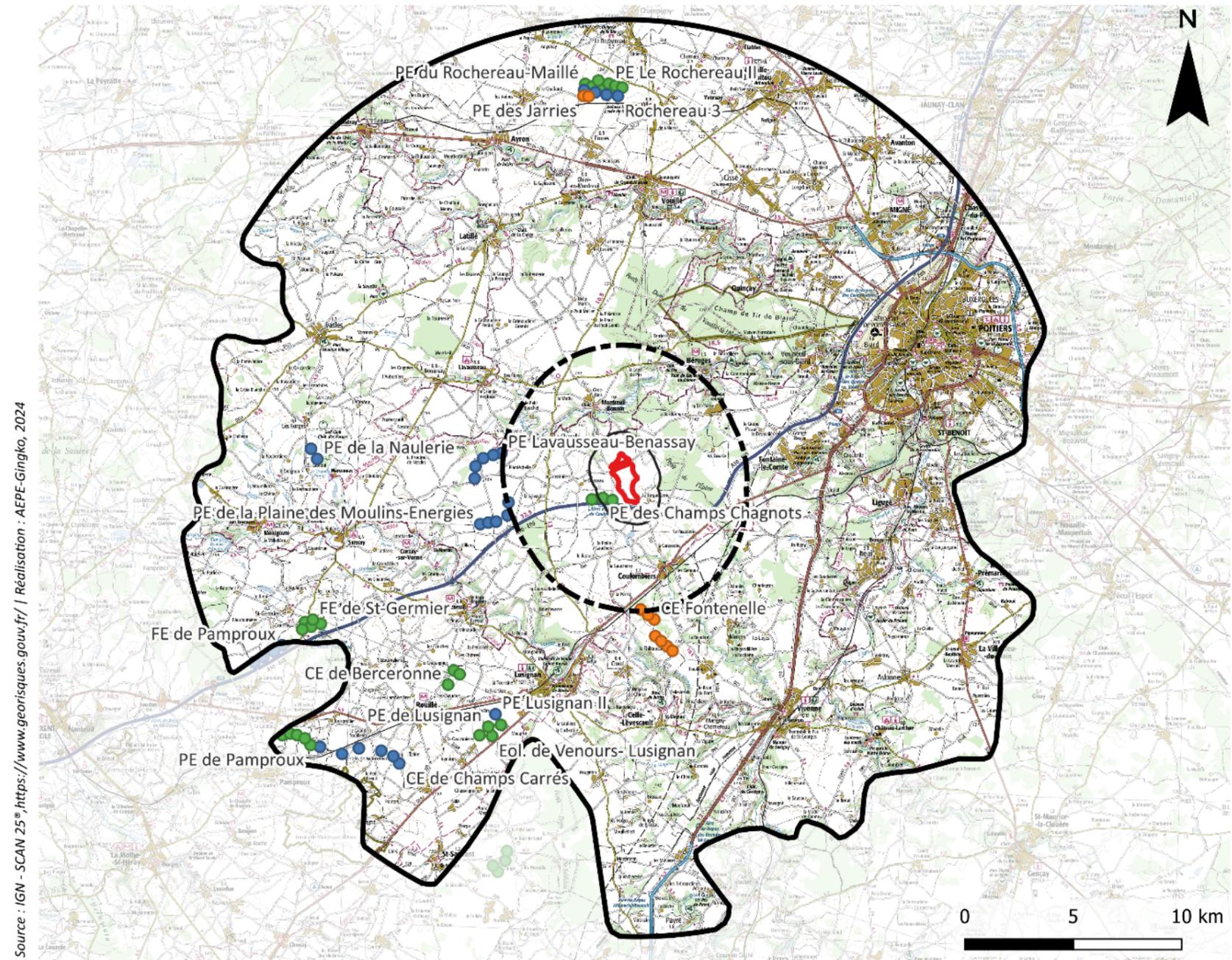
- Limites départementales
- Limites régionales

Carte 2 : La localisation générale du projet

III.2. LE CONTEXTE EOLIEN

Aujourd’hui au sein de l’aire d’étude éloignée, on recense sept parcs éoliens en exploitation, trois parcs éoliens autorisés et deux parcs éoliens en cours d’instruction. On relève un contexte éolien qui tend à se densifier principalement au sud-ouest et dans la partie centrale du territoire étudié.

Nom du parc éolien	Nombre d'éoliennes	Statut	Distance à la ZIP
Champs Chagnots	3	En exploitation	650 m
Fontenelle	7	En instruction	4,9 km
La plaine des Moulins - Energies	5	Autorisé	5 km
Lavausseau-Benassay	5	Autorisé	5,2 km
Berceronne	3	En exploitation	11,1 km
Lusignan II	1	Autorisé	11,6 km
Lusignan + Venours-Lusignan	4	En exploitation	11,9 km
La Naulerie	2	En exploitation	13,6 km
Saint-Germier	5	En exploitation	15 km
Champs Carrés	6	Autorisé	16 km
Les Jarries	2	En instruction	16,5 km
Rochereau-Maillé + Rochereau II	8	En exploitation	16,6 km
Rochereau III	4	Autorisé	16,6 km
Pamproux	5	En exploitation	18,4 km



Source : IGN - SCAN 25°, <https://www.geoportail.gouv.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2024



Le contexte éolien de l’aire d’étude éloignée

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Éoliennes

- En exploitation
- Autorisées
- En instruction

Carte 3 : Le contexte éolien de l’aire d’étude éloignée

Le contexte éolien est majoritairement développé sur la partie sud-ouest du territoire, et tend encore à se densifier avec de nouveaux projets. Les différents parcs s'implantent le plus souvent à l'écart des vallées, sur les interfluvies bocagers ou cultivés. Aucune logique d'implantation particulière ne ressort, hormis pour quelques parcs qui s'implantent le long d'un axe routier comme le parc de Lusignan le long de la RD150 et les parcs de Saint-Germier SASU et les Champs Chagnots le long de l'A10. La taille des machines est comprise entre 120 et 165 m.

Un seul projet se positionne au sein de l'aire d'étude rapprochée : il s'agit du parc des Champs Chagnots le long de l'A10. La Zone d'Implantation Potentielle prend place à 750 m à l'est, également au nord de l'axe autoroutier.

Les différents parcs éoliens se découvrent de manière ponctuelle. Ils se placent dans des secteurs bocagers où la haie, bien que parfois relictuelle, met en place un jeu de « cacher/ dévoiler ». Ainsi, les éoliennes ne se découvrent bien souvent qu'au détour d'une haie, ou par transparence. Leur bassin de visibilité est de quelques kilomètres autour du parc. Dans le cas du parc des Champs Chagnots situé le long de l'autoroute, les perceptions se concentrent tout particulièrement depuis le sud de l'autoroute, qui est bien plus ouvert. La haie se fait rare et les parcelles sont vastes et nues.

Les risques d'effets cumulés entre le projet et les parcs voisins concernent quasiment exclusivement le parc des Champs Chagnots qui se positionne très proche de la zone de projet. Le contexte majoritairement bocager du territoire d'étude limite fortement les risques d'effets cumulés avec les parcs plus éloignés. Le risque de saturation visuel est très peu probable au vu de la densité du contexte éolien.



Photo 1 : Les paysages plus ouverts du sud de l'aire d'étude rapprochée permettent des perceptions prolongées du parc des Champs Chagnots - vue depuis la RD95 (photographie retouchée pour faire ressortir les éoliennes)



Photo 2 : Le parc éolien des Champs Chagnots se dévoilent régulièrement depuis les secteurs proches, à l'arrière des haies bocagères ; vue depuis la RD7 et la RD27



Photo 3 : Les éoliennes du parc de Berceronne à l'ouest de Lusignan sont en cours de construction



Photo 4 : Aperçu du parc éolien de Saint-Germier

III.3. LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Un ensemble de documents de référence, réalisés à différentes échelles (nationale, régionale et départementale), a été pris en compte dans cette étude ; ils servent de base dans la considération de la compatibilité du territoire avec l'implantation potentielle d'éoliennes en amont de l'analyse, et permettent de pré-identifier certains enjeux des paysages considérés et les recommandations associées.

Le tableau ci-après présente les principaux ouvrages ayant servi de base bibliographique à cette étude paysagère et patrimoniale ; une synthèse de ces documents est présentée par la suite.

Tableau 3 : Liste des principaux documents de cadrage consultés

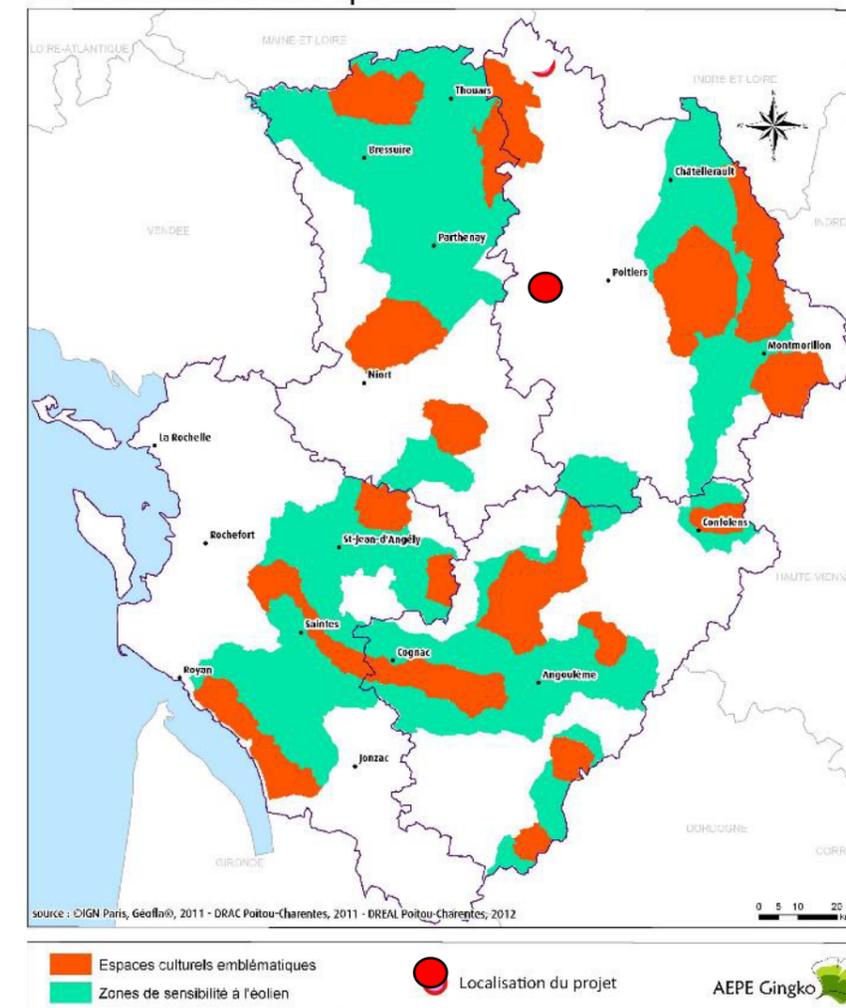
Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Version révisée octobre 2020	Document de cadrage national	Ministère de la Transition Écologique	2020	//
Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010	Document de cadrage national	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer	2010	//
Atlas des paysages du Poitou-Charentes	Document de cadrage régional	Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes	1999	http://www.cren-poitou-charentes.org/paysage/connaissance-des-paysages/atlas-des-paysages-de-poitou-charentes
Schéma Régional Éolien de Poitou-Charentes	Document de cadrage départemental	Conseil Régional de Poitou-Charentes DREAL Poitou-Charentes	2012	http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE-juillet_2012_cle1774b2.pdf
Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET	Document de cadrage régional	Région de la Nouvelle-Aquitaine	2019	http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-d-amenagement-de-developpement-r4426.html
Stratégie et Engagement de la Vienne pour l'Environnement - SEVE	Document de cadrage départemental	Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement de la Vienne	2019-2021	https://www.lavienne86.fr/le-departement/les-priorites-de-la-vienne/plan-seve-2019-2025
Schéma de Cohérence Territoriale du Seuil du Poitou	Document de cadrage intercommunal	Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou	2020	https://www.scot-seuil-du-poitou.fr/

III.3.1. SRE - SCHEMA REGIONAL DE POITOU-CHARENTES

Dans une démarche de cohérence territoriale, le Schéma Régional Éolien (SRE) terrestre de Poitou-Charentes a été réalisé en juillet 2012. Une cartographie des territoires emblématiques a été établie par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) inventariant les territoires les plus remarquables ayant dans leurs liens avec l'histoire de la région une valeur ou une représentativité particulière (en rouge sur la carte suivante). Ces territoires sont identifiés comme zone ou espace très contraints où le développement de l'éolien est inadapté. Une zone périphérique dite de « sensibilité » a été identifiée autour de ces territoires (en vert sur la carte suivante). Dans ces espaces contraints en raison de la sensibilité qu'ils identifient, chaque projet éolien devra faire l'objet d'une évaluation approfondie de la valeur patrimoniale du paysage en tenant compte de la proximité des territoires emblématiques et des covisibilités qu'il induit.

La zone d'implantation potentielle est située en dehors de la zone de sensibilité à l'éolien et d'un espace culturel emblématique. Le secteur géographique du parc éolien en projet est donc compatible avec le Schéma Régional Éolien de Poitou-Charentes.

Territoires emblématiques



Carte 4 : Zones de sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis de l'éolien d'après le Schéma Régional Éolien de Poitou-Charentes

III.3.2. SRADDET - SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) énonce la stratégie régionale en termes d'aménagement du territoire et de développement durable. Par conséquent, la question des énergies renouvelables y est évoquée. L'un des objectifs énoncés par ce document est de « valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable ». L'éolien a évidemment un rôle à jouer dans cette volonté de développer les énergies renouvelables.

Le SRADDET met en avant le fait que le développement de la filière éolienne est très inégal en région Nouvelle-Aquitaine. L'implantation de telles infrastructures s'est intégralement faite dans sa partie nord, au sein des départements des Deux-Sèvres, Creuse, Charente, Charente-Maritime, Haute-Vienne et Vienne. Au contraire, les départements plus au sud ne comptent, à l'heure actuelle, aucun parc éolien (cf. carte ci-contre). Se pose alors la question d'une solidarité avec les territoires déjà investis par l'éolien. Notons toutefois que cette inégalité est due à la présence de contraintes militaires et aviation civile sur le sud de la région et à des vents moins importants.

Ce document indique qu'une vigilance particulière est à apporter lors du développement de nouveaux projets. La mise en cohérence entre le plan climat-air-énergie et les différents documents d'aménagement du territoire (SCoT, PLU, PLUi, etc.) est primordiale. Il précise que l'implication directe des collectivités locales et des habitants est nécessaire afin d'améliorer l'acceptation des projets.

III.3.3. STRATEGIE ET ENGAGEMENT DE LA VIENNE POUR L'ENVIRONNEMENT - SEVE

Le département de la Vienne souhaite développer son intervention dans la transition écologique, notamment en s'engageant dans un programme d'action préventive en faveur de l'environnement. C'est dans ce cadre qu'a été élaborée la Stratégie et Engagement de la Vienne pour l'Environnement (SEVE).

Trois thématiques majeures y sont développées dont la lutte contre le changement climatique via le développement des énergies renouvelables. Ce document recense les actions en termes d'environnement déjà menées par le département, et propose de nouvelles actions. Quatre axes y sont développés, proposant chacun plusieurs actions.

L'axe I se focalise sur les ressources naturelles et la qualité de vie. Il propose notamment des mesures en rapport avec les énergies renouvelables et, par conséquent, l'éolien. La volonté de développer cette filière se traduit par l'action n°4, intitulée « Encourager un développement des énergies renouvelables maîtrisé et respectueux de la qualité des paysages et du patrimoine. » qui se décline comme suit :

- 4a – Réaliser un diagnostic du développement des énergies renouvelables afin de disposer d'une vision globale de la situation actuelle en matière d'énergie, de situer le département de la Vienne par rapport à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables et d'accompagner au mieux les intercommunalités dans l'atteinte de ces objectifs ;
- 4b – Créer un comité départemental de suivi de l'éolien et un observatoire de l'éolien dans le but de faire état de l'évolution du développement de l'éolien dans la région ;

- 4c – Se mobiliser pour un développement maîtrisé de l'éolien, avec notamment la mise en place d'une charte départementale pour un développement maîtrisé et respectueux du cadre de vie et du patrimoine dans la Vienne.

Ce document met en avant l'importance d'une cohérence territoriale et d'une consultation du public dans le cadre d'un projet éolien afin d'en garantir l'acceptation et la préservation du paysage et du patrimoine. Le SEVE met en garde sur le développement abusif des parcs éoliens dans le département de la Vienne en comparaison au sud de la région (cf. carte ci-dessous).

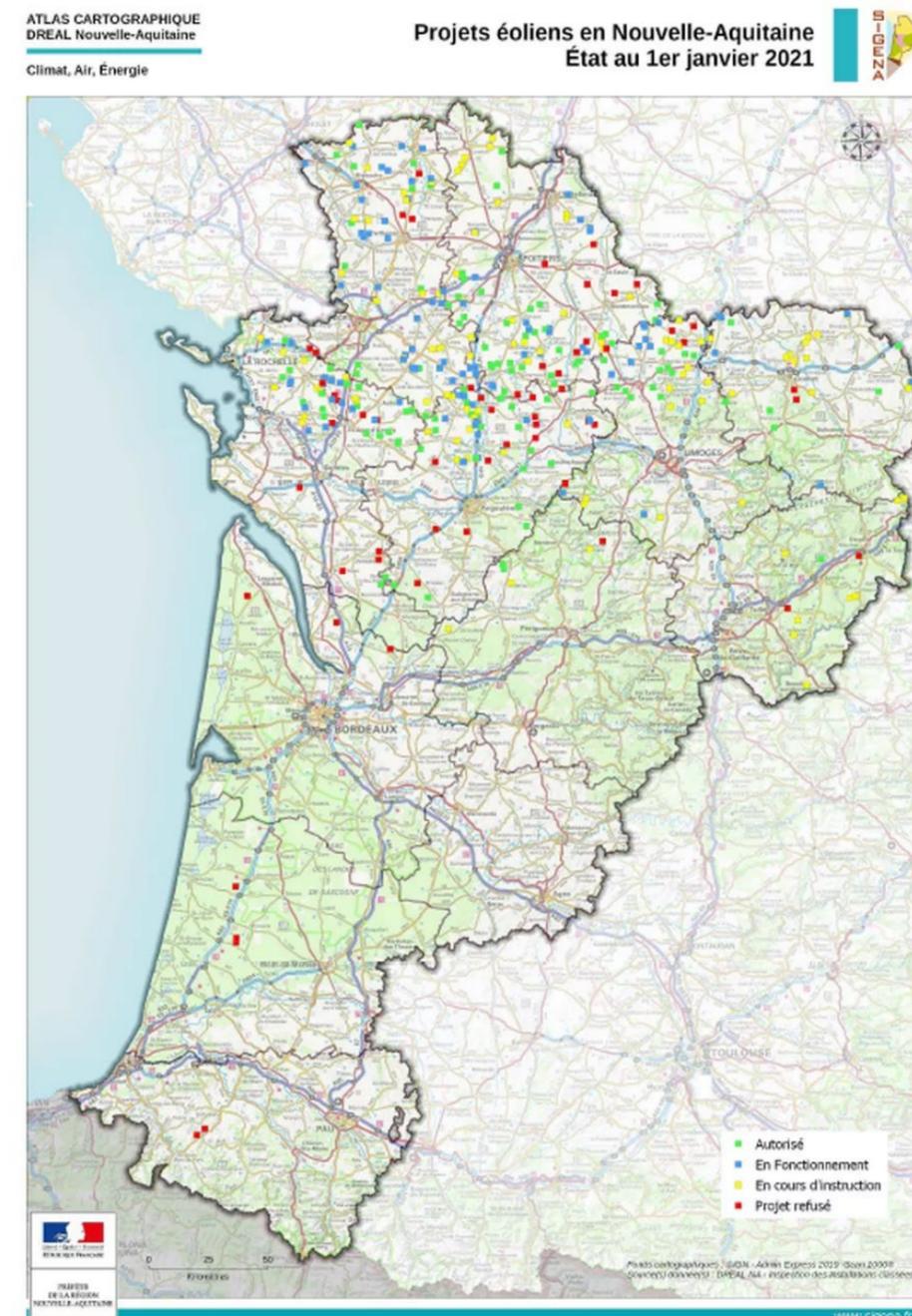


Figure 9 : Projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine (état au 1^{er} janvier 2021) – la filière éolienne est exclusivement développée dans le nord de la région

III.3.4. SCOT – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU SEUIL DU POITOU

La commune de Boivre-la-Vallée est soumise au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Seuil du Poitou qui a pour but de fixer un cadre de référence pour l'aménagement du territoire. Ce document est opposable depuis mai 2020.

Le développement de la filière éolienne y est évoqué. Si la nécessité de développer cette filière est soulignée dans ce document, celui-ci met aussi en avant l'importance de la préservation des paysages et du patrimoine. Un objectif en lien avec le développement de la filière éolienne est émis dans le PADD (Projet D'aménagement et de Développement Durables) :

« **Objectif 42 : Faciliter la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables** : Le développement de nouveaux parcs éoliens est indispensable pour atteindre les objectifs en matière de transition énergétique. Les nouveaux parcs éoliens ou l'extension de parcs existants doivent prioritairement être implantés en dehors des milieux naturels et paysages patrimoniaux et identitaires les plus sensibles, tenir compte des sensibilités paysagères du territoire, notamment des paysages patrimoniaux et identitaires et des sites patrimoniaux majeurs identifiés par le SCOT (cf. objectif 40), et en application des dispositions réglementaires nationales, rechercher les moindres inconvénients et les moindres nuisances vis-à-vis des espaces urbanisés et des populations présentes. »

L'objectif 40 évoqué ci-dessous est le suivant :

« **Objectif 40 : Valoriser le patrimoine urbain et paysager** : Le territoire du Seuil du Poitou est un territoire riche en patrimoines et paysages de qualité. Ces derniers demandent une attention permanente pour les préserver pour les générations futures et les valoriser pour les visiteurs et touristes. Qu'il s'agisse de monuments ou sites inventoriés ou classés, de paysages protégés ou d'éléments du patrimoine ordinaire mais identitaire, chaque élément demande une approche spécifique, faisant appel à des outils de protection, des mesures d'entretien ou d'actions de valorisation.

III.4. LES COMPOSANTES GEOGRAPHIQUES

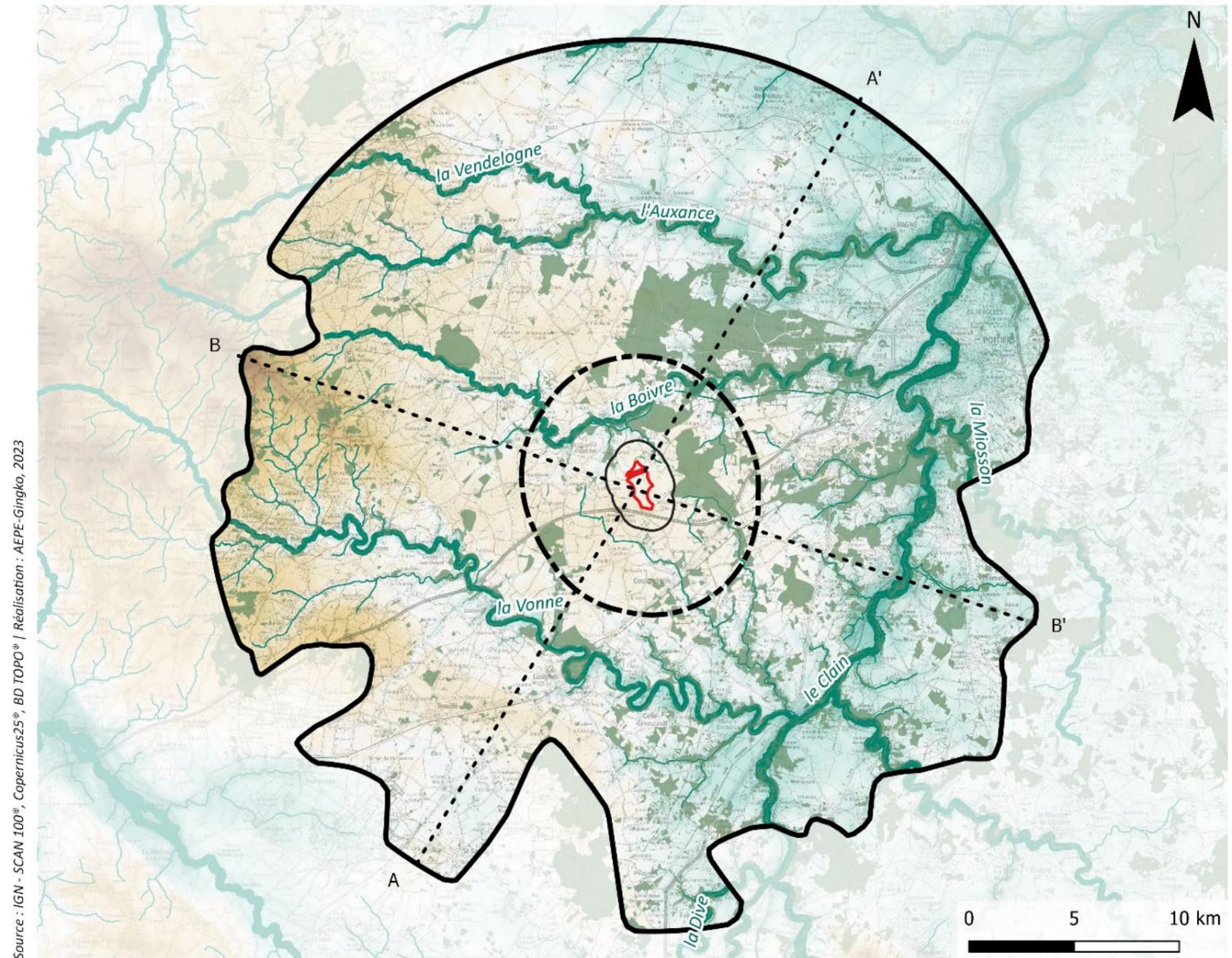
III.4.1. LES LIGNES DE FORCE

Le territoire d'étude prend place sur un secteur appelé le seuil du Poitou, à l'interface entre le Massif armoricain à l'ouest, le Massif central à l'est, le Bassin parisien au nord et le Bassin aquitain au sud. Il s'agit d'une zone de transition entre quatre grands bassins géologiques. Les sols calcaires du nord laissent donc progressivement place à des terres siliceuses, typiques des massifs armoricain et central, ou argileuse.

Le terrain est rythmé d'ondulations tendues peu marquées, induites par la présence d'un réseau dense de vallées sèches ou humides. Ce sont les grands cours d'eau – le Clain principalement, ainsi que ses affluents (l'Auxance, la Boivre et la Vonne) – qui structurent le territoire. La coupe AA' page suivante illustre la structuration du territoire par ces vallées. Le territoire descend en pente douce de l'ouest à l'est, du territoire des Gâtines à la vallée du Clain. L'altitude varie de 220 m à une soixantaine de mètres. La coupe BB' page suivante montre l'orientation globale du terrain.

L'ouest du territoire d'étude est plus chahuté et est donc moins propice à la culture ; le réseau bocager y est plus développé. L'eau s'écoule en surface et forme un chevelu hydrographique dense. Au nord et au sud, le sol est drainant et les cours d'eau se forment en sous-sol et constitue un motif rare.

La végétation arborée prend également la forme de boisements. Ceux-ci sont nombreux sur la moitié est du territoire d'étude, notamment au niveau des terres de brandes qui sont peu propices à l'agriculture du fait de la pauvreté de leurs sols. On notera tout particulièrement le bois de l'Épine à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle.



Source : IGN - SCAN 100®, Copernicus25®, BD TOPO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2023



Les lignes de force du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Réseau hydrographique

- Cours d'eau principal : le Clain
- Cours d'eau secondaires : affluents du Clain
- Autres cours d'eau

Altitude (en m)

- 60
- 100
- 140
- 180
- 220

- Trait de coupe
- Trame arborée

Carte 5 : Les lignes de force du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

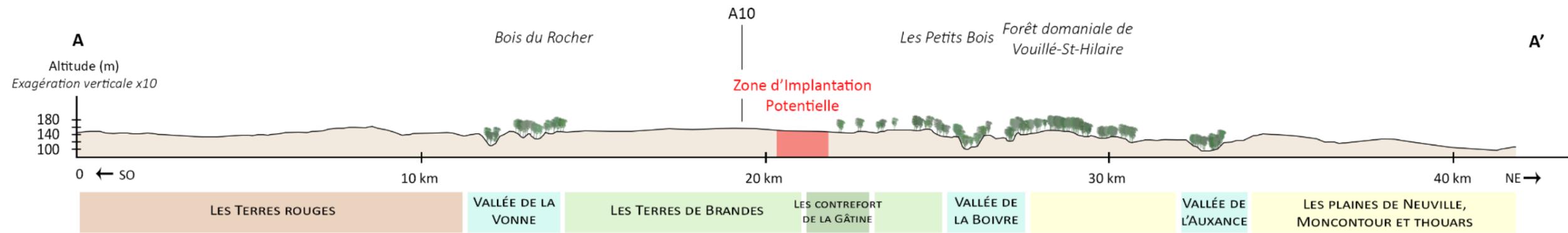


Figure 10 : Coupe AA' – structuration du territoire par les affluents du Clain

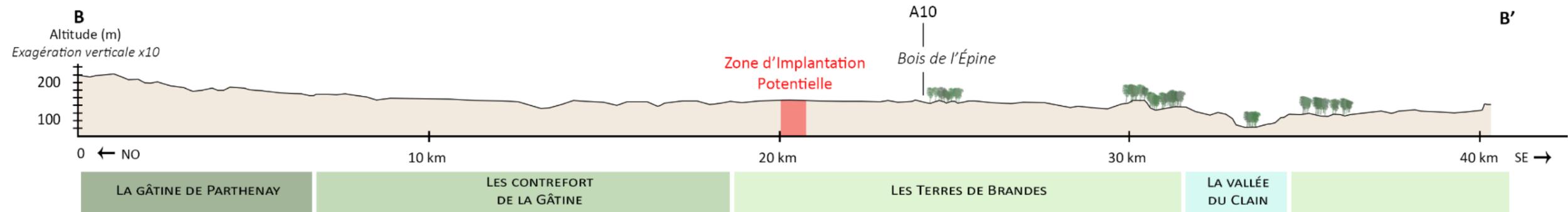


Figure 11 : Coupe BB' - Inclinaison du territoire de l'aire d'étude d'ouest en est



Photo 5 : La vallée de la Boivre et ses versants boisés - vue depuis Béruges



Photo 6 : Le bocage et les boisements soulignent les douces ondulations du relief



Photo 7 : Les vallonnements restent ténus pour la majorité du territoire



Photo 8 : Le bois de l'Épine ferme les horizons à l'est de la zone de projet



Photo 9 : La vallée du Clain et ses affluents sont structurants et donnent ses formes au territoire - ici, exemple de la Vonne

III.4.2. LES UNITES PAYSAGERES

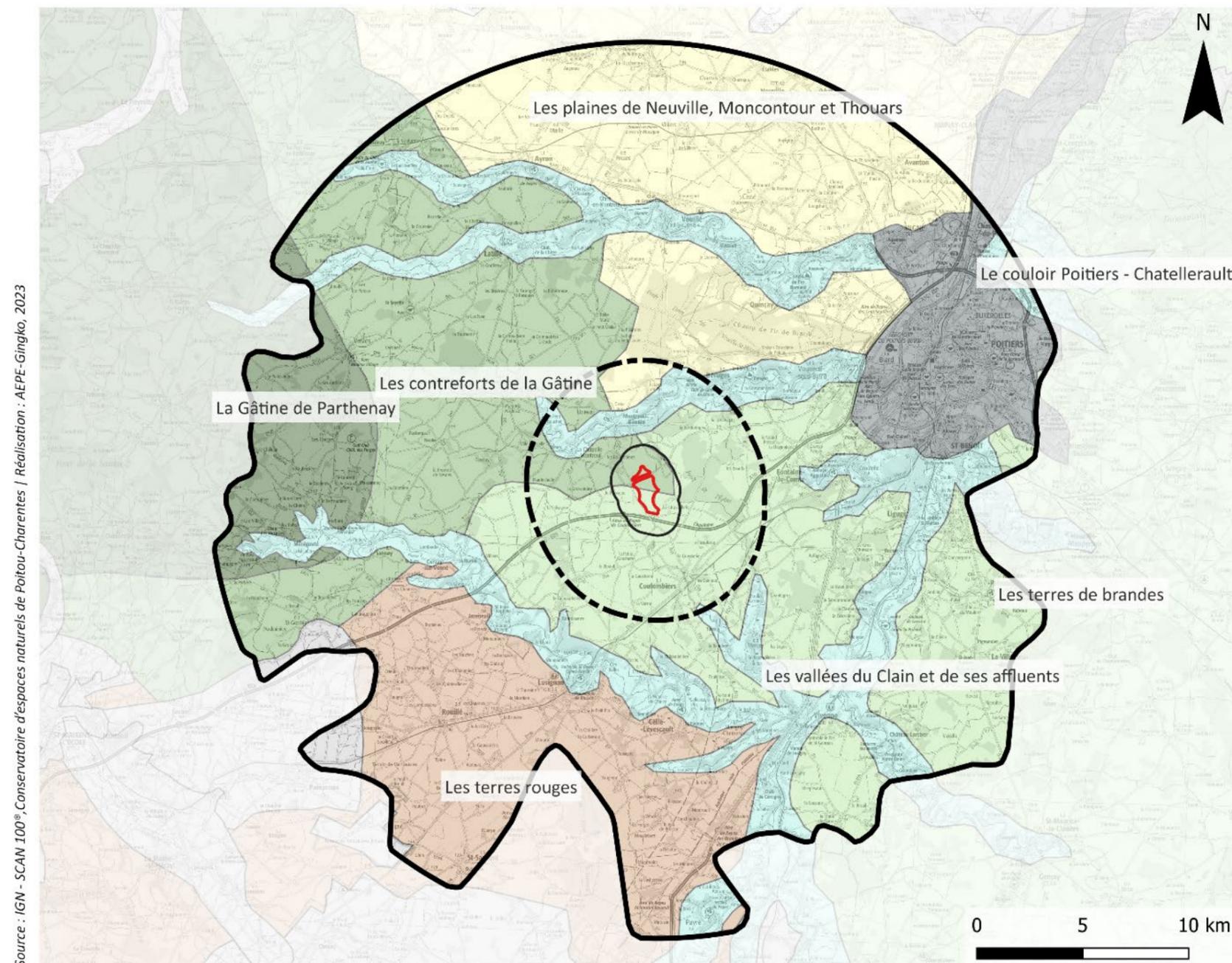
Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015

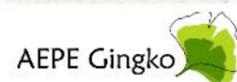
L'aire d'étude éloignée qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres autour du projet permet de localiser le projet dans son environnement large. L'examen approfondi des unités paysagères permet de vérifier la compatibilité du territoire avec l'accueil d'un parc éolien.

La Zone d'Implantation Potentielle se positionne à l'interface entre l'unité paysagère des terres de brandes et l'unité des contreforts de la Gâtine. Les paysages sont variés au sein du territoire d'étude et mêlent plaines boisées et bocage. Sept unités paysagères sont relevées :

- Les terres de brandes ;
- Les contreforts de la Gâtine ;
- La Gâtine de Parthenay ;
- Les terres rouges ;
- Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars ;
- Le couloir Poitiers-Châtelleraut ;
- Les vallées du Clain et de ses affluents.



Source : IGN - SCAN 100®, Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes | Réalisation : AEPE-Gingko, 2023



Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Unités paysagères

- Les terres de brandes
- Les contreforts de la Gâtine
- La Gâtine de Parthenay
- Les terres rouges

- Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
- Les vallées du Clain et de ses affluents
- Le couloir Poitiers - Chatelleraut

Carte 7 : Les unités paysagères

III.4.2.1. LES TERRES DE BRANDES

Les paysages des terres de brandes constituent l'unité paysagère la plus étendue du département. Il s'agit, avec les contreforts de la Gâtine, des paysages d'accueil de la Zone d'Implantation Potentielle. Ils occupent le quart sud-est du territoire d'étude

Un véritable contraste de lecture s'opère entre les terres de brandes et les unités paysagères voisines. Ce territoire ne présente pas de structures paysagères franches et bien identifiables, qu'il s'agisse de topographie, de végétation, ou d'éléments anthropiques. Ses traits sont peu marqués en comparaison des territoires qui l'entourent. Il est délimité au nord par la région du tuffeau et les contreforts de la Gâtine et est traversé par les vallées de la Vienne et de ses affluents, dont le Clain présent à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Ces unités aux paysages emblématiques portent en effet des motifs paysagers récurrents qui forgent leur identité, tandis que les vastes étendues des terres de brandes sont peu valorisées.

Ce paysage de plateau est relativement plan. Quelques vallées creusent son socle, notamment la Vienne, le Clain et l'Ozon autour desquelles s'organise l'unité. Prairies et cultures se partagent le territoire. La végétation s'y décline en taillis, bosquets, haies et arbres isolés. Malgré cette diversité de formes végétales et son omniprésence, elle n'est pas structurante. Il s'agit plutôt de reliquats, parsemant le paysage. Quelques forêts de feuillus ou de résineux sont également présentes. On notera tout particulièrement la forêt de l'Épine au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle.

Le bâti est diffus et rare ; il prend la forme d'habitats isolés et de hameaux. Par conséquent, le réseau routier est lâche. Aucune ville n'est installée sur ces terres ; elles prennent plutôt place dans les vallées (Poitiers, Vouillé, Vivonne...). Il y a une véritable opposition entre ces vallées peuplées, touristiques et dynamiques et les terres de brandes qui donnent l'image d'un territoire délaissé.

Les terres de brandes sont des paysages semi-ouverts : le relief peu marqué permet au regard de porter loin, malgré l'omniprésence de la végétation qui forme un horizon boisé. Aucun point de vue panoramique ou remarquable n'est relevé au sein de ces paysages.

Le bloc-diagramme ci-après illustre le relief peu marqué de l'unité paysagère, et ses principales caractéristiques.

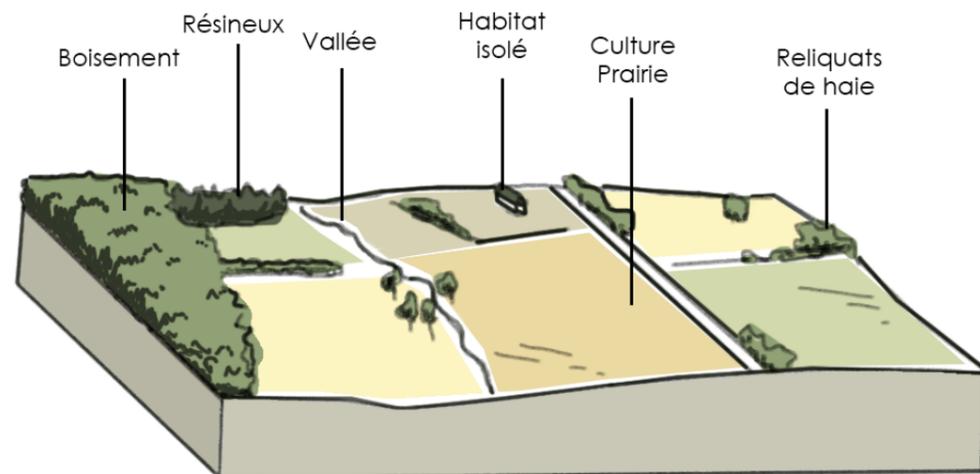


Figure 12 : Bloc diagramme de l'unité paysagère des terres de brandes (AEPE-Gingko, 2021)



Photo 10 : Le relief des terres de brandes est globalement peu marqué ; les haies sont nombreuses et caractéristiques des terres de brandes ; elles sont néanmoins peu structurantes et existent la plupart du temps à l'état de reliquats, ce qui permet au regard de porter loin



Photo 11 : Les grandes cultures dominent, entrecoupées de prairies dédiées à l'élevage

Les paysages des terres des brandes se déclinent entre grandes cultures, taillis, haies et arbres isolés ainsi que quelques prairies humides. Le relief peu marqué caractérise l'unité paysagère et permet des perceptions qui sont la plupart du temps ouvertes et profondes. De fait, sa sensibilité potentielle vis-à-vis du projet est qualifiée de **modérée**.

III.4.2.2. LES CONTREFORTS DE LA GÂTINE

L'unité paysagère des contreforts de la Gâtine, dans laquelle se situe le nord de la Zone d'Implantation Potentielle, occupe le nord-ouest de l'aire d'étude éloignée.

Ses paysages sont principalement caractérisés par un maillage bocager composé d'une végétation arborée et arbustive, structurant le paysage et étant à l'origine des perceptions et de la visibilité que l'on a du territoire. Les vues sur le paysage sont effectivement soumises aux caractéristiques du réseau bocager (hauteur, opacité, localisation, etc.) qui fonctionne comme un masque visuel plus ou moins opaque. Les haies bocagères forment toutefois un maillage moins dense que celui des unités paysagères voisines (le bocage Bressuirais et la Gâtine du Parthenay) et laisse parfois place à système de haies basses et rectilignes. Puisque moins dense, le bocage des contreforts permet parfois des vues plus lointaines et ne cantonne pas toujours le regard au premier plan. Il s'agit cependant d'exceptions assez ponctuelles et localisées car le plus souvent, les vues sont limitées par ce bocage.

Bien que le réseau hydrographique ne soit pas très développé sur cette unité paysagère, quelques cours d'eau creusent nettement le socle granitique et créent un paysage légèrement vallonné. Les ripisylves présentes dans ces vallons servent d'armature au réseau bocager qui vient s'y greffer, et créent des ambiances plus intimes en fermant le paysage. Les ondulations du territoire associées à la trame bocagère offrent des vues contrastées ; ainsi, depuis les fonds de vallons les vues sont limitées par le relief alors que depuis les coteaux les perceptions sont plus lointaines, lorsque la végétation le permet.

L'unité paysagère des Contreforts de la Gâtine ne présente pas d'agglomération urbaine d'importance et est plutôt à dominante rurale (prairies permanentes et cultures) ; seuls de petits bourgs parsèment le territoire, accompagnés de nombreux hameaux, fermes isolées et châteaux, souvent dissimulés par la végétation qui les rend difficiles à percevoir. Les structures bâties plus hautes comme les églises ressortent légèrement et servent de point de repère. Des retenues d'eau sont dispersées sur le territoire, généralement à proximité des hameaux.



Photo 12 : Les caractéristiques du maillage bocager conditionnent les perceptions



Photo 13 : Les vues s'ouvrent ponctuellement sur le grand paysage depuis les coteaux



Photo 14 : De nombreuses retenues d'eau sont présentes aux abords des hameaux, souvent masquées par la végétation

Écran de végétation arborée au premier plan Retenues d'eau Haies basses : fenêtres visuelles Mouvements du relief Prairies pâturées et fourragères, cultures

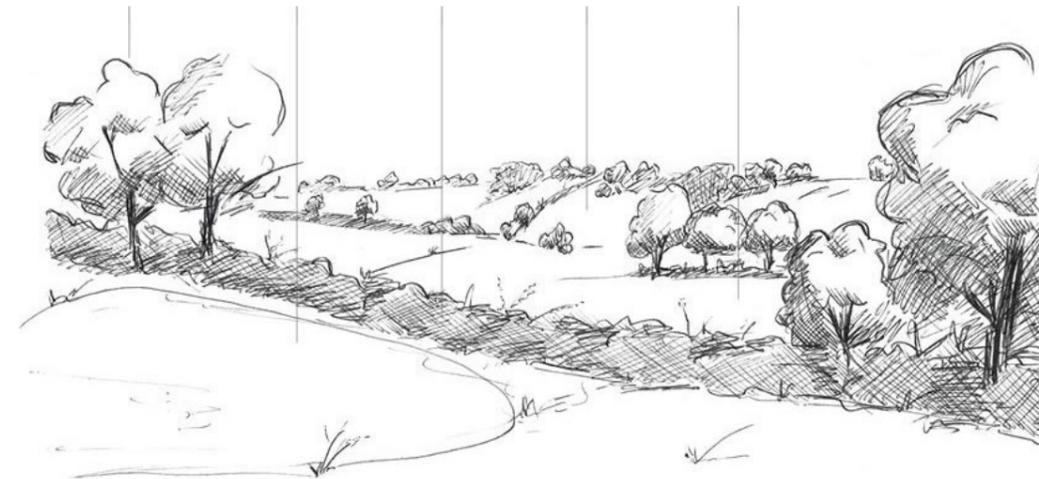


Figure 13 : Croquis synthétique des paysages des contreforts de la Gâtine (Source : AEPE Gingko 2018)

Cette unité paysagère fait la transition entre paysages bocagers et plaines. Les caractéristiques paysagères des contreforts de la Gâtine induisent un fonctionnement visuel contrasté fait de vues qui peuvent être fermées, en fonction de la présence ou non d'écrans végétaux au premier plan, ou semi-lointaines à hauteur des points de vue permis par le relief creusé des vallées. La sensibilité de cette unité paysagère est **modérée**.

III.4.2.3. LA GÂTINE DU PARTHENAY

L'unité paysagère de la Gâtine du Parthenay se déploie à l'ouest, à 12 km de la zone de projet. Les ambiances paysagères de cette unité sont issues d'un système bocager dense à maille serrée, qui génère un fort cloisonnement de l'espace et des vues généralement limitées par l'omniprésence des haies. Ce territoire bocager a la particularité d'être animé par un réseau de vallons extrêmement foisonnant et aux orientations multiples. Le socle imperméable du massif granitique est à l'origine du ruissellement faisant naître de nombreux ruisseaux. Le paysage résulte donc de l'association entre le système bocager, et le relief complexe légèrement creusé par le réseau hydrographique.



Photo 15 : La végétation bocagère structure les perceptions du paysage

L'eau est peu apparente, généralement camouflée par les écrans boisés et peu accessible par les voies de communication. Les mares et autres retenues d'eau à usage agricole sont nombreuses auprès des fermes et s'insèrent dans le paysage bocager, dégageant des percées visuelles sur le bocage qui les entoure. La végétation de haie reste le motif primordial des scènes paysagères, entourant les parcelles de prairie et est complété par quelques boisements et massifs forestiers. Depuis le réseau routier qui parcourt ce relief, les vues sont majoritairement courtes, et les points de vue ouverts et dominant le grand paysage sont très ponctuels.



Photo 16 : La trame bocagère ne permet pas de vues longues

Les bourgs, hameaux dispersés et fermes isolées sont dissimulés dans le bocage et ne se découvrent généralement que lorsque l'observateur traverse la zone bâtie. Parthenay, site urbain de vallée installé en appui du Thouet, constitue la seule agglomération s'inscrivant dans ce paysage bocager sur la zone d'étude.

Le relief plissé associé au bocage dense de ces paysages laissent peu de place à des perceptions larges du territoire depuis cette portion de paysage. Au vu de son caractère fermé et de son éloignement, une sensibilité très faible est attribuée à l'unité de la Gâtine du Parthenay.

III.4.2.4. LES TERRES ROUGES

Les terres rouges se situent à près de 10 km au sud de la Zone d'Implantation Potentielle. Elles doivent leur nom à la nature de leur sol. Le plateau des terres rouges repose en effet sur un sous-sol d'argile rouge plus facile à travailler que les plateaux sableux des terres de brandes. Les méandres sinueux du Clain forment la limite nord de cette entité. De manière générale, ce secteur ressemble à celui des terres de brandes, avec une diversité des structures végétales : boisements, taillis, haies et arbres solitaires. On y trouve un habitat dispersé de petites fermes isolées.

Les ambiances paysagères sont variées : au gré des déplacements, on passe de paysages ouverts – au niveau des grandes étendues agricoles – ponctués de motifs végétaux (arbres isolés, haies, etc.), à des paysages semi-ouverts – dès lors que les éléments de cette trame végétale apparaissent au premier ou au moyen plan. Il y a donc une alternance de zones depuis lesquelles des perspectives relativement lointaines sont possibles (mais limitées par la végétation sur la ligne d'horizon) et d'autres offrant des ambiances plus intimistes, depuis lesquelles le regard est assez vite bloqué par les écrans que constituent les arbres et arbustes.



Photo 17 : Les terres rouges doivent leur nom à l'argile rouge qui compose leur sol

Les paysages semi-ouverts des terres rouges permettent des perceptions lointaines, notamment à l'approche de la vallée du Clain où le regard bascule vers le nord. Toutefois, au vu de la distance à la Zone d'Implantation Potentielle, cela n'implique pas de sensibilité élevée. Les terres rouges sont donc considérées comme **faiblement sensible.**

III.4.2.5. LES PLAINES DE NEUVILLE, MONCONTOUR ET THOUARS

Au nord de la Zone d'Implantation Potentielle, à environ 3 km de celle-ci, l'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars présente un paysage de grandes cultures, installées sur un relief quasi-plan. Le paysage est très ouvert et le regard porte loin, avec peu d'obstacles visuels présents dans la plupart des vues. Dans ces grands horizons, les rares éléments verticaux sont perçus de loin et fonctionnent comme des points focaux marquants : silhouettes de bourgs, châteaux d'eau, anciens terrils, lignes haute tension, éoliennes, etc. Ils permettent de juger de la dimension du paysage cultivé. L'habitat est plutôt groupé en petits bourgs ruraux compacts, selon l'organisation caractéristique du bâti en plaine. Les villages sont donc perçus de loin par leur silhouette depuis l'espace ouvert agricole. Certains tronçons routiers sont bordés d'arbres d'alignement qui qualifient les parcours dans la plaine et en dynamisent les perceptions.

Les franges de la plaine sont marquées par la présence des vallées, dont le fond granitique contraste avec l'ensemble plat et calcaire de la plaine. Le secteur de plaine est peu drainé en comparaison du bocage, et les micro-cours d'eau sont rares.



Photo 18 : La plaine offre de grands dégagements visuels sur les champs cultivés – l'élément vertical prend une dimension particulière dans cette étendue agricole



Photo 19 : Les alignements d'arbres le long des routes sont les principaux éléments arborés du paysage de plaine

Cette unité paysagère fournit une majorité de vues lointaines et ouvertes et donc la possibilité de percevoir un projet éolien en de nombreux points. Néanmoins, la partie la plus proche de la zone de projet est entièrement boisée, limitant de ce fait ce type de perceptions. Les secteurs plus ouverts sont relativement éloignés, et jugés compatibles avec la perception de projets éoliens et le nouveau rapport d'échelle qu'ils impliquent. La sensibilité affectée à la plaine de Neuville, Moncontour et Thouars est donc **faible**.

III.4.2.6. LES VALLÉES DU CLAIN ET DE SES AFFLUENTS

L'unité paysagère des vallées du Clain et de ses affluents encadre la Zone d'Implantation Potentielle au nord (avec la Boivre), à l'est (avec le Clain) et au sud (avec la Vonne). Une distance de 1,5 km les sépare la zone de projet à la vallée la plus proche au nord.

Au cœur de cette région composée de plaines nues ou bocagères, les vallées développent comme un contrepoids à la platitude du relief. Bien que l'eau façonne ce territoire, celle-ci demeure peu visible dans les paysages : on la découvre quand on se trouve à ses abords immédiats (en la franchissant au niveau des ponts par exemple) ; mais, dès lors qu'on s'en éloigne, on la devine plus qu'on ne la voit, grâce à la topographie en « creux » qu'elle génère et à la végétation qui l'accompagne. Ainsi, les vallées animent les paysages car elles apportent un contraste vis-à-vis des plaines et plateaux cultivés voisins. Cette unité se définit par un paysage agricole fermé dont les vues lointaines sont contraintes par le relief et la présence d'une végétation dense. Le fond des vallées accueille des grandes cultures, des prairies et des boisements.

Enfin, ces vallées accueillent de nombreux lieux habités et constituent donc le cadre de vie quotidien d'une proportion importante des habitants ainsi que le cœur historique de ce territoire. Le positionnement de ces bourgs, parfois situés à flanc de coteau, peut induire des enjeux relativement importants concernant les perceptions offertes sur le territoire étudié (cf. le chapitre sur les lieux de vie et d'habitat).



Photo 20 : Ambiance intime des fonds de vallée, exemple de la vallée de la Boivre (photo de gauche) – Des vues lointaines sont au contraire possibles depuis les rebords de coteau, exemple de la Vonne (photo de droite)

L'unité paysagère des vallées du Clain et de ses affluents marque le territoire d'étude autant par sa topographie que par son dynamisme. Si les ambiances sont intimes et les vues globalement courtes au sein même des vallées, de nombreux effets de covisibilité sont possibles entre le projet et les vallées, d'autant plus en ce qui concerne la vallée de la Boivre qui est la plus proche. Ainsi, cette dernière se voit attribuer une sensibilité **forte** alors que les autres vallées sont de sensibilité **modérée**.

III.4.2.7. LE COULOIR POITIERS – CHATELLERAULT

L'unité paysagère du couloir Poitiers – Châtellerault forme une bande étroite de près de 50 km de long. Elle suit les vallées du Clain et de la Vienne, du sud de Poitiers au nord de Châtellerault. Elle se positionne à près de 10 km de la Zone d'Implantation Potentielle.

Les deux agglomérations composant cette unité paysagère se sont développées sur des sites bien différents. D'un côté, Poitiers prend place sur un éperon rocheux à la confluence du Clain et de la Boivre. Des falaises marquent le paysage urbain. Châtellerault (hors aire d'étude) s'est quant à elle implantée sur un terrain plus doux, dans la vallée de la Vienne. En dehors des grandes villes et de la base de loisirs de Saint-Cyr, le motif de l'eau est très peu visible et peu mis en valeur.

Une urbanisation quasi-continue relie ces deux agglomérations. Les fonds de vallées du Clain et de la Vienne sont investis par des constructions périurbaines du XXème siècle (zones d'activité, commerciales et pavillonnaires) qui contribuent à banaliser les paysages des vallées. Le parc du Futuroscope constitue une particularité, du fait de sa structure bien organisée et de sa sur-représentation iconographique. Les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires sont omniprésentes dans cette unité, mais ne permettent pas de connecter le voyageur au paysage.

Globalement, le regard est contraint par la trame bâtie et la topographie. L'ambiance paysagère est presque entièrement tournée vers la dimension urbaine de l'unité. Les vallées se connectent parfois visuellement aux paysages alentour à la faveur d'un point haut et dégagé. En effet, les coteaux offrent des vues plus profondes, qui permettent une perception sur les territoires cultivés des terres des brandes ou de la région du tuffeau, mais cela reste ponctuel et peu représentatif de l'unité.



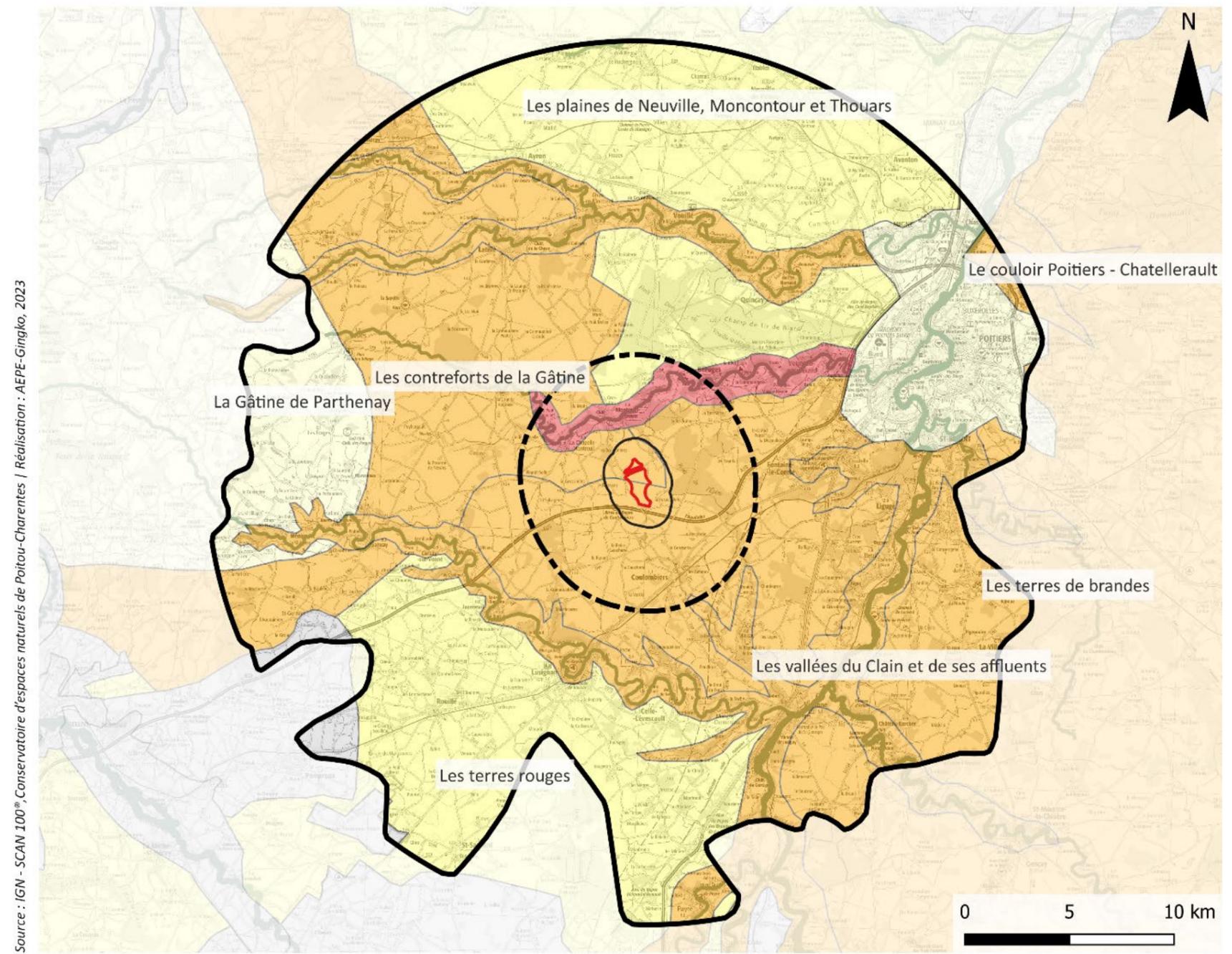
Photo 21 : Paysages urbanisés de Poitiers (Sources : <https://visitpoitiers.fr/>)

Le caractère urbain de cette unité paysagère est vecteur d'ambiances intimes. Les perceptions sont courtes, bloquées par la trame bâtie. Le niveau de sensibilité de cette unité est jugé comme étant très faible.

III.4.3. SYNTHÈSE

Plaines boisées ou agricoles, plateaux bocagers et vastes vallées se côtoient à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Les unités paysagères qui font l'objet d'une sensibilité modérée vis-à-vis du projet sont les contreforts de la Gâtine et les terres de brandes, toutes deux terres d'accueil de la Zone d'Implantation Potentielle. Les vallées du Clain et de ses affluents font aussi l'objet d'une sensibilité modérée du fait des risques de covisibilité entre le projet et les vallées. Dans le cas de la vallée de la Boivre, la sensibilité est évaluée à forte du fait de sa proximité à la zone de projet.

Les lignes de force du paysage sont données par les vallées qui structurent et rythment les paysages. Il s'agit également de lieux de vie et de circulation d'importante à l'échelle du territoire d'étude. Une attention particulière doit leur être apportée lors de l'élaboration du projet.



Source : IGN - SCAN 100®, Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes | Réalisation : AEPE-Gingko, 2023



Sensibilités des composantes géographiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Sensibilité des unités paysagères

- Forte
- Modérée
- Faible
- Très faible

Réseau hydrographique

- Le Clain et ses affluents

Carte 6 : Sensibilités des composantes géographiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

III.5. LES COMPOSANTES ANTHROPIQUES - LES LIEUX VECUS AU QUOTIDIEN

III.5.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

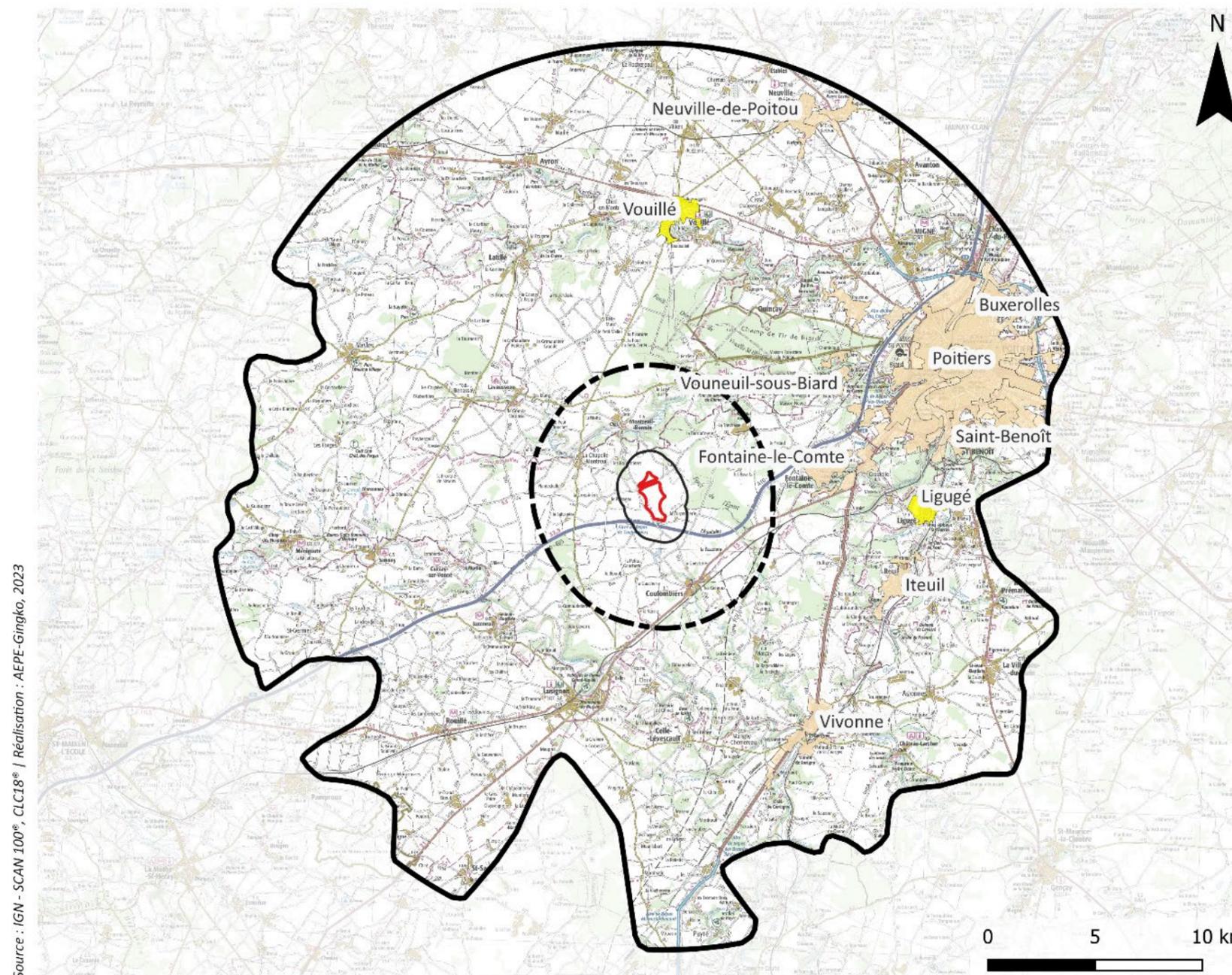
Les lieux de vie et d'habitats constituent les zones qui concentrent les populations et regroupent généralement les lieux d'animation d'un territoire et les principaux points de découverte des paysages. Ces bourgs sont des éléments marqueurs du territoire dont l'étude du point de vue de la sensibilité paysagère est essentielle.

III.5.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Le principal pôle habité est composé de la ville de Poitiers et de ses proches communes situées en périphérie : Buxerolles, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard, Ligugé et Fontaine le Comte. L'ensemble de ce pôle urbain est situé dans la vallée du Clain et sur ses rebords. Les boisements formant la ripisylve et le caractère boisé du secteur séparant l'agglomération de la zone de projet ne permettent que des perceptions très filtrées. D'autres villes s'égrènent le long des axes s'étoilant autour de Poitiers comme Iteuil et Vivonne au sud, Vouillé et Neuville-de-Poitou au nord.

L'ensemble des pôles urbains de plus de 3000 habitants sont analysés dans le tableau page suivante.

Les sensibilités ressortant de cette analyse sont **faibles** à très faibles pour l'ensemble des pôles urbains.



Source : IGN - SCAN 100° / CLC18° / Réalisation : AEPE-Gingko, 2023

AEPE Gingko

Sensibilité des principaux pôles urbains à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Sensibilité des pôles urbains

- Faible
- Très faible

Carte 7 : Sensibilité des principaux pôles urbains à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Tableau 4 : Définition des sensibilités paysagères des pôles urbains

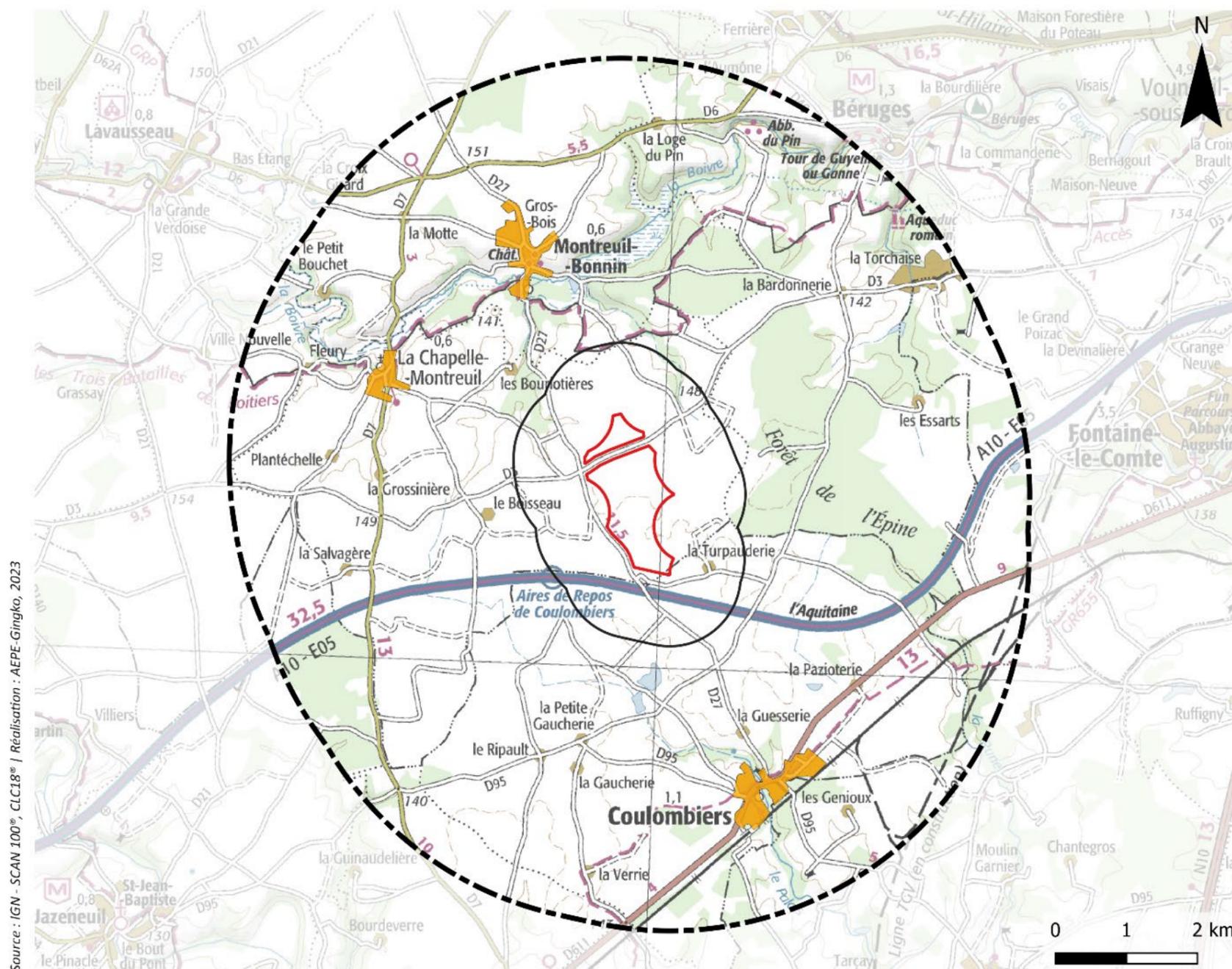
Commune	Population légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
		Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Fontaine-le-Comte	4 008	Intermédiaire – 6,5 km	Filtré par la végétation arborée	Équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Vouneuil-sous-Biard	6 202	Éloigné – 8,8 km	Fermé (boisements)	Équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Poitiers	91 487	Éloigné – 10 km	Fermé (boisements, tissu urbain)	Point bas (vallée du Clain) ou situation topographique équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
Vivonne	4 484	Éloigné – 10,5 km	Fermé (ripisylve, relief de vallée)	Point bas (vallée du Clain)	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Iteuil	3 015	Éloigné – 10,5 km	Fermé (boisements)	Équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Vouillé	3 756	Éloigné – 10,8 km	Ouvert (plaine agricole)	Point bas (vallée de l'Auxance) ou situation topographique équivalente à la ZIP	En périphérie nord et sud	Depuis le nord de l'unité urbaine	Départementale	Faible
Ligugé	3 433	Éloigné – 11,3 km	Fermé (boisements)	Point bas (vallée du Clain) ou situation topographique équivalente à la ZIP	Localisée en frange sud-ouest au niveau des franges urbaines pavillonnaires	Non décelée	Départementale	Faible
Saint-Benoît	7 514	Éloigné – 11,4 km	Fermé (boisements, tissu urbain)	Point bas (vallées du Clain et du Miosson)	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Buxerolles	10 199	Très éloigné – 15,3 km	Fermé (tissu urbain)	Équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Neuville-de-Poitou	5 443	Très éloigné – 16,2 km	Ouvert (plaine agricole)	Équivalente à la ZIP	Localisée en frange sud-ouest au niveau des franges urbaines pavillonnaires	Non décelée	Départementale	Très faible

III.5.1.2. À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'habitat est majoritairement diffus à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. On ne dénombre que trois villages : Montreuil-Bonnin et la Chapelle Montreuil dans la vallée de la Boivre et Coulombiers au sud. La population de ces villages n'excède pas 1200 habitants.

Les bourgs sont analysés dans le tableau page suivante.

Cette analyse fait ressortir les bourgs de Montreuil-Bonnin, la Chapelle-Montreuil et Coulombiers avec une sensibilité **modérée**. Malgré le caractère boisé des vallées et du plateau, des points de vue en direction de la zone de projet sont décelés.



AEPE Gingko

Sensibilité des bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Sensibilité des bourgs

- Modérée

Carte 8 : Sensibilité des bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Tableau 5 : Définition des sensibilités paysagères des lieux de vie

Commune	Population légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
		Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Montreuil-Bonnin (commune de Boivre-la-Vallée)	3 125	Proche – 2 km	Fermé pas le couvert boisé de la vallée et de son rebord	Point bas (vallée de la Boivre) ou situation topographique équivalente à la ZIP (rebord de coteau)	Depuis le rebord nord du coteau de la Boivre et depuis le fond de vallée, en périphérie de village	Silhouette de village discrète ; pas de risque de covisibilité décelée	Locale	Modérée
La Chapelle-Montreuil (commune de Boivre-la-Vallée)		Proche – 2,6 km	Fermé pas le couvert boisé de la vallée et de son rebord	Point bas (vallée de la Boivre et vallon sec) ou situation topographique équivalente à la ZIP	Depuis le rebord ouest du vallon sec partant perpendiculairement à la Boivre vers le sud et depuis la périphérie est du village	Silhouette de village discrète ; pas de risque de covisibilité décelée	Locale	Modérée
Coulombiers	1 145	Proche – 2,8 km	Fermé par le couvert boisé du plateau	En point légèrement plus bas, dans le vallon du Palais	Ponctuellement depuis le rebord ouest du Palais et depuis la périphérie nord-est du village	Silhouette de village discrète ; pas de risque de covisibilité décelée	Locale	Modérée

MONTREUIL-BONNIN



Photo 22 : La zone de projet se place dans l'axe de cette rue (RD27) située sur le rebord du coteau nord de la Boivre



Photo 23 : Une éolienne du parc des Champs Chagnots est perceptible dans l'axe de la rue de la Monnaie – la zone de projet se positionne dans sa continuité, à sa gauche (photographie retouchée pour faire ressortir les éoliennes)



Photo 24 : Le coteau opposé de la vallée de la Boivre est perceptible depuis le cimetière du village ; la zone de projet souligne cette ligne de force



Photo 25 : La zone de projet souligne le coteau sud de la Boivre – vue en périphérie est de village rue de l'Etang du Roi

LA CHAPELLE-MONTREUIL



Photo 26 : La zone de projet vient s'insérer à l'arrière du coteau boisé de la vallée dans laquelle prend place le village ; les éoliennes des Champs Chagnots sont d'ores-et-déjà visibles – vue depuis la place de l'église et vue depuis l'intersection des rues de la Poste, de la Mairie et des Fleurs

Photo 27 : La zone de projet vient s'insérer à l'arrière du coteau boisé de la vallée dans laquelle prend place le village – vue depuis la rue des Tilleuls



Photo 28 : Les vues s'ouvrent depuis les habitations situées à l'est de la vallée ; les éoliennes des Champs Chagnots sont visibles à l'arrière de la trame bocagère

COULOMBIERS



Photo 29 : Depuis la sortie est du bourg via la RD611, les vues s'ouvrent latéralement sur la zone de projet ; les éoliennes des Champs Chagnots sont visibles à l'arrière des haies bocagères



Photo 30 : La végétation bocagère filtre les perceptions en direction de la zone de projet depuis les quartiers pavillonnaires du nord-ouest du village



Photo 31 : Depuis le rebord du coteau ouest du Palais, le champ visuel s'approfondit ; les éoliennes des Champs Chagnots sont visibles à la gauche de la route (photographie retouchée pour faire ressortir les éoliennes)

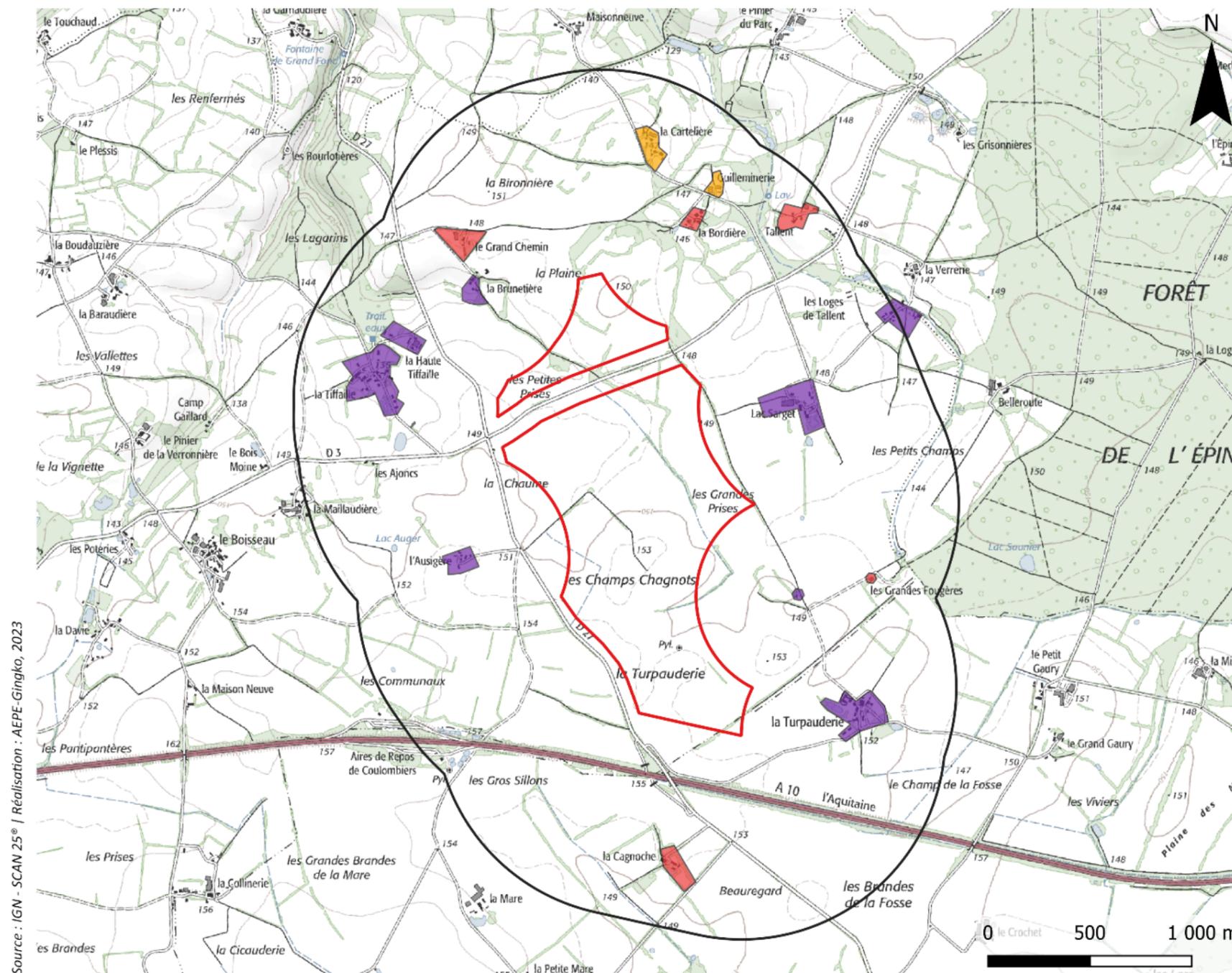
III.5.1.3. À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

De nombreux hameaux et lieux-dits parsèment le territoire d'étude. Le tableau page suivante analyse leur sensibilité. Au sein des secteurs cultivés nus, à l'est et à l'ouest de la zone de projet, les sensibilités sont globalement très fortes car peu de masques visuels entrent en jeu et que la zone de projet occupe un angle visuel large. Le niveau de sensibilité est plus nuancé au nord où des boisements et des haies structurent le paysage et filtrent les perceptions.

Ainsi les hameaux suivants ressortent de l'analyse paysagère avec une sensibilité **très forte** : le Lac Sarget, les Loges de Tallent, la Brunetière, la Tiffaille, la Haute Tiffaille, l'Ausigère, la Turpauderie et l'habitation ouest des Grandes Fougères (ancien chenil abandonné) ;

Les hameaux suivants ressortent de l'analyse paysagère avec une sensibilité **forte** : Tallent, la Bordière, le Grand Chemin, la Cagnoche, l'habitation est des Grandes Fougères ;

Les hameaux suivants ressortent de l'analyse paysagère avec une sensibilité **modérée** : Guilleminerie et la Cartelière.



Source : IGN - SCAN 25® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2023

AEPE Gingko

Sensibilité des hameaux à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Aires d'étude		Sensibilité des hameaux	
	Zone d'Implantation Potentielle		Très forte
	Aire d'étude immédiate		Forte
			Modérée

Carte 9 : Sensibilité des hameaux à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Tableau 6 : Définition des sensibilités paysagères des hameaux

Hameau	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
		Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
La Turpauderie	Coulombiers	Très proche – 500 m	Ouvert à filtré par la végétation	Équivalente	Depuis la majorité du hameau	Sans objet	Locale	Très forte
Les Grandes Fougères (non habité)	Boivre-la-Vallée	Très proche – 500 m pour l'habitation ouest et 840 m pour l'habitation est	Ouvert (plaine) pour l'habitation ouest Filtré par les boisements pour l'habitation est	Équivalente	Depuis la façade ouest principalement	Sans objet	Locale	Très forte (habitation ouest)
								Forte (habitation est)
L'Ausigère	Boivre-la-Vallée	Très proche – 500 m	Ouvert (plaine)	Équivalente	Depuis la majorité du hameau	Sans objet	Locale	Très forte
Lac Sarget	Boivre-la-Vallée	Très proche – 500 m	Ouvert (plaine)	Équivalente	Depuis la majorité du hameau	Sans objet	Locale	Très forte
La Haute Tiffaille	Boivre-la-Vallée	Très proche – 500 m	Ouvert (plaine)	Équivalente	Depuis la majorité du hameau	Sans objet	Locale	Très forte
La Tiffaille	Boivre-la-Vallée	Très proche – 500 m	Ouvert à filtré par la végétation	Équivalente	Depuis la majorité du hameau, principalement l'est	Sans objet	Locale	Très forte
La Brunetière	Boivre-la-Vallée	Très proche – 500 m	Légèrement filtré par la végétation	Équivalente	Depuis la façade sud principalement	Sans objet	Locale	Très forte
La Bordière	Boivre-la-Vallée	Très proche – 500 m	Filtré par les boisements	Équivalente	Depuis la façade sud principalement	Sans objet	Locale	Forte
Le Grand Chemin	Boivre-la-Vallée	Très proche – 550 m	Filtré par la végétation	Équivalente	Depuis la façade sud principalement	Sans objet	Locale	Forte
Les Ajoncs	Boivre-la-Vallée	Très proche – 600 m	Légèrement filtré par la végétation	Équivalente	Depuis la majorité du hameau	Sans objet	Locale	Très forte
La Cartelière	Boivre-la-Vallée	Très proche – 620 m	Filtré par la végétation	Équivalente	Depuis la majorité du hameau, principalement le nord qui est plus dégagé	Sans objet	Locale	Modérée
Guilleminerie	Boivre-la-Vallée	Très proche – 650 m	Filtré par les boisements	Équivalente	Depuis la façade sud principalement	Sans objet	Locale	Modérée
La Cagnoche	Coulombiers	Très proche – 680 m	Filtré par les haies encadrant le lieu de vie	Équivalente	Depuis la façade nord principalement	Sans objet	Locale	Forte
Tallent	Boivre-la-Vallée	Très proche – 800 m	Filtré par les boisements	Équivalente	Depuis la façade sud principalement	Sans objet	Locale	Forte
Les Loges de Tallent	Boivre-la-Vallée	Très proche – 950 m	Ouvert (plaine)	Équivalente	Depuis l'ouest du hameau principalement	Sans objet	Locale	Très forte



Photo 32 : Le lieu-dit de l'Ausigère, bien que ceinturé de végétation, s'ouvre sur les parcelles de la zone de projet - vue depuis le chemin agricole traversant le centre de la zone de projet



Photo 33 : La zone de projet se place dans l'axe de la RD3 ; à gauche, les hameaux de la Tiffaille et de la Haute Tiffaille - vue depuis le lieu-dit des Ajoncs



Photo 34 : Perception depuis le sud de la Tiffaille ; la zone de projet se situe à la gauche de la route, et le parc des Champs Chagnots à l'arrière de la butte à droite de la route



Photo 35 : Le lieu-dit de la Haute Tiffaille s'ouvre largement sur les paysages de la zone de projet



Photo 36 : Vue panoramique sur le lieu-dit de la Brunetière à gauche, le parc des Champs Chagnots au centre et les lieux-dits de la Tiffaille et de la Haute Tiffaille à gauche



Photo 37 : Environnement ouvert du lieu-dit de Lac Sarget



Photo 38 : L'environnement boisé des hameaux de la Bordière, la Guilleminerie et la Cartelière est vecteur d'ambiances plus intimes



Photo 39 : Le lieu-dit Tallent dans son environnement bocager ; la zone de projet se place à l'arrière de la trame végétale et bâtie



Photo 40 : Sortie sud du hameau de la Verrerie ; la zone de projet se place dans l'axe de la route de desserte



Photo 41 : La Turpauverie dans son environnement agricole ouvert sur la zone de projet



Photo 42 : Une habitation isolée abandonnée à l'ouest des Fougères se positionne au milieu des champs et s'ouvre sur la zone de projet



Photo 43 : L'autoroute A10 et les éoliennes des Champs Chagnots se positionne au nord du lieu-dit de la Cagnoche ; la zone de projet se place derrière le cordon boisé longeant l'axe autoroutier

III.5.2. LES VOIES DE CIRCULATION

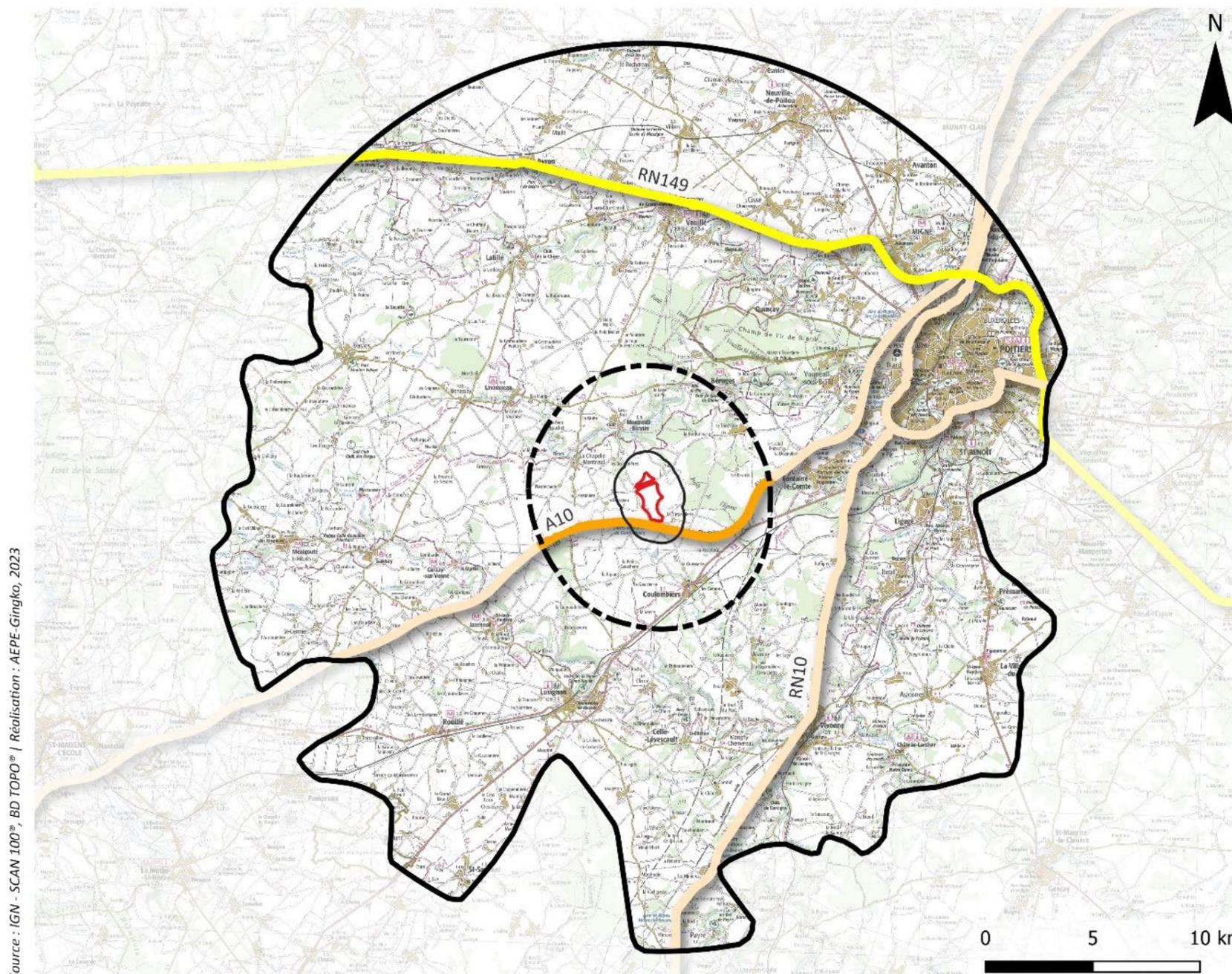
Les axes de communication constituent des composantes organisant les territoires : ils peuvent représenter des lignes de force structurantes, des barrières visuelles ou encore des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

III.5.2.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Le réseau viare s'étoile autour de l'agglomération de Poitiers. Les axes les plus importants sont la RN149 qui relie Poitiers à Parthenay, la RN10 qui connecte Poitiers à Angoulême et l'autoroute A10 qui mène à Niort. Ces axes sont globalement rectilignes du fait du caractère relativement plan du territoire.

Le tableau page suivante synthétise les sensibilités des principaux axes de l'aire d'étude éloignée.

Ainsi, il ressort de cette analyse que l'A10 ressort avec une sensibilité **modérée** à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. La RN149 est **faiblement** sensible et la RD10 ainsi que les tronçons éloignés de l'A10 sont **très faiblement** sensible.



Source : IGN - SCAN 100®, BD TOPO® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2023

AEPE Gingko

Sensibilité des principales voies de circulation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Sensibilité des principales routes

- Modérée
- Faible
- Très faible

Carte 10 : Sensibilité des principales voies de circulation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Tableau 7 : Définition des sensibilités paysagères des voies de circulation

Axe	Critères de définition de la sensibilité paysagère					Sensibilité paysagère
	Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
A10	Très proche – 300 m	Globalement filtré : de la végétation arborée accompagne l'axe	Équivalente à la ZIP	Perceptions localisées à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée où la végétation de bord de route ne suffit plus à obstruer entièrement les perceptions en direction de la ZIP du fait de sa proximité	Nationale	Modérée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
RN10	Éloigné – 8,4 km	Variable à dominante fermée : l'axe traverse des paysages mixtes mêlant cultures et boisements	En point bas par rapport à la ZIP	Perceptions extrêmement localisées et ponctuelles, au sud de Vivonne par exemple	Nationale	Très faible
RN 149	Éloigné – 12,6 km	Globalement ouvert : l'axe traverse la plaine agricole située au nord du territoire d'étude	En point bas par rapport à la ZIP En surplomb de la vallée de l'Auxance	Perceptions continues depuis les secteurs de plaines	Nationale	Faible



Photo 44 : Franchissement de l'A10 par la RD7 ; de la végétation accompagne l'axe autoroutier mais ne suffit pas à masquer les éoliennes des Champs Chagnots



Photo 45 : L'autoroute est accompagné par un cordon arborée - vue depuis le sud de l'axe, à hauteur de la Cagnoche

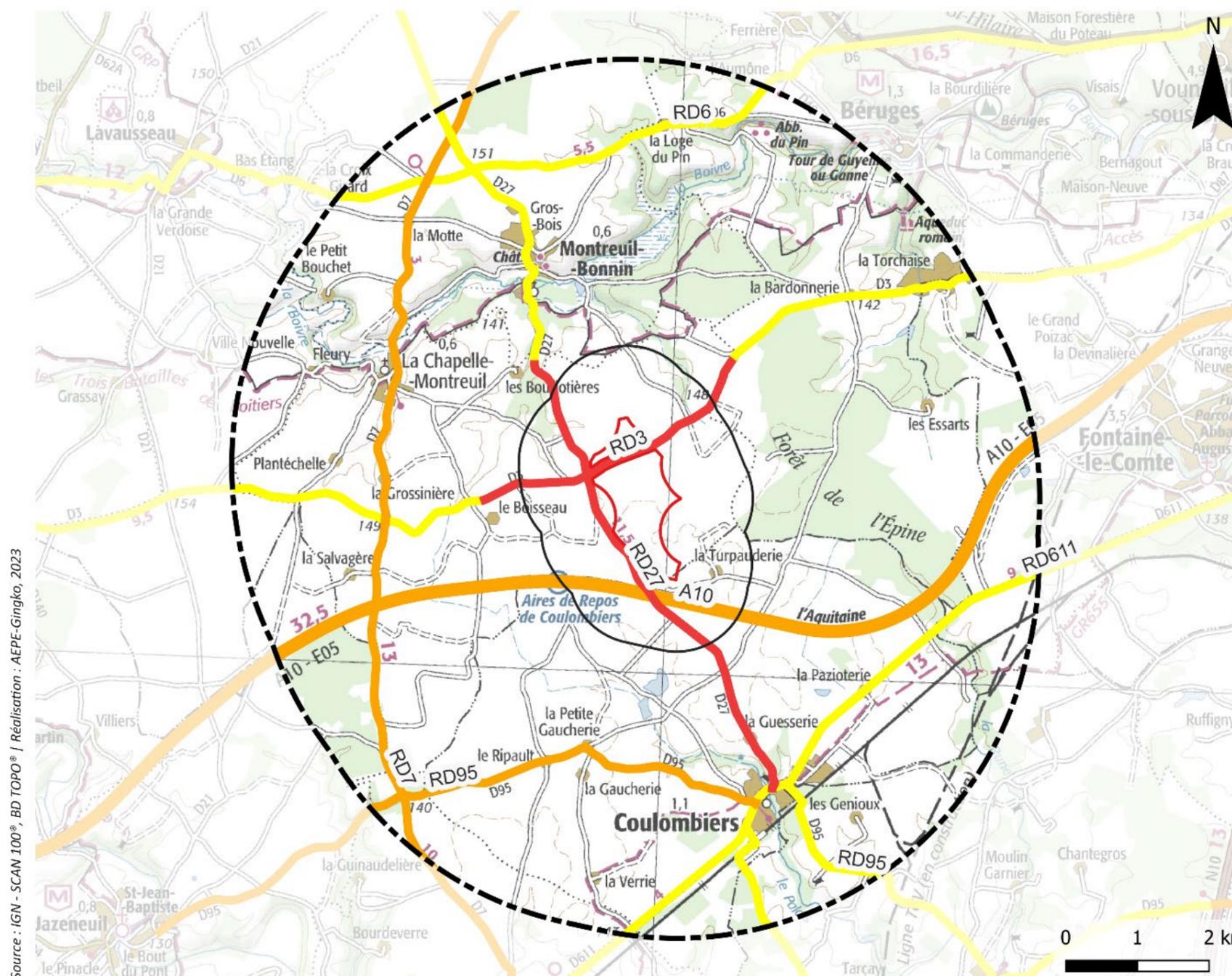
III.5.2.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

L'aire d'étude rapprochée est traversée par une multitude de types d'axes de communication. L'autoroute A10 la traverse d'ouest en est au sud de la Zone d'Implantation Potentielle. Les divers bourgs sont connectés entre eux par des départementales. Le tout est complété par un réseau de route communales desservant principalement les hameaux et lieux-dits.

L'ensemble des routes départementales sont analysées dans le tableau page suivante.

Les routes suivantes ressortent de l'analyse paysagère avec une sensibilité **forte** : la RD3 au plus proche de la zone de projet et la RD27 en dehors de la vallée de l'Auxance ;

Les routes suivantes ressortent de l'analyse paysagère avec une sensibilité **modérée** : l'A10, la RD95 et la RD7.



Source : IGN - SCAN 100®, BD TOPO® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2023

AEPE Gingko

Sensibilité des principales voies de circulation à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Sensibilité des axes secondaires

- Forte
- Modérée
- Faible

Carte 11 : Les principales voies de circulation à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Tableau 8 : Définition des sensibilités paysagères des voies de circulation

Axe	Critères de définition de la sensibilité paysagère					Sensibilité paysagère
	Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
RD27	Très proche – 50 m	Globalement ouvert (paysage de plaine) hormis à l'approche de la vallée de la Boivre et lors de sa traversée	Équivalente à la ZIP	Perceptions continues et frontales depuis les zones interfluviales	Départementale	Forte entre la vallée de la Boivre et Coulombiers
RD3	Très proche – 70 m	Filtré à ouvert	Équivalente à la ZIP	Perceptions continues sur le tronçon le plus proche, principalement à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	Départementale	Forte à proximité de la ZIP
RD95	Proche – 2,6 km	Ouvert (paysage de plaine)	Équivalente à la ZIP	Perceptions continues sur le tronçon routier à l'ouest de Coulombiers	Départementale	Modérée
RD611	Proche – 2,9 km	Filtré à fermé par la végétation arborée	Équivalente à la ZIP	Perceptions rares et discontinues ; une belle ouverture visuelle se dégage au nord de Coulombiers	Départementale	Faible
RD7	Proche – 2,9 km	Globalement ouvert (paysage de plaine) hormis à l'approche de la vallée de la Boivre et lors de sa traversée	Équivalente à la ZIP	Perceptions continues depuis les zones interfluviales	Départementale	Modérée
RD6	Proche – 3,5 km	Filtré à fermé par la végétation arborée	Équivalente à la ZIP	Perceptions rares et discontinues ; une belle ouverture visuelle se dégage à l'intersection avec la RD27	Départementale	Faible

RD27



Photo 46 : Depuis le nord de Coulombiers, les éoliennes des Champs Chagnots sont d'ores-et-déjà visibles à l'arrière de la trame bocagère



Photo 47 : Les abords de la RD27 sont ouverts – vue depuis l'intersection entre la RD3 et la RD27 et depuis le nord de l'aire d'étude immédiate

RD3



Photo 48 : Illustration du tronçon routier de la RD3 à l'échelle de l'aire d'étude immédiate ; les abords sont ouverts et laissent à voir les parcelles de la ZIP entre lesquelles circule la route

RD95



Photo 49 : La zone de projet se place latéralement à la RD95 ; les abords de l'axe sont ouverts ce qui permet au regard de porter loin - vue depuis le hameau du Ripault

RD7



Photo 50 : La RD7 offre de belles ouvertures visuelles latérales en direction de la zone de projet, et des éoliennes des Champs Chagnots

III.6. LES COMPOSANTES CULTURELLES - LES LIEUX RECONNUS

III.6.1. LE PATRIMOINE PROTEGE

Les composantes patrimoniales sont nombreuses sur le territoire d'étude. On décompte ainsi :

- Un Site Patrimonial Remarquable qui englobe le centre historique de Poitiers ;
- 34 sites classés ou inscrits, légendés en bleu sur les cartes de localisation du patrimoine ;
- 171 Monuments Historiques, légendés en noirs sur les cartes de localisation du patrimoine.

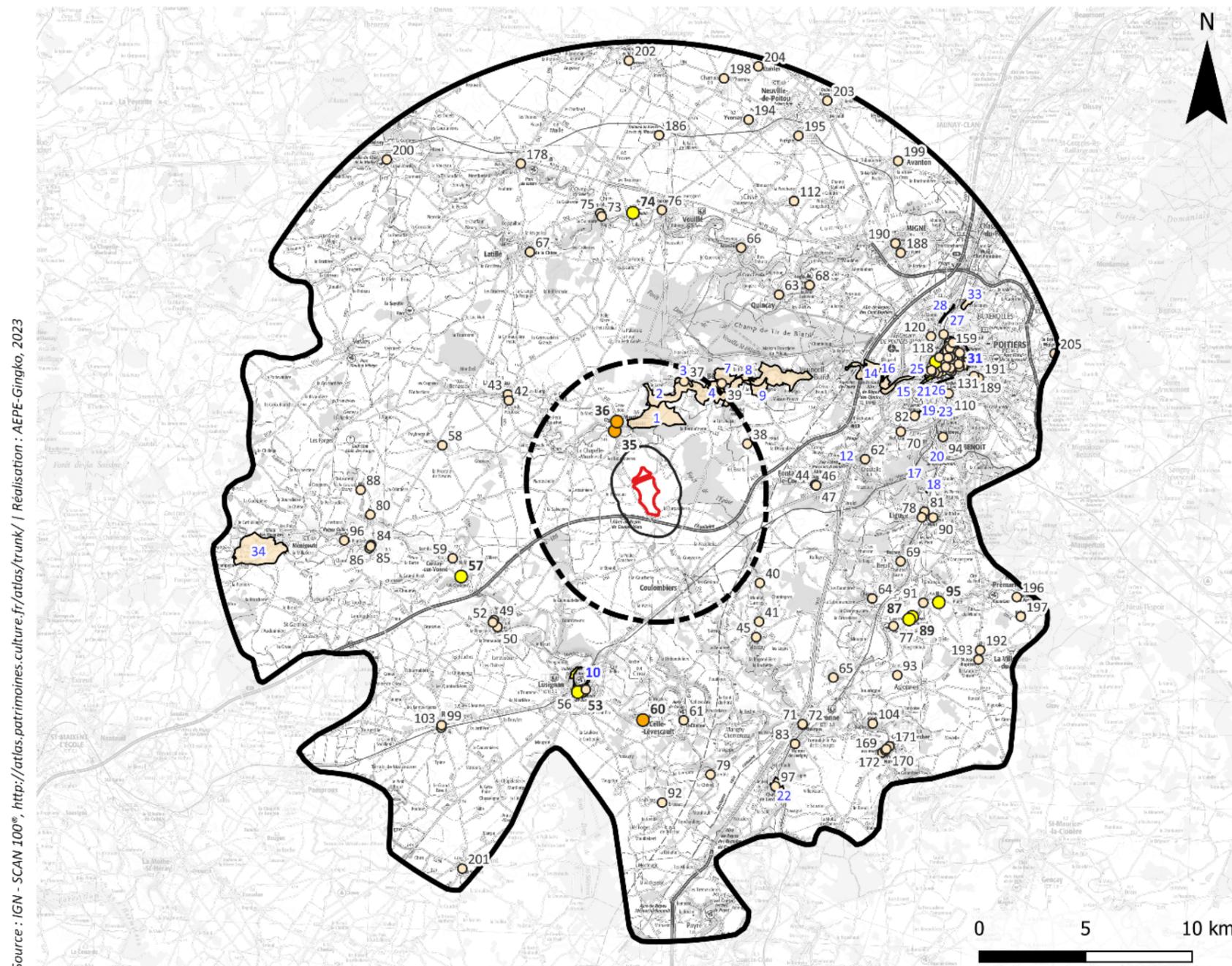
On observe une grande concentration d'éléments bénéficiant d'une protection patrimoniale dans les vallées, notamment celles du Clain, de la Boivre et de la Vonne. À elle seule, l'agglomération de Poitiers compte dans son centre-ville historique 8 sites classés ou inscrits, un Site Patrimonial remarquable et près de 80 Monuments Historiques.

Globalement, les secteurs accueillant du patrimoine sont très fermés, par la trame arborée et le relief dans les vallées, et majoritairement par le tissu bâti dense dans les villes et villages. Ailleurs, ce sont les boisements et les haies qui ferment ou filtrent les perceptions. Ainsi, peu d'ouvertures visuelles sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

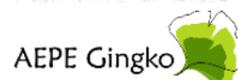
On note deux cas de figures principaux lorsque des perceptions s'ouvrent vers la zone de projet ; soit la composante patrimoniale se localise en rebord de coteau orienté vers la zone de projet, ce qui permet au regard de porter loin, ou bien la composante patrimoniale se localise en milieu agricole, en surplomb d'un cours d'eau. Il s'agit toutefois principalement de vues lointaines, voire très lointaines, ne supposant pas de sensibilités paysagères notables.

La carte ci-contre localise les composantes patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Page suivante, des zooms sont faits sur l'aire d'étude rapprochée et Poitiers. Le tableau qui suit les cartes synthétise l'analyse des différentes composantes patrimoniales.

Ainsi, ressortent avec une sensibilité **modérée** le Logis de la Tiffanière qui se place sur le rebord de la vallée de la Vivonne, ainsi que l'église et le château de Montreuil-Bonnin. Tous deux sont des propriétés privées.



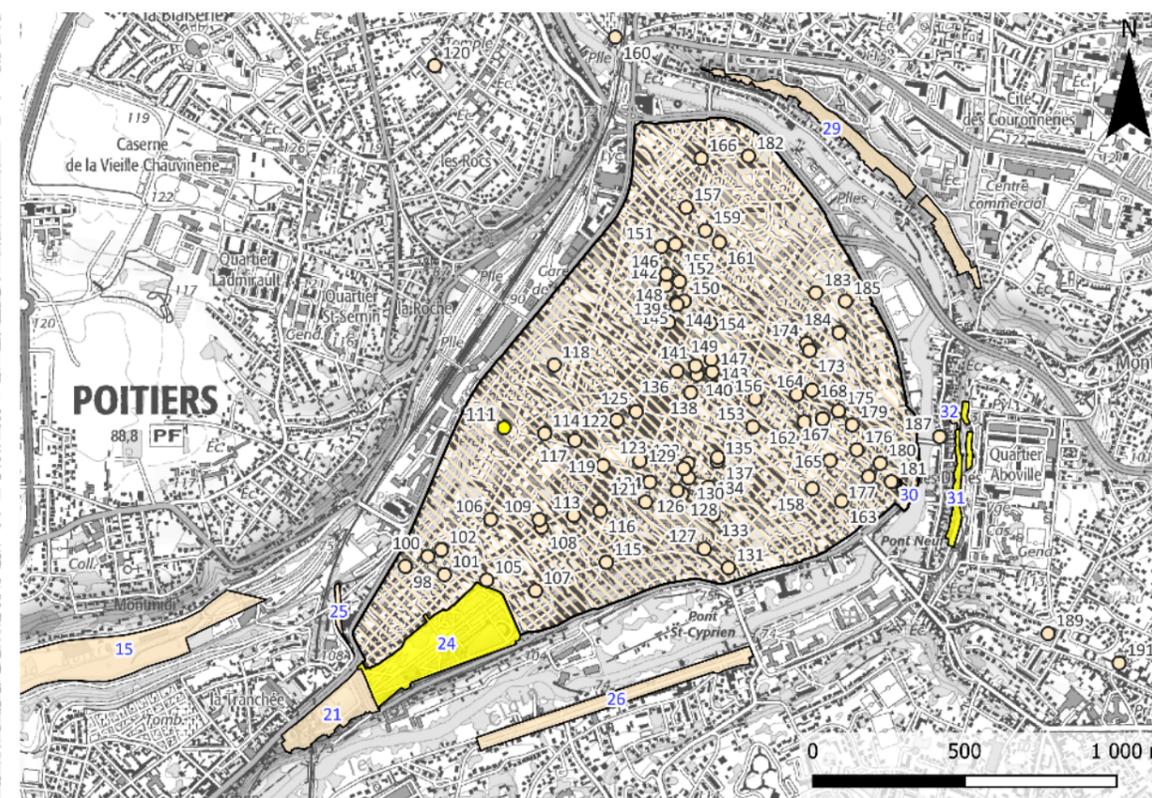
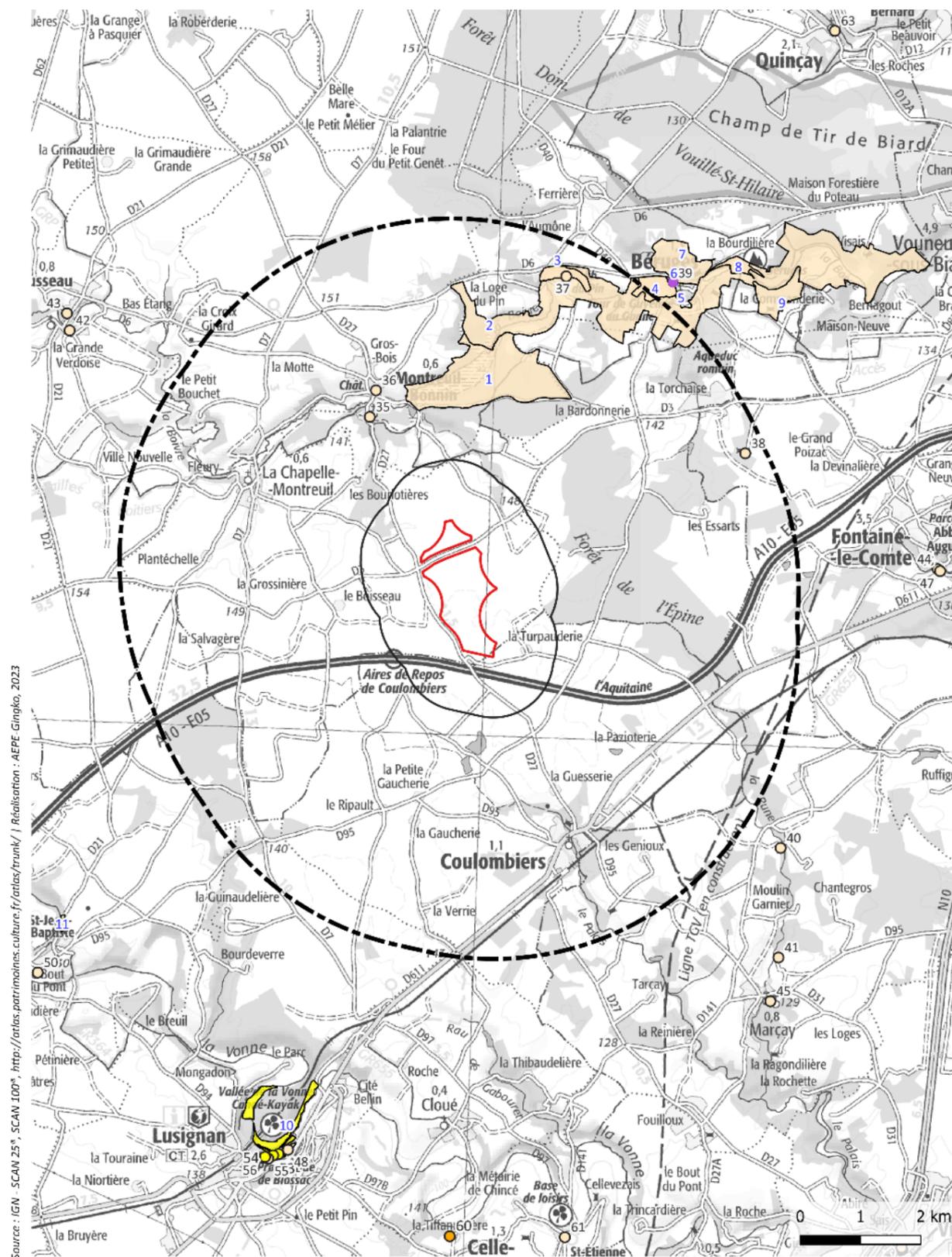
Source : IGN - SCAN 100®, <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2023



Sensibilité des composantes patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude		Sensibilité des Monuments Historiques		Sensibilité des sites	
	Zone d'Implantation Potentielle		Modérée		Faible
	Aire d'étude immédiate		Faible		Très faible
	Aire d'étude rapprochée		Très faible		
	Aire d'étude éloignée				Sensibilité des SPR Très faible

Carte 12 : Sensibilité des composantes patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
- Sensibilité des Monuments Historiques**
- Modérée
 - Faible
 - Très faible
- Sensibilité des sites**
- Faible
 - Très faible
- Sensibilité des SPR**
- Très faible

Source : IGN - SCAN 25°, SCAN 100°, <http://atlas.patrimoine.culture.fr/atlas/trunk/> | Réalisation : AEPE Gingko, 2023



Sensibilité des composantes patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et de Poitiers

Carte 13 : Sensibilité des composantes patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et de Poitiers

Tableau 9 : Définition des sensibilités paysagères du patrimoine protégé

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Sites Patrimoniaux Remarquables										
-	SPR	Site Patrimonial Remarquable de Poitiers	Poitiers	Éloigné – 13,6 km	Fermé (tissu bâti dense du centre-ville de Poitiers)	Point bas par rapport à la ZIP, à proximité de la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
Sites										
1	Site inscrit	Vallée de la Boivre-Montreuil	Boivre-la-Vallée	Proche – 1,9 km	Fermé (relief de la vallée, boisements)	Point bas, dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
2	Site inscrit	Vallée de la Boivre-Béruges	Béruges	Proche – 2,9 km	Fermé (relief de la vallée, boisements)	Point bas, dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
3	Site inscrit	Abbaye du Pin	Béruges	Intermédiaire – 4,3 km	Fermé (boisements)	Point bas, dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
4	Site inscrit	Prés et coteaux boisés de la Boivre	Béruges	Intermédiaire – 4,8 km	Fermé (ripisylve)	Point bas, dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
5	Site classé	Rocher de Béruges	Béruges	Intermédiaire – 5,2 km	Fermé (boisements)	Point bas par rapport à la ZIP, en surplomb de la Boivre	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
6	Site classé	Tour de Guienne	Béruges	Intermédiaire – 5,3 km	Fermé (boisements)	Point bas par rapport à la ZIP, en surplomb de la Boivre sur une butte	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
7	Site classé	Château de Béruges	Béruges	Intermédiaire – 5,3 km	Fermé (boisements)	Point bas par rapport à la ZIP, en surplomb de la Boivre	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
8	Site inscrit	Site de Jean Moulin	Béruges	Intermédiaire – 5,9 km	Fermé (boisements, relief)	Point bas, dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
9	Site classé	Château de la Raudière	Béruges	Intermédiaire – 6,0 km	Filtré par la végétation arborée	Point bas par rapport à la ZIP, en surplomb de la Boivre	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
10	Site inscrit	Cirque de la Vonne	Lusignan	Intermédiaire – 7,2 km	Fermé (boisements)	Point bas, dans la vallée de la Vonne	Nulle	Indirecte depuis la RD94 par exemple	Régionale	Faible
11	Site inscrit	Grotte des fées	Jazeneuil	Intermédiaire – 7,9 km	Fermé (ripisylve)	Point bas, dans la vallée de la Vonne	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
12	Site inscrit	Fontaine de Gassouillette	Fontaine-le-Comte	Éloigné – 8,5 km	Fermé (boisements)	Point bas, dans la vallée de la Feuillante	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
13	Site classé	Promenade de Blossac, place du Bail et vieux château à Lusignan	Lusignan	Éloigné – 8,6 km	Fermé (relief de la vallée, végétation du parc)	Point bas, dans la vallée de la Vonne	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
14	Site inscrit	Vallée de la Boivre-Biard	Biard	Éloigné – 10,4 km	Globalement fermé (relief de la vallée, boisements)	Point bas, dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
15	Site inscrit	Site de la Cassette	Poitiers	Éloigné – 11,4 km	Fermé (relief de la vallée, ripisylve)	Point bas, dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
16	Site classé	Grotte de Norée	Biard	Éloigné – 11,8 km	Fermé (boisements)	Point bas, dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
17	Site inscrit	Grotte Saint-Jean	Ligugé	Éloigné – 12,1 km	Fermé (boisements)	Point bas, dans la vallée de la Menuse	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
18	Site inscrit	Allées de l'église et chênes vert	Ligugé	Éloigné – 12,5 km	Fermé (tissu bâti dense de Ligugé)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
19	Site inscrit	Grotte à Calvin	Poitiers	Éloigné – 12,7 km	Fermé (tissu bâti dense du centre-ville de Poitiers et ripisylve du Clain)	Point bas par rapport à la ZIP, à proximité de la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
20	Site inscrit	Grotte de Passelourdin	Saint-Benoît	Éloigné – 13,2 km	Fermé (boisements)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
21	Site inscrit	Terrain de la Madeleine	Poitiers	Éloigné – 13,3 km	Fermé (tissu bâti du centre-ville de Poitiers)	Point bas par rapport à la ZIP, à proximité de la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
22	Site inscrit	Château de Cercigny	Vivonne	Éloigné – 13,5 km	Fermé (ripisylve)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
23	Site inscrit	Roc qui boit à midi	Saint-Benoît	Éloigné – 13,5 km	Fermé (boisements)	Sur le coteau du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
24	Site classé	Promenade de Blossac	Poitiers	Éloigné – 13,6 km	Filtré par la végétation du parc	Point haut, en surplomb du Clain	Depuis l'extrémité ouest du site	Non décelée	Nationale	Faible
25	Site inscrit	Site des Douves	Poitiers	Éloigné – 13,6 km	Fermé (relief)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
26	Site inscrit	Promenade des Cours	Poitiers	Éloigné – 13,8 km	Fermé (relief de la vallée, trame arborée, tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
27	Site inscrit	Rive gauche du Clain	Poitiers	Très éloignée – 15,3 km	Fermé (relief de la vallée, trame arborée)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
28	Site classé	Rochers du Porteau	Poitiers	Très éloignée – 15,3 km	Fermé (trame arborée, tissu bâti)	Point bas par rapport à la ZIP, en surplomb de la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
29	Site inscrit	Sentier des Grandes Dunes	Poitiers	Très éloignée – 15,4 km	Fermé (relief de la vallée, trame arborée)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
30	Site classé	Communaux de l'église Sainte Radegonde	Poitiers	Très éloignée – 15,4 km	Fermé (tissu bâti dense du centre-ville de Poitiers)	Point bas par rapport à la ZIP, à proximité de la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
31	Site inscrit	Plateau des Dunes	Poitiers	Très éloignée – 15,6 km	Fermé par la végétation arborée du parc	Point bas par rapport à la ZIP, en surplomb de la vallée du Clain	Localisé sur la partie haute du site, en rebord de coteau	Non décelée	Régionale	Faible
32	Site inscrit	Rocher de Coligny	Poitiers	Très éloignée – 15,7 km	Fermé (relief de la vallée, trame arborée, tissu bâti)	Point bas par rapport à la ZIP, en surplomb de la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
33	Site inscrit	Puy Mire	Buxerolles	Très éloignée – 16,6 km	Fermé par la végétation arborée	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
34	Site classé	Chaos granitique de la gâtine poitevine	Ménigoute	Très éloignée – 16,6 km	Fermé par la végétation arborée	Point haut par rapport à la ZIP, dans les paysages de la Gâtine	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Monuments Historiques										
35	Partiellement inscrit	Eglise	Boivre-la-Vallée	Proche - 2,1 km	Fermé (trame bâtie, boisements)	En point bas dans la vallée de la Boivre	Nulle	Depuis la partie basse de Montreuil-Bonnin et depuis le château	Régionale	Modérée
36	Classé	Château	Boivre-la-Vallée	Proche - 2,5 km	Fermé (végétation arborée)	En point légèrement plus bas que la ZIP, en surplomb de la Boivre	Depuis les terrasses et les façades sud	Depuis la RD27	Nationale	Modérée
37	Partiellement Classé-Inscrit	Abbaye du Pin	Béruges	Intermédiaire - 4,5 km	Fermé (relief, boisements)	En point bas dans la vallée de la Boivre	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
38	Partiellement inscrit	Logis des Piliers	Fontaine-le-Comte	Intermédiaire - 4,7 km	Fermé (boisements)	Équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
39	Inscrit	Tour	Béruges	Intermédiaire - 5,4 km	Fermé (boisements)	Point bas par rapport à la ZIP, en surplomb de la Boivre sur une butte	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
40	Partiellement inscrit	Abbaye de Bonnevaux	Marçay	Intermédiaire - 5,7 km	Fermé (boisements)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
41	Partiellement inscrit	Château de Bierson	Marçay	Intermédiaire - 6,9 km	Fermé (végétation arborée)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
42	Partiellement Classé-Inscrit	Commanderie	Lavausseau	Intermédiaire - 6,9 km	Fermé (végétation arborée)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
43	Partiellement inscrit	Maison	Boivre-la-Vallée	Intermédiaire - 7,1 km	Fermé (tissu bâti)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
44	Inscrit	Prieuré	Fontaine-le-Comte	Intermédiaire - 7,3 km	Fermé (tissu bâti)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
45	Inscrit	Basilique Saint Benoît-Joseph Labre	Marçay	Intermédiaire - 7,3 km	Fermé (végétation arborée)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
46	Partiellement inscrit	Logis abbatial	Fontaine-le-Comte	Intermédiaire - 7,4 km	Fermé (tissu bâti)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
47	Classé	Abbatiale Notre-Dame	Fontaine-le-Comte	Intermédiaire - 7,4 km	Fermé (tissu bâti)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
48	Inscrit	Château	Lusignan	Éloigné - 8,8 km	Fermé (relief de la vallée, végétation du parc)	Point bas, dans la vallée de la Vonne	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
49	Classé	Eglise	Jazeneuil	Éloigné - 8,8 km	Fermé (tissu bâti)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
50	Partiellement inscrit	Château de la Cour	Jazeneuil	Éloigné - 8,8 km	Fermé (végétation arborée)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
51	Partiellement inscrit	Maison	Lusignan	Éloigné - 8,9 km	Dégagé car en rebord de coteau	En point légèrement plus bas que la ZIP, en surplomb de la Vonne	Localisé au nord du monument, au niveau de la terrasse	Non décelée	Régionale	Faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
52	Classé	Maison du 15e siècle	Jazeneuil	Éloigné - 8,9 km	Fermé (tissu bâti)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
53	Partiellement inscrit	Maison du Gouverneur	Lusignan	Éloigné - 8,9 km	Dégagé car en rebord de coteau	En point légèrement plus bas que la ZIP, en surplomb de la Vonne	Localisé au nord du monument, au niveau de la terrasse	Non décelée	Régionale	Faible
54	Classé	Eglise	Lusignan	Éloigné - 9,0 km	Dégagé car en rebord de coteau	En point légèrement plus bas que la ZIP, en surplomb de la Vonne	Localisé au nord du monument, au niveau de la terrasse	Non décelée	Nationale	Faible
55	Inscrit	Halles	Lusignan	Éloigné - 9,0 km	Fermé (tissu bâti)	En point légèrement plus bas que la ZIP, en surplomb de la Vonne	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
56	Partiellement inscrit	Maisons à pans de bois du 16e siècle	Lusignan	Éloigné - 9,0 km	Fermé (tissu bâti)	En point légèrement plus bas que la ZIP, en surplomb de la Vonne	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
57	Partiellement inscrit	Château	Curzay-sur-Vonne	Éloigné - 9,1 km	Fermé (boisements)	Équivalente à la ZIP, en surplomb de la Vonne	Depuis les étages de la façade est	Non décelée	Régionale	Faible
58	Partiellement inscrit	Eglise de Nesde	Boivre-la-Vallée	Éloigné - 9,1 km	Fermé (boisements)	Équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
59	Classé	Eglise Saint-Martin	Curzay-sur-Vonne	Éloigné - 9,1 km	Fermé (tissu bâti)	Équivalente à la ZIP, en surplomb de la Vonne	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
60	Inscrit	Logis de la Tiffanelière	Celle-Lévescault	Éloigné - 9,6 km	Dégagé car en rebord de coteau	Équivalente à la ZIP, en surplomb de la Vonne	Depuis les abords de l'édifice	Non décelée	Régionale	Modérée
61	Classé	Eglise Saint-Etienne	Celle-Lévescault	Éloigné - 9,7 km	Fermé (tissu bâti)	Équivalente à la ZIP, en surplomb de la Vonne	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
62	Inscrit	Manoir	Crouette	Éloigné - 9,8 km	Fermé (végétation arborée)	Équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
63	Inscrit	Eglise Saint-Eleusippe	Quinçay	Éloigné - 10,3 km	Fermé (tissu bâti, relief de la vallée)	En point bas dans la vallée de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
64	Partiellement inscrit	Château d'Aigne	Iteuil	Éloigné - 10,8 km	Fermé (boisement)	En point plus bas que la ZIP, en surplomb du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
65	Partiellement inscrit	Château de La Planche	Vivonne	Éloigné - 11,2 km	Fermé (boisements)	Dans un creux du relief	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
66	Partiellement inscrit	Château de Masseuil	Quinçay	Éloigné - 11,3 km	Fermé (tissu bâti)	En point plus bas que la ZIP, en surplomb de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
67	Partiellement inscrit	Château de la Chèze	Latillé	Éloigné - 11,4 km	Filtré par la végétation arborée	Équivalente à la ZIP, en surplomb de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
68	Partiellement Classé-Inscrit	Logis du Pré Bernard	Quinçay	Éloigné - 11,6 km	Fermé (relief de la vallée, boisements)	En point bas dans la vallée de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
69	Inscrit	Château de Bernay	Iteuil	Éloigné - 11,6 km	Fermé (végétation arborée)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
70	Partiellement Classé	Château du Fief Clairet	Saint-Benoît	Éloigné - 11,7 km	Fermé (végétation arborée)	En point légèrement plus bas que la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
71	Classé	Eglise Saint-Georges	Vivonne	Éloigné - 11,9 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
72	Partiellement inscrit	Maison	Vivonne	Éloigné - 11,9 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
73	Inscrit	Château	Chiré-en-Montreuil	Éloigné - 12,0 km	Fermé (végétation arborée)	En point bas dans la vallée de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
74	Classé	Menhir	Vouillé	Éloigné - 12,0 km	Ouvert (parcelle agricole)	En point bas dans la vallée de l'Auxance	Depuis les abords du menhir	Non décelée	Nationale	Faible
75	Inscrit	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Chiré-en-Montreuil	Éloigné - 12,1 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas dans la vallée de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
76	Inscrit	Château de Grandmaison	Vouillé	Éloigné - 12,1 km	Fermé (végétation arborée, tissu bâti)	En point bas dans la vallée de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
77	Partiellement inscrit	Prieuré de Laverré	Aslonnes	Éloigné - 12,2 km	Fermé (relief de la vallée, végétation arborée)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
78	Partiellement inscrit	Château de la Réauté	Ligugé	Éloigné - 12,3 km	Fermé (relief de la vallée, tissu bâti)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
79	Inscrit	Chapelle de Comblé	Celle-Lévescault	Éloigné - 12,4 km	Fermé (relief de la vallée, végétation arborée)	En point bas dans la vallée du Bert	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
80	Partiellement inscrit	Château de la Coincardière	Sanxay	Éloigné - 12,4 km	Filtré par la végétation arborée	Équivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
81	Partiellement Classé	Abbaye Saint-Martin	Ligugé	Éloigné - 12,5 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
82	Inscrit	Aqueduc romain de l'Hermitage (restes)	Saint-Benoît	Éloigné - 12,5 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
83	Partiellement inscrit	Manoir de Jorigny	Vivonne	Éloigné - 12,5 km	Filtré par la végétation arborée	En point légèrement plus bas que la ZIP en surplomb du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
84	Partiellement inscrit	Maison	Sanxay	Éloigné - 12,6 km	Fermé (tissu bâti)	Équivalente à la ZIP, dans une boucle de la Vonne	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
85	Inscrit	Eglise Saint-Pierre	Sanxay	Éloigné - 12,7 km	Fermé (tissu bâti)	Équivalente à la ZIP, dans une boucle de la Vonne	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
86	Partiellement inscrit	Maison du 15e siècle	Sanxay	Éloigné - 12,7 km	Fermé (tissu bâti)	Équivalente à la ZIP, dans une boucle de la Vonne	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
87	Classé	Dolmen de Laverré	Aslonnes	Éloigné - 12,7 km	Ouvert	En point légèrement plus bas que la ZIP en surplomb du Clain	Depuis les abords du dolmen	Non décelée	Nationale	Faible
88	Partiellement Classé	Château de Marconnay	Sanxay	Éloigné - 12,8 km	Filtré par la végétation arborée	En point légèrement plus haut que la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
89	Classé	Perrier	Aslonnes	Éloigné - 12,8 km	Ouvert	En point légèrement plus bas que la ZIP en surplomb du Clain	Depuis les abords du perrier	Non décelée	Nationale	Faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
90	Inscrit	Ancienne filature	Ligugé	Éloigné - 12,9 km	Fermé (relief de la vallée, végétation arborée)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
91	Partiellement inscrit	Eglise d'Andillé	Roches-Prémarie-Andillé	Éloigné - 13,1 km	Fermé (tissu bâti)	En point légèrement plus bas que la ZIP en surplomb du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
92	Partiellement inscrit	Château de Lavau	Celle-Lévescault	Éloigné - 13,5 km	Fermé (végétation arborée)	En point légèrement plus bas que la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
93	Classé	Cromlech	Aslonnes	Éloigné - 13,5 km	Ouvert / filtré par le bâti et la végétation du bourg de Vaintray	En point légèrement plus bas que la ZIP en surplomb du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
94	Partiellement Classé-Inscrit	Abbaye de Quinçay	Saint-Benoît	Éloigné - 13,5 km	Fermé (relief de la vallée, végétation arborée)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
95	Inscrit	Dolmen d'Andillé et son tumulus	Roches-Prémarie-Andillé	Éloigné - 13,8 km	Ouvert	En point légèrement plus bas que la ZIP en surplomb du Clain	Depuis les abords du dolmen	Non décelée	Régionale	Faible
96	Classé	Ruines gallo-romaines d'Herbord	Sanxay	Éloigné - 13,8 km	Fermé (végétation arborée)	En point bas dans la vallée de la Vonne	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
97	Partiellement inscrit	Château de Cercigny	Vivonne	Éloigné - 13,8 km	Fermé (ripisylve)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
98	Partiellement Classé-Inscrit	Enceinte	Poitiers	Éloigné - 13,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
99	Partiellement inscrit	Eglise Saint-Hilaire	Rouillé	Éloigné - 13,9 km	Fermé (tissu bâti)	Equivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
100	Partiellement inscrit	Chapitre de Saint-Hilaire	Poitiers	Éloigné - 13,9 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
101	Classé	Doyenné Saint-Hilaire	Poitiers	Éloigné - 14,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
102	Classé	Eglise Saint-Hilaire	Poitiers	Éloigné - 14,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
103	Inscrit	Temple protestant	Rouillé	Éloigné - 14,0 km	Fermé (tissu bâti)	Equivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
104	Inscrit	Dolmen d'Arlait B	Château-Larcher	Éloigné - 14,0 km	Fermé (boisements)	En point légèrement plus bas que la ZIP en surplomb de la Clouère	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
105	Inscrit	Château d'eau	Poitiers	Éloigné - 14,1 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
106	Partiellement inscrit	Chantrerie Saint-Hilaire	Poitiers	Éloigné - 14,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
107	Partiellement inscrit	Hôtel Gilbert	Poitiers	Éloigné - 14,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
108	Partiellement inscrit	Immeuble	Poitiers	Éloigné - 14,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
109	Partiellement inscrit	Hôtel Vetault	Poitiers	Éloigné - 14,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
110	Inscrit	Eglise Saint Cyprien	Poitiers	Éloigné - 14,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
111	Partiellement inscrit	Préfecture	Poitiers	Éloigné - 14,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain en surplomb de celui-ci	Au niveau de la façade est qui permet des vues lointaines	Non décelée	Régionale	Faible
112	Partiellement inscrit	Logis de la Gannerie	Cissé	Éloigné - 14,3 km	Fermé (végétation arborée)	Equivalente à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
113	Partiellement Classé	Hôtel des Trois Piliers	Poitiers	Éloigné - 14,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
114	Partiellement inscrit	Hôtel Joulard d'Iversais	Poitiers	Éloigné - 14,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
115	Partiellement inscrit	Immeuble	Poitiers	Éloigné - 14,5 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
116	Classé	Arènes (vestiges des)	Poitiers	Éloigné - 14,5 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
117	Partiellement Classé-Inscrit	Musée Ruppert de Chièvres	Poitiers	Éloigné - 14,5 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
118	Classé	Thermes publics gallo romains (vestiges)	Poitiers	Éloigné - 14,6 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
119	Partiellement inscrit	Hôtel de Nieul	Poitiers	Éloigné - 14,6 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
120	Inscrit	Eglise sainte Thérèse, Sainte Jeanne d'Arc	Poitiers	Éloigné - 14,6 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
121	Partiellement Classé	Collège de Poitiers	Poitiers	Éloigné - 14,7 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
122	Partiellement Classé	Eglise Saint-Porchaire	Poitiers	Éloigné - 14,7 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
123	Partiellement inscrit	Hôtel de Ville	Poitiers	Éloigné - 14,7 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
124	Partiellement Classé	Hôtel Jean Baucé	Poitiers	Éloigné - 14,7 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
125	Partiellement inscrit	Echevinage	Poitiers	Éloigné - 14,7 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
126	Partiellement inscrit	Immeuble	Poitiers	Éloigné - 14,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
127	Inscrit	Logis	Poitiers	Éloigné - 14,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
128	Partiellement Classé	Hôtel de la Bidolière	Poitiers	Éloigné - 14,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
129	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Éloigné - 14,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
130	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Éloigné - 14,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
131	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Éloigné - 14,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
132	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Éloigné - 14,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
133	Partiellement Classé	Monastère Saint-Hilaire de la Celle	Poitiers	Éloigné - 14,8 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
134	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Éloigné - 14,9 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
135	Partiellement inscrit	Immeuble	Poitiers	Éloigné - 14,9 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
136	Partiellement Classé-Inscrit	Palais des comtes de Poitou	Poitiers	Éloigné - 14,9 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
137	Partiellement inscrit	Immeuble	Poitiers	Éloigné - 14,9 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
138	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Éloigné - 14,9 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
139	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
140	Partiellement Classé	Hôtel Péliçon	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
141	Partiellement inscrit	Immeuble	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
142	Partiellement inscrit	Hôtel Vantage	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
143	Inscrit	Immeuble	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
144	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
145	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
146	Partiellement Classé	Hôtel Fumé	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
147	Partiellement inscrit	Immeuble	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
148	Partiellement inscrit	Prison	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
149	Classé	Eglise Notre-Dame la Grande	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
150	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
151	Partiellement inscrit	Hôtel Berthelot	Poitiers	Très éloigné - 15,0 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
152	Partiellement inscrit	Prévôté	Poitiers	Très éloigné - 15,1 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
153	Inscrit	Eglise Saint-Paul (restes de l'ancienne)	Poitiers	Très éloigné - 15,1 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
154	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,1 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
155	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,1 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
156	Partiellement inscrit	Hôtel du Grand Prieuré d'Aquitaine	Poitiers	Très éloigné - 15,1 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
157	Inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
158	Classé	Baptistère Saint-Jean	Poitiers	Très éloigné - 15,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
159	Inscrit	Eglise Saint-Germain	Poitiers	Très éloigné - 15,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
160	Partiellement inscrit	Hôpital des Champs	Poitiers	Très éloigné - 15,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
161	Partiellement Classé-Inscrit	Hôtel Couturer	Poitiers	Très éloigné - 15,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
162	Partiellement inscrit	Eglise Saint-Savin	Poitiers	Très éloigné - 15,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
163	Inscrit	Chapelle Sainte-Croix (vestiges de l'ancienne)	Poitiers	Très éloigné - 15,2 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
164	Partiellement Classé	Maison du 15e siècle	Poitiers	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
165	Classé	Cathédrale Saint-Pierre	Poitiers	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
166	Partiellement inscrit	Hôpital général	Poitiers	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
167	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
168	Partiellement Classé-Inscrit	Hôtel de Jean Du Moulin de Rochefort	Poitiers	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
169	Classé	Lanterne des Morts	Château-Larcher	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
170	Partiellement Classé-Inscrit	Château	Château-Larcher	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
171	Partiellement inscrit	Manoir	Château-Larcher	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
172	Classé	Eglise Notre-Dame	Château-Larcher	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
173	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
174	Partiellement inscrit	Immeuble	Poitiers	Très éloigné - 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
175	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
176	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
177	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
178	Partiellement inscrit	Château	Ayron	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
179	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
180	Partiellement inscrit	Maison	Poitiers	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
181	Classé	Eglise Sainte-Radegonde	Poitiers	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
182	Classé	Eglise de Saint-Jean-de-Montierneuf	Poitiers	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
183	Partiellement inscrit	Couvent du Sacré Coeur	Poitiers	Très éloigné - 15,4 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
184	Inscrit	Hôtel de Dreux Brézé Porte d'entrée	Poitiers	Très éloigné - 15,5 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
185	Partiellement inscrit	Lycée privé des Feuillants	Poitiers	Très éloigné - 15,5 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
186	Classé	Dolmen	Villiers	Très éloigné - 15,6 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
187	Inscrit	Fontaine en pierre	Poitiers	Très éloigné - 15,6 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
188	Inscrit	Eglise Sainte-Croix et Saint-Pierre	Migné-Auxances	Très éloigné - 15,6 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas dans la vallée de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
189	Classé	Hypogée des Dunes	Poitiers	Très éloigné - 15,7 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
190	Partiellement Classé	Château	Migné-Auxances	Très éloigné - 15,8 km	Fermé (végétation arborée)	Point bas dans la vallée de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
191	Classé	Dolmen	Poitiers	Très éloigné - 15,9 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
192	Partiellement inscrit	Commanderie Gaillard	Villedieu-du-Clain	Très éloigné - 16,4 km	Fermé (tissu bâti)	En point légèrement plus bas que la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
193	Classé	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Villedieu-du-Clain	Très éloigné - 16,5 km	Fermé (tissu bâti)	En point légèrement plus bas que la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
194	Inscrit	Château	Yversay	Très éloigné - 17,1 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
195	Partiellement inscrit	Château de Furigny	Neuville-de-Poitou	Très éloigné - 17,2 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
196	Classé	Dolmen de Pouzac 1	Roches-Prémarie-Andillé	Très éloigné - 17,3 km	Fermé (végétation arborée)	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
197	Partiellement Classé	Prieuré de Raboué	Roches-Prémarie-Andillé	Très éloigné - 17,7 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
198	Partiellement inscrit	Eglise Saint-Martin à Charrais	Saint-Martin-la-Pallu	Très éloigné - 18,7 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
199	Inscrit	Château	Avanton	Très éloigné - 18,7 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
200	Classé	Château de la Motte	Chalandray	Très éloigné - 18,8 km	Fermé (boisements)	En point bas dans la vallée de la Vendelogne	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible

N°	Type de protection	Nom de l'élément protégé	Commune	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
				Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
201	Classé	Eglise Saint-Sylvain	Saint-Sauvant	Très éloigné - 18,8 km	Fermé (tissu bâti)	En point haut par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
202	Classé	Dolmen de la Bie	Champigny en Rochereau	Très éloigné - 19,1 km	Ouvert	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
203	Classé	Dolmen	Neuville-de-Poitou	Très éloigné - 19,3 km	Ouvert	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Nationale	Très faible
204	Partiellement inscrit	Château d'Etables	Saint-Martin-la-Pallu	Très éloigné - 19,6 km	Fermé (tissu bâti)	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible
205	Partiellement inscrit	Château La Minauderie	Poitiers	Très éloigné - 19,6 km	Fermé (végétation arborée)	En point bas par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Régionale	Très faible

EGLISE DE MONTREUIL-BONNIN



Photo 51 : L'église de Montreuil-Bonnin prend place dans le creux de la vallée de la Boivre, dans un environnement boisé ; toutefois, le projet sera potentiellement visible en partie à l'arrière du coteau boisé de la vallée

CHATEAU DE MONTREUIL-BONNIN



Photo 52 : Depuis le pied du château sur la RD27, la zone de projet se place dans l'axe de la route et souligne le coteau boisé de la Boivre



Photo 53 : La zone de projet se place à l'arrière de la silhouette du donjon du château – vue depuis la RD27



Photo 54 : La château se place en surplomb de la Boivre, sur le rebord de son coteau ; l'église de Montreuil-Bonnin est visible dans le fond de vallée

LOGIS DE LA TIFFANELIERE



Photo 55 : Le logis se place en rebord de coteau de la Vonne ; le regard porte loin en direction de la zone de projet et du parc éolien des Champs Chagnots

III.6.2. LES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE

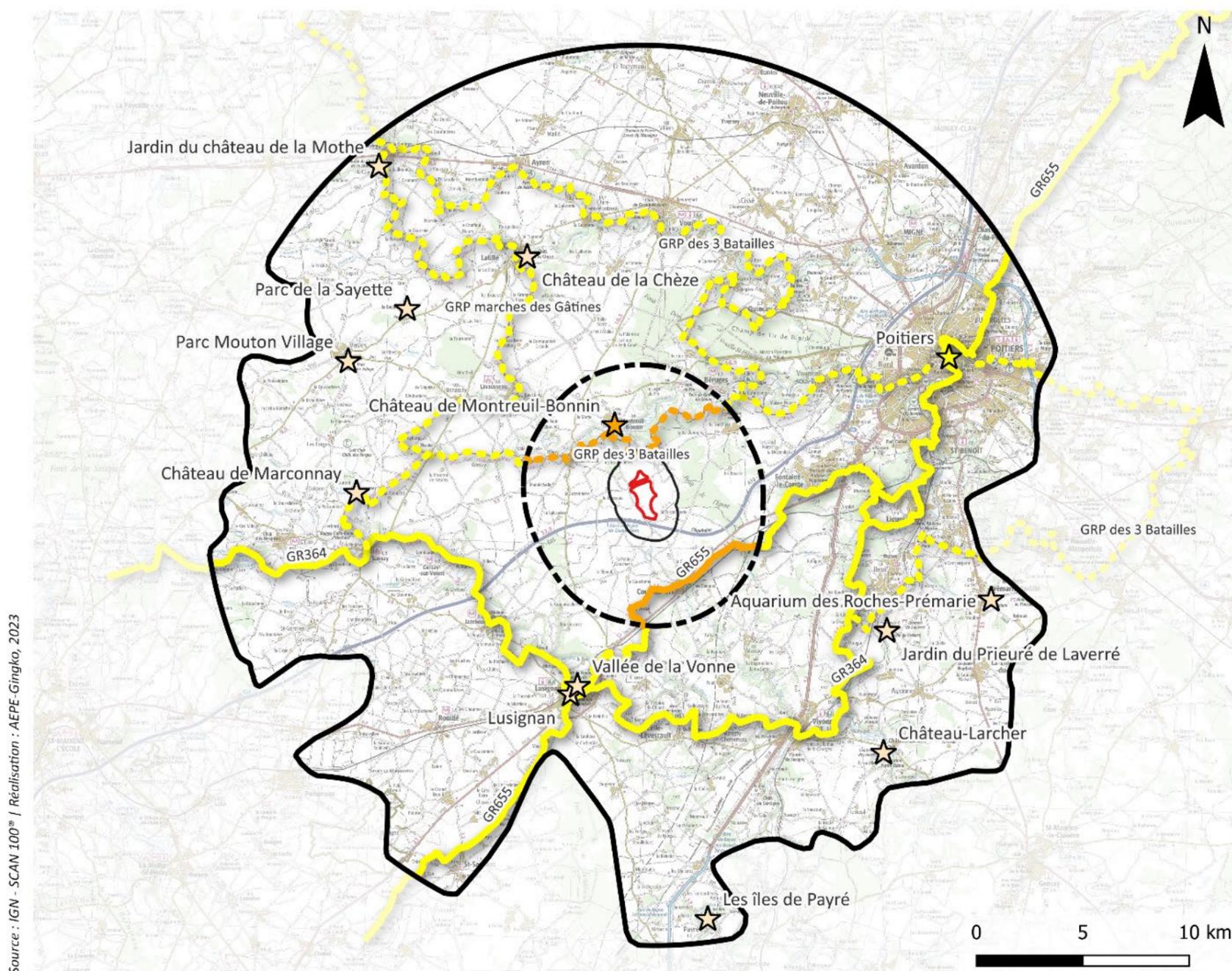
L'offre touristique du territoire d'étude est majoritairement tournée vers le patrimoine bâti avec la visite des châteaux et/ou de leurs jardins. En règle générale, ces édifices bénéficient d'une protection patrimoniale et sont, par conséquent, également étudiés dans le chapitre relatif aux composantes patrimoniales. Quelques parcs d'activités sont également relevés comme le parc mouton Village ou le parc des îles Payré.

Ce sont les vallées du territoire qui drainent la majorité du flux touristique ; ainsi, les vallées de l'Auxance, de la Boivre, de la Vonne et du Clain concentrent l'activité touristique. D'ailleurs, les itinéraires de Grands Randonnées et de Grandes Randonnées de Pays suivent le tracé de ces vallées.

Poitiers, situé au cœur de la vallée du Clain, constitue le site touristique le plus renommé du territoire étudié. Outre le parc du Futuroscope situé dans la commune voisine (Chasseneuil-du-Poitou, hors aire d'étude éloignée), Poitiers est aussi reconnu pour son centre historique et son patrimoine architectural.

Les différents sites touristiques et itinéraires de randonnée sont analysés à l'aide du tableau présenté ci-après.

Ainsi, le GRP des 3 batailles et le GR655 à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée ressortent de l'analyse paysagère avec une sensibilité **modérée**. Il en est de même pour le château de Montreuil-Bonnin (ouverture un mois dans l'année) qui se place en surplomb de la Boivre. Les autres composantes touristiques ont une sensibilité **faible** ou très faible.



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2023



Sensibilité des composantes touristiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude	Sensibilité des itinéraires de Grande Randonnée	Sensibilité des sites touristiques
Zone d'Implantation Potentielle	Modérée	A vérifier
Aire d'étude immédiate	Faible	Faible
Aire d'étude rapprochée	Sensibilité des itinéraires de Grande Randonnée de Pays	Très faible
Aire d'étude éloignée	Modérée	
	Faible	

Carte 14 : Sensibilité des composantes touristiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Tableau 10 : Définition des sensibilités paysagères des lieux d'intérêt touristique

Élément touristique	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
	Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Itinéraires de randonnée							
GRP des 3 Batailles	Très proche – 900 m	Globalement fermé ; au nord, le GRP suit le cours de la Vendelogne et de l'Auxance avant de rejoindre la vallée de la Boivre via un massif arboré A l'est, le GRP suit la vallée du Clain	Majoritairement en point bas, dans les fonds de vallées (Boivre, Clain, Auxance, Vendelogne)	Perceptions intermittentes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, lorsque le tracé du GRP sort de la vallée et que la trame bocagère s'interrompt	Sans objet	Régionale	Modérée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée Faible sinon
GR655	Proche – 3,3 km	Ouvert à filtré du sud du territoire d'étude jusqu'à la forêt de l'Épine au sud-est de la ZIP Globalement fermé entre la forêt de l'Épine et l'est du territoire d'étude	Majoritairement en situation topographique équivalente à celle de la ZIP sur les interfluves, et en point bas lors de la traversé des vallées de la Vonne et du Clain	Perceptions lointaines mais intermittentes régulières depuis les parcelles cultivées au sud de la zone de projet Au nord de Coulombiers, un tronçon ouvert permet des vues franches en direction de la zone de projet	Sans objet	Nationale	Modérée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée Faible sinon
GRP Marches des Gâtines	Intermédiaire – 6,7 km	Filtré par la végétation bocagère	En situation topographique équivalente à celle de la ZIP	Quelques perceptions lointaines et extrêmement filtrées depuis les secteurs cultivés	Sans objet	Régionale	Faible
GR364	Éloigné – 8,0 km	Fermé par le relief et la végétation arborée au sein de la vallée de la Vonne Ouvert ou filtré sur les rebords de la vallée de la Vonne, lorsque le tracé sort du fond de vallée Fermé par des boisements sur le tronçon suivant le Clain	Majoritairement en point bas sur la portion suivant le cours de la Vonne puis en situation topographique équivalente à la ZIP sur la portion suivant le Clain	Perceptions possibles depuis les secteurs cultivés en dehors des vallées entre Curzay-sur-Vonne et Vivonne	Sans objet	Nationale	Faible
Sites touristiques							
Château de Montreuil-Bonnin	Proche – 2,5 km	Fermé (végétation arborée)	En point légèrement plus bas que la ZIP, en surplomb de la Boivre	Depuis les terrasses et les façades sud	Depuis la RD27	Départementale	Modérée
Vallée de la Vonne	Intermédiaire – 7,5 km	Fermé (relief et végétation arborée)	En point bas	Nulle	Non depuis le fond de vallée (partie touristique)	Départementale	Très faible
Lusignan	Éloigné – 9,0 km	Fermé (relief de vallée, trame bâtie et trame végétale)	En point bas dans la vallée de la Vonne	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible

Élément touristique	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
	Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Château de la Chèze	Éloigné - 11,4 km	Filtré par la végétation arborée	Équivalente à la ZIP, en surplomb de l'Auxance	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Jardins du Prieuré de Laverré	Éloigné – 12,2 km	Fermé (relief de la vallée, végétation arborée)	En point bas dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Château de Marçonnay	Éloigné – 12,8 km	Filtré par la végétation arborée	En point légèrement plus haut que la ZIP	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Parc de la Sayette	Éloigné – 13,3 km	Fermé (boisements)	En point légèrement plus haut que la ZIP	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Centre historique de Poitiers	Éloigné – 13,6 km	Fermé (tissu bâti dense du centre-ville de Poitiers)	Point bas par rapport à la ZIP, à proximité de la vallée du Clain	Ponctuellement dans le lointain depuis la Promenade de Blossac	Non décelée	Nationale	Faible
Parc mouton village	Éloigné – 14,5 km	Fermé (trame arborée du parc et contexte bocager)	En point haut par rapport à la ZIP	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Château-Larcher	Très éloigné – 15,3 km	Fermé (tissu bâti)	Point bas, dans la vallée du Clain	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Aquarium des Roches-Prémarie	Très éloigné – 16,2 km	Fermé (relief de la vallée, végétation arborée)	Point bas, dans la vallée du ruisseau de Chézeau	Nulle	Non décelée	Locale	Très faible
Jardin du château de la Mothe	Très éloigné – 18,8 km	Fermé (boisements)	En point bas dans la vallée de la Vendelogne	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible
Les îles de Payré	Très éloignée – 19,0 km	Fermé (relief de vallée, végétation arborée)	En point bas dans la vallée de la Dive	Nulle	Non décelée	Départementale	Très faible

GRANDE RANDONNÉE DE PAYS – LES 3 BATAILLES



Photo 56 : Les abords du GRP sont parfois ouverts, laissant le regard filer ; depuis le nord de la Chapelle-Montreuil, les éoliennes des Champs Chagnots sont perceptibles depuis le chemin de randonnée (photographie retouchée pour faire ressortir les éoliennes)



Photo 57 : LA végétation bocagère filtre bien souvent les perceptions ; la zone de projet se dessine à l'arrière de la végétation arborée (vue depuis le nord de l'aire d'étude immédiate)

GRANDE RANDONNÉE 655



Photo 58 : Depuis la sortie est de Coulombiers via la RD611, les vues s'ouvrent latéralement sur la zone de projet ; les éoliennes des Champs Chagnots sont visibles à l'arrière des haies bocagères

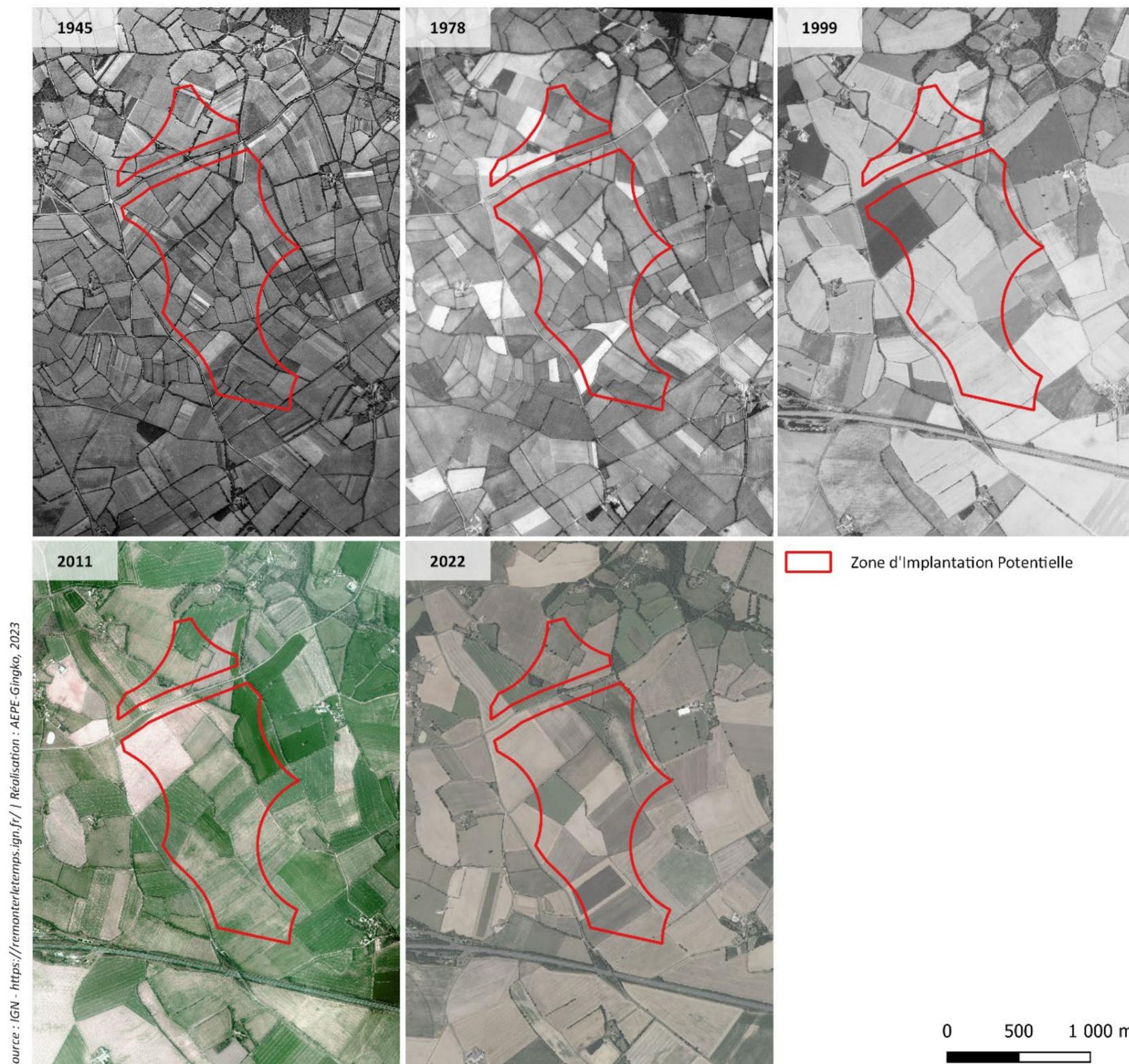
III.7. LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

III.7.1. L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

L'étude des évolutions des paysages au cours du temps permet l'identification de certaines sensibilités paysagères liées aux fondements de la mise en place des paysages et aux dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Afin de comprendre l'évolution des paysages au fil des siècles, la comparaison de photographies aériennes anciennes s'avère utile.

La comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles met en évidence l'agrandissement parcellaire, ayant eu lieu depuis les années 1950 en lien avec la mécanisation de l'agriculture et le changement des pratiques agricoles. Cependant, les parcelles restent globalement de petite taille. Le motif de la haie a grandement reculé à l'échelle du site et n'est plus structurant. La tendance est à l'ouverture des paysages, malgré l'apparition de quelques taillis au nord, notamment à proximité du Boivre, qui se connectent aux massifs boisés plus importants.

Au tout début des années 1980, une nouvelle composante paysagère est introduite : l'autoroute A10. Celle-ci scinde les paysages et marquent sa présence par des haies qui accompagnent parfois ses abords, comme c'est le cas au sud de la zone de projet. Par la suite, un parc éolien de trois machines vient s'installer sur ses abords, apportant encore un nouveau motif dans les paysages ruraux des terres de brandes.



III.7.2. LES COMPOSANTES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La Zone d'Implantation Potentielle s'étend sur environ 2,4 km du nord au sud et sur 1 km d'est en ouest sur une surface de 137 hectares. Globalement, le terrain est quasiment plat ; l'altitude passe de 144 m au nord-ouest à 152 au sud.

La zone de projet est entièrement constituée de terres agricoles dédiées à la culture d'oléagineuses, de protéagineuses et de céréales. Quelques reliquats de haies bocagères délimitent encore les parcelles sans être pour autant structurants. Le secteur reste globalement ouvert malgré la présence de ces haies, notamment au sud où le motif arboré se fait plus rare.

Au nord, la route départementale RD3 scinde la Zone d'Implantation Potentielle. Un chemin s'y greffe et dessert le lieu-dit de la Brunetière au nord-ouest. Des haies accompagnent le chemin de desserte et indiquent sa présence. Un petit bosquet ponctue la partie nord de la zone de projet, au niveau du chemin. La RD27 longe l'ouest du site du projet. Un chemin agricole en part et parcourt le centre du site.

Le secteur de la Zone d'Implantation Potentielle est marqué par le passage de l'autoroute A10 au sud ; pour autant ses abords boisés s'intègrent au reste de la végétation locale ce qui fait que l'axe autoroutier reste discret sur cette portion. Trois éoliennes soulignent cet axe ; la zone de projet se place dans la continuité du parc éolien des Champs Chagnots.

Les horizons de la zone de projet sont marqués par la végétation arborée notamment à l'est avec la forêt de l'Épine, et au nord avec la vallée boisée de la Boivre.



Source : IGN - SCAN 25®, BD ORTHO®, BD TOPO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2023



Le paysage de la Zone d'Implantation Potentielle

- Zone d'Implantation Potentielle
- Trame arborée
- Trame bâtie
- Chemin
- A Localisation des photographies
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- Éolienne des Champs Chagnots
- Route
- Autoroutier

Carte 16 : Le paysage de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 59 : La Zone d'Implantation Potentielle est entièrement dédiée à la production agricole ; le terrain est plan



Photo 60 : Un chemin agricole bordé d'une haie traverse les parcelles centrales de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 61 : Perception des parcelles agricoles est de la Zone d'Implantation Potentielle, vues depuis le chemin agricole centrale ; la forêt de l'Epine forme une masse compacte à l'horizon



Photo 62 : Perception du parc éolien des Champs Chagnots depuis le chemin agricole centre de la Zone d'Implantation Potentielle ; ce parc de 3 éoliennes se situe à quelques centaines de mètres au sud-ouest de la zone de projet



Photo 63 : La RD3 scinde le nord de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 64 : Aperçu de la partie de la Zone d'Implantation Potentielle située au nord de la RD3



Photo 65 : Aperçu des parcelles ouest de la Zone d'Implantation Potentielle depuis un chemin agricole longeant l'est de la zone de projet



Photo 66 : Perception de la Zone d'Implantation Potentielle et des éoliennes des Champs Chagnots depuis le sud et le sud-est de la zone de projet – vue depuis un chemin agricole

III.8. LA SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER

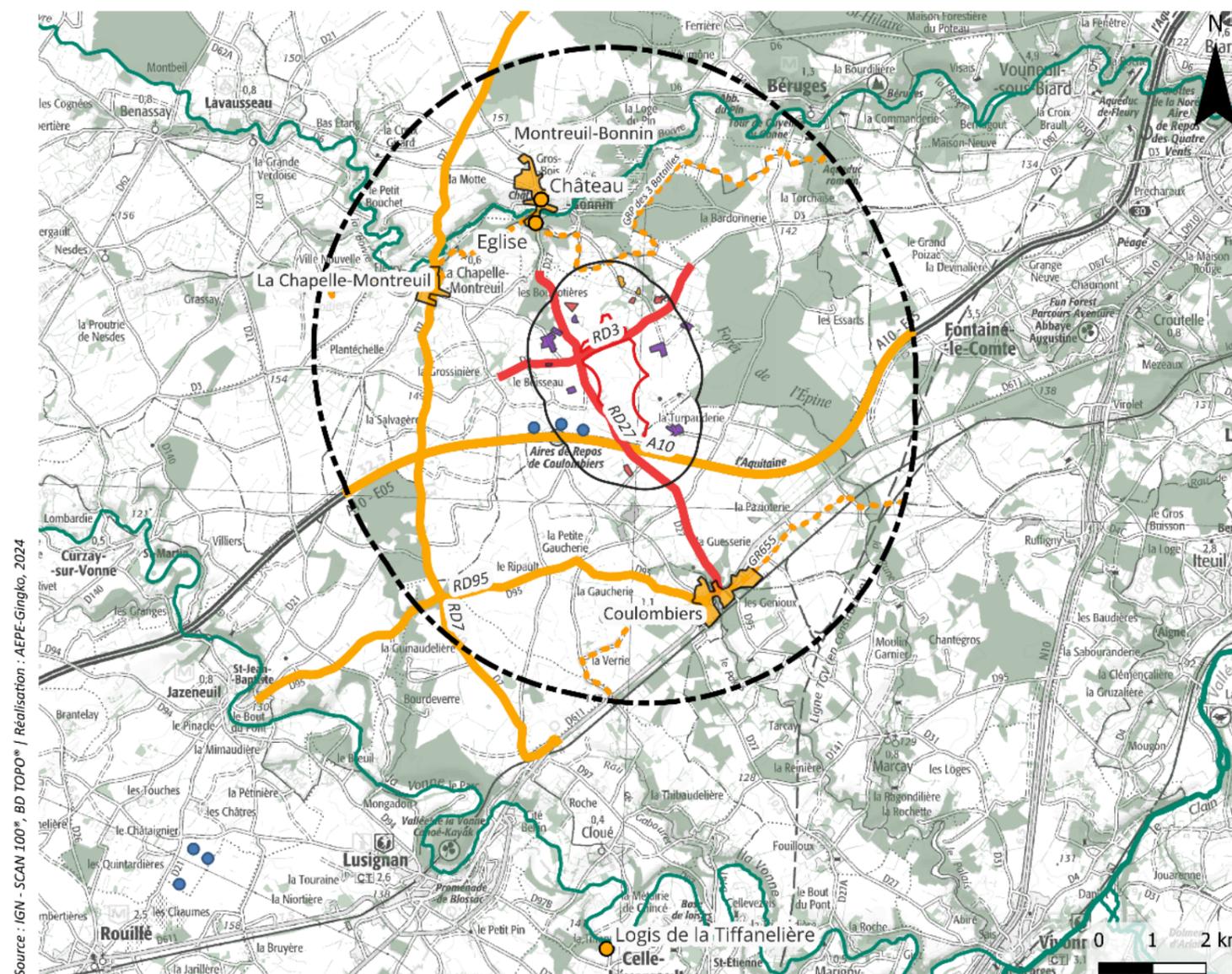
La Zone d'Implantation Potentielle se situe au sein d'une zone de transition paysagère, entre bocage Gâtinais, plaine agricole et terres de brande. Les paysages sont variés, liant terres agricoles ouvertes, bocage resserré ou plus relictuel, vastes massifs boisés et vallées intimes. D'ailleurs, ce sont le Clain et ses affluents qui structurent le territoire. Il s'agit de vallées habitées et patrimoniales, formant des couloirs de circulation.

La vallée du Clain accueille l'agglomération de Poitiers, dont la population est de plus de 90 000 habitants. Le réseau routier s'étoile autour de cette centralité urbaine. Les villes de plus petite taille et les bourgs s'égrainent le long des cours d'eau, et deviennent plus nombreux à l'approche de Poitiers.

Les éléments bénéficiant d'une protection patrimoniale et/ou d'une reconnaissance touristique se concentrent également au niveau des cours d'eau. Les différents itinéraires de Grande Randonnée ou de Grande Randonnée de Pays suivent le cours des rivières, et ne franchissent les interfluvés que pour se connecter les uns aux autres.

Le contexte éolien se développe progressivement sur le territoire ; il reste cependant discret au vu des caractéristiques du territoire. Le réseau arboré apporte de nombreux masques visuels qui viennent filtrer les perceptions et qui créent des jeux de cacher/dévoiler.

Les sensibilités à l'installation d'éoliennes au sein de la zone de projet se concentrent principalement au sein de l'aire d'étude rapprochée. Le bassin de visibilité théorique s'étend du bois de l'Épine à l'est, à la vallée de la Boivre au nord et à la vallée de la Vonne au sud. Les limites ouest sont plus diffuses. L'habitat proche est la composante paysagère nécessitant le plus d'attention, avec des sensibilités parfois très fortes.



AEPE Gingko La synthèse des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

<p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'Implantation Potentielle Aire d'étude immédiate Aire d'étude rapprochée ● Éolienne en exploitation 	<p>Sensibilité des lieux de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> Très forte Forte Modérée <p>Sensibilité des Monuments Historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Modérée 	<p>Sensibilité des routes</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte Modérée <p>Sensibilité des itinéraires de randonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> Modérée 	<p>Géomorphologie</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau principaux Trame arborée
---	--	---	--

Carte 17 : La synthèse des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **très forte** sont les suivants :

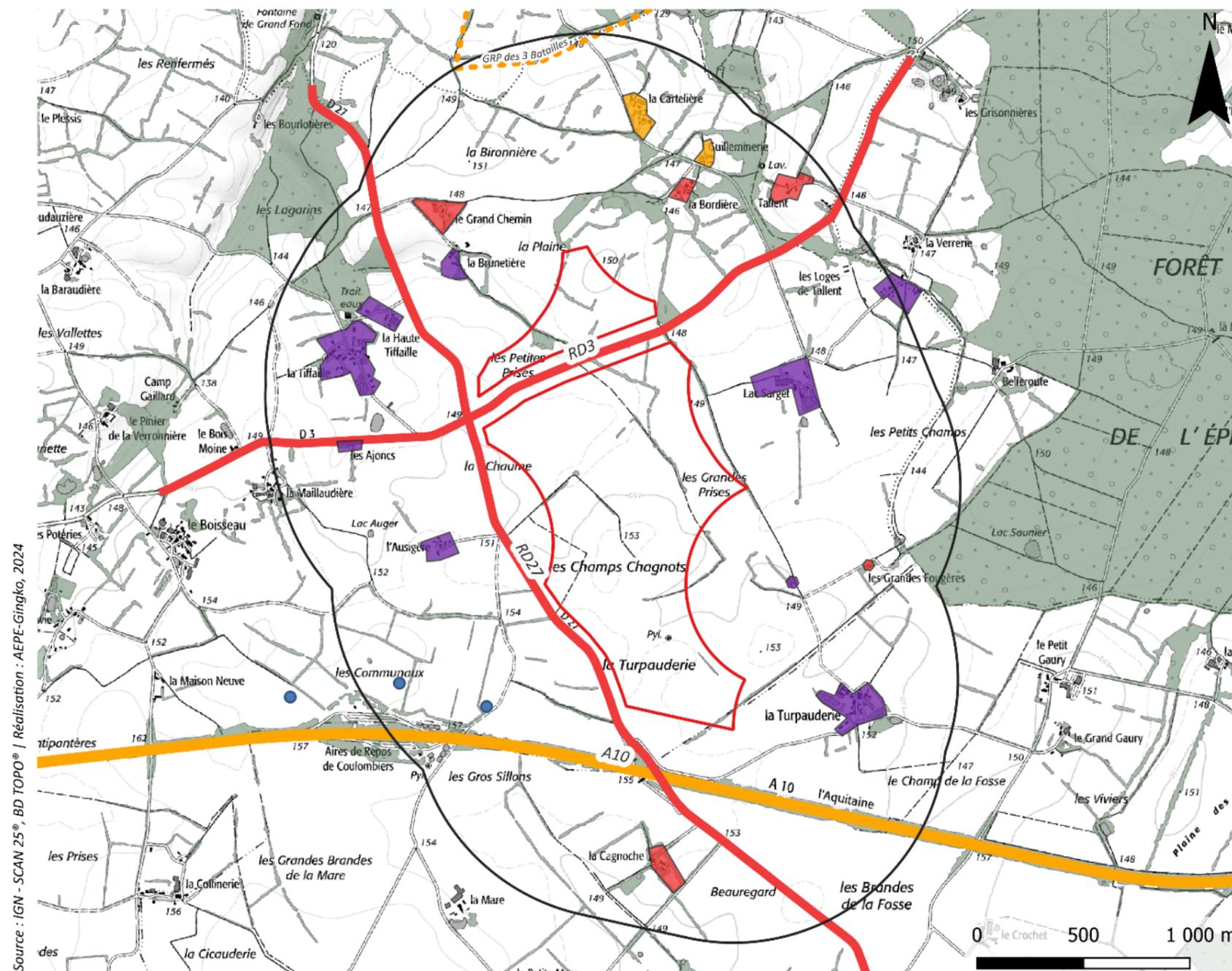
- Les hameaux du Lac Sarget, les Loges de Tallent, la Brunetière, la Tiffaille, la Haute Tiffaille, l'Ausigère, la Turpauderie et l'habitation ouest des Grandes Fougères.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **forte** sont les suivants :

- Les hameaux du Tallent, la Bordière, le Grand Chemin, la Cagnoche, l'habitation est des Grandes Fougères.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **modérée** sont les suivants :

- Les bourgs de Montreuil-Bonnin, la Chapelle-Montreuil et Coulombiers ;
- Les hameaux de Guilleminerie et la Cartelière ;
- L'A10 à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la RD95 et la RD7 ;
- Le Logis de la Tiffanelière ainsi que l'église et le château de Montreuil-Bonnin ;
- Le GRP des 3 batailles et le GR655 à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.



Source : IGN - SCAN 25®, BD TOPO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2024



La synthèse des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Aires d'étude	Sensibilité des lieux de vie	Sensibilité des routes	Géomorphologie
Zone d'Implantation Potentielle	Très forte	Forte	Trame arborée
Aire d'étude immédiate	Forte	Modérée	Éolienne en exploitation
Aire d'étude rapprochée	Modérée		

Carte 18 : La synthèse des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

III.9. LES RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

- **Choix d’une implantation lisible et simple, s’appuyant sur les éléments structurants du paysage :**

La Zone d’Implantation Potentielle s’appuie sur l’axe autoroutier A10, et se place dans la continuité du parc éolien des Champs Chagnots. Il est recommandé de suivre une implantation d’orientation similaire à de ces composantes, c’est-à-dire une implantation d’orientation est/ouest. Cela permet aussi une cohérence avec les lignes de force topographiques du territoire (affluents de la vallée du Clain). En outre, une implantation linéaire est à privilégier. Une homogénéité des interdistances entre les mâts et un nombre réduit de machines aideraient à la lisibilité du motif.

- **Éloignement du parc aux habitations :**

Il est préconisé d’observer un certain recul aux habitations afin de limiter l’impact des éoliennes sur les lieux de vie.

- **Intégration au contexte éolien :**

La Zone d’Implantation Potentielle se place dans la continuité du parc des Champs Chagnots (700 m) ; le projet devra garder son intégrité et bien se différencier du parc existant.

- **Regrouper les éoliennes :**

Afin de limiter l’impact sur les hameaux, il est préconisé de n’investir que la partie de la zone de projet située au sud de la RD3.

- **Minimisation de l’impact sur la ZIP :**

- Réutiliser au maximum les chemins et les routes existants pour l’aménagement des voies d’accès.

- Implanter préférentiellement le poste de livraison à l’écart des lieux de vie, en appui d’éléments structurants et préférer un bardage bois afin de maximiser son intégration paysagère.

- Préserver au maximum la végétation arborée.



Source : IGN - BD ORTHO®, BD TOPO® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2024



Les recommandations paysagères

Zone d'Implantation Potentielle	Composantes paysagères	Recommandations
Autoroute	Éviter d'implanter des éoliennes dans la zone nord	Préserver au maximum la végétation arborée
Route	Réutiliser au maximum les chemins et les routes existants pour l'aménagement des voies d'accès	Préférer une orientation est/ouest
Chemin		
Hameaux		
Éolienne en exploitation		
Trame arborée		

Carte 19 : Les recommandations paysagères

PARTIE 2 - LA COMPARAISON DE VARIANTES

IV. LA COMPARAISON PAYSAGÈRE DES VARIANTES ET LE CHOIX DU PROJET

IV.1. LES VARIANTES COMPAREES

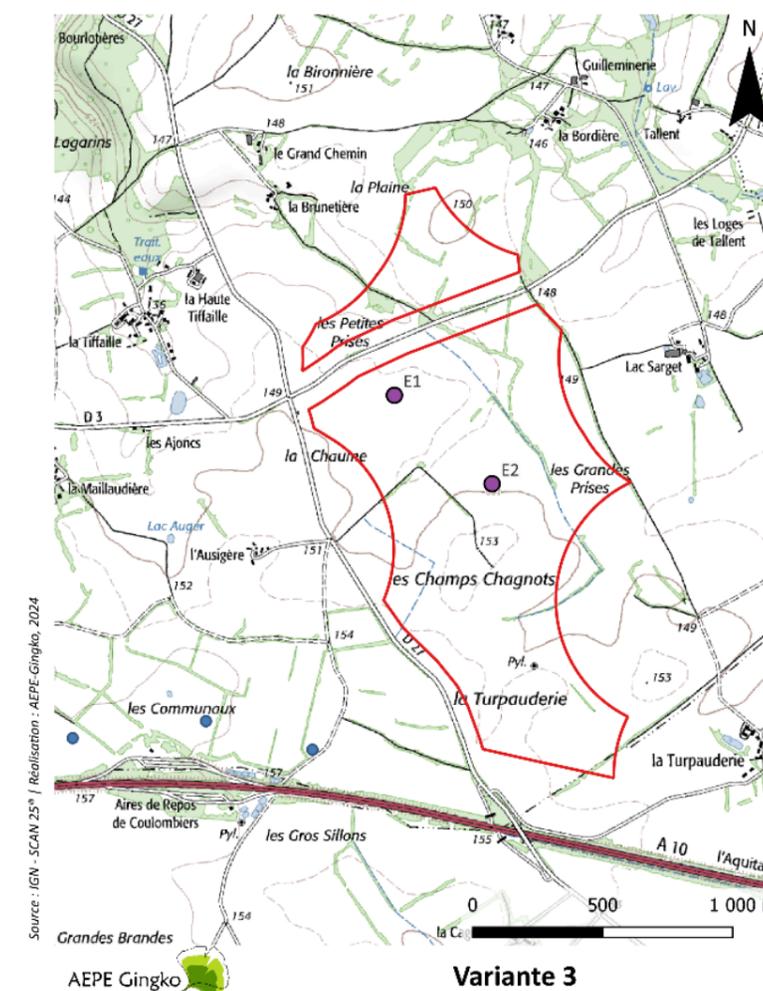
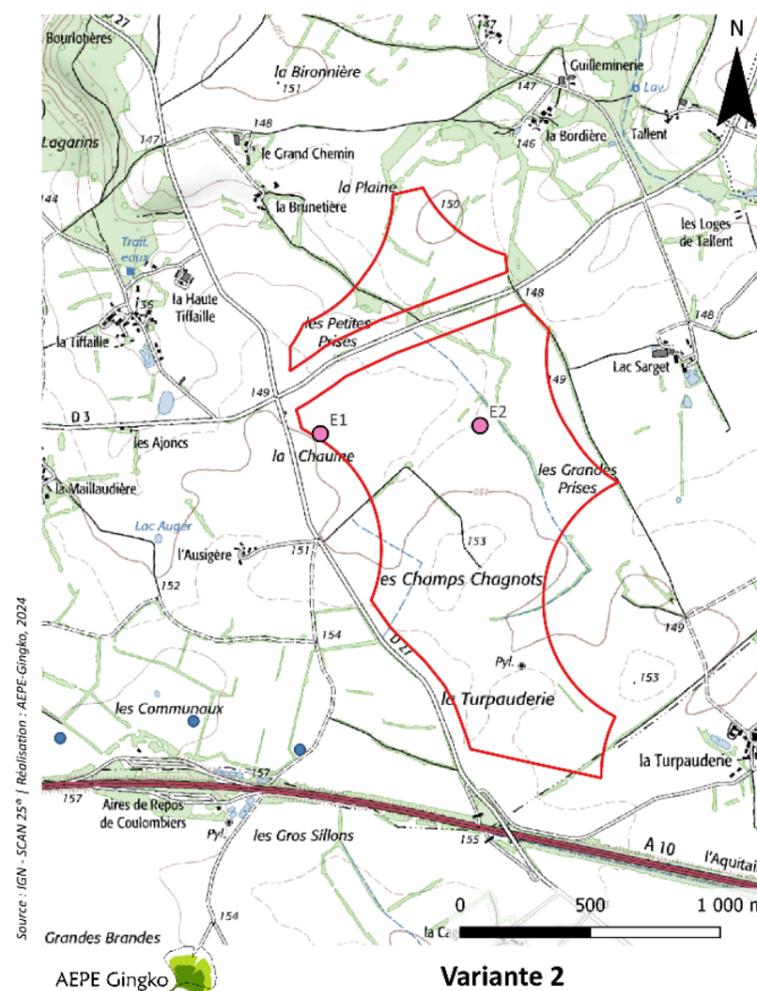
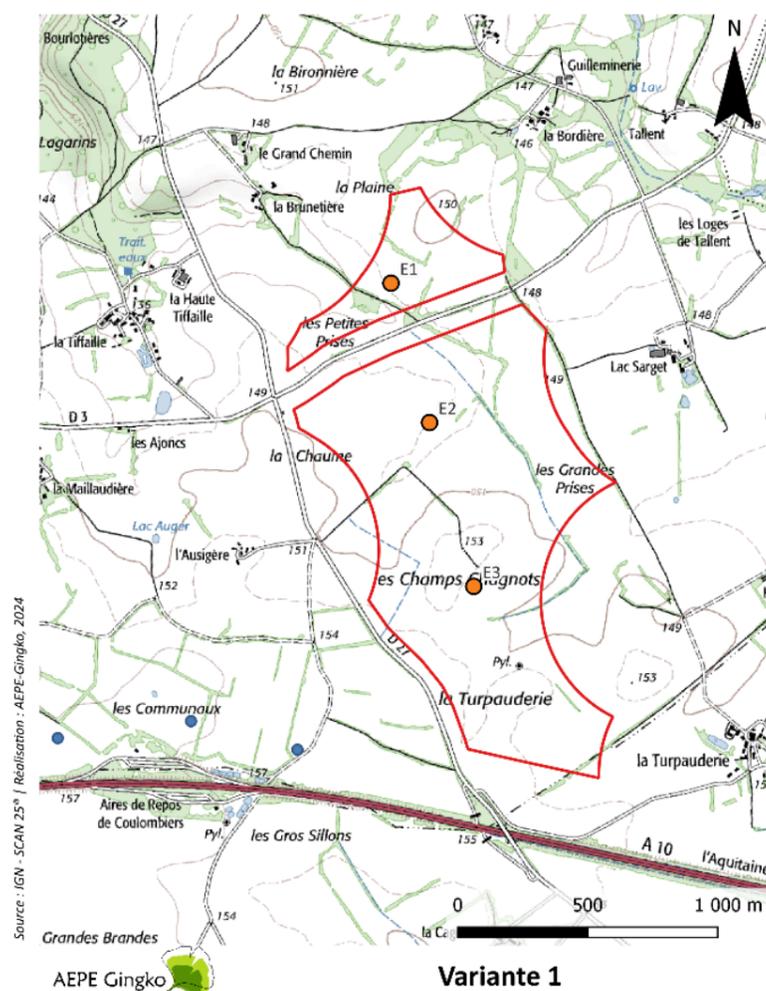
Les cartes ci-contre présentent les différentes variantes comparées :

- La variante 1 est composée de 3 éoliennes, alignées selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est ;
- La variante 2 est composée de 2 éoliennes et s'oriente selon l'axe de l'A10 (ouest / est) ;
- La variante 3 (retenue) est composée de 2 éoliennes et s'oriente du nord-ouest au sud-est.

IV.2. LE GABARIT D'ÉOLIENNE RETENU

Les éoliennes auront les dimensions maximales suivantes (dépôt d'un dossier sous format « gabarit »).

- Hauteur maximale du mât : 97 m ;
- Hauteur maximale en bout de pale : 160 m ;
- Diamètre maximal du rotor : 126 m.



Source : IGN - SCAN 25° / Réalisation : AEPE Gingko, 2024

AEPE Gingko

Zone d'Implantation Potentielle

Variante 1

Source : IGN - SCAN 25° / Réalisation : AEPE Gingko, 2024

AEPE Gingko

Zone d'Implantation Potentielle

Variante 2

Source : IGN - SCAN 25° / Réalisation : AEPE Gingko, 2024

AEPE Gingko

Zone d'Implantation Potentielle

Variante 3

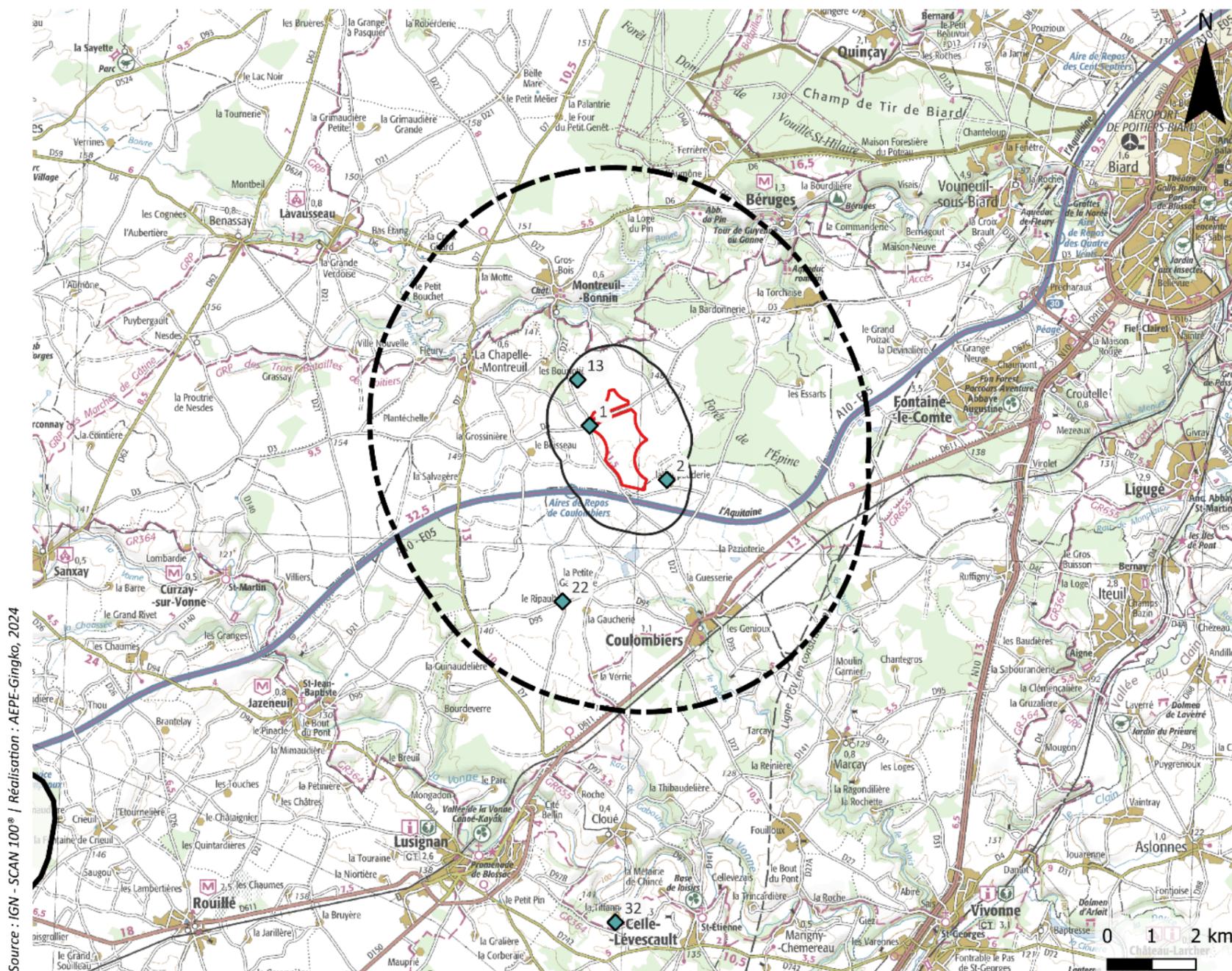
Carte 20 : Les trois variantes étudiées

IV.3. L'ANALYSE DES VARIANTES

Cinq photomontages sont utilisés pour la comparaison de variantes et sont localisés sur la carte suivante. Ils sont placés de manière à pouvoir appréhender les différentes variantes depuis les quatre points cardinaux (hors zone boisée et où le relief pourrait créer des masques potentiels) en vue proche ou semi-rapprochée. Les prises de vue sont placées au niveau d'éléments du paysage (bourgs, hameaux, routes, lieux touristiques ou patrimoniaux) identifiés comme sensibles au projet dans l'état initial.

Les prises de vues sont réparties comme suit :

- PM 01 : Ce point de vue est situé à l'ouest de la zone de projet à l'intersection entre la RD3 et la RD27 ;
- PM 02 : Ce point de vue est situé au sud-est de la zone de projet. Il permet d'évaluer les perceptions depuis le hameau de la Turpauderie ;
- PM 13 : Ce point de vue est situé au nord-ouest de la zone de projet, au niveau du hameau du Grand Chemin ;
- PM 22 : Ce point de vue permet d'apprécier les variantes depuis un secteur plus éloigné. Le point se place au sud-ouest de la ZIP, sur la RD95 ;
- PM 32 : Ce point de vue se place au niveau du logis de la Tiffanelière (Monument Historique).



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2024

AEPE Gingko

La localisation des prises de vue photomontage servant à la comparaison des variantes

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- ◆ Localisation des photomontages

Carte 21 : La localisation des photomontages servant à la comparaison des variantes

LE PHOTOMONTAGE N°01 - INTERSECTION ENTRE RD3 ET RD27

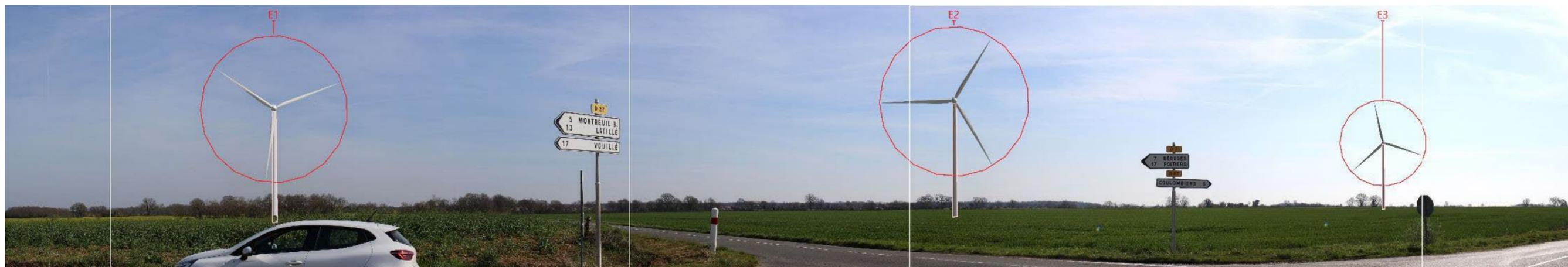


Figure 14 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°01

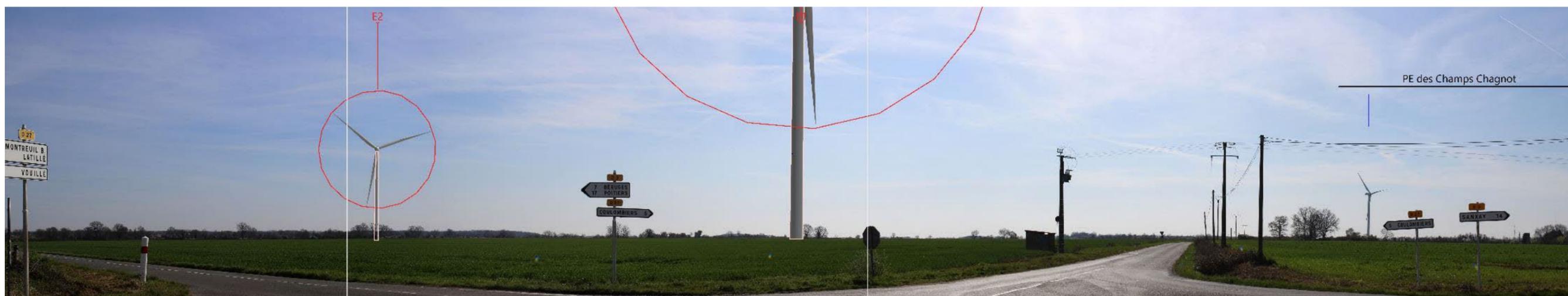


Figure 15 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°01



Figure 16 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°01

LE PHOTOMONTAGE N°02 - LIEU-DIT LA TURPAUDERIE



Figure 17 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°02

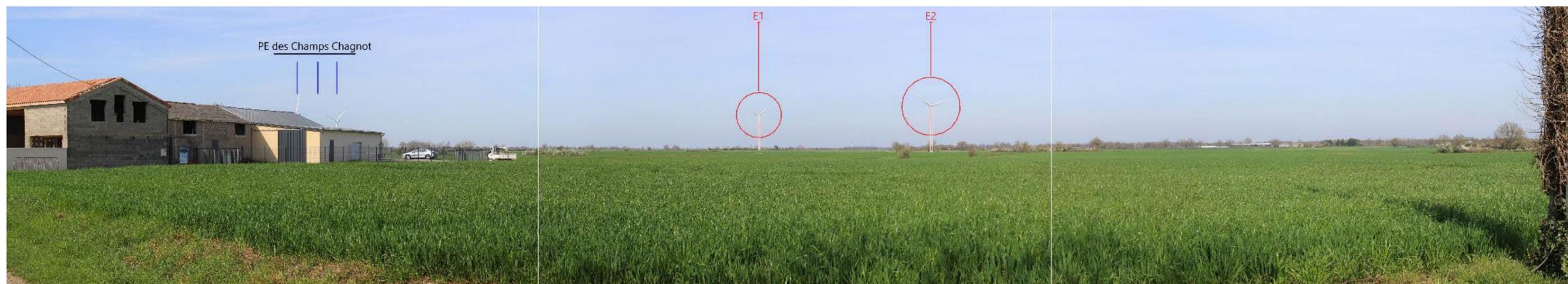


Figure 18 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°02

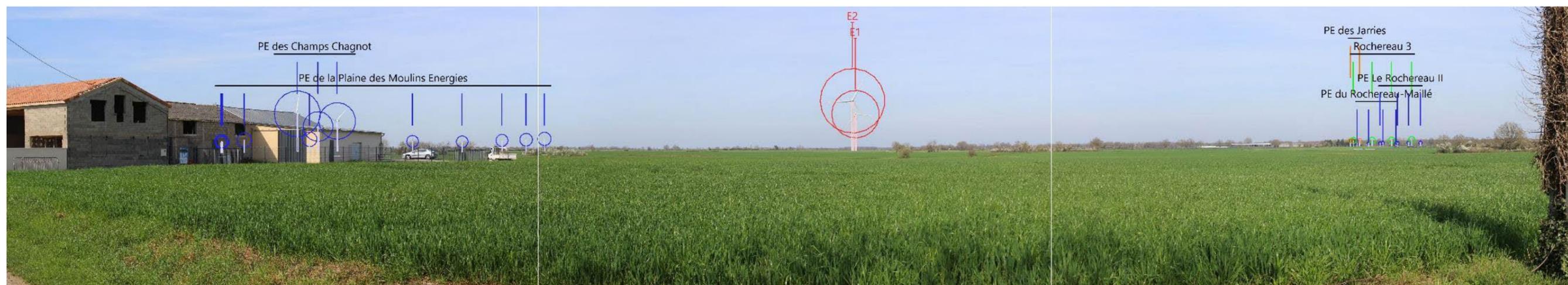


Figure 19 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°02

LE PHOTOMONTAGE N°13 - LIEU-DIT LE GRAND CHEMIN



Figure 20 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°13

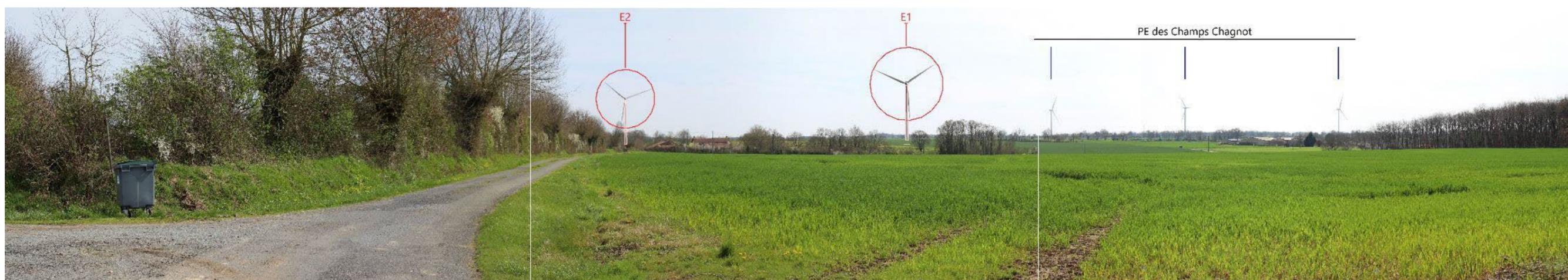


Figure 21 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°13

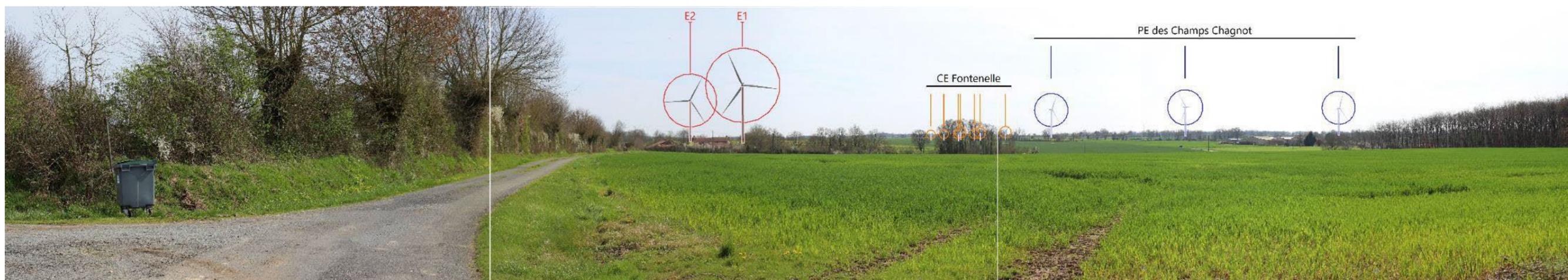


Figure 22 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°13

LE PHOTOMONTAGE N°22 - RD95 A L'OUEST DE COULOMBIERS

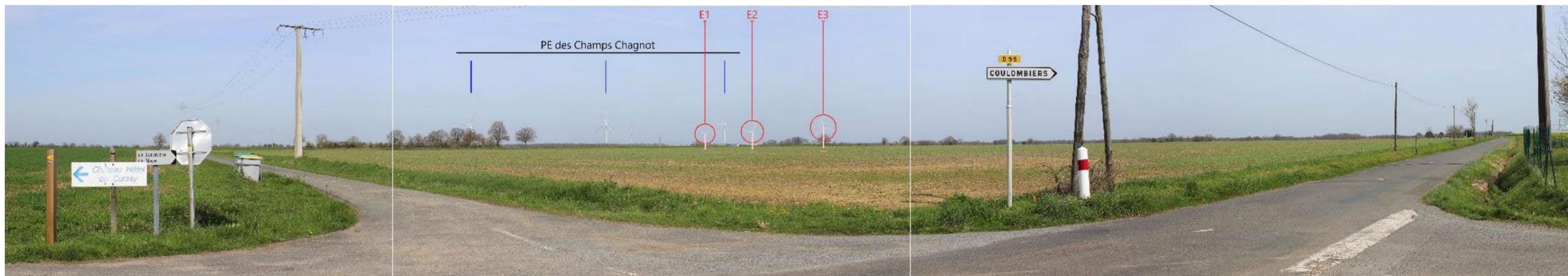


Figure 23 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°22

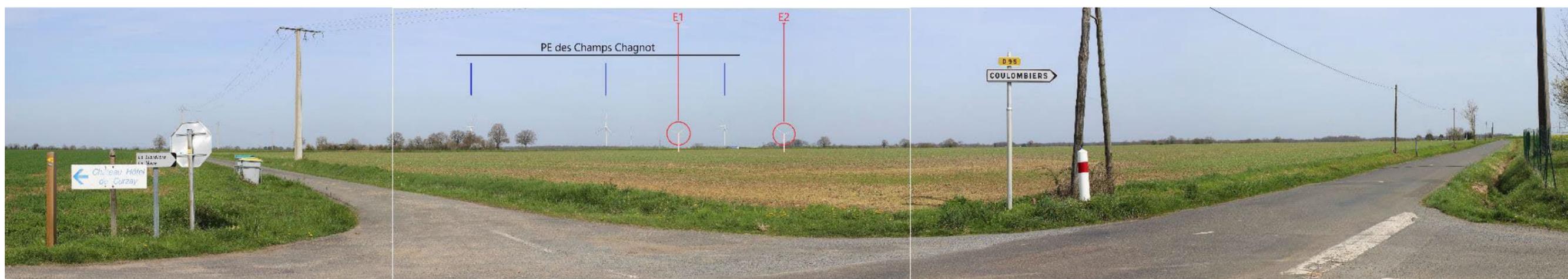


Figure 24 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°22

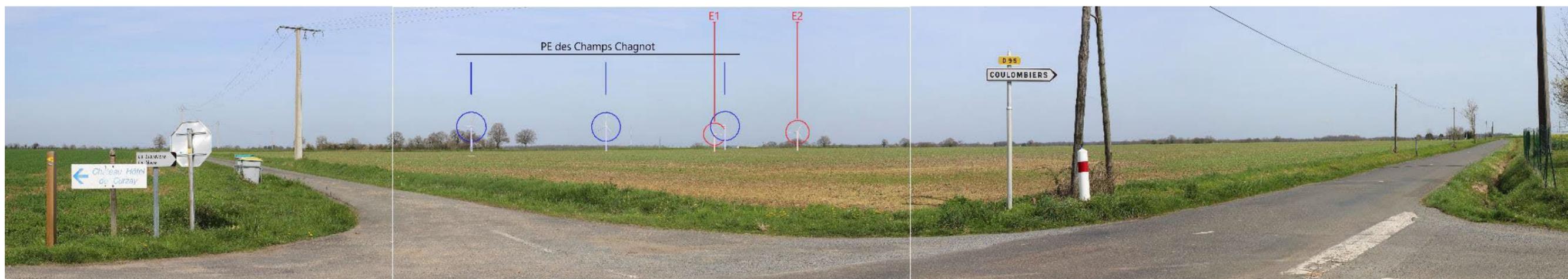


Figure 25 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°22

LE PHOTOMONTAGE N°32 - LOGIS DE LA TIFFANNELIERE



Figure 26 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°32



Figure 27 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°32



Figure 28 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°32

Tableau 11 - Comparaison des variantes au regard des recommandations paysagères

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison de variantes
Choix d'une implantation lisible et simple, s'appuyant sur les éléments structurants du paysage	La Zone d'Implantation Potentielle s'appuie sur l'axe autoroutier A10, et se place dans la continuité du parc éolien des Champs Chagnots. Il est recommandé de suivre une implantation d'orientation similaire à de ces composantes, c'est-à-dire une implantation d'orientation est/ouest. Cela permet aussi une cohérence avec les lignes de force topographiques du territoire (affluents de la vallée du Clain). En outre, une implantation linéaire est à privilégier. Une homogénéité des interdistances entre les mâts et un nombre réduit de machines aideraient à la lisibilité du motif.	La variante 1 se place perpendiculairement à l'A10 ; il s'agit donc de la variante la moins adaptée au regard de cette recommandation. La variante 2 est parallèle à l'axe, ce qui la rend bien lisible et en cohérence avec les lignes de force du territoire (vallée, A10, parc des Champs Chagnots). La variante 3 a une orientation intermédiaire. Les photomontages révèlent que sa lisibilité est correcte. Dans les trois cas, on observe une harmonie dans l'implantation qui est simple, et régulière. En outre, elles proposent toutes un nombre réduit de machines (entre 2 et 3).
Éloignement du parc aux habitations	Il est préconisé d'observer un certain recul aux habitations afin de limiter l'impact des éoliennes sur les lieux de vie.	La variante 1 propose le plus grand nombre d'éoliennes et occupe la partie nord de la ZIP ; il s'agit donc de la variante respectant le moins cette recommandation. La variante 2 s'implante à 500 m des habitations les plus proches, mais avec une éolienne en moins que sur la variante 1. La variante 3 est celle s'éloignant le plus des lieux de vie en s'implantant au centre de la ZIP.
Intégration au contexte éolien	La Zone d'Implantation Potentielle se place dans la continuité du parc des Champs Chagnots (700 m) ; le projet devra garder son intégrité et bien se différencier du parc existant.	Dans tous les cas, cette recommandation n'est qu'en partie respectée. Selon l'angle de perception, le projet et le parc existant garderont ou non leur individualité.
Regrouper les éoliennes	Afin de limiter l'impact sur les hameaux, il est préconisé de n'investir que la partie de la zone de projet située au sud de la RD3.	La variante 1 investit la partie nord de la ZIP, contrairement aux variantes 2 et 3 qui sont donc plus adaptées au regard de cette recommandation.
Minimisation de l'impact sur la ZIP	<ul style="list-style-type: none"> • Réutiliser au maximum les chemins et les routes existants pour l'aménagement des voies d'accès. • Implanter préférentiellement le poste de livraison à l'écart des lieux de vie, en appui d'éléments structurants et préférer un bardage bois afin de maximiser son intégration paysagère. • Préserver au maximum la végétation arborée. 	La variante 1 propose le plus grand nombre de machines et nécessitent donc plus d'aménagement connexes (chemins d'accès notamment) et potentiellement plus de défrichage ou d'élagage.
CONCLUSION		La variante 1 semble la moins appropriées au regard des recommandation paysagères émises à la suite de l'étude de l'état initial du territoire. Les variantes 2 et 3 semblent équivalentes. Leur lisibilité est correcte d'après les photomontages. La principale différence entre ses deux propositions d'implantations réside dans son intégration avec le parc éolien voisin des Champs Chagnots : suivant les angles de perceptions, elles gardent ou non leur individualité visuelle.

IV.4. LA VARIANTE DE PROJET RETENUE

Compte tenu des différents enjeux à prendre en considération : milieu, naturel, acoustique, contraintes techniques, la variante retenue est la variante 3. La carte ci-contre permet de situer précisément l'ensemble des aménagements liés au projet au sein du site (éoliennes, plateformes, chemins d'accès, postes de livraison, câblage inter-éolien...).

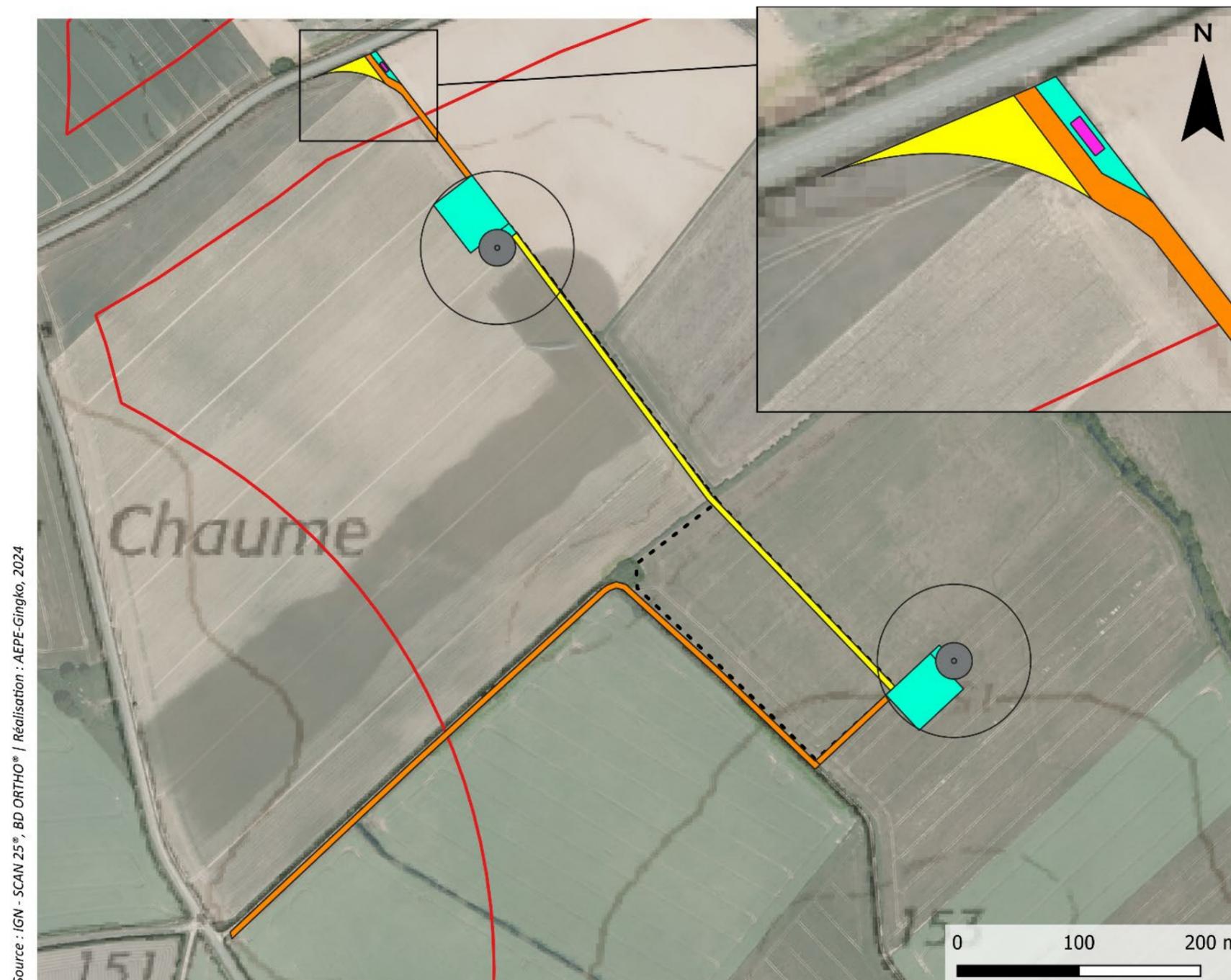
Pour rappel, les éoliennes auront les dimensions maximales suivantes (dépôt d'un dossier sous format « gabarit ») :

- Hauteur maximale du mât : 97 m ;
- Hauteur maximale en bout de pale : 160 m ;
- Diamètre maximal du rotor : 126 m.

Un chemin est créé pour accéder à l'éolienne E1 via la RD3 au nord. L'accès à E2 se fait depuis la RD27 à l'ouest par un chemin existant. Un chemin temporaire relie les deux éoliennes.

Le poste de livraison se situe au nord de l'éolienne E1, le long de la RD3.

Le câblage inter-éolien est enterré.



AEPE Gingko

Les aménagements du projet éolien de la Chapelle

- | | | | |
|--|---------------------------------|--|--------------------|
| | Zone d'implantation potentielle | | Fondation |
| | Plateforme | | Poste de livraison |
| | Accès temporaire | | Surplomb |
| | Accès définitif | | Réseau interne |

Figure 29 : Les aménagements du projet éolien de la Chapelle

IV.5. L'ÉVOLUTION PROBABLE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

Pour rappel, le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016 mis à jour en octobre 2020) précise que :

Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle.

L'état initial paysager et patrimonial a établi que la Zone d'Implantation Potentielle se situe dans un secteur où le motif éolien se développe progressivement ; il reste cependant discret au vu des caractéristiques géomorphologiques du territoire. Le réseau arboré apporte de nombreux masques visuels qui viennent filtrer les perceptions et qui créent des jeux de cacher/dévoiler. On notera tout de même la présence du parc éolien des Champs Chagnot à proximité immédiate de la ZIP. Il s'agit d'un parc éolien de 3 machines s'alignant le long de l'A10.

EN L'ABSENCE DE PROJET

Le territoire d'étude est marqué par des ambiances paysagères semi-ouvertes et revêt un caractère majoritairement rural. Les principales activités économiques s'articulent autour de l'agriculture mais on note des secteurs plus industrialisés autour de Poitiers et dans la vallée du Clain de manière plus générale (couloir Poitiers-Châtelleraut), avec la présence de grands axes routiers (A10), de vastes zones d'activités, du parc d'attractions du Futuroscope, etc. L'anthropisation du territoire par des motifs à caractère industriel est déjà en cours et il apparaît probable que ce phénomène se renforce. On note d'autre part un certain développement du motif éolien, avec la présence sur le territoire d'étude de plusieurs projets énergétiques qui s'ajoutent à un contexte éolien déjà existant plutôt discret.

AVEC LE PROJET

Le caractère industriel des éoliennes aurait tendance à modifier les ambiances rurales de la zone d'étude. Cependant, ce phénomène est à relativiser car les structures paysagères actuelles permettront de limiter la prégnance des futures éoliennes dans la lecture du grand paysage comme le montrent les différents photomontages. Les mouvements du relief combinés à la présence des strates végétales contribuent donc à restreindre le bassin de visibilité du projet. Certes, à échelle proche, les éoliennes génèrent des effets de rupture d'échelle mais ceux-ci disparaissent rapidement à mesure que l'on s'éloigne du projet. En outre, une verticalité a déjà été introduite par le parc éolien des Champs Chagnots qui se situent dans la continuité de la zone de projet, en appui de l'A10.

L'évolution des paysages induite par le projet éolien de la Chapelle est donc acceptable dans la mesure où il s'intègre dans la continuité d'un parc déjà existant, sans venir ajouter un nombre important de machines (le projet n'est composé que de deux éoliennes) au sein d'un contexte éolien en devenir et dans un territoire dont les caractéristiques permettent l'accueil de ces structures modernes.

Le projet prend donc place dans un territoire dont les paysages vont évoluer tout en gardant un caractère rural fort. La nouvelle composante qu'est l'éolien confère une identité paysagère locale et le projet participe à ancrer ces territoires dans une dynamique de développement durable.

PARTIE 3 - LES EFFETS ET LES IMPACTS DU PROJET

V. L'ANALYSE DES EFFETS ET DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

V.1. LA CARTE DE VISIBILITE THEORIQUE

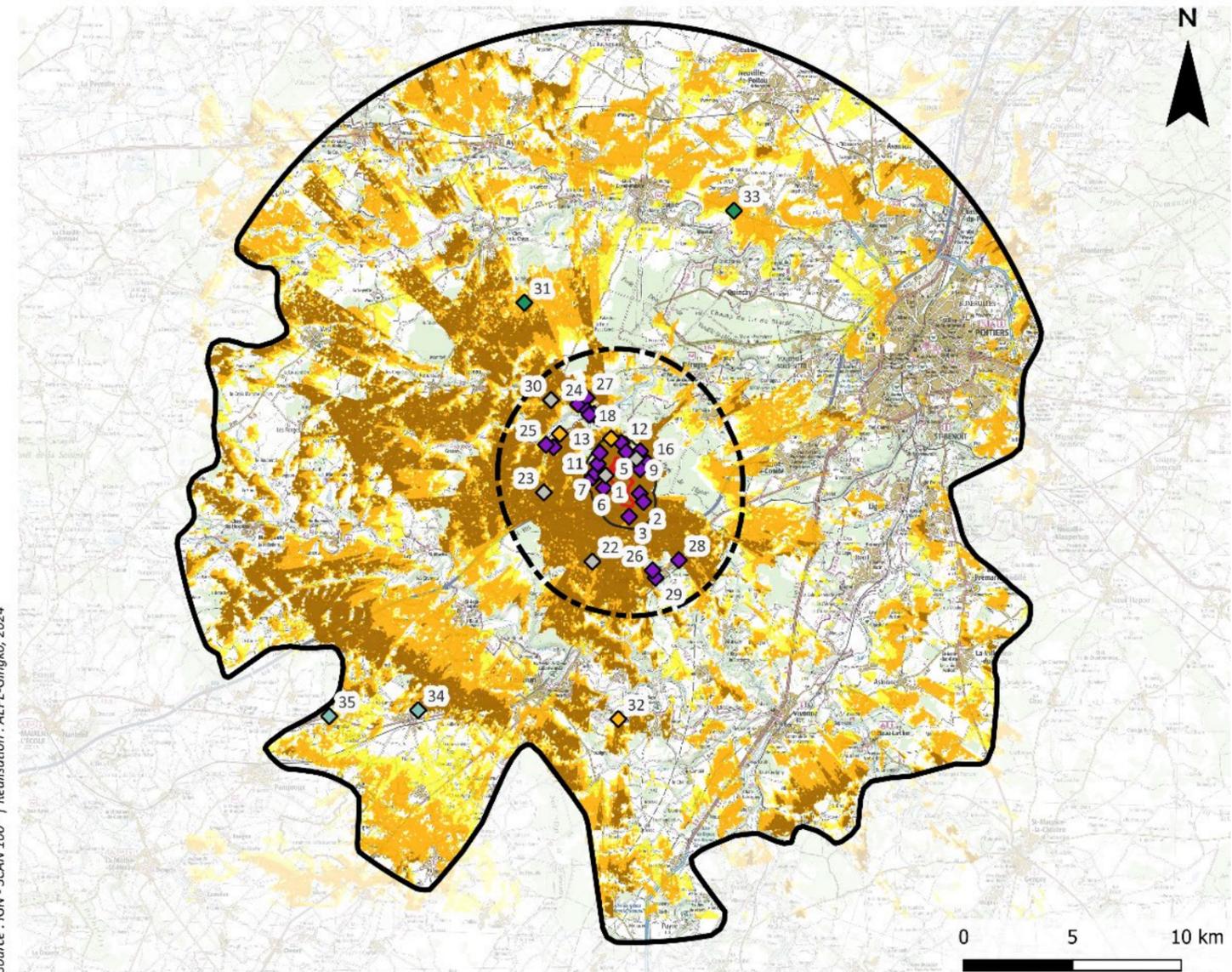
À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Les cartes de visibilité théorique mettent en avant les bassins de visibilité principaux et, à contrario, les zones de non-visibilité. Ainsi, le plateau sur lequel prend place le projet constitue, en toute logique, le bassin de visibilité principal d'où les vues sur le projet seront les plus prégnantes (aplat de couleur marron sur la carte). La forêt domaniale de l'Épine délimite le nord-est de ce bassin de visibilité. Des boisements de plus petite taille ainsi que les grandes vallées du territoire délimitent le reste de ce bassin de visibilité.

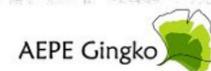
Plus ponctuellement, des zones de visibilité se dégagent au nord et au sud, sur les coteaux des grandes vallées. Il s'agit de points hauts induisant des vues panoramiques. Les perceptions y sont plus intermittentes et, du fait de l'éloignement, de moindre impact visuel. On relèvera principalement le coteau nord de l'Auxance et le coteau sud de la Vonne.

Les fonds de vallées constituent, quant à eux, de vastes bassins de non-visibilité comme l'Auxance au nord, le Clain à l'est et la Vonne au sud. Les autres zones de non-visibilité principales correspondent aux grands massifs forestiers (forêt de Vouillé-Saint-Hilaire, forêt de l'Épine...) ou aux villes (Poitiers, Vivonne...).

Globalement, les vues sont changeantes et varient au gré du relief et de la présence ou non de masques visuels végétaux. Des jeux de cacher-dévoiler se mettent en place, ou le parc peut être visible de manière brève au détour d'une haie ou, au contraire, de manière plus prolongée depuis les interfluvies cultivés.



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2024



La visibilité théorique des éoliennes et la localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Thématique abordée par le photomontage

- Axe
- Habitat
- Patrimoine / tourisme
- Contexte éolien
- Unité paysagère

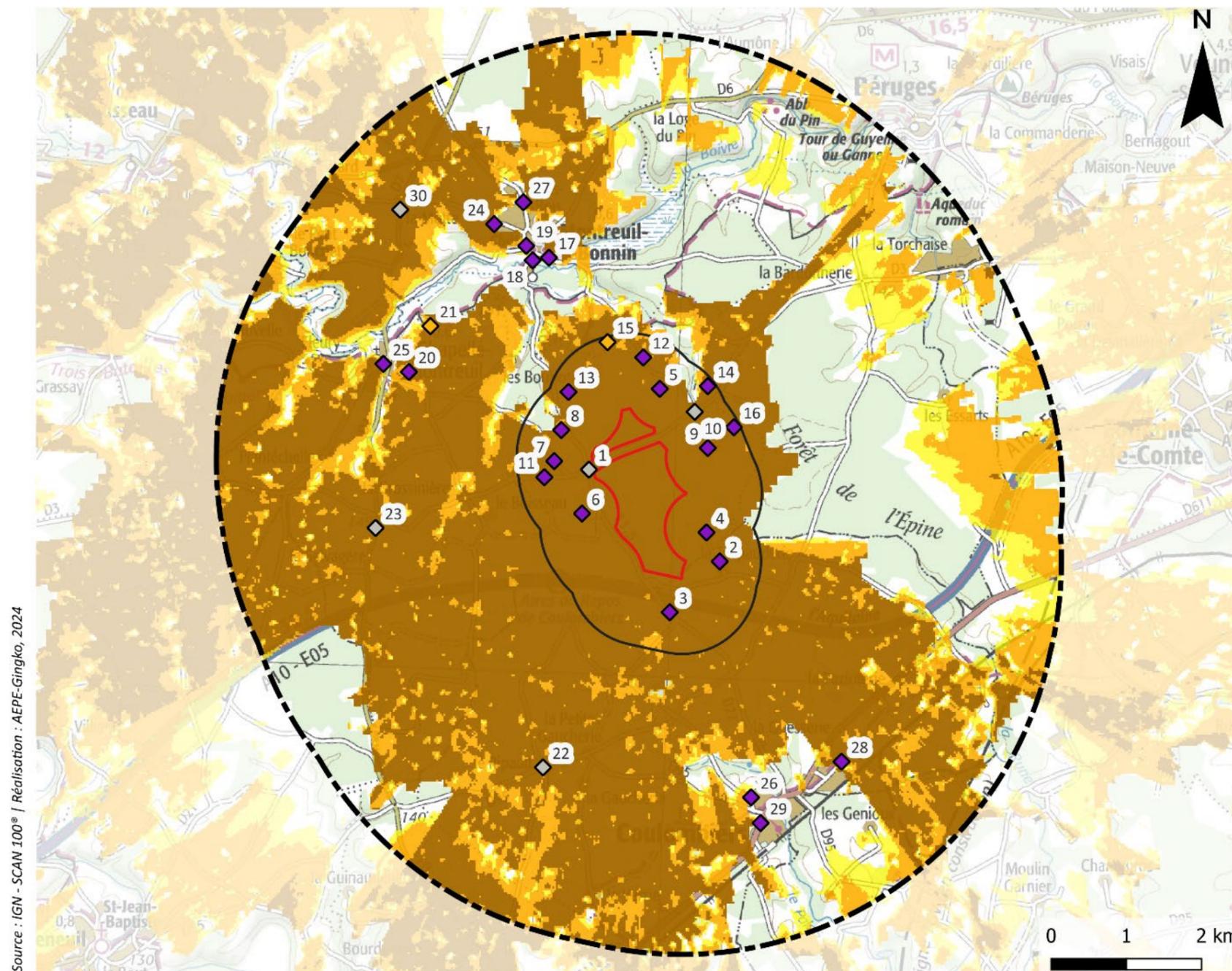
Zone de visibilité théorique

- Au moins une éolienne visible en totalité
- Au moins une nacelle visible
- Au moins une extrémité de pale visible

Carte 22 : La visibilité théorique des éoliennes et la localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

À cette échelle, il est plus aisé de délimiter précisément le bassin de visibilité principal du projet. Celui-ci est limité au nord-est par la forêt domaniale de l'Épine. Au nord-ouest, la vallée de la Boivre constitue un bassin de non-visibilité important, et dessine les limites du bassin de visibilité principale. Au sud, et à l'ouest, les limites sont plus floues. Les principaux impacts du projet sont localisés à l'échelle de ce plateau cultivé. Ce sont principalement les hameaux proches qui seront impactés visuellement.



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2024

AEPE Gingko

La visibilité théorique des éoliennes et la localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Thématique abordée par le photomontage

- Axe
- Habitat
- Patrimoine / tourisme

Zone de visibilité théorique

- Au moins une éolienne visible en totalité
- Au moins une nacelle visible
- Au moins une extrémité de pale visible

Carte 23 : La visibilité théorique des éoliennes et la localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

V.2. CARACTERISATION DES EFFETS ET DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Pour rappel, les effets et les impacts du projet sont étudiés seulement sur les points de sensibilités paysagères qualifiées, lors de l'état initial, de « MODEREE », « FORTE » ou « TRES FORTE » et qui ont fait l'objet du positionnement d'un photomontage. Les sensibilités paysagères qualifiées de « TRES FAIBLE » et « FAIBLE » ne font donc pas partie de l'évaluation des effets et des impacts, car aucun risque de modification de leurs ambiances paysagères n'a été soulevé avec l'installation potentielle du projet.

V.2.1. DEPUIS LES COMPOSANTES GEOGRAPHIQUES

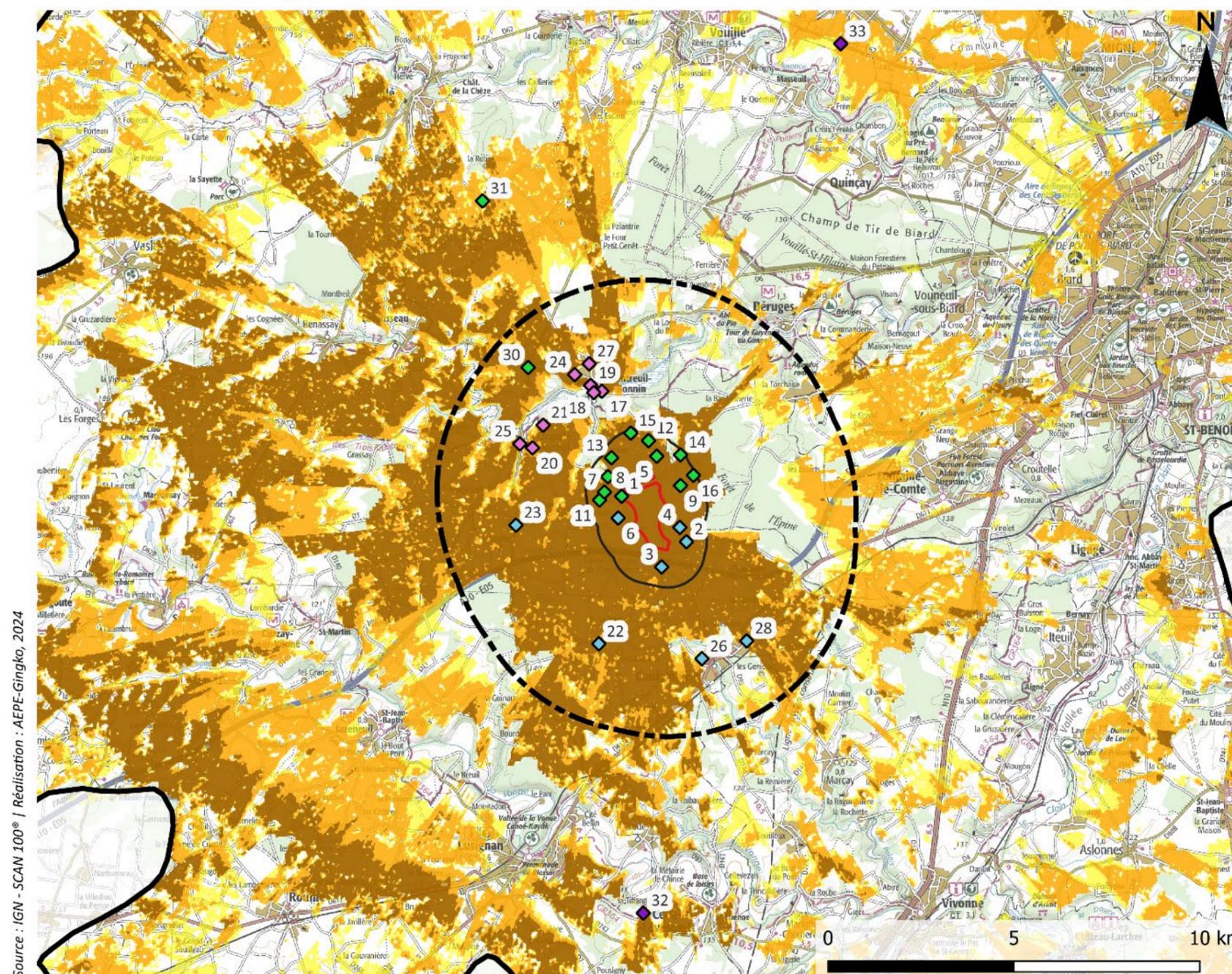
Comme évoqué précédemment, le bassin de visibilité principale se situe à l'échelle de l'aire d'étude rapproché. Il est délimité au nord-est par la forêt domaniale de l'Epine, au nord-ouest par la Boivre, et au sud par la Vonne. Sa limite ouest est plus floue car il n'y a pas de grandes structures géomorphologiques créant une barrière visuelle nette.

La Zone d'Implantation Potentielle se trouve à l'interface entre l'unité paysagère des terres de brandes et l'unité paysagère des contreforts de la Gâtine. De ce fait, c'est depuis ces deux unités que les impacts seront les plus marqués, notamment à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

La vallée de la Boivre, qui fait partie de l'unité paysagère de la vallée du Clain et de ses affluents, est également impacté visuellement par le projet. Si depuis le fond de la vallée les perceptions sont inexistantes du fait du relief, des vues se dégagent sur le projet depuis les coteaux de la vallée.

Il en est de la même pour les vallées de l'Auxance au nord, et de la Vonne au sud mais dans une moindre mesure. L'éloignement et la présence accrue de végétation rend les fenêtres visuelles sur le projet plus rares et les vues moins prégnantes.

Ainsi, il est possible de conclure sur un impact **modéré** du projet sur les unités paysagères d'accueil, à savoir les terres de brandes et les contreforts de la Gâtines, devenant **faible** avec l'éloignement. De même, la vallée de la Boivre est **modérément impactée** par le projet. Quant à elles, les autres vallées ne sont que **faiblement** impactées.



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2024



Les bassins de visibilité et localisation des photomontages utiles à l'analyse des unités paysagères

Aires d'étude

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Localisation des photomontages par UP

-  Les terres de brandes
-  Les contreforts de la Gâtines
-  La vallée du Clain et de ses affluents : la Boivre
-  La vallée du Clain et de ses affluents

Zone de visibilité théorique

-  Au moins une éolienne visible en totalité
-  Au moins une nacelle visible
-  Au moins une extrémité de pale visible

Carte 24 : Les bassins de visibilité et localisation des photomontages utiles à l'analyse des unités paysagères

Tableau 12 : Caractérisation des effets et des impacts paysagers sur les composantes géographiques

Composantes géographiques sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendre-t-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
Unité paysagère des terres de brandes	Modérée	Carte de visibilité + photomontages n°2, 3, 4, 6, 22, 23, 26, 28	Très proche : la ZIP se situe partiellement au sein de cette unité	Éoliennes visibles de manière franche depuis les abords du projet (aire d'étude immédiate) et de manière plus filtrée avec du recul (aire d'étude rapprochée) Avec l'éloignement, les éoliennes ne sont plus visibles	Éoliennes visibles en continu à l'aire d'étude immédiate et de manière de plus en plus fractionnée en s'éloignant	Bonne lisibilité dans l'ensemble	Rupture d'échelle avec les structures paysagères composants l'unité aux abords du projet, diminuant rapidement avec l'éloignement	Non observée	Depuis le nord-est et le sud-ouest, le projet ne semble en former qu'un avec le parc des Champs Chagnots ; des effets de brouillage sont relevés Depuis le sud-est, les deux parcs sont distincts	Modérée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, faible à l'aire d'étude éloignée
Unité paysagère des contreforts de la Gâtine	Modérée	Carte de visibilité + photomontages n°1, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 15, 30, 31	Très proche : la ZIP se situe partiellement au sein de cette unité	Éoliennes visibles de manière franche depuis les abords du projet (aire d'étude immédiate, hors partie nord qui est plus boisée) et de manière plus filtrée avec du recul (aire d'étude rapprochée) Avec l'éloignement, les éoliennes ne sont plus visibles	Éoliennes visibles en continu à l'aire d'étude immédiate et de manière de plus en plus fractionnée en s'éloignant	Bonne lisibilité dans l'ensemble	Rupture d'échelle avec les structures paysagères composants l'unité aux abords du projet, diminuant rapidement avec l'éloignement	Non observée	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs sont le plus souvent distincts l'un de l'autre	Modérée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, faible à l'aire d'étude éloignée
Unité paysagère de la vallée du Clain et de ses affluents : la vallée de la Boivre	Forte	Carte de visibilité + photomontages n°17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 27, 30	Proche – 1,6 km au plus proche	Absence de perception depuis le fond de la vallée Perceptions filtrées par la végétation arborée depuis les coteaux	Perception localisée sur les rebords dégagés de la vallée	Bonne lisibilité dans l'ensemble	Effet de surplomb sur la vallée de la Boivre depuis le coteau nord (PM 24, 27)	Oui depuis le nord de la vallée, de manière ponctuelle	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs sont le plus souvent distincts l'un de l'autre	Modérée

Composantes géographiques sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendre-t-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
Unité paysagère de la vallée du Clain et de ses affluents	Modérée	Carte de visibilité + Photomontages n°32, 33	Intermédiaire pour la Vonne – 6,5 km Éloigné pour l'Auxance et ses affluents : 10,5 km	Perception franche, les éoliennes se détachent dans leur entièreté depuis les rebords de coteaux	Localisée, lorsque la végétation le permet	Bonne lisibilité dans l'ensemble	Effet de surplomb sur les vallées, atténué par la distance de la ZIP aux vallées	Oui depuis les rebords de vallée orientés vers le projet	Depuis le nord-est et le sud-ouest, le projet ne semble en former qu'un avec le parc des Champs Chagnots ; des effets de brouillage sont relevés Depuis le sud-est et le nord-ouest, les deux parcs sont distincts	Faible

V.2.2. DEPUIS LES COMPOSANTES ANTHROPIQUES

V.2.2.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les principaux lieux de vie du territoire se positionnent pour la plupart dans le creux d'une vallée : c'est le cas de Montreuil-Bonnin, la Chapelle-Montreuil et Coulombiers, tout trois modérément sensibles au projet.

Ce positionnement en point bas les isole visuellement du projet ce qui induit l'absence de visibilité franche des éoliennes depuis les centre-bourgs. Toutefois, depuis les rebords de coteaux, le regard s'allonge parfois. C'est le cas notamment depuis le nord de Montreuil-Bonnin. Pour Coulombiers et la Chapelle-Montreuil, la présence d'une trame bocagère relativement dense vient fortement filtrer les perceptions, diminuant drastiquement l'effet du projet sur ces lieux de vie.

Les principaux impacts sur les lieux de vie sont donc relevés à proximité immédiate du projet, sur les hameaux proches. Au nord, la présence d'une trame boisée plus importante filtre d'avantage les perceptions. Au centre de l'aire d'étude immédiate, les vues sont plus franches car il s'agit de terres cultivées. Au sud, la végétation bordant l'A10 vient filtrer les perceptions.

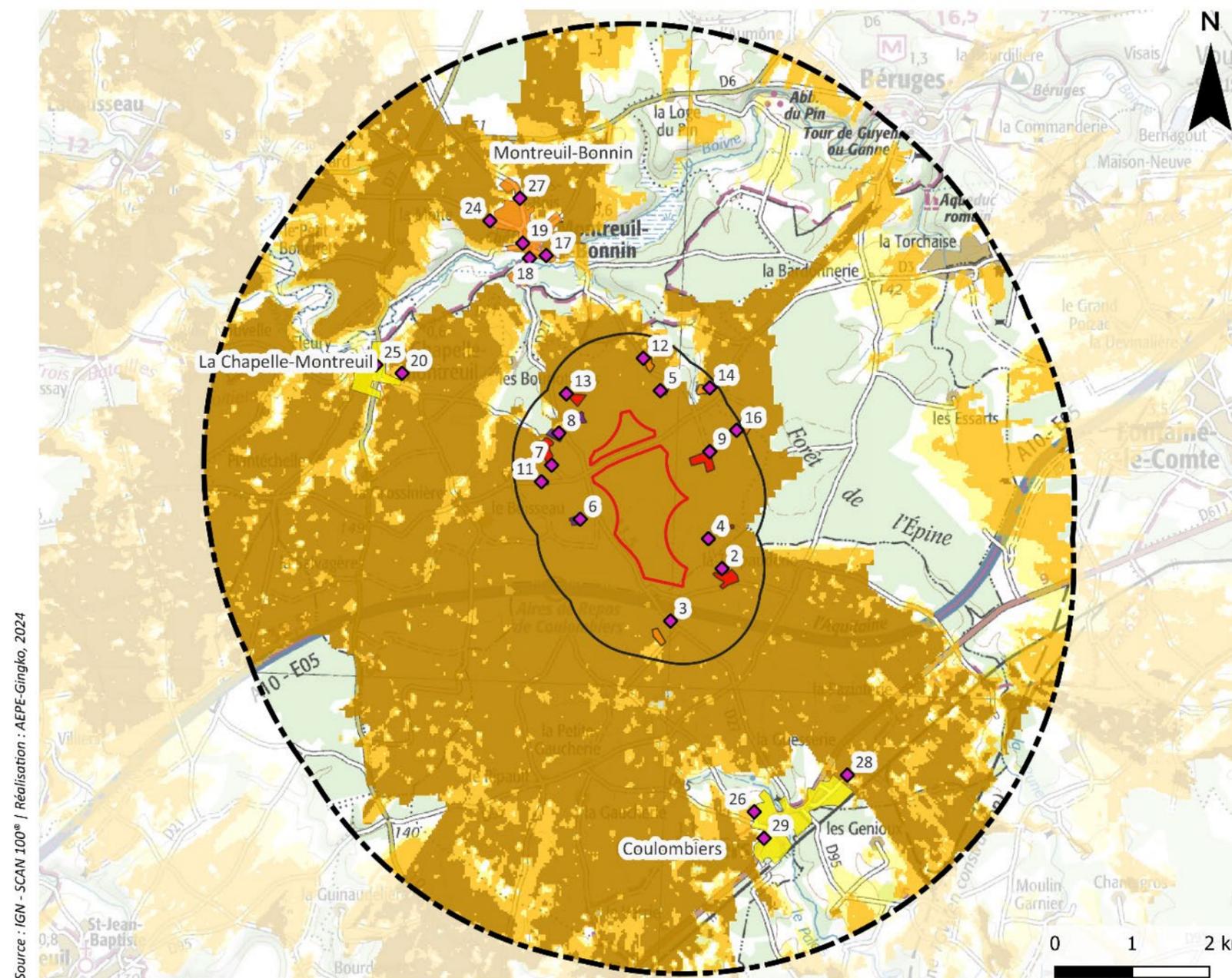
Ainsi, il est possible de conclure à :

- Un impact **très fort** pour les hameaux de la Brunetière, l'Ausigère et la Haute Tiffaille ;

- Un impact **fort** pour les hameaux du Grand Chemin, les Grandes Fougères (abandonné), Lac Sarget, la Tiffaille, la Turpauderie et les Ajoncs ;

- Un impact **modéré** pour les hameaux de Tallent, la Cordière, la Cagnoche, Guilleminerie et la Cartelière ainsi que pour le bourg de Montreuil-Bonnin ;

- Un impact **faible** pour les bourgs de la Chapelle-Montreuil et Coulombiers.



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2024



Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie et localisation des bassins de visibilité

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Photomontage servant à l'analyse des lieux de vie

Impact du projet sur le lieu de vie

- Très fort
- Fort
- Modéré
- Faible

Zone de visibilité théorique

- Au moins une éolienne visible en totalité
- Au moins une nacelle visible
- Au moins une extrémité de pale visible

Carte 25 : Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie et localisation des bassins de visibilité

Tableau 13 : Caractérisation des effets et des impacts paysagers sur les lieux de vie

Lieux de vie sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendre-t-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
Bourgs										
Montreuil-Bonnin (commune de Boivre-la-Vallée)	Modérée	Carte de visibilité + Photomontages n°17, 18, 19, 24, 27	Proche – 2,7 km	Pas de visibilité depuis le fond de vallée (centre-bourg) Projet visible partiellement depuis la pente nord de la vallée, et de plus en plus nettement en s'approchant du rebord de coteau	Perception intermittente depuis le rebord nord du coteau, lorsque la végétation se raréfie	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur la vallée de la Boivre dans laquelle prend place le bourg depuis les points de vues plus éloignés	Non	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se positionnent à la suite l'un de l'autre et sont tous deux lisibles	Modérée
La Chapelle-Montreuil (commune de Boivre-la-Vallée)	Modérée	Carte de visibilité + Photomontages n°20, 25	Proche – 3,0 km	Pas de visibilité depuis le fond du vallon sec dans lequel se situe le bourg Visibilité très partielle depuis les points les plus hauts du bourg (est et ouest du vallon sec)	Perception très filtrée par la végétation bocagère ou ornementale du lieu de vie depuis les points les plus hauts du bourg	Projet très peu visible	Projet très peu visible	Non	Projet très peu visible	Faible
Coulombiers	Modérée	Carte de visibilité + Photomontages n°26, 28, 29	Proche – 4,0 km	Pas de perception depuis la majorité du bourg Perception très partielle depuis les lisières urbaines, à l'ouest et à l'est de la vallée du Palais	Perception très filtrée par la végétation bocagère	Projet très peu visible	Projet très peu visible	Non	Projet très peu visible	Faible

Lieux de vie sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendre-t-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
Hameaux										
La Turpauderie	Très forte	Photomontage n°02	Proche – 1,4 km	Visible en totalité	Visible majoritairement depuis le nord du lieu-dit	Lisibilité correcte du fait du petit nombre de machine	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Fort
Les Grandes Fougères (non habité)	Très forte (habitation ouest) / forte (habitation est)	Photomontage n°04	Proche – 1,0 km	Visible en totalité	Visible depuis tout le lieu-dit	Lisibilité correcte du fait du petit nombre de machine	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Fort
L'Ausigère	Très forte	Photomontage n°06	Très proche – 0,8 km	Visible en totalité	Visible depuis tout le lieu-dit	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures végétales et la vallée de la Boivre au second plan	Sans objet	Pas d'effet cumulé	Très fort
Lac Sarget	Très forte	Photomontage n°09	Proche – 1,0 km	Visible presque dans sa totalité (base des mâts tronquée par la végétation)	Visible depuis tout le lieu-dit	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan et sur les bâtiments agricoles	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se superposent visuellement	Fort
La Haute Tiffaille	Très forte	Photomontage n°08	Très proche – 0,9 km	Visible en totalité	Visible depuis tout le lieu-dit	Lisibilité correcte du fait du petit nombre de machine	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Très fort

Lieux de vie sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendre-t-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
La Tiffaille	Très forte	Photomontage n°07	Très proche – 0,9 km	Visible presque dans sa totalité (base des mâts tronquée par la végétation)	Visible majoritairement depuis le sud du lieu-dit	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Fort
La Brunetière	Très forte	Photomontage n°11	Très proche – 0,8 km	Visible en totalité	Visible depuis tout le lieu-dit	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Très fort
La Bordière	Forte	Photomontage n°05	Proche – 1,2 km	Visibilité partielle : seules les pales sont bien visibles car le projet est filtré par la végétation dense du nord de l'aire d'étude immédiate	Visible majoritairement depuis le sud du lieu-dit	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur la végétation arborée proche	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Modérée
Le Grand Chemin	Forte	Photomontage n°13	Proche – 1,1 km	Visible en totalité	Visible depuis tout le lieu-dit	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Fort
Les Ajoncs	Très forte	Photomontage n°11	Proche – 1,1 km	Visible en totalité	Visible depuis tout le lieu-dit	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Fort

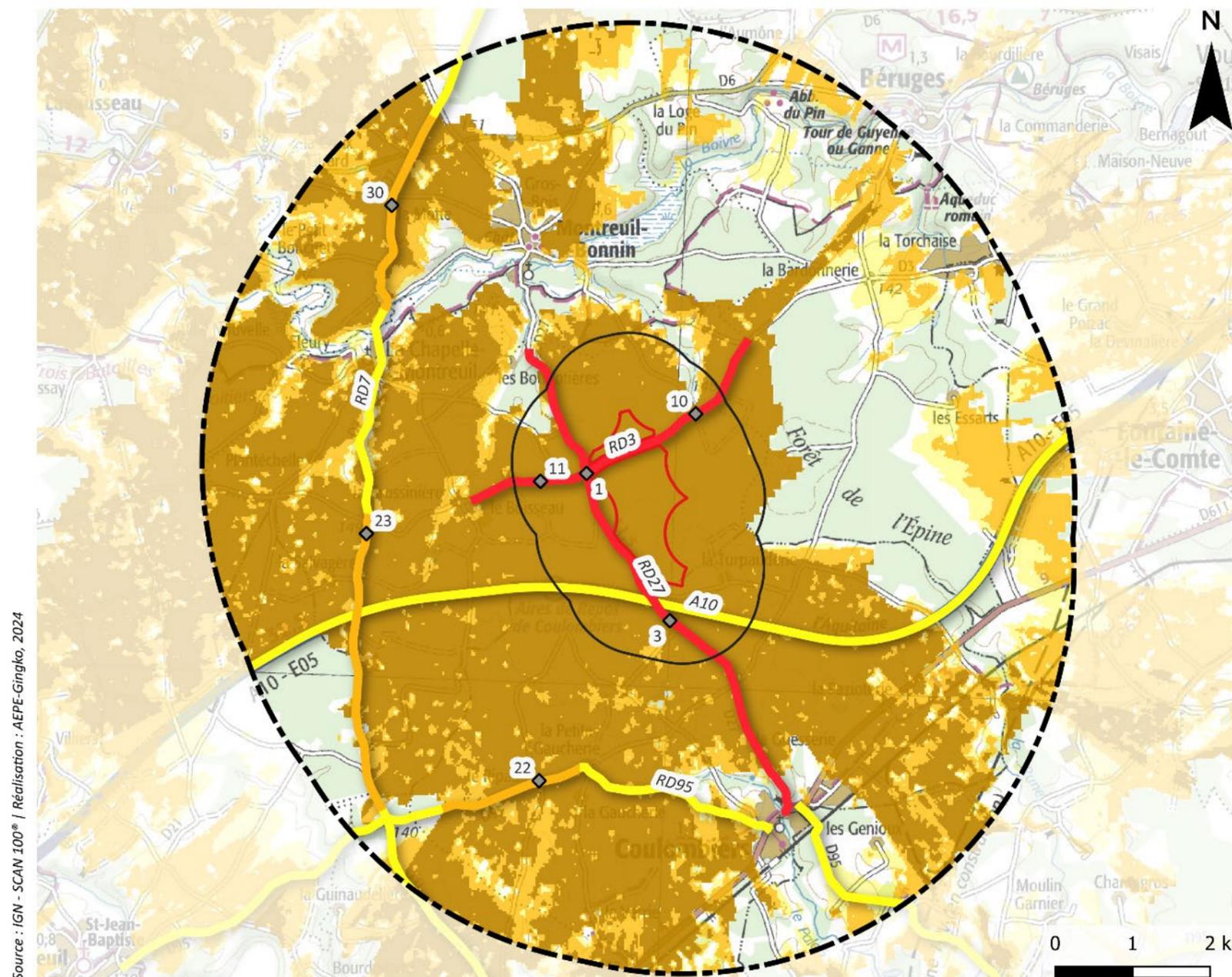
Lieux de vie sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendre-t-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
La Cartelière	Modérée	Photomontage n°12	Proche – 1,4 km	Visibilité partielle : seules les pales sont bien visibles car le projet est filtré par la végétation dense du nord de l'aire d'étude immédiate	Visible majoritairement depuis le sud du lieu-dit	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur la végétation arborée proche	Sans objet	Légers effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Modéré
Guilleminerie	Modérée	Photomontage n°05	Proche – 1,4 km	Projet très filtré par la végétation dense du nord de l'aire d'étude immédiate	Projet peu visible	Projet peu visible	Projet peu visible	Sans objet	Projet peu visible	Modéré
La Cagnoche	Forte	Photomontage n°03	Proche – 1,2 km	Visibilité partielle : seules les pales sont bien visibles car le projet est filtré par la végétation accompagnant l'A10	Visible depuis tout le hameau	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur la végétation arborée proche	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Modéré
Tallent	Forte	Photomontage n°14	Proche – 1,6 km	Visibilité partielle : la base des mâts est tronquée par la végétation	Visible depuis tout le hameau	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Modéré
Les Loges de Tallent	Très forte	Photomontage n°16	Proche – 1,4 km	Visibilité partielle : la base des mâts est tronquée par la végétation	Visible depuis tout le hameau	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures végétales du second plan	Sans objet	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se superposent visuellement	Modéré

V.2.2.2. LES AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication les plus proches du projet sont les plus impactés par celui-ci. En effet, les éoliennes sont implantées à proximité de la RD3 et de la RD27, dans un environnement relativement ouvert induisant des vues franches sur le projet. La RD7 et la RD95 proposent également des vues dégagées sur le projet mais de manière plus intermittente et de façon moins franche puisque le projet est plus éloigné de ces axes. Depuis l'A10, les éoliennes seront, comme celles des Champs Chagnots, visibles lorsque les voitures passent à proximité immédiate des éoliennes.

Ainsi, il est possible de conclure à :

- Un impact **fort** pour les tronçons de la RD27 et de la RD3 les plus proches du projet ;
- Un impact **modéré** pour un tronçon de la RD95, pour les tronçons de la RD7 traversant les interfluves cultivés, et pour le tronçon de l'A10 à proximité immédiate des éoliennes ;
- Un impact **faible** pour la majorité de l'A10, certains tronçons de la RD95 et les tronçons de la RD7 en point bas.



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2024



Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie et localisation des bassins de visibilité

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Photomontage servant à l'analyse des axes

Impact du projet sur les axes

- Fort
- Modéré
- Faible

Zone de visibilité théorique

- Au moins une éolienne visible en totalité
- Au moins une nacelle visible
- Au moins une extrémité de pale visible

Carte 26 : Synthèse des impacts du projet sur les axes de communication et localisation des bassins de visibilité

Tableau 14 : Caractérisation des effets et des impacts paysagers sur les axes de communication

Axes de communication sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet						Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
A10	Modérée	Photomontage 3	Proche – 1,3 km	Pas de perceptions du fait de la présence de végétation sur le bas-côté et du recul au projet	Très rare, au plus proche de la zone de projet	Bonne lisibilité	Globalement, pas de perceptions, localement effet de surplomb	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots très localement	Modérée à faible
RD27	Forte	Carte de visibilité + Photomontages n°01, 03	Très proche – 380 m	Visible en totalité depuis le nord de l'A10 et de manière partielle depuis le sud de l'axe (présence de végétation le long de l'autoroute)	Perception continue bien que moins franche au sud de l'A10	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures arborées, notamment au nord de l'A10	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Fort
RD3	Forte	Carte de visibilité + Photomontages n°01, 10, 11	Très proche – 200 m	Visible dans sa totalité ; la base du mât est parfois tronquée par la végétation arborée	Perception continue sur tout l'axe	Bonne lisibilité	Effet de surplomb sur les structures arborées	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se dissocient l'un de l'autre malgré leur proximité	Fort
RD95	Modérée	Carte de visibilité + Photomontage n°22	Proche – 3,5 km	Visible dans sa totalité entre le bois du Tranchis et la Petite Gaucherie ; la base du mât est parfois tronquée par la végétation arborée Perceptions filtrées entre la Petite Gaucherie et Coulombiers	Perception continues entre le bois du Tranchis et la Petite Gaucherie	Bonne lisibilité	Léger effet de surplomb sur les structures arborées	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se superposent visuellement	Modérée à faible
RD7	Modérée	Carte de visibilité + Photomontages n°23, 30	Proche – 3,2 km	Visible dans sa quasi-totalité ; la base du mât est tronquée par la végétation arborée Pas de perceptions en fond de vallée	Perceptions intermittentes sur les interfluves, au gré de la présence de bocage	Lisibilité correcte du fait du petit nombre de machine	Léger effet de surplomb sur les structures arborées	Effets cumulés avec le parc des Champs Chagnots : les deux parcs se superposent visuellement	Modérée à faible

V.2.3. DEPUIS LES COMPOSANTES CULTURELLES

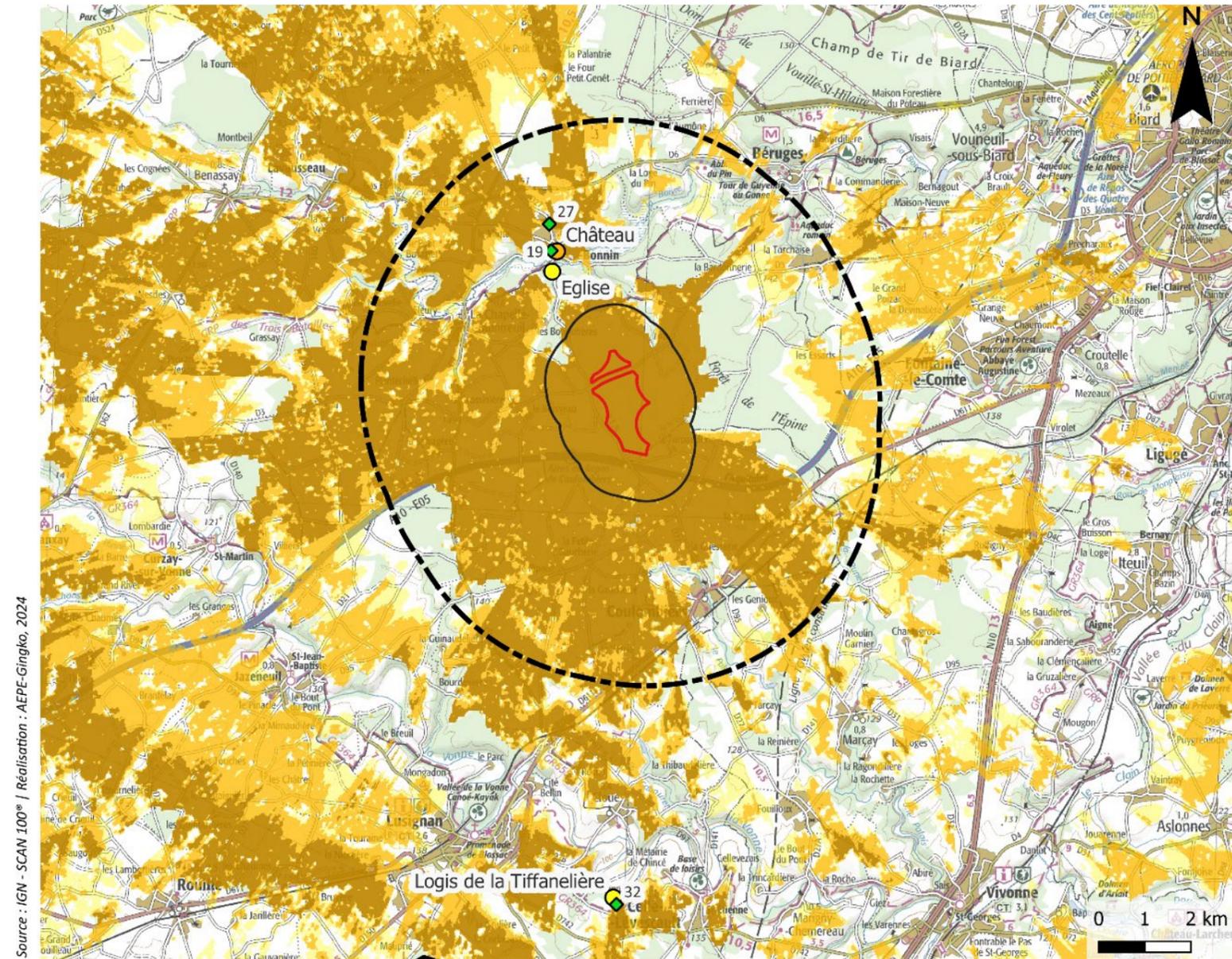
V.2.3.1. LE PATRIMOINE PROTEGE

Peu de composantes patrimoniales ressortent de l'état initial avec une sensibilité au projet. Seuls l'église et le château de Montreuil-Bonnin ainsi que le logis de la Tiffanelière font l'objet d'une sensibilité modérée.

Aucune perception en se dégage depuis le pied de l'église de Montreuil-Bonnin. Des effets de covisibilité depuis le bourg, notamment à proximité du château, sont possibles entre les éoliennes du projet et l'église mais cela reste anecdotique étant donné que l'église se trouve dans le fond de vallée. Depuis le château, les pales des éoliennes sont visibles par intermittence comme celles des Champs Chagnots par-delà le coteau de la Boivre. Enfin, depuis le logis de la Tiffanelière, le projet se dessine aux côtés du parc des Champs Chagnots formant un ensemble harmonieux et ne venant pas introduire un nouveau motif dans le paysage.

Ainsi, il est possible de conclure à :

- Un impact **modéré** pour le château de Montreuil-Bonnin ;
- Un impact **faible** pour l'église de Montreuil-Bonnin et le logis de la Tiffanelière.



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2024

AEPE Gingko

Synthèse des impacts du projet sur les composantes patrimoniales et localisation des bassins de visibilité

Aires d'étude	Impact du projet sur les Monuments Historiques	Zone de visibilité théorique
Zone d'Implantation Potentielle	Modéré	Au moins une éolienne visible en totalité
Aire d'étude immédiate	Faible	Au moins une nacelle visible
Aire d'étude rapprochée		Au moins une extrémité de pale visible
Photomontage servant à l'analyse des composantes patrimoniales		

Carte 27 : Synthèse des impacts du projet sur les composantes patrimoniales et localisation des bassins de visibilité

Tableau 15 : Caractérisation des effets et des impacts paysagers sur les composantes patrimoniales

Monuments Historiques sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager	
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendret-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?		
Église de Montreuil-Bonnin	Modérée	Carte de visibilité + Photomontage n°19	Proche – 2,7 km	Pas de perception depuis les abords de l'église	Pas de perception	Pas de perception	Pas de perception	Pas de perception	Oui, légère covisibilité depuis le pied du château	Pas d'autres parcs visibles	Faible
Château de Montreuil-Bonnin	Modérée	Carte de visibilité + Photomontages n°19, 27	Proche – 3,1 km	Visibilité partielle du projet : le coteau sud de la Boivre tronque les éoliennes et ne laissent paraître que leurs pales	Depuis la façade sud du château	Lisibilité peu aisée car seule le bout des pales pointe du coteau boisé de la Boivre	Léger effet de surplomb sur le coteau sud de la Boivre et ses structures arborées	Oui, depuis le nord de Montreuil-Bonnin	Parc des Champs Chagnots perceptible de la même manière que les éoliennes du projet : de manière partielle, en arrière-plan du coteau boisé		Faible à modérée
Logis de la Tiffanelière	Modérée	Carte de visibilité + Photomontage n°32	Éloigné – 10,7 km	Partiellement visible : la base des mâts est tronquée par le relief de la Vonne	Depuis le chemin d'accès et depuis la façade nord du logis	Très bonne lisibilité	Effet de surplomb sur le coteau nord de la Vonne	Non	Le projet s'inscrit dans la continuité du parc des Champs Chagnots ; ensemble, les 2 parcs forment une ligne harmonieuse soulignant les ligne de force		Faible

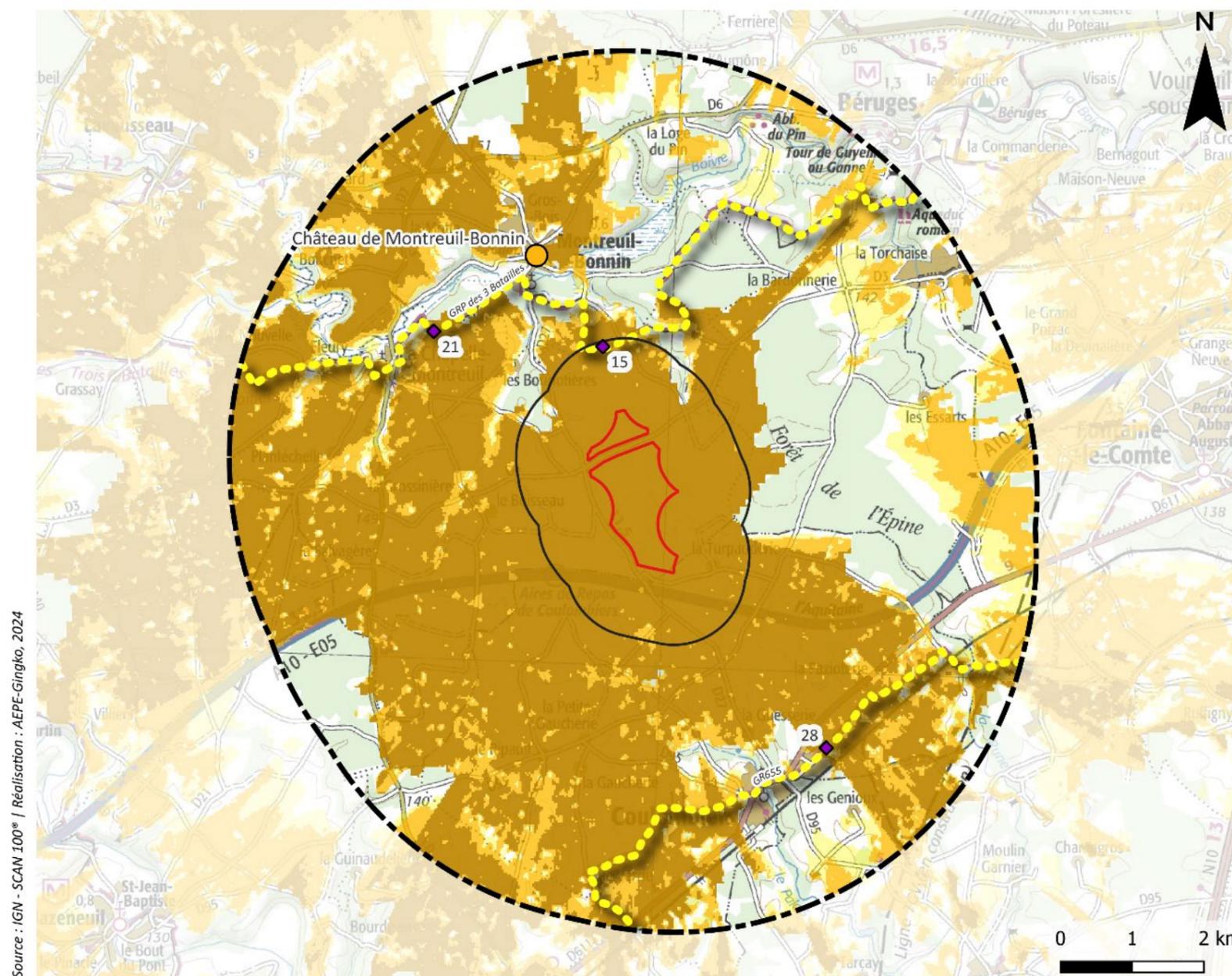
V.2.3.2. LES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUES

Hormis le château de Montreuil-Bonneuil déjà évoqué dans la partie relative aux impacts du projet sur les composantes patrimoniales, aucun site touristique n'est identifié comme sensible au projet.

Deux itinéraires de Grande Randonnée parcourent l'aire d'étude rapprochée et sont identifiés comme sensibles au projet : le GRP des 3 batailles au nord et le GR655. Tous deux permettent des vues vers le projet mais celles-ci sont localisées et ponctuelles car la trame bocagère a tendance à limiter les perceptions lointaines en direction des éoliennes du projet. Dans le cas du GRP des 3 Batailles, le chemin suit le cours de la vallée de la Boivre qui fournit également des masques visuels topographiques.

Ainsi, il est possible de conclure à :

- Un impact **modéré** pour le château de Montreuil-Bonnin ;
- Un impact **faible** pour le GRP des 3 Batailles et pour le GR655.



Source : IGN - SCAN 100" | Réalisation : AEPE-Gingko, 2024



Synthèse des impacts du projet sur les composantes touristiques et localisation des bassins de visibilité

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Photomontage servant à l'analyse des composantes touristiques

Impact du projet sur les composantes touristiques

- Modéré
- Faible

Zone de visibilité théorique

- Au moins une éolienne visible en totalité
- Au moins une nacelle visible
- Au moins une extrémité de pale visible

Carte 28 : Synthèse des impacts du projet sur les composantes touristiques et localisation des bassins de visibilité

Tableau 16 : Caractérisation des effets et des impacts paysagers sur les composantes touristiques

Lieux d'intérêt touristique sensibles	Niveau de sensibilité paysagère	Outils servant à l'analyse	Critères de définition de l'effet du projet							Impact paysager
			A quelle distance se place l'élément par rapport au projet ?	Comment le projet est-il visible depuis l'élément ?	Quelle est la fréquence de perception du projet depuis l'élément ?	Quelle est la lisibilité du projet depuis l'élément ?	Quel effet le projet a-t-il sur les rapports d'échelle ?	Le projet engendret-il une covisibilité avec l'élément ?	Le projet est-il cohérent avec les autres projets identiques environnants ?	
Château de Montreuil-Bonnin	Modérée	Carte de visibilité + Photomontages n°19, 27	Proche – 3,1 km	Visibilité partielle du projet : le coteau sud de la Boivre tronque les éoliennes et ne laissent paraître que leurs pales	Depuis la façade sud du château	Lisibilité peu aisée car seule le bout des pales pointe du coteau boisé de la Boivre	Léger effet de surplomb sur le coteau sud de la Boivre et ses structures arborées	Oui, depuis le nord de Montreuil-Bonnin	Parc des Champs Chagnots perceptible de la même manière que les éoliennes du projet : de manière partielle, en arrière-plan du coteau boisé	Faible à modérée
GRP des 3 Batailles	Modérée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	Carte de visibilité + Photomontages n°15, 21	Proche – 1,7 km	Visibilité partielle du projet ; le bocage vient filtrer les perceptions	Perceptions intermittentes : le projet est seulement possible depuis le coteau sud de la Boivre, lorsque le chemin sort suffisamment de la vallée	Lisibilité correcte du fait du petit nombre de machine	Rapport d'échelle inchangé : les arbres du second plan sont de taille plus importante que celle des éoliennes	Sans objet	Parcs des Champs Chagnots très peu visible donc effets cumulés limités	Faible
GR655	Modérée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	Carte de visibilité + Photomontage n°28	Intermédiaire – 4,4 km	Visibilité très partielle du projet : la végétation filtre les perceptions	Perceptions intermittentes, au gré des trouées dans la végétation	Projet peu visible	Rapport d'échelle inchangé : les arbres du second plan sont de taille plus importante que celle des éoliennes	Sans objet	Parcs des Champs Chagnots très peu visible donc effets cumulés limités	Faible

V.2.4. DEPUIS LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La carte ci-contre permet de situer l'ensemble des aménagements liés au projet au sein du site (éoliennes, plateformes, pistes d'accès, poste de livraison, câblage inter-éolien).

Le choix du positionnement des aménagements s'est fait dans le cadre de la démarche ERC (Évitement, Réduction, Compensation, cf. partie relative aux mesures pour davantage de détails).

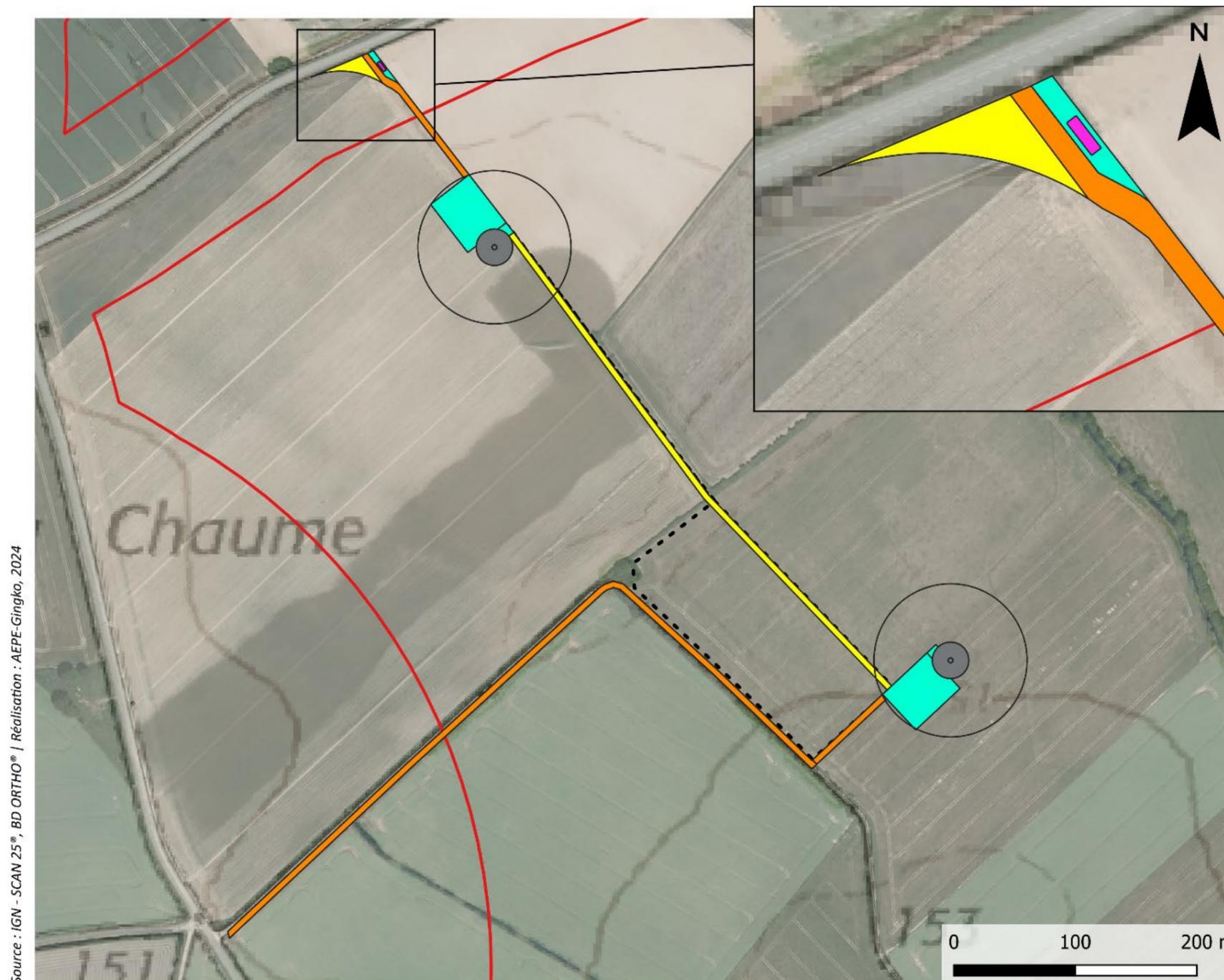
Un chemin est créé pour accéder à l'éolienne E1 via la RD3 au nord, soit un linéaire de 130 m. L'accès à E2 se fait depuis la RD27 à l'ouest sur une linéaire de 730 m par un chemin existant. L'accès à E2 nécessite l'élagage de quelques arbres afin de laisser passer les engins de chantier. Un chemin temporaire relie les deux éoliennes.

Le câblage inter-éolien est enterré, ce qui épure l'insertion paysagère du projet et facilite ainsi son intégration (puisque'il n'y a pas de réseaux aériens).

Le poste de livraison se positionne au nord le long de la RD3 ; il est donc visible depuis la route. Il est bardé de bois afin de maximiser son intégration paysagère.

Notons de plus que l'ambiance initial du site n'est que peu modifiée par l'implantation de deux éoliennes du fait de la proximité immédiate des éoliennes des Champs Chagnots qui ont déjà introduit le motif éolien au sein des paysages locaux.

L'impacts résiduels des aménagements est **faible**.



AEPE Gingko

Les aménagements du projet éolien de la Chapelle

- | | | | |
|--|---------------------------------|--|--------------------|
| | Zone d'Implantation Potentielle | | Fondation |
| | Plateforme | | Poste de livraison |
| | Accès temporaire | | Surplomb |
| | Accès définitif | | Réseau interne |

Carte 29 : Les aménagements du projet éolien de la Chapelle

V.2.5. L'INTEGRATION DU PROJET AVEC LE CONTEXTE EOLIEN

L'analyse proposée ci-après fournit un focus sur le projet de la Chapelle et son intégration au contexte éolien existant et à venir. Cette étude s'appuie sur la méthodologie proposée par le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Direction générale de la prévention des risques, version actualisée octobre 2020), couplée à l'analyse de photomontages. Cette méthodologie vise à amener des éléments objectifs et factuels de caractérisation des impacts, en s'ancrant dans la réalité du paysage étudié. Au-delà de l'approche cartographique, il convient en effet de mesurer la perception concrète du projet.

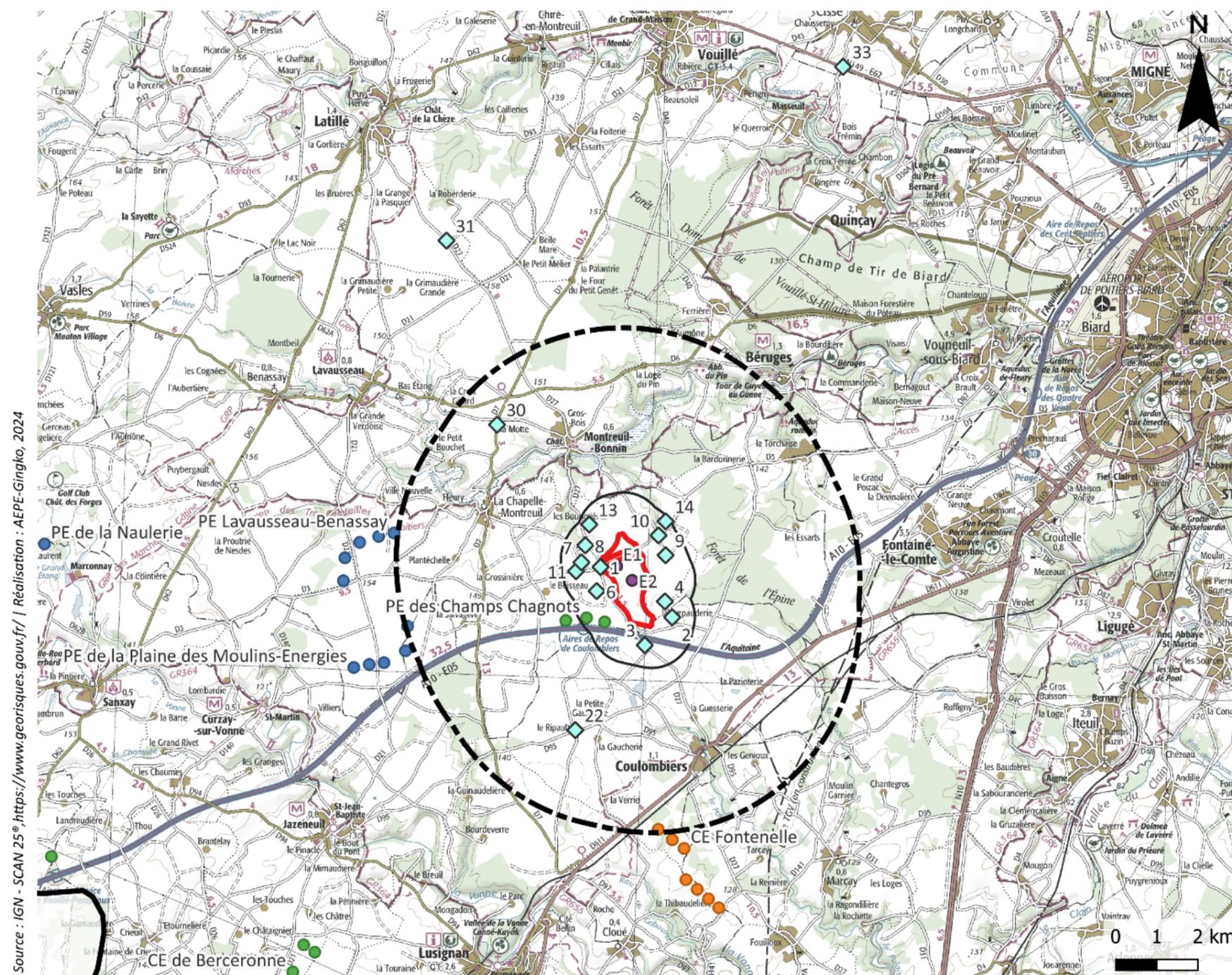
Des effets cumulés avec le parc en projet des Champs Chagnot sont relevés. De tels effets sont visibles de manière continue puisque les deux parcs sont espacés de 1200 m.

Le plus souvent, les deux parcs apparaissent dans des angles visuels bien distincts ; ils gardent donc leur individualité. C'est le cas depuis les secteurs nord-ouest et sud-est. Ces points de vue se concentrent majoritairement à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (cf. photomontages n° 1, 2, 3, 4, 7, 8, 11, 13, 30 et 32).

Au contraire, depuis le nord-est (cf. photomontages 9, 10, 14 et 33) et le sud-ouest (cf. photomontage 22), les éoliennes projetées et celles des Champs Chagnots se superposent et ne semblent ne former qu'un seul et même parc.

En outre, des effets cumulés avec les parcs de la plaine des Moulins-Energies et de Lavausseau-Benassay sont possibles depuis l'est de l'aire d'étude rapprochée (cf. photomontages 2, 3, 9, 16). De même avec le parc de Fontenelle depuis le nord du projet (cf. photomontages 31, 33). Il s'agit d'effets ponctuels et localisés. De plus, hormis depuis les points les plus hauts où les parcs sont visibles dans leur quasi-entièreté, les éoliennes sont bien souvent peu visibles puisque tronquées par le relief et filtrées par la végétation.

Pour finir, on observe un effet d'encerclement depuis le hameau de l'Ausigère avec le projet au nord-est et le parc des Champs Chagnots au sud-ouest.



Source : IGN - SCAN 25°, <https://www.geoportail.gouv.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2024

Le contexte éolien et localisation des photomontages utiles à l'analyse des effets cumulés

AEPE Gingko

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Éoliennes

- En exploitation
- Autorisées
- En instruction

- ◆ Photomontages utilisés pour l'analyse des effets cumulés

Globalement, ces effets restent à la marge ; l'impact induit par les effets cumulés sont **modérés** avec le parc des Champs Chagnots, et **faible** sinon. Aucune saturation visuelle n'est attendue puisque peu de parcs sont visibles en simultanés.

Carte 30 : Le contexte éolien et localisation des photomontages utiles à l'analyse des effets cumulés

V.2.5.1. LA SATURATION VISUELLE

DEFINITIONS

Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens explique en quoi l'analyse de la saturation visuelle représente un enjeu :

« Dans des paysages déjà caractérisés par la présence d'éoliennes, il est nécessaire de montrer comment le parc éolien à l'étude trouve sa place par rapport aux autres parcs existants. L'enjeu est d'éviter que le cumul d'éoliennes en arrive à saturer un paysage, au point que les machines soient présentes dans tous les champs de vision. »

(Source : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 210)

La définition de la saturation visuelle est la suivante :

« Le terme de saturation visuelle appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. La notion d'encerclement permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.). »

(Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Écologique, actualisation octobre 2020)

METHODOLOGIE

En premier lieu, une cartographie des angles occupés par le projet et les parcs éoliens en exploitation, autorisés et en instruction est effectuée dans un rayon de 5 et de 10 km pour une sélection de bourgs. Les bourgs de Colombiers, Montreuil-Bonnin et la Chapelle-Bonnin ont été sélectionnés pour l'étude de la saturation visuelle. Ces trois bourgs sont en effet les plus proches du parc projeté, et permettent d'étudier l'insertion du projet par rapport aux éoliennes les plus proches : celles des Champs Chagnots, qui sont en exploitation.

Un tableau de données brutes est présenté en parallèle de ces cartes. Il y présente trois types de données :

- La somme des angles occupés par les parcs en exploitation et autorisés, puis par ces mêmes parcs et le projet, et enfin ces mêmes parcs, le projet et les parcs en instruction, dans un rayon de 5 et de 10 km ;
- Le nombre d'éoliennes en exploitation ou autorisées, et en projet, puis par ces mêmes parcs et le projet, et enfin ces mêmes parcs, le projet et les parcs en instruction, dans un rayon de 5 et 10 km ;
- L'angle du plus grand espace de respiration, c'est-à-dire du plus grand angle continu sans éolienne, avec et sans projet dans un rayon de 10 km.

L'utilisation de deux périmètres distincts, l'un de 5 km autour du bourg et l'autre de 10 km, permet de distinguer la « zone de prégnance » des éoliennes ou celles-ci sont considérées comme prégnantes dans le champ de vision (0 à 5 km), et la « zone de visibilité » des éoliennes où elles sont visibles par beau temps (5 à 10 km).

On peut d'ores et déjà souligner les limites inhérentes à cet exercice, basé sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, alors que les paysages peuvent être fermés par la végétation et le bâti. In fine, ce sont avant tout les photomontages qui permettent réellement d'apprécier s'il y a ou non perception d'un parc éolien, et s'il y a ou non cumul et saturation. C'est pour cela que les données brutes sont ensuite analysées et remises en perspectives à l'aide du *Cahier de photomontage* présent en annexe.

V.2.5.2. ETUDE DE LA SATURATION VISUELLE

BOURG DE COLOMBIERS

La carte ci-contre illustre la position du parc projeté au nord-ouest du bourg, venant ainsi occuper un angle du champ visuel à présent sans éolienne. Ainsi, le parc projeté augmente de 3° l'occupation visuelle par le motif éolien et ajoute 2 éoliennes dans un rayon de 5 km autour du centre du bourg. De fait, l'espace de respiration diminue théoriquement de 34° par rapport au contexte actuel prenant en compte les parcs en exploitation, autorisés et en instruction.

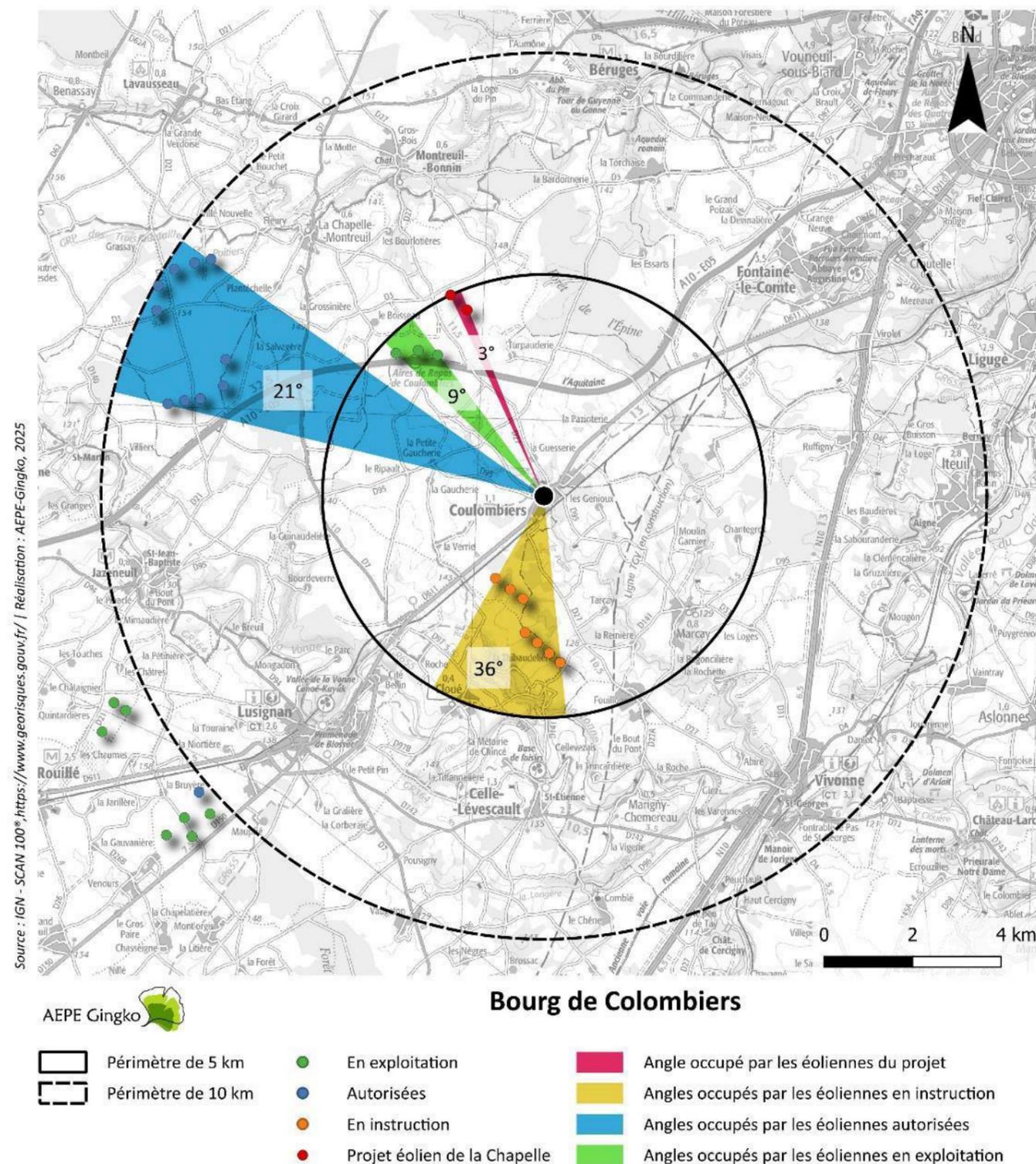
Cependant, l'analyse des photomontages montre que depuis les deux points de vue situés au niveau d'un lotissement au nord et de la RD 611, les éoliennes du projet ne sont pas visibles, masquées par la végétation et différents filtres visuels. Depuis le photomontage n°29 au niveau de la RD 611, les éoliennes pourraient potentiellement être perceptibles derrière la ligne d'horizon en décalant légèrement le point d'observation. Une partie du rotor seulement serait visible, comme c'est le cas pour celles des Champs Chagnots, qui forment une ligne régulière à gauche du projet. Globalement, les photomontages témoignent toutefois de l'absence de perception du parc projeté au sein du bourg, ou de perceptions faibles voire anecdotiques.

Le risque de saturation visuelle depuis ce bourg est donc faible.

➤ Photomontages utiles pour analyser la saturation visuelle : n° 26, 29

Tableau 17 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Village de Colombiers

Colombiers	État actuel (parcs autorisés et construits)	État actuel + parc éolien projeté	État actuel + parc éolien projeté + parcs éoliens en instruction	Modification induite par le parc éolien projeté
Occupation visuelle				
Occupation visuelle entre 0 et 5 km	9°	12°	48°	+ 3°
Occupation visuelle entre 0 et 10 km	30°	33°	69°	+ 3°
Nombre d'éoliennes				
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	3	5	12	+ 2
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km	13	15	22	+ 2
Présence d'éoliennes à moins de 2 km du lieu de vie	0	4	4	+ 4
Espace de respiration				
Espace de respiration (plus grand angle sans éoliennes dans un rayon de 0 à 10 km)	340°	306°	197°	-34°



Carte 31 : Saturation visuelle depuis le bourg de Colombiers

Risque de saturation visuelle sur le bourg de Colombiers : **Faible**

BOURG DE MONTREUIL-BONNIN

La carte ci-contre illustre la position du parc projeté au sud-est du bourg, venant ainsi occuper un angle du champ visuel à présent sans éolienne. Ainsi, le parc projeté augmente de 4° l'occupation visuelle par le motif éolien et ajoute 2 éoliennes dans un rayon de 5 km autour du centre du bourg. De fait, l'espace de respiration diminue théoriquement de 13° par rapport au contexte actuel prenant en compte les parcs en exploitation, autorisés et en instruction.

Depuis le centre du bourg, les photomontages n°17, 18 et 19 illustrent toutefois une absence de visibilité des éoliennes projetées, qui sont masquées par le relief de la vallée. En entrée nord-ouest par le cimetière, le photomontage n°24 montre une perception relativement prégnante des 2 éoliennes qui surplombent la vallée de la Boivre. Les éoliennes des Champs Chagnots sont quant à elles perceptibles de manière filtrée, formant une ligne sur l'horizon. En entrée nord du bourg, la simulation visuelle n°27 montre une perception similaire également en surplomb de la vallée de la Boivre, où les éoliennes s'insèrent harmonieusement dans le paysage. Les rotors de 2 éoliennes des Champs Chagnots sont également perceptibles sur l'horizon, de façon moins prégnante. Depuis les entrées nord du bourg de Montreuil-Bonnin, le motif éolien est donc perceptible par les 2 éoliennes du parc projeté, les éoliennes des Champs Chagnots étant partiellement visibles, mais de manière filtrée et le plus souvent anecdotique.

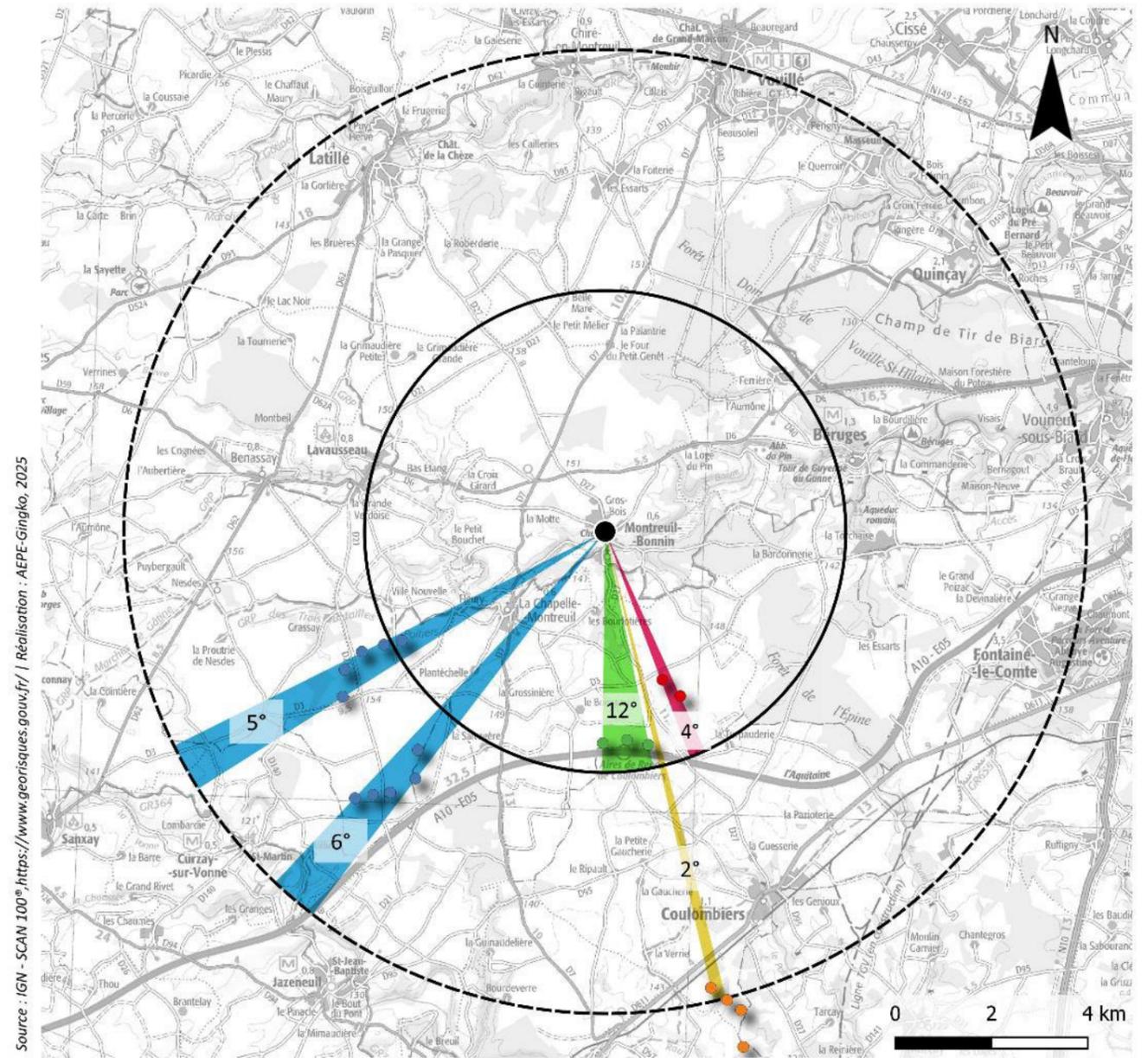
Le risque de saturation visuelle depuis ce bourg est donc considéré comme faible.

Photomontages utiles pour analyser la saturation visuelle : n° 17, 18, 19, 24, 27

Tableau 18 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Village de Montreuil-Bonnin

Montreuil-Bonnin	État actuel (parcs autorisés et construits)	État actuel + parc éolien projeté	État actuel + parc éolien projeté + parcs éoliens en instruction	Modification induite par le parc éolien projeté par rapport à l'état actuel + parc éolien projeté + parcs éoliens en instruction
Occupation visuelle				
Occupation visuelle entre 0 et 5 km	14°	18°	0°	+4°
Occupation visuelle entre 0 et 10km	23°	27°	29°	+4°
Nombre d'éoliennes				
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	4	6	6	+2
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km	13	15	17	+2
Présence d'éoliennes à moins de 2 km du lieu de vie	0	0	0	0
Espace de respiration				
Espace de respiration (plus grand angle sans éoliennes dans un rayon de 0 à 10 km)	285°	272°	272°	-13°

Risque de saturation visuelle sur le bourg de Colombiers : Faible



Bourg de Montreuil-Bonnin

AEPE Gingko

- ◻ Périmètre de 5 km
- ◻ Périmètre de 10 km
- En exploitation
- Autorisées
- En instruction
- Projet éolien de la Chapelle
- ◻ Angle occupé par les éoliennes du projet
- ◻ Angles occupés par les éoliennes en instruction
- ◻ Angles occupés par les éoliennes autorisées
- ◻ Angles occupés par les éoliennes en exploitation

Carte 32 : Saturation visuelle depuis le bourg de Montreuil-Bonnin

BOURG DE LA CHAPELLE-BONNIN

Les éoliennes du projet se situent au sud-est du bourg de La Chapelle-Bonnin, au sein d'un angle visuel actuellement vierge d'éoliennes. De manière théorique, les deux éoliennes du projet ajoutent ainsi 2° d'occupation visuelle de l'horizon par le motif éolien, et 2 éoliennes dans un rayon de 5 km autour du bourg. Le plus grand espace de respiration est diminué de 20° par l'ajout du projet.

Toutefois, tous les photomontages réalisés en lisière sud-est du bourg (n°20 et 21) illustrent des perceptions assez faibles des éoliennes du parc projeté, puisqu'elles sont filtrées par la trame bocagère sur le point de vue n°20 et qu'elles s'insèrent en arrière-plan, sur l'horizon, avec une taille similaire à celle des arbres sur le photomontage n°21. Sur les deux points de vue, les éoliennes des Champs Chagnots sont perceptibles de manière similaire aux éoliennes du projet, mais occupent une autre portion de l'horizon. Depuis le bourg en lui-même, la simulation visuelle n°25 montre une absence de visibilité du parc projeté.

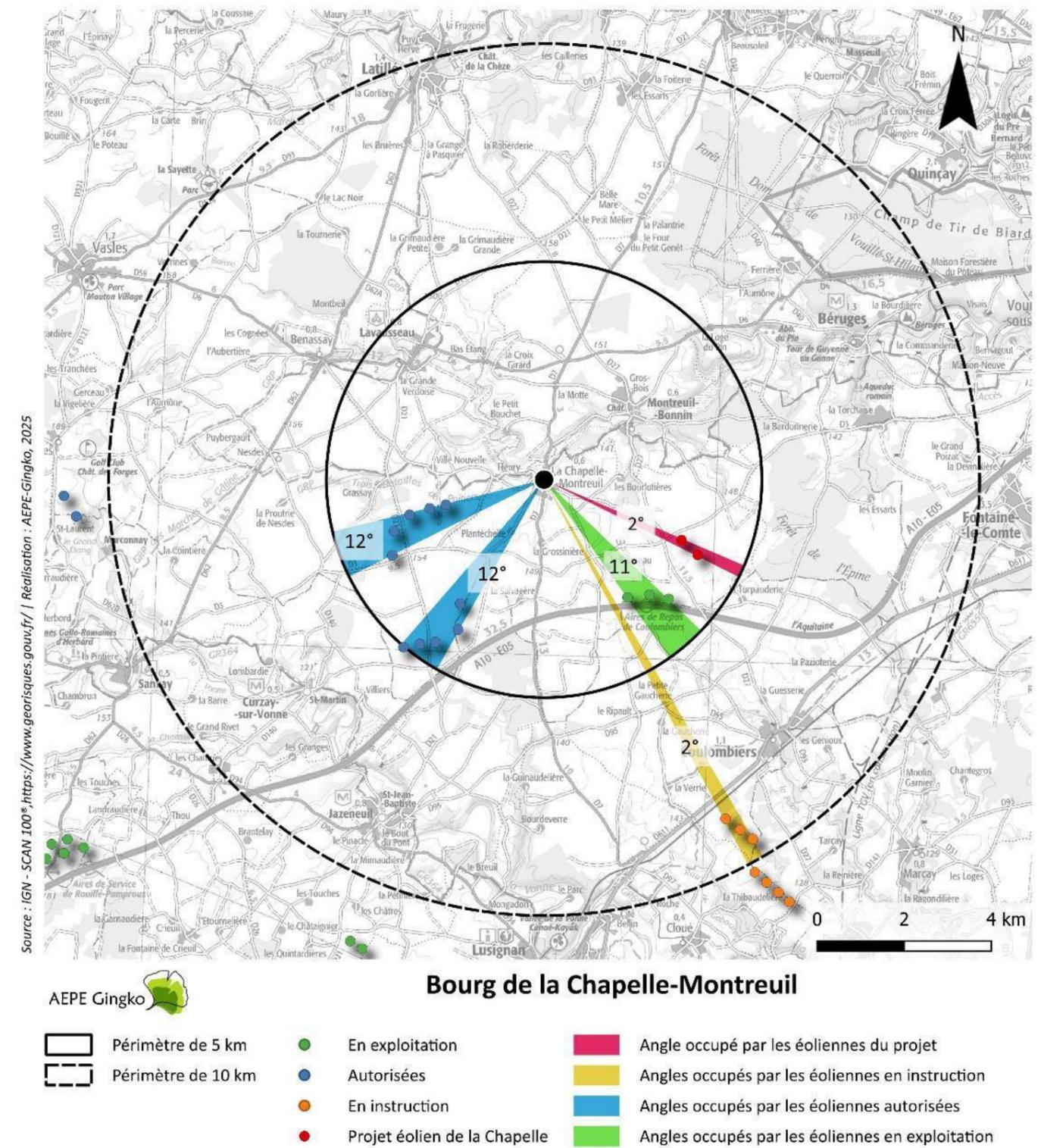
Le risque de saturation visuelle depuis ce bourg est donc considéré comme globalement faible, puisque les éoliennes projetées et celles du parc le plus proche, sont visibles uniquement de manière filtrée depuis la périphérie sud-est du bourg.

Photomontages utiles pour analyser la saturation visuelle : n° 20, 21, 25

Tableau 19 - Analyse théorique du risque de saturation visuelle – Village de La Chapelle-Bonnin

La Chapelle-Bonnin	État actuel (parcs autorisés et construits)	État actuel + parc éolien projeté	État actuel + parc éolien projeté + parcs éoliens en instruction	Modification induite par le parc éolien projeté par rapport à l'état actuel + parc éolien projeté + parcs éoliens en instruction
Occupation visuelle				
Occupation visuelle entre 0 et 5 km	35°	37°	37°	+2°
Occupation visuelle entre 0 et 10 km	35°	37°	39°	+0°
Nombre d'éoliennes				
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	13	15	15	+2
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km	13	15	18	+2
Présence d'éoliennes à moins de 2 km du lieu de vie	0	3	3	+3
Espace de respiration				
Espace de respiration (plus grand angle sans éoliennes dans un rayon de 0 à 10 km)	238°	218°	218°	-20°

Risque de saturation visuelle sur le bourg de La Chapelle-Bonnin : Faible



Carte 33 : Saturation visuelle depuis le bourg de La Chapelle-Bonnin

V.3. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Le projet prend place sur un plateau agricole, au sud de la vallée de la Boivre. Il s'insère à l'interface entre l'unité paysagère des terres de brande et l'unité des contreforts de la Gâtine, entre vallées, massifs boisés et parcelles cultivées. Actuellement, les terres de la zone de projet sont exploitées.

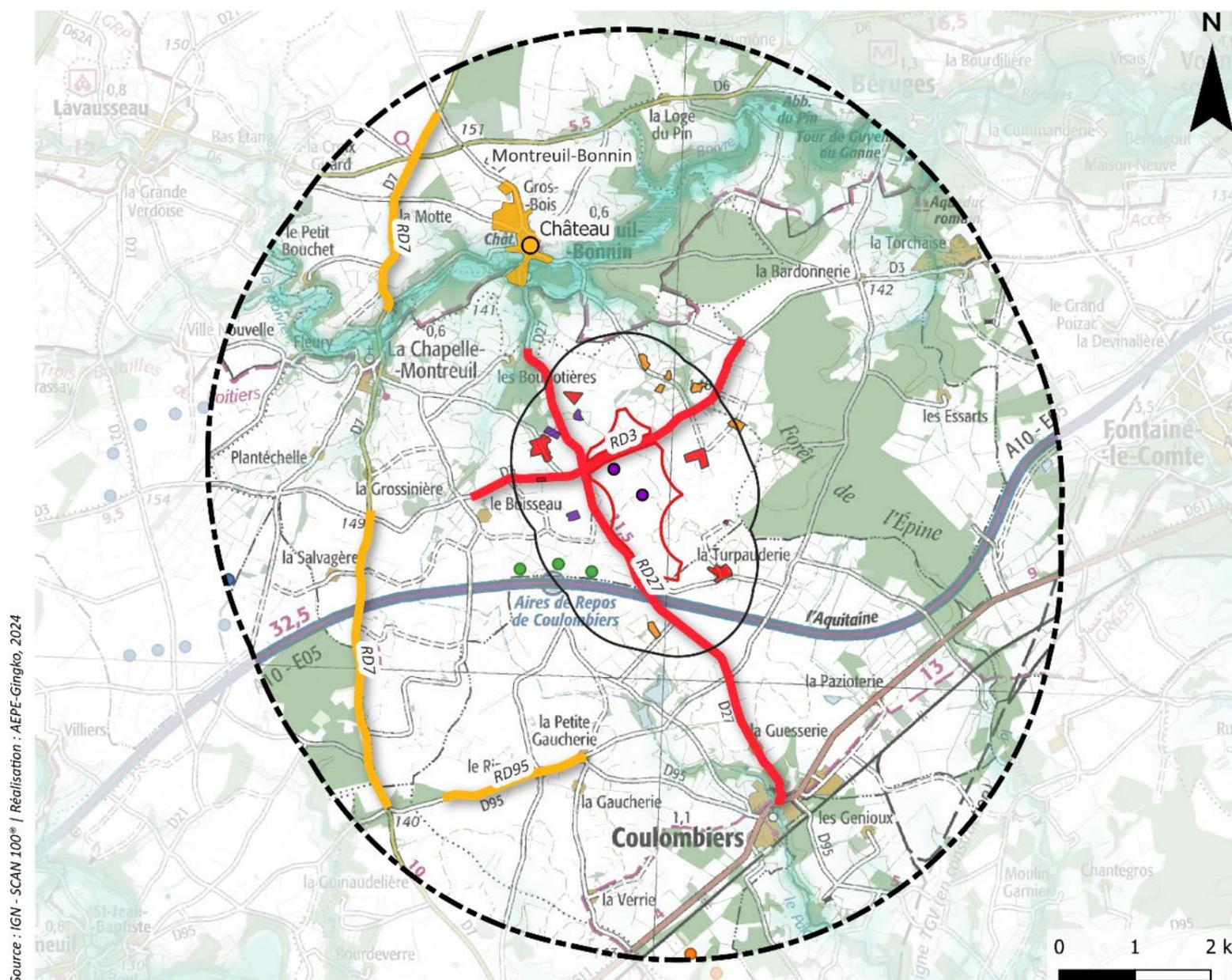
L'analyse détaillée des impacts sur les divers éléments composants le paysage et le quotidien (lieux de vie, routes, composantes touristiques et patrimoniales, unités paysagères et ses structures biophysiques) montre une concentration des secteurs de visibilité du projet au sein de l'aire d'étude rapprochée, sur les secteurs cultivés compris entre la vallée de la Boivre au nord-ouest, la forêt de l'Épine au nord-est et à l'est et la Vonne au sud. La limite ouest de ce bassin de visibilité est plus floue car aucune structure biophysique structurante n'est présente.

L'impact visuel du projet se répercute aussi sur les secteurs très proches des éoliennes, principalement les hameaux proches qui bénéficient de vues prégantes et continues sur le parc. Il en est de même pour les routes longeant la zone de projet, notamment la RD3 et la RD27.

Les coteaux des vallées orientés en direction du projet constituent également des bassins de visibilité du projet. Le projet y est moins marquant du fait d'un éloignement plus important et de la présence de filtres visuels végétaux et topographiques récurrents. Les perceptions sont donc relativement fragmentées. C'est le cas notamment pour le coteau nord de la Boivre et le coteau sud de la Vonne.

De nombreuses zones de non-visibilité demeurent, avec par exemple les massifs forestiers ou les fonds de vallées, nombreux sur le territoire.

Ce projet vient doucement renforcer la présence de structures énergétiques sur le territoire. En effet, le motif éolien est déjà présent avec notamment le parc des Champs Chagnot qui se positionne à 1,2 km du projet, le long de l'A10. L'ajout d'un parc de deux éoliennes dans la continuité de ce parc vient donc peu faire évoluer l'ambiance des paysages locaux.



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2024

AEPE Gingko

Synthèse des impacts du projet sur le paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

<p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'implantation Potentielle Aire d'étude immédiate Aire d'étude rapprochée <p>Éolienne</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projetée ● En exploitation 	<p>Impact du projet sur les lieux de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> Très fort Fort Modéré <p>Impact du projet sur les routes</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort Modéré 	<p>Impact du projet sur les composantes patrimoniales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Modéré <p>Géomorphologie</p> <ul style="list-style-type: none"> Grands ensembles arborés Vallées
---	---	---

Carte 34 : Synthèse des impacts du projet sur le paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **très forte** sont les suivants :

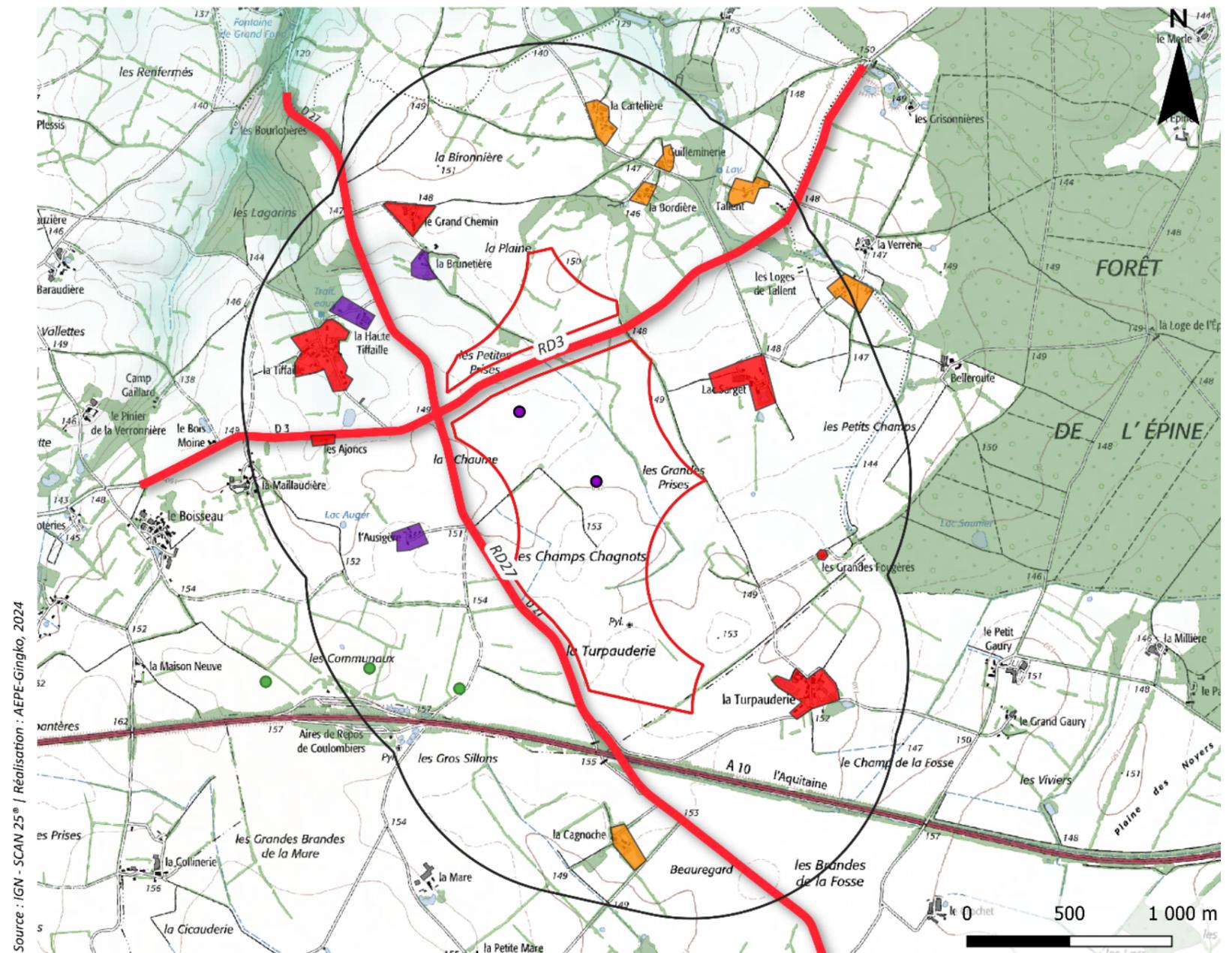
- Les hameaux de la Brunetière, l'Ausigère et la Haute Tiffaille.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **forte** sont les suivants :

- Les hameaux du Grand Chemin, les Grandes Fougères (abandonné), Lac Sarget, la Tiffaille, la Turpauderie et les Ajoncs ;
- Les tronçons de la RD27 et de la RD3 les plus proches du projet.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **modérée** sont les suivants :

- Les hameaux de Tallent, la Cordière, la Cagnoche, Guilleminerie et la Cartelière ainsi que pour le bourg de Montreuil-Bonnin ;
- Un tronçon de la RD95 et pour les tronçons de la RD7 traversant les interfluves cultivés ;
- Le château de Montreuil-Bonnin (Monument Historique).



Source : IGN - SCAN 25® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2024

AEPE Gingko

Synthèse des impacts du projet sur le paysage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate

Éolienne

- Projetée
- En exploitation

Impact du projet sur les lieux de vie

- Très fort
- Fort
- Modéré

Impact du projet sur les routes

- Fort
- Géomorphologie**
- Trame arborée

Carte 35 : Synthèse des impacts du projet sur le paysage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

PARTIE 4 - LES MESURES

VI. LES MESURES PAYSAGERES

VI.1. LES MESURES D'ÉVITEMENT

Enfouissement des raccords électriques	
Type de mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Évitement <input type="checkbox"/> Réduction <input type="checkbox"/> Compensation <input type="checkbox"/> Accompagnement	
Phase de mise en place : <input type="checkbox"/> Avant travaux <input checked="" type="checkbox"/> Pendant travaux <input type="checkbox"/> Pendant phase exploitation	
Responsable de mise en place : Développeur	
Objectifs	
L'enfouissement du câblage inter-éolien évite l'ajout d'un motif supplémentaire ce qui épure le projet et facilite donc son intégration paysagère.	
Description de la mesure	
La câblage inter-éolien est enfoui.	
Budget	
Enfouir les réseaux de raccordement électrique :	Mesure intégrée au projet

VI.2. LES MESURES DE RÉDUCTION

Choix d'un revêtement de type bardage bois pour le ou les poste(s) de livraison	
Type de mesure : <input type="checkbox"/> Évitement <input checked="" type="checkbox"/> Réduction <input type="checkbox"/> Compensation <input type="checkbox"/> Accompagnement	
Phase de mise en place : <input type="checkbox"/> Avant travaux <input checked="" type="checkbox"/> Pendant travaux <input type="checkbox"/> Pendant phase exploitation	
Responsable de mise en place : Développeur	
Objectifs	
Afin de qualifier au maximum les postes de livraison sans chercher à les camoufler derrière des masques végétalisés, ceux-ci seront bardés de bois. Le matériau bois donne une teinte naturelle à ce bâtiment technique et participe à optimiser son insertion paysagère dans son environnement rural.	
Description de la mesure	
Le choix du revêtement du ou des poste(s) de livraison se porte vers un bardage bois vertical. Il sera réalisé dans les règles de l'art afin d'éviter au maximum les interstices entre les planches où de la faune sensible pourrait nicher.	
Budget	
Pose d'un bardage bois :	Environ 15 000 €/poste



Photo 67 : Exemple d'un poste de livraison avec platelage bois dans un milieu agricole et forestier

Utilisation des cheminements existants	
Type de mesure : <input type="checkbox"/> Évitement <input checked="" type="checkbox"/> Réduction <input type="checkbox"/> Compensation <input type="checkbox"/> Accompagnement	
Phase de mise en place : <input type="checkbox"/> Avant travaux <input checked="" type="checkbox"/> Pendant travaux <input checked="" type="checkbox"/> Pendant phase exploitation	
Responsable de mise en place : Développeur	
Objectifs	
L'utilisation des cheminements existants pour la création des pistes d'accès aux éoliennes a pour but de limiter les impacts locaux dus à la réorganisation du parcellaire. Cela permet également de limiter l'abattage d'arbres, arbustes, haies et boisements.	
Description de la mesure	
L'accès aux éoliennes se fait partiellement par des chemins déjà existants qui seront renforcés au besoin. Environ 130 ml de chemin sont créés et 730 ml sont renforcés. L'accès aux machines nécessite également la création de virages ou chemins temporaires. Cela nécessite seulement l'élagage des arbres situés le long du chemin existant.	
Budget	
Choix du gabarit :	Mesure intégrée au projet

Choix d'un gabarit d'éoliennes adapté au contexte éolien	
Type de mesure : <input type="checkbox"/> Évitement <input checked="" type="checkbox"/> Réduction <input type="checkbox"/> Compensation <input type="checkbox"/> Accompagnement	
Phase de mise en place : <input checked="" type="checkbox"/> Avant travaux <input type="checkbox"/> Pendant travaux <input type="checkbox"/> Pendant phase exploitation	
Responsable de mise en place : Développeur	
Objectifs	
Le choix d'un gabarit adapté au contexte éolien permet une meilleure intégration paysagère du projet. En effet, en choisissant un gabarit d'éolienne semblable à celui des machines des parcs proches, l'intégration du parc en sera meilleure, en cohérence avec le contexte local.	
Description de la mesure	
Le choix du gabarit des éoliennes s'est porté sur des éoliennes de hauteur bout de pale 160 m et de diamètre de rotor 126 m, gabarit semblable à celui des machines du parc des Champs Chagnots dont la hauteur en bout de pale est de 146 m.	
Budget	
Choix du gabarit :	Mesure intégrée au projet

Travail sur le nombre et l'implantation des éoliennes	
Type de mesure : <input type="checkbox"/> Évitement <input checked="" type="checkbox"/> Réduction <input type="checkbox"/> Compensation <input type="checkbox"/> Accompagnement	
Phase de mise en place : <input checked="" type="checkbox"/> Avant travaux <input type="checkbox"/> Pendant travaux <input type="checkbox"/> Pendant phase exploitation	
Responsable de mise en place : Développeur	
Objectifs	
L'objectif de cette mesure est de travailler l'implantation du projet en prenant en compte les différentes contraintes paysagères qu'elles soient liées à la géomorphologie du territoire, ou à la présence d'installation anthropiques, patrimoniales ou touristiques. Ce travail en amont du projet permet d'assurer au maximum son intégration paysagère au sein du territoire d'étude, en prenant compte toutefois de l'ensemble des contraintes du territoire (écologiques, techniques...).	
Description de la mesure	
Le porteur de projet a fait le choix d'une implantation simple et linéaire, afin de maximiser son intégration paysagère. Cela se traduit par :	
<ul style="list-style-type: none"> - Le choix d'un projet à 2 éoliennes favorisant la lisibilité du projet et limitant les impacts ; - Le choix de maintenir un certain recul entre les éoliennes projetées et les lieux de vie en s'implantant au milieu de la zone de projet. 	
Budget	
Travail sur le nombre et l'implantation des éoliennes :	Mesure intégrée au projet

VI.3. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Plantation de haies chez les riverains et/ou sur l'espace public

Type de mesure : Évitement Réduction Compensation Accompagnement

Phase de mise en place : Avant travaux Pendant travaux Pendant phase exploitation

Responsable de mise en place : Développeur

Objectifs

Le fait d'installer un masque visuel végétal n'est absolument pas une garantie d'acceptation ; mais dans certains cas il est légitime que certains riverains souhaitent ne pas avoir de vues continues depuis leur lieu d'habitation ou leur jardin sur les éoliennes. Les plantations ont ici vocation à créer un premier plan qui, sans forcément masquer les éoliennes, viendra atténuer leur perception chez les riverains qui le souhaiteraient.

Description de la mesure

Le développeur propose, pendant la phase de travaux du parc éolien, de faire réaliser par une entreprise spécialisée les plantations et/ou renforcements de haie. La pertinence de chaque plantation devra être vérifiée par rapport au contexte (direction du projet, rôle visuel joué par la haie projetée, etc.). Le traitement des demandes sera fait en hiérarchisant le niveau d'exposition des habitations concernées : celles offrant le plus de vues en direction du projet seront traitées en priorité. Il n'est pas souhaitable d'imposer la plantation ou le renforcement de haie chez les riverains. La demande doit bien être faite par les habitants se sentant concernés par des vues jugées indésirables sur le projet. De ce fait une maîtrise du foncier n'est pas nécessaire car cette mesure sera appliquée au bon vouloir des riverains. Ainsi, il est seulement possible à ce stade du projet de hiérarchiser les lieux de vie à cibler pour cette mesure.

Les lieux de vie et d'habitat ciblés en priorité sont ceux qui sont les plus exposés (cf. partie relative aux effets sur les lieux de vie et d'habitat), c'est-à-dire les suivants :

- Priorité 1 (impact très fort) : les hameaux de la Brunetière, l'Ausigère et la Haute Tiffaille ;
- Priorité 2 (impact fort) : les hameaux de Lac Sarget, la Tiffaille, la Turpauderie et les Ajoncs ;
- Priorité 3 (impact modéré) : les hameaux de Tallent, la Cordière, la Cagnoche, Guilleminerie et la Cartelière.

Les autres lieux de vie et d'habitat ne sont toutefois pas exclus de la démarche, les demandes étant traitées au cas par cas.

Avec l'accord de la collectivité, des plantations pourront être faites le long des axes de circulation (route, chemin) ce qui bénéficiera à tous les usagers de la zone. " Les lieux de plantations seront le long des axes sur lesquels l'impact est fort, RD27, RD3.

Le choix des espèces devra être adapté au contexte du projet de plantation : des plantations horticoles ornementales pourront être envisagées à l'intérieur d'un hameau, mais on favorisera des essences de haies bocagères multistrates pour les aménagements en milieu rural.

Cette mesure de plantation comprend la fourniture, la préparation et la plantation des plants, ainsi que la mise en place de paillage (mise en place de copeaux de bois sur 10 cm d'épaisseur), de compost, d'un tuteur, d'un manchon anti-gibier au besoin et la garantie de reprise 1 an.

Budget

Plantation arbuste taille 80/100 :	Environ 50 € / unité
Plantation fruitier circonférence 8/10 :	Environ 250 € / unité
Plantation arbre circonférence 20/25 :	Environ 650 € / unité
Plantation grand sujet circonférence 20/25 :	Environ 900 € / unité
Plantation haie buissonnante :	Environ 20 € / ml
Plantation haie bocagère pluristratifiée sur 1 rang :	Environ 30 € / ml
Plantation haie bocagère pluristratifiée sur 2 rangs :	Environ 50 € / ml

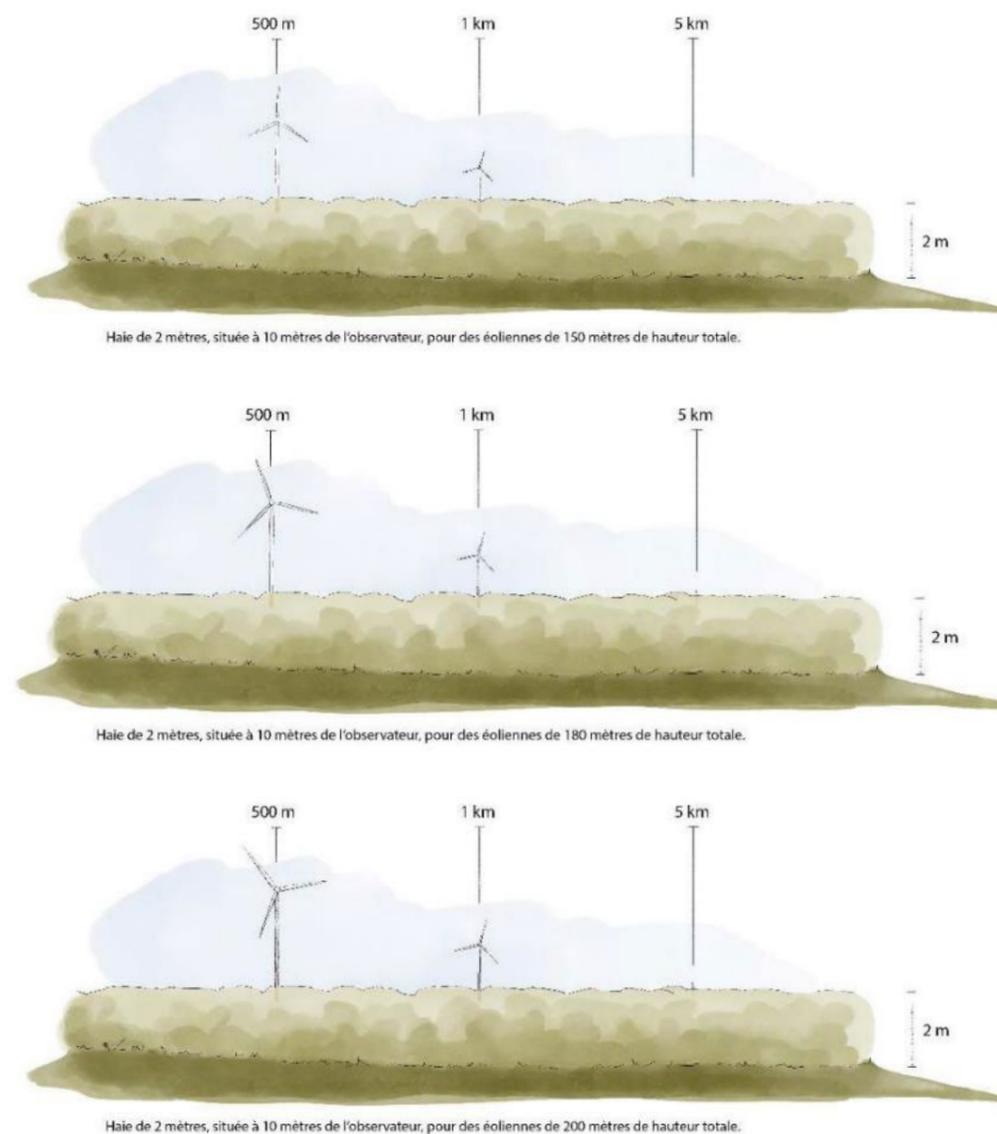
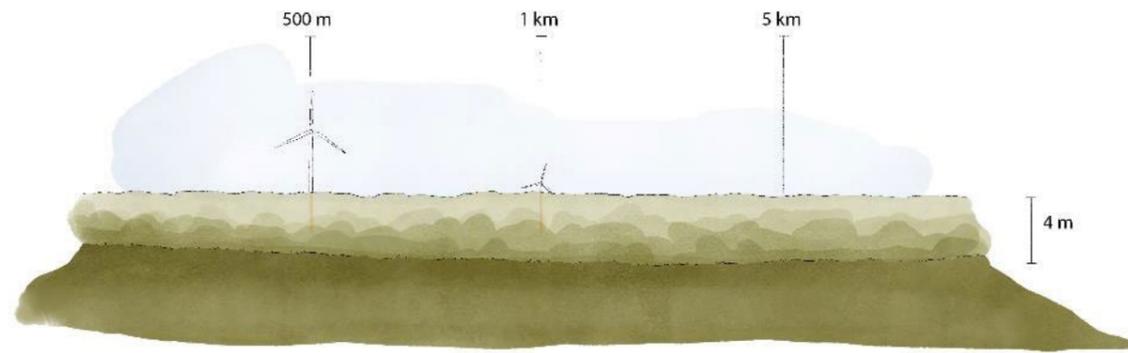
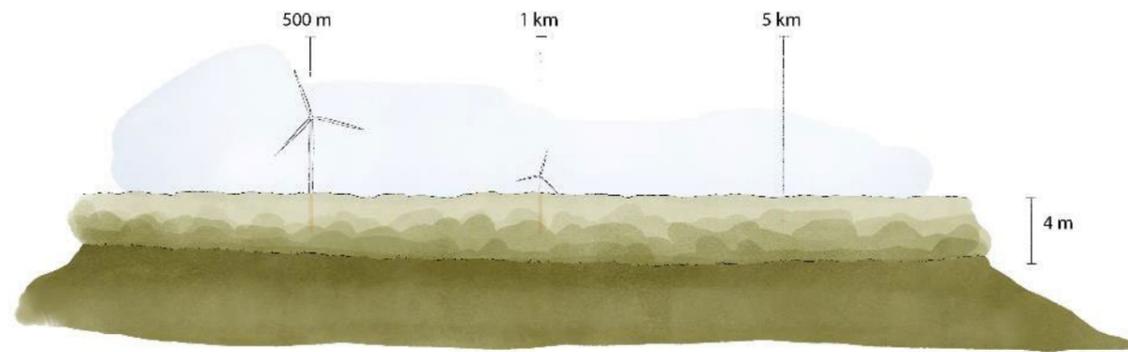


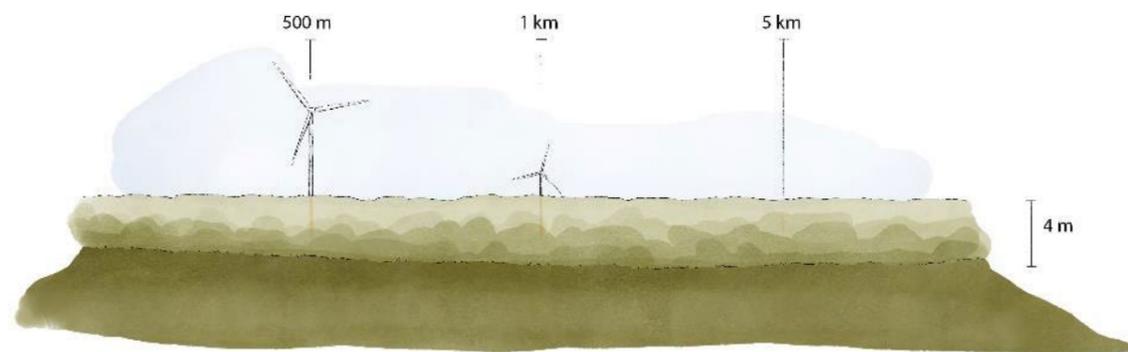
Figure 30 : Evolution du rôle de filtre visuel d'une haie de 2 m selon la taille des éoliennes et leur éloignement lorsque l'observateur se situe à 10 m de la haie (situation d'un jardin peu profond par exemple)



Haie de 4 mètres, située à 25 mètres de l'observateur, pour des éoliennes de 150 mètres de hauteur totale.



Haie de 4 mètres, située à 25 mètres de l'observateur, pour des éoliennes de 180 mètres de hauteur totale.



Haie de 4 mètres, située à 25 mètres de l'observateur, pour des éoliennes de 200 mètres de hauteur totale.

Figure 31 : Evolution du rôle de filtre visuel d'une haie de 4 m selon la taille des éoliennes et leur éloignement lorsque l'observateur se situe à 25 m de la haie (situation d'un jardin profond par exemple)

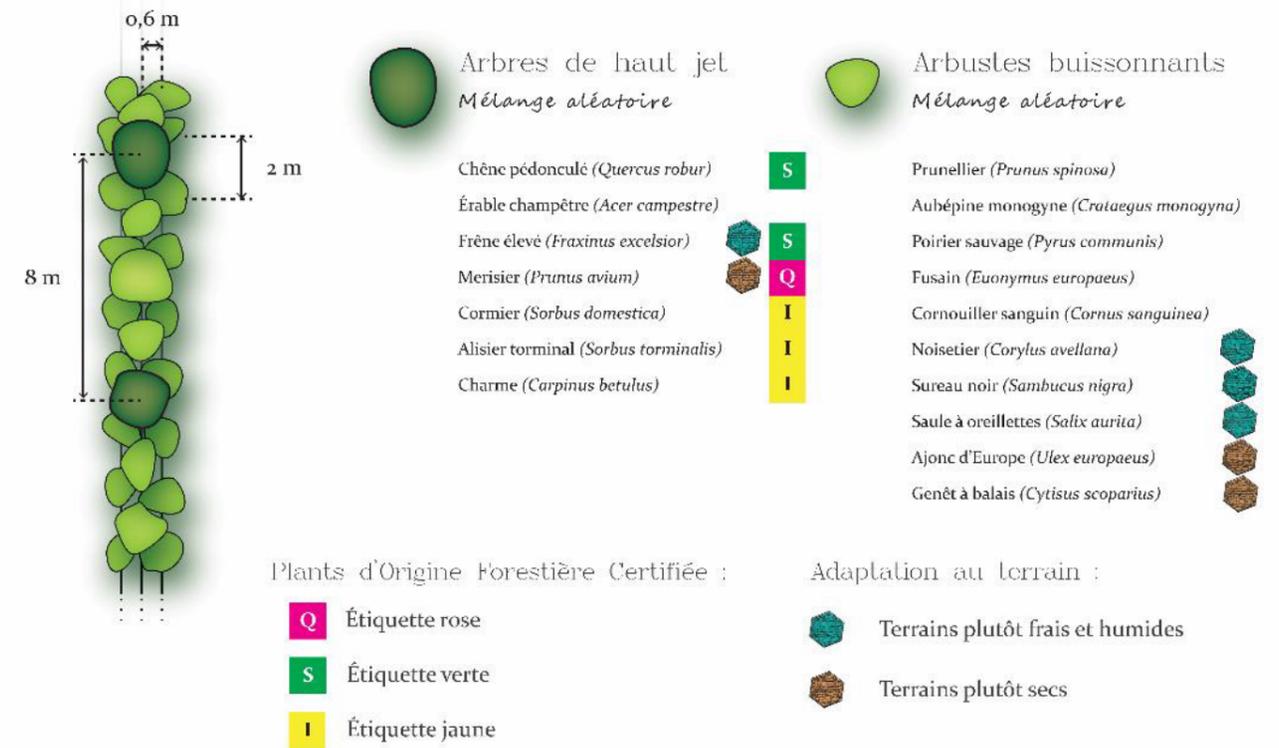


Figure 32 : Schéma de principe pour la plantation d'une haie multistrata sur deux rangs et proposition de palette végétale

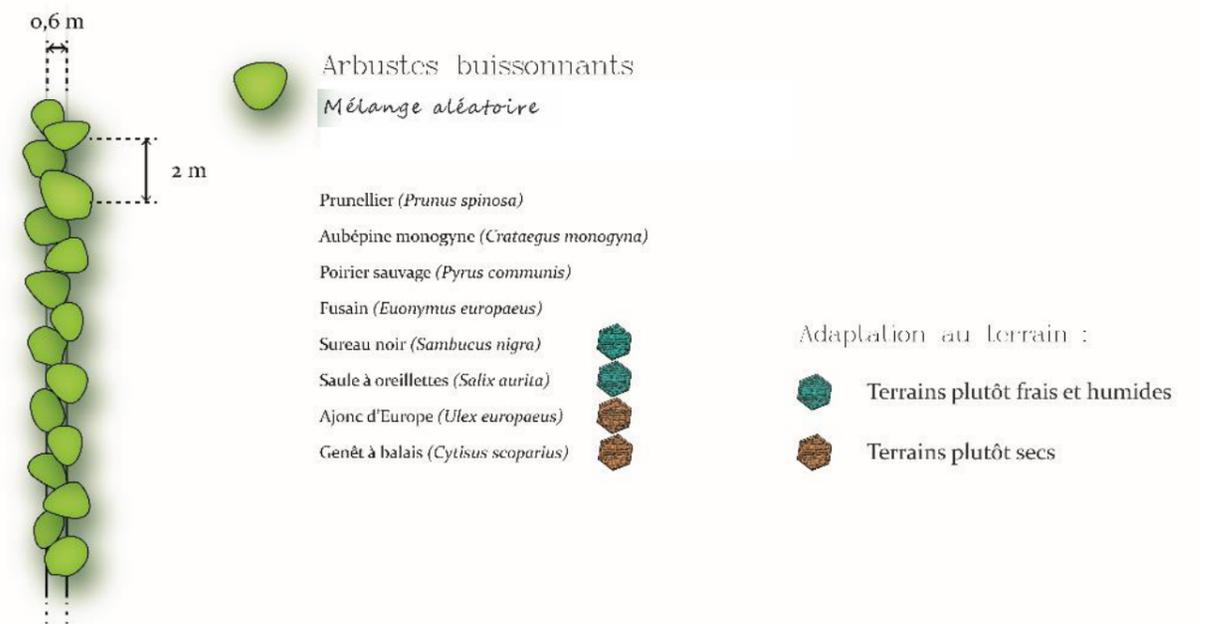


Figure 33 : Schéma de principe pour la plantation d'une haie arbustive et proposition de palette végétale

PARTIE 5 - LES SOURCES UTILISEES

VII. LES SOURCES UTILISEES

VII.1. LA BIBLIOGRAPHIE

- *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres*, Ministère de la Transition Écologique, actualisation octobre 2020
- *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres*, Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016. Document disponible sur : <http://www.eolien-biodiversite.com/comment-les-eviter/le-cadre-reglementaire/article/l-etude-d-impact>
- *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010*, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010. Document disponible sur : https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_eolien_15072010.pdf
- *Convention européenne du paysage*, Conseil de l'Europe, 2000. Document disponible sur : <https://www.coe.int/fr/>
- *Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels*, Commissariat général au développement durable – Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013
- *Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*, ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015. Document disponible sur : <http://www.eolien-biodiversite.com/comment-les-eviter/le-cadre-reglementaire/article/l-etude-d-impact>
- *Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes*, 1999, Cabinet Outside, C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Document disponible sur : <http://www.paysage-poitou-charentes.org/>
- *Schéma régional éolien du Poitou-Charentes*, DREAL Poitou-Charentes – Conseil Régional du Poitou-Charentes, 2012. Document disponible sur : http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE-juillet_2012_cle1774b2.pdf
- *Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – SRADDET*, région de la Nouvelle-Aquitaine, 2019. Document disponible sur : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-d-amenagement-de-developpement-r4426.html>
- *Stratégie et Engagement de la Vienne pour l'Environnement – SEVE*, Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement de la Vienne, 2019-2021. Document disponible sur : <https://www.lavienne86.fr/le-departement/les-priorites-de-la-vienne/plan-seve-2019-2025>
- *Schéma de Cohérence Territoriale du Seuil du Poitou* - Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou, 2020. Document disponible sur : <https://www.scot-seuil-du-poitou.fr/>

VII.2. LA SITOGRAPHIE

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.eolien-biodiversite.com
- www.geoportail.gouv.fr
- www.geocatalogue.fr
- www.insee.fr
- www.statistiques-locales.insee.fr
- www.culture.gouv.fr
- www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/LISTES/bases/france-dpt.htm
- www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-classes-et-inscrits-.html
- www.developpement-durable.gouv.fr/Fichier-national-des-sites-classes.html
- www.monumentum.fr
- atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk
- www.inrap.fr
- <https://www.tourisme-vienne.com/fr/>
- <https://visitpoitiers.fr/>